

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 29^e SEANCE

Séance du Lundi 8 Décembre 1969.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ MÉRIC

1. — Procès-verbal (p. 1454).
2. — Loi de finances pour 1970. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1454).

Marine marchande :

MM. Louis Talamoni, rapporteur spécial ; Jean Errecart en remplacement de M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances ; Jacques Eberhard, André Cornu, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Léon David, Marcel Gargar, Raymond Mondon, ministre des transports.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. ETIENNE DAILLY

Développement industriel et scientifique :

MM. André Armengaud, rapporteur spécial (industrie) ; Roger Houdet, rapporteur spécial (recherche scientifique) ; le président, René Jager, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industrie) ; Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (énergie atomique et

recherche scientifique) ; Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique ; Georges Cogniot, Paul Piales, André Méric, Hector Viron, Michel Kauffmann.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE GARET

M. Guy Schmaus, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Roger Poudonson, le ministre, Hector Viron, Jean-Eric Bousch, André Méric.

Sur les crédits :

MM. René Jager, rapporteur pour avis ; le ministre.

Amendements n° 83 de la commission et n° 85 de M. Marcel Martin. — MM. Armengaud, rapporteur spécial ; le ministre, Antoine Courrière. — Retrait.

Santé publique et sécurité sociale (début) :

MM. Paul Ribeyre, rapporteur spécial (santé publique) ; Léon Messaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (santé publique) ; Michel Kistler, rapporteur spécial (sécurité sociale).

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Dépôt d'un rapport (p. 1505).
4. — Ordre du jour (p. 1506).

**PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,
vice-président.**

La séance est ouverte à dix heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1970

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 55 et 56 (1969-1970).]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre sur proposition de la conférence des présidents, les temps de parole globaux dont disposent les groupes pour les discussions d'aujourd'hui sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : deux heures ;

Groupe socialiste : une heure cinquante-cinq minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : une heure cinquante minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : une heure quarante-cinq minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : une heure trente minutes ;

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale : une heure cinq minutes ;

Groupe communiste : une heure cinq minutes ;

Groupe des non-inscrits : une heure cinq minutes.

Transports (suite).

III. — MARINE MARCHANDE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des transports, section III : Marine marchande.

Dans la discussion la parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Talamoni, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits affectés à la marine marchande sont analysés dans mon rapport écrit ; afin de ne pas abuser de cette tribune et compte tenu du temps qui m'est imparti, je n'y reviendrai donc pas, si ce n'est pour rappeler que l'ensemble du budget est en diminution de 1,6 p. 100 par rapport à l'année dernière. Ces crédits déjà très maigres aujourd'hui risquent de devenir plus qu'insuffisants dans le courant de l'année.

Je me bornerai à traiter plus particulièrement de notre politique en matière de marine marchande, à examiner la situation de notre flotte de commerce, de nos pêches maritimes et du régime social de nos marins.

La situation de notre armement au commerce est très alarmante et les conséquences en sont graves sur le plan politique, économique et social. Nous le constatons d'autant plus amèrement, monsieur le ministre, que, comme l'ont fait remarquer les rapporteurs de l'Assemblée nationale ainsi que tous les orateurs, la marine marchande, sur le plan international, loin d'être en stagnation ou en régression, est au contraire en pleine expansion, expansion qui ne manquera pas de se poursuivre car elle résulte du développement de l'industrialisation, de l'augmentation continue des échanges mondiaux qui ne peuvent que s'accroître, compte tenu de la poussée démographique de la population mondiale.

Alors que la flotte mondiale se développe, la place de l'armement français continue sa régression tant au point de vue des navires qu'au point de vue du tonnage. La disparition des navires classiques ne cesse de se poursuivre à une cadence de plus en plus inquiétante. De juillet 1968 à octobre 1969, il a été retiré de la flotte française 67 navires. Théoriquement, elle doit être dotée de 37 nouveaux navires de différents types d'ici fin 1970, soit 30 de moins qu'il n'en a été retiré.

Et pendant cette période, monsieur le ministre, combien en sera-t-il de nouveau retirés ? Et en ce qui concerne le tonnage, notre flotte au 1^{er} juillet 1969 comptait 5.507.906 tonneaux, soit 2,8 p. 100 de la flotte mondiale contre 3 p. 100 en 1967 et 4,2 p. 100 en 1962. Ces chiffres montrent combien s'accroît la régression. Notre flotte n'a transporté que 3 p. 100 du tonnage mondial total de marchandises acheminées par voie maritime, tout en occupant la cinquième place dans le commerce mondial.

La situation de notre flotte explique en partie le déficit de la balance des frets qui ne cesse de s'aggraver du fait de la diminution constante de la part du pavillon français dans nos propres échanges, mais aussi parce que certains armateurs français vendent leurs navires à un pavillon de complaisance, étant assurés de pouvoir les affréter sitôt après leur vente. Le Gouvernement doit surveiller cet état de chose afin de ne pas faire bénéficier ces armateurs d'une aide de l'Etat.

La diminution de la part du pavillon français dans notre propre trafic commercial a des conséquences importantes dans le déficit de la balance des frets.

Aussi le taux de couverture du pavillon national, qui devrait être raisonnablement de 50 p. 100 dans le trafic total, n'a été, pour 1968, que de 38 p. 100 pour l'importation et seulement de 23 p. 100 à l'exportation.

Rappelons qu'en 1966 les proportions étaient respectivement de 44,3 p. 100 et 24,9 p. 100 ; en 1967, de 42 p. 100 et 24 p. 100.

L'on comprend dans ces conditions que le déficit de la balance des frets s'accroît, il était de 119 millions de dollars en 1966, de 148 millions en 1967 et pour les trois premiers trimestres de 1968, ce déficit a atteint 200 millions de dollars.

Monsieur le ministre, pour 1968, vous ne manquez pas certainement d'évoquer les événements de mai et de juin. Ces événements ont bon dos et ils sont utilisés dans tous les domaines, mais ils ne peuvent justifier l'importance du déficit. Si vous ne teniez compte que de ces événements, vous ne verriez pas la triste réalité de notre flotte qui, si des mesures urgentes ne sont pas prises, ne pourra répondre aux besoins sans cesse grandissants.

Devant cet impératif, vous nous présentez un budget en diminution par rapport à l'année dernière. Vous nous répondez certainement que les crédits de programme sont en augmentation ; cela est vrai, mais ce n'est pas pour autant que nous sommes assurés de l'exécution de ce programme. Notre méfiance est basée sur l'expérience du passé. En 1969, les autorisations de programme n'ont-elles pas été en définitive amputées de 21 millions et les 5,8 millions de plus bloqués au fonds d'action conjoncturelle seront-ils utilisés ? Et puis, comment ne pas faire état de notre méfiance lorsque nous sommes à même de constater que les engagements pris n'ont pas été suivis d'effet, en particulier en ce qui concerne la réalisation du V^e Plan, lequel prévoyait pour notre flotte un tonnage de 6.613.000 tonneaux, probablement déjà insuffisant, compte tenu de l'accroissement des besoins. Au 1^{er} juillet 1969, notre flotte totalisait, comme je le disais tout à l'heure, 5.507.000 tonneaux. Il est vrai que nous ne sommes pas encore arrivés au terme du V^e Plan, mais il est à craindre qu'à la cadence actuelle nous ne puissions atteindre dans le meilleur des cas que 5,8 millions à 5,9 millions de tonneaux. Le déficit n'en resterait pas moins très important. Encore que le tonnage ne représente qu'un seul aspect, il y a lieu de tenir compte de ce qu'il représente comme navires : plus de la moitié de notre flotte comprend des pétroliers pour lesquels, d'ailleurs, en tonnage neuf, les prévisions du V^e Plan sont dépassées. Le déficit s'accroît parce que nous assistons à un déclassement plus rapide que prévu de certains navires en service.

La capacité des gros transporteurs en vrac, des pétroliers et gaziers accroît, mais au détriment d'une flotte harmonieusement constituée en navires de toute sorte.

Le déficit est plus particulièrement ressenti en cargos de différents types et en caboteurs.

Notre flotte de cargos pour marchandises diverses ne représente plus que 1,8 p. 100 de la flotte mondiale. C'est ce manque de cargos qui explique que les affrètements de cargos étrangers avec équipage étranger sont de plus en plus nombreux et que le taux de couverture de notre exportation soit tombé à 23 p. 100. L'appel au cargo étranger, qui ne devrait avoir qu'un caractère temporaire en fonction des trafics de pointe, semble maintenant être érigé en politique constante et permanente.

A l'insuffisance de cargos s'ajoute celle des petits caboteurs. Au 1^{er} janvier 1968 nous en comptions 49, représentant 21.769 tonneaux et au 1^{er} janvier 1969 il n'en restait plus que 41 et 18.445 tonneaux, soit une diminution de 15 p. 100. Depuis, 6 caboteurs de moins de 500 tonneaux ont été désarmés et remplacés par 3 seulement, alors qu'il en était prévu 9.

Ainsi, l'hémorragie de déclassement en cargos et petits caboteurs, pourtant nécessaires pour notre économie et nos finances, se poursuit, d'où répercussions aussi sur le problème de l'emploi.

En cinq ans, le nombre des marins embarqués a diminué de 25 p. 100. La plupart des cargos et caboteurs sont pourtant susceptibles de toucher tous nos ports, ce qui peut être à la base d'autres activités et avoir des répercussions bénéfiques sur le problème de l'emploi, lequel se pose avec beaucoup d'acuité.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne nos chantiers navals il apparaît que pour les grands chantiers l'état des commandes et le plein emploi sont assurés jusqu'à la fin de 1971, ceci d'ailleurs beaucoup plus parce que sur le plan mondial la construction navale connaît une période favorable, nous faisant bénéficier ainsi de bons de commandes, que par le fait de la politique du Gouvernement pour équiper notre flotte de ce dont elle a besoin.

Mais ce qui est plus inquiétant, c'est le sort des petits chantiers ; l'état des commandes n'assure le plein emploi que jusqu'à la mi-1970.

Vous avez fait état, monsieur le ministre, qu'à cet effet vous procédiez à des études. Il est certain que ces problèmes pourraient trouver en partie une solution dans l'établissement d'un programme consistant à donner à notre flotte ce dont elle a besoin et en procédant à une correction de son évolution. On s'oriente beaucoup plus vers l'augmentation de la capacité de nos pétroliers, lesquels sont indispensables, mais il faut tenir compte aussi d'autres catégories de navires.

Déjà l'année dernière votre commission avait estimé qu'il était indispensable de mettre en œuvre un plan de relance spécifique à l'armement et en avait défini les grandes lignes dont je me permets de faire succinctement le rappel. Pour être efficace, ce plan de relance devrait avoir le caractère suivant : être élaboré et appliqué très vite de façon à redonner confiance aux milieux maritimes, et faciliter la transition, la soudure entre la flotte actuelle et la flotte de demain ; être d'un niveau financier suffisant permettant la commande et la construction de navires qui nous sont nécessaires ; l'aide doit être sélective, elle doit être en fonction de nos intérêts nationaux et s'adresser plus particulièrement à la construction de navires qui nous font défaut tels que les cargos de différents types ; le cabotage doit être l'objet d'une aide spécifique ; cette aide a été supprimée depuis deux ans. Je sais que vous avez répondu que beaucoup ne cherchaient pas à bénéficier de cette aide. Il y a lieu de voir de près comment cette aide au cabotage doit être apportée. L'aide doit tenir compte de nos échanges extérieurs. Nous assistons à une augmentation de nos importations et de nos exportations. Dans ce trafic, la part du pavillon français diminue. Enfin, il doit être procédé à un contrôle rigoureux sur l'appel fait à l'affrètement étranger, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de navires sous pavillon de complaisance. La mise en œuvre rapide d'un tel plan de relance est nécessaire car il aurait des résultats bénéfiques sur le plan politique, économique, financier et social.

Je voudrais m'arrêter aussi quelques instants sur les projets du Gouvernement concernant nos deux sociétés d'économie mixte : les Messageries maritimes et la Compagnie générale transatlantique, auxquelles il est demandé de prévoir un plan de dégageant et de vente de paquebots. J'ai donné la liste des paquebots qui doivent être dégaugés dans le rapport écrit.

A l'appui de cette exigence, l'on invoque, d'une part, la concurrence de l'avion dont la vitesse et la capacité, en s'accroissant, condamnent à terme les navires à passagers, ce qui est exact, et, d'autre part, que l'Etat ne peut couvrir indéfiniment un déficit qui ne ferait que croître.

A ce propos, rappelons que ces deux sociétés sont liées à l'Etat par une convention en vertu de laquelle elles doivent assurer des services d'intérêt national sur des lignes imposées, l'Etat s'engageant en contrepartie à couvrir le déficit qui apparaîtrait, du fait de ces exigences, engagement qui ne semble pas être tenu.

C'est ainsi que depuis 1963, cela malgré l'article 5 bis de la convention, l'Etat a laissé à la charge de la Compagnie générale transatlantique 41 millions de francs de déficit qu'il aurait normalement dû supporter et que les Messageries maritimes, depuis 1967, attendent les 10 millions de francs qui leur sont dus au titre de fermeture du canal de Suez et, depuis 1968, les 12 millions de francs qui leur sont dus au titre de l'aide à l'exploitation des services généraux. L'Etat contribue donc pour sa part à aggraver la situation financière de ces sociétés.

Alors que la prévision de déficit pour 1969 est de 65 millions de francs pour la Compagnie générale transatlantique et de 85 millions de francs pour les Messageries maritimes, soit un total de 150 millions de francs, les crédits de subvention sont réduits de 3.250.000 francs et ne s'élèvent qu'à 121 millions de francs pour 1970, ce qui ne va pas manquer d'accroître les difficultés auxquelles se heurtent les deux compagnies.

Plutôt que de procéder systématiquement au dégageant, il serait sûrement plus sage de revoir la structure de ces sociétés et d'envisager la reconversion de cette flotte pour la rendre plus compétitive et l'adapter aux conditions de notre époque.

En tout état de cause, cette flotte de paquebots ne devrait pas être supprimée sans assurer son remplacement en tonnage par des navires adaptés à toutes sortes de trafic, des cargos en particulier.

Le plan de dégageant entraîne la suppression de près de 22.000 emplois d'officiers, de marins et de personnels sédentaires.

Ce ne sont pas les deux naviplanes qui doivent assurer la desserte de la côte d'Azur qui vont résoudre le problème de l'emploi ni les deux appareils N102 et N500 étudiés par la S.E.D.A.M. et pour lesquels il est prévu au budget une dotation d'un million de francs. Il semble que l'utilisation de ces naviplanes, de ces navires sur coussin d'air serait fonction des conditions atmosphériques et nous voudrions être assurés qu'il n'en est rien.

La reconversion et la structuration indispensables des activités de ces sociétés ne peuvent être réalisées sans moyens financiers.

Pour la deuxième fois cette année figure au budget une dotation en capital de 36 millions de francs, auxquels s'ajoutent 4 millions de francs bloqués au fonds d'action conjoncturelle, alors que la dotation était de 40 millions de francs l'année dernière. Les crédits sont donc diminués de 4 millions de francs, car nous n'avons nullement la certitude que les sommes bloquées seront utilisées, et je dois ajouter que 40 millions de francs en 1970 sont loin de correspondre à la même somme en 1969 !

Cette dotation est nettement insuffisante car elle doit être partagée entre les deux compagnies, qui ne pourront donc même pas acheter un cargo classique.

Il faut faire un effort plus important, si l'on veut que les deux sociétés deviennent les principaux instruments du renouvellement dont a besoin notre flotte marchande. Il appartient à l'Etat d'accomplir cet effort, puisqu'il détient 80 p. 100 des actions. C'est possible et il suffit de faire un choix dans les dépenses.

Quelques mots en ce qui concerne notre industrie des pêches maritimes. Elle est à l'image de notre armement au commerce. Alors que la pêche s'accroît, l'aide en faveur de la pêche maritime est diminuée de 2 millions de francs. Si les navires ont un meilleur rendement, la diminution de leur nombre est alarmante.

Les objectifs du V^e Plan, dans ce domaine également, sont loin d'être atteints. Ils prévoyaient la construction annuelle de 25.000 tonneaux, dont 20.000 pour la pêche industrielle. Or la moyenne n'est plus que de 11.000 à 13.000 tonneaux chaque année. Quoi d'étonnant alors à ce que les objectifs du V^e Plan pour la production ne soient pas atteints ? Elle devait augmenter de 5 p. 100 par an et, si ce taux a été atteint en 1965-1966, la régression a été amorcée en 1967, avec seulement un accroissement de 1,7 p. 100, qui est devenu en 1968 une diminution de 5,2 p. 100.

Si une partie de cette diminution peut être attribuée aux événements de 1968, elle est également due à la régression de la pêche industrielle, confirmée d'ailleurs par l'évolution des cinq premiers mois de 1969.

La diminution totale de notre production serait encore plus importante si elle n'avait pas été compensée par une augmentation de la production de la pêche artisanale. Notre production est loin de correspondre aux besoins et notre pays est amené à faire de plus en plus appel à l'importation, en particulier des pays de la Communauté européenne, lesquels, dans leur ensemble, ont vu leurs exportations en direction de la France s'accroître de 35 à 80 p. 100. Par voie de conséquence, nous assistons à une diminution importante de nos exportations.

Voici d'ailleurs quelques chiffres : en 1967, nous avons importé, en chiffres arrondis, 180.000 tonnes de poissons frais congelés, de crustacés, coquillages et conserves pour une valeur de 543 millions de francs et nous n'en avons exporté que 37.700 tonnes, pour une valeur de 105 millions de francs ; en 1968, nos exportations se sont élevées à 215.000 tonnes, d'une valeur de 655 millions de francs, contre 34.000 tonnes pour une valeur de 94 millions de francs ; alors que la production de nos pêches maritimes ne représente que 0,25 p. 100 de la production nationale brute, le déficit de la balance des pêches représente 10 p. 100 du déficit de notre balance commerciale.

Une telle situation doit retenir toute votre attention, monsieur le ministre, et vous vous devez de prendre les mesures qui s'imposent pour y porter remède. La régression importante de la pêche industrielle, outre qu'elle a des répercussions sur notre balance commerciale, a de grosses incidences sur l'emploi, qui régresse lui aussi dans des proportions considérables.

Il faut apporter à notre industrie des pêches maritimes des solutions susceptibles de lui donner la place qu'elle doit tenir dans l'économie régionale et nationale et, de là, dans l'équilibre de notre balance commerciale.

Déjà l'année dernière, la commission des finances a réclamé un projet de loi de programme concernant les trois grands secteurs de nos pêches maritimes, à savoir la grande pêche, la pêche industrielle et la pêche artisanale. Cette loi de programme devrait déterminer la forme d'aide et fixer le montant financier à y consacrer. Elle devrait être étudiée en étroite collaboration avec les organisations professionnelles intéressées.

Il faut faire en sorte que la France, au sein de la Communauté économique européenne, soit placée sur un pied d'égalité avec ses partenaires et que, dans le domaine des législations sociales, l'harmonisation soit faite sur la base la plus élevée.

Telle est, mes chers collègues, résumée sous ses différents aspects, la situation de notre marine marchande.

J'évoquerai enfin le problème des pensions. L'établissement national des invalides est la plus ancienne institution sociale de notre pays, mais il n'empêche que les marins, particulièrement ceux des basses catégories, ont des pensions presque toujours inférieures à celles des salariés du secteur privé ou public.

M. André Cornu. C'est exact !

M. Louis Talamoni, rapporteur spécial. Ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire et les pensions des veuves sont particulièrement faibles. Ce sont les salaires forfaitaires qui servent de base de calcul aux pensions mais, en 1963, la commission présidée par M. l'administrateur général Forner constatait que l'écart entre les rémunérations réelles et les salaires forfaitaires était de 15 à 20 p. 100. Cette différence, loin de s'atténuer, s'est au contraire aggravée parce que les revalorisations des salaires forfaitaires n'ont jamais été supérieures aux pourcentages d'augmentation appliqués aux soldes de base et accessoires par les accords contractuels intervenus sur le plan national. A noter aussi que les rémunérations réelles ont été revalorisées pour une fraction notable du personnel navigant par la conclusion d'un certain nombre d'accords d'entreprises.

Lors des négociations de mai et juin, il avait été décidé un début de revalorisation des salaires forfaitaires, la majoration à intervenir ne devant pas être inférieure à 1 p. 100 par an. C'est pour faire face à ce rattrapage qu'il est prévu au budget une majoration de 9.500.000 francs, qui va se révéler insuffisante car l'augmentation du coût de la vie entraînera une majoration des salaires, comme il devrait entraîner une majoration des pensions. Ainsi, en limitant la majoration à 1 p. 100, il n'y aura jamais de rattrapage !

Pour remédier à cet inconvénient, il conviendrait que l'augmentation annuelle accordée à titre de rattrapage soit portée à 5 p. 100 jusqu'à ce que soit rétabli le rapport qui existait entre les salaires forfaitaires des différentes catégories et les rémunérations réelles moyennes des fonctions correspondantes lors de la mise en application de la loi du 22 septembre 1948. Conformément aux conclusions du rapport établi en 1963 par la commission présidée par M. Forner, il s'agirait là d'une mesure de justice sociale.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget de la marine marchande pour 1970. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Errecart, en remplacement de M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. le rapporteur Yvon étant malade, j'ai été désigné par la commission des affaires économiques et du Plan pour rapporter devant le Sénat son avis. Vous voudrez bien m'excuser de ne pas le faire avec la grande compétence de M. Joseph Yvon. Je me bornerai à lire son rapport écrit, qu'il a soigneusement étudié et mis au point.

Mesdames, messieurs, voici dix ans que la commission des affaires économiques et du Plan a vu sa compétence étendue aux activités de la marine marchande et des pêches maritimes, dix ans qu'elle désigne le même rapporteur pour donner au Gouvernement son avis sur le budget concernant ce secteur économique, dix ans qu'elle ne cesse de souligner, chaque fois avec davantage de regrets, l'insuffisance des crédits réservés aux activités maritimes.

Certes la période est mauvaise, difficile me direz-vous. Nous nous trouvons en face d'une situation qui, si elle n'était pas redressée rapidement, risquerait de conduire le pays à la ruine et à la banqueroute. Nous vous le concédons et personne ici ne saurait désapprouver les mesures indispensables au sauvetage de la monnaie. Mais celle-ci peut-elle se bien porter dans un climat économique défavorable ?

Comme nous le montrerons plus loin, notre balance des paiements dépend pour une part importante de l'activité de notre flotte de commerce ; or celle-ci est tombée du cinquième rang en 1953 au dixième rang aujourd'hui. Se maintiendra-t-elle à cette place ?

Dans le domaine des pêches, nous aboutissons à des conclusions identiques. Le plan de relance mis en place par M. Morin, que nous considérons comme essentiel, semble devoir être mis en veilleuse. Pourquoi ?

Cela dit, votre commission n'entend pas critiquer ou mettre en doute la valeur des hommes, secrétaire général et directeurs de ce que certains appellent toujours le ministère de la marine marchande, ballotté depuis plusieurs années entre le ministère de l'équipement et celui des transports. Nous apprécions par ailleurs les qualités des ministres qui se sont succédé place Fontenoy et en particulier nous sommes heureux de vous féliciter, monsieur le ministre, de l'œuvre que vous avez déjà entreprise dans ce domaine. D'ailleurs n'êtes-vous pas vous-même maire d'un port ?...

M. Raymond Mondon, ministre des transports. Bien modeste ! (Sourires.)

M. Jean Errecart, rapporteur pour avis. Après ces considérations d'ordre général, venons-en à votre budget.

Tout d'abord un examen sommaire des dotations budgétaires nous montre que, cette année, le budget de la marine marchande est en retrait par rapport à celui de l'année dernière de 17,6 millions : 961,2 millions au lieu de 1.021,2 pour 1969, ramenés en cours d'exercice à 978,8 millions.

En dehors des crédits affectés aux services qui passent de 78,5 en 1969 à 83 millions pour 1970, on constate peu d'amélioration dans les compartiments dont la vitalité est essentielle sur le plan économique. Dans ce domaine, se situent les aides destinées à la marine de commerce. Ces aides sont de deux ordres : d'une part, les aides de compensation dites « allocations compensatrices » en faveur de l'armement naval, qui sont ramenées de 25 millions en 1969 à 16 millions pour 1970 ; d'autre part, l'aide à la construction de nouveaux navires instituée dans le but de favoriser la construction de cargos et leur modernisation. Ici encore, nous enregistrons une réduction de crédit de 12 millions, la dotation passant de 30 millions de francs en 1969 à 18 millions de francs en 1970.

Rappelons que l'ensemble de ces mesures avaient pour objet d'assurer à nos armements au commerce une exploitation rentable.

Pourquoi une telle réduction dans le budget actuel alors que ces aides ont eu à peine le temps de porter leurs fruits ? Certes notre situation financière justifie certaines économies mais ne préjuge-t-on pas des possibilités de notre marine de commerce ? Pourquoi lui faire supporter, dans le redressement qui s'impose, une part aussi lourde ? Ne risque-t-on pas d'aggraver une situation déjà difficile de notre armement ?

Pour le ministère des finances, notre armement aurait maintenant acquis la compétitivité internationale ; dès lors, il lui apparaît possible de supprimer la compensation générale pour ne maintenir que le remboursement de la charge de quatre mois prévu par les articles 79 et suivants du code du travail maritime. Il semble également considérer que le plan de relance a atteint ses objectifs. Tel n'est pas l'avis des armateurs, qui manifestent de vives inquiétudes pour l'avenir de notre flotte.

Quel que soit l'optimisme du Gouvernement, ce n'est pas le budget que nous discutons qui donnera l'élan et le dynamisme indispensables à l'expansion de nos activités maritimes. Il semble bien, en fait, que le ministère des finances veuille ignorer la conjoncture de la marine, n'ayant d'autre souci que d'équilibrer son budget aux dépens de notre économie tout en satisfaisant aux besoins d'une certaine politique de prestige que nous contestons.

La situation de l'armement dépendant en premier lieu de la conjoncture maritime internationale, voyons comment celle-ci se présente fin 1969. L'activité maritime internationale se caractérise par une progression générale des échanges accompagnée d'une croissance et d'une modernisation de la flotte mondiale. L'accroissement du tonnage de celle-ci et l'importance des commandes nous permettent de penser que le cap des 200 millions de tonneaux de jauge est aujourd'hui atteint : chiffre correspondant à un doublement en treize ans.

Cette expansion est surtout le fait de nouvelles flottes qui se sont développées aux dépens des puissances maritimes traditionnelles et qui constituent pour ces dernières des concurrents redoutables. C'est, en particulier, le cas du Libéria et du Japon, respectivement au premier et au deuxième rang devant la Grande-Bretagne, de la Norvège, qui dépasse depuis peu les Etats-Unis, et de l'U. R. S. S., qui accède maintenant au niveau des grandes puissances maritimes.

Cette expansion de la flotte marchande mondiale s'accompagne d'un rajeunissement et d'une modernisation des navires,

la part du tonnage pétrolier s'accroissant particulièrement grâce à la mise en service de *tankers* de 200 à 300.000 tonnes et davantage, alors que les transporteurs de vrac atteignent 100 et 150.000 tonnes.

Dans le même temps, les échanges mondiaux augmentent en valeur et en volume : 11 et 12 p. 100 en 1968. Ce résultat est dû à l'accroissement de la production dans les pays industrialisés et plus particulièrement au développement des échanges extérieurs de l'Allemagne fédérale, du Japon et de l'Australie. On ne saurait négliger également les besoins croissants des nations européennes, de plus en plus tributaires de matières premières provenant des pays en voie de développement.

Cette progression des échanges par voie de mer explique qu'en dépit de l'augmentation de l'offre de tonnage la flotte mondiale ait connu un niveau d'activité satisfaisant.

Nous ne devons pas manquer de souligner cependant que la compétitivité ne peut s'acquérir qu'au prix d'investissements sans cesse accrus en matériel de haute technicité dans un domaine où la concurrence internationale se manifeste aujourd'hui avec une rigueur impitoyable. C'est ainsi que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis n'hésitent pas à avoir recours à des mesures protectionnistes ; que la Russie soviétique, longtemps absente des activités maritimes internationales, paraît décidée aujourd'hui à prendre une place prépondérante parmi les plus grandes puissances maritimes, sa flotte bénéficiant de l'aide de tout l'appareil administratif et commercial de l'Etat.

Avant d'aborder la situation et l'activité de l'armement français, il nous faut rendre hommage aux armateurs français dont l'effort de rénovation et d'adaptation s'est manifesté de manière particulièrement nette lorsqu'il leur a fallu substituer aux trafics traditionnels, perdus du fait de la décolonisation, des échanges avec les pays hors zone franc. Malgré cette crise, la flotte française n'a cessé de progresser, passant de 5.228.000 tonneaux de jauge brute au 1^{er} janvier 1968, à 5.500.000 tonneaux de jauge brute au 1^{er} janvier 1969.

Il faut cependant noter que le taux de progression de notre armement, soit plus 3,5 p. 100, a été ainsi nettement inférieur à celui constaté dans le monde, soit 9 p. 100.

Pendant cette période, trente-six navires, jaugeant au total 750.000 tonneaux de jauge brute, entraient en service, alors que les sorties concernant des navires inadaptés aux conditions nouvelles du marché, atteignaient 480.000 tonneaux de jauge brute. Toutefois, cette progression demeurait notablement inférieure à celle de la moyenne de la flotte mondiale — 3,5 p. 100 contre 9 p. 100 — où, hiérarchiquement, nous continuons d'occuper le dixième rang. Cependant, l'effort de rénovation se poursuit à un rythme exceptionnel puisque le volume des commandes représente aujourd'hui environ la moitié du tonnage en service.

De ce fait, la France dispose, dès maintenant, d'une des flottes de commerce les plus jeunes et les plus modernes du monde. Cette œuvre de rajeunissement concerne tout d'abord les pétroliers, notre flotte devant, dans ce domaine, s'enrichir d'ici à quelques années d'une quinzaine d'unités de portée en lourd égale ou supérieure à 200.000 tonnes. En ce qui concerne les transporteurs de vrac, la progression, tout en étant plus modérée, est cependant remarquable.

Par ailleurs, nos armements maritimes s'attachent spécialement à la modernisation de notre flotte de cargos de ligne qui s'est accrue, en 1968, de sept unités modernes, tandis que vingt-deux étaient vendues ou réformées.

En revanche, nous enregistrons la disparition progressive des paquebots. Bientôt, en effet, la quasi-totalité de ces navires aura disparu des lignes traditionnelles de l'Océan Indien, d'Extrême-Orient, du Pacifique et de l'Atlantique-Sud, et il ne nous restera plus, en dehors des *car-ferries* et des petits paquebots méditerranéens, que le paquebot *France* de la Compagnie générale transatlantique. Saisissons cette occasion pour dire combien est éclatante, notamment sur le marché du tourisme maritime, la réputation de ce navire : parfaite réalisation technique, grand succès commercial et excellente réussite d'exploitation. Collecteur de devises et ambassadeur du prestige français à travers le monde, ce navire fait honneur au pavillon français.

Avant de terminer ce chapitre, il nous faut dire un mot des principaux handicaps dont souffre notre pavillon en raison, d'une part, des habitudes prises dans le passé et, d'autre part, des charges sociales.

En effet, l'armement français, qui avait longtemps bénéficié d'une situation privilégiée due aux relations maritimes de la métropole avec son vaste empire colonial, se trouve aujourd'hui confronté à une concurrence internationale particulièrement âpre.

En ce qui concerne les conditions mêmes de cette concurrence, l'armement français reconnaît l'intérêt que présente le système des conférences maritimes, qu'il s'agisse de la répartition des trafics ou de la fixation des taux de fret, mais il souhaite très vivement que ces organismes soient plus largement

ouverts et ne visent pas seulement, comme ils le font trop souvent, à préserver les droits prétendument acquis des anciennes nations maritimes, perpétuant ainsi, au détriment des nouveaux venus, un protectionnisme maritime difficilement supportable.

Mais le principal handicap dont souffre notre pavillon est, sans conteste, le coût élevé des charges sociales, élément bien connu et qui a fait l'objet, à plusieurs reprises, dans nos différents rapports, d'études comparatives particulièrement éloquents. Nous pensons cependant utile de reproduire ici le tableau publié dans le *Journal officiel des Communautés européennes*, comparant le niveau des dépenses d'équipage supportées respectivement par les pavillons français, britannique, allemand et norvégien au 1^{er} octobre 1968 : pavillon français, 100 ; pavillon norvégien, 85 ; pavillon allemand, 68 ; pavillon britannique, 64. Voyons maintenant rapidement comment se présente le trafic assuré sous notre pavillon en 1968.

Le nombre des passagers, qui décroît depuis plusieurs années, a marqué un nouveau recul, notamment dans les ports métropolitains où notre participation au trafic total se maintient cependant à 35 p. 100 avec 1.455.000 passagers ayant utilisé nos navires sur 3.943.000 au total contre 1.548.000 sur 4.177.000 en 1967.

La diminution enregistrée a été faible sur la Corse : 530.000 passagers (moins 8.000), mais plus sensible sur les lignes du Maroc et de Tunisie. En revanche, le trafic est en augmentation sur la Tunisie.

Entre la France et les Iles britanniques, une légère décroissance est également constatée mais la part du pavillon français s'améliore — 1.500.000 passagers sur 3.650.000 — grâce, notamment, à la mise en œuvre de « car-ferries ».

Il n'en est malheureusement pas de même sur l'Atlantique Nord où le trafic maritime a profondément fléchi, de 87.500 passagers à 50.000, dont 19.000 sur navires français au lieu de 28.500 en 1967.

Ces médiocres résultats ne sont que partiellement compensés par l'accroissement du nombre des croisiéristes (plus 8 p. 100 en unités et plus 20 p. 100 en journées).

Au total, 2.529.957 personnes ont été transportées en 1968 par notre armement.

Quant aux perspectives, si elles sont plutôt sombres sur le long cours, elles apparaissent, au contraire, prometteuses sur les liaisons courtes et moyennes, comme le montrent les résultats obtenus, par exemple, sur les lignes de Corse, de Tunisie et de Grande-Bretagne.

Pour les marchandises, malgré les arrêts de travail qui ont affecté l'activité de notre armement, le trafic réalisé est en léger progrès sur celui de l'année précédente. Le tonnage de fret transporté sous notre pavillon a atteint en effet 95.780.000 tonnes contre 92.642.000 l'année précédente.

Mais la progression réalisée est due essentiellement au développement des échanges entre tiers compensant, et au-delà, le recul qui s'est manifesté dans les relations de la métropole avec les pays d'outre-mer.

Pour ce qui concerne la participation de notre flotte au commerce extérieur par voie maritime, cette activité doit être également appréciée par rapport à notre commerce extérieur.

Or, si ce dernier a connu, en 1968, un accroissement de 3,3 p. 100, les échanges par voie de mer sont restés au même niveau.

Malheureusement, le taux de participation de notre armement à ces échanges a encore décliné aux importations de 54,7 p. 100 à 46,5 p. 100 tandis qu'il se maintenait aux exportations aux environs de 25,7 p. 100.

Même si l'on tient compte des trafics tiers, le taux de couverture nominal de notre commerce maritime régresse une nouvelle fois de 71,7 p. 100 à 69,2 p. 100. De ce fait, notre balance des comptes accuse, à ce titre, un déficit de 160 millions de dollars, soit 880 millions de francs contre 820 en 1967.

La gravité de cette situation qui devrait préoccuper le Gouvernement semble le laisser indifférent. Nous ne pouvons ignorer cependant que les accords de Grenelle ont encore alourdi les charges d'exploitation de notre armement dont les efforts d'investissement se trouvent ainsi limités alors qu'il doit faire face en même temps aux mesures d'encadrement du crédit et à une hausse brutale des taux d'intérêt.

Il appartient donc aux pouvoirs publics de définir une politique maritime orientée vers l'égalisation des charges et la mise en œuvre dans la plupart des pays étrangers où les états accordent aux armements nationaux une aide substantielle en capital, tout en garantissant les emprunts. Tout doit être, en effet, entrepris pour résorber le déficit de la balance des paiements des transports maritimes, objectif qui suppose un doublement de notre flotte d'ici à 1975.

Nous ne voudrions pas terminer cet exposé concernant l'armement au commerce sans formuler quelques observations sur nos deux compagnies nationales : la Compagnie générale transatlantique et la Société des Messageries maritimes. Dans la

mesure où l'une et l'autre sont soumises, aux termes de conventions passées avec l'Etat, à des obligations contractuelles, ces deux compagnies bénéficient, en effet, d'une allocation compensatrice d'intérêt général.

Ce crédit inscrit au chapitre 4501 est pour 1970 en retrait de 3.250.000 francs sur celui de l'année en cours. En outre, le chapitre 64-02 comporte, en bénéfice de ces mêmes compagnies, une dotation en capital de 36 millions de francs au lieu de 40 millions l'an passé, affectée à la reconversion de leurs activités.

Cette dotation sera-t-elle suffisante pour permettre aux deux sociétés d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés ? Il est évident que le retrait des divers paquebots condamnés à disparaître allégera l'exploitation de lignes nettement déficitaires ; néanmoins, les responsables des compagnies intéressées font valoir qu'en raison des charges particulières qui pèsent sur notre armement, ils ne pourront poursuivre leur activité, même limitée au transport de fret, si l'aide dont ils bénéficient leur est retirée ou même trop chichement mesurée. Il convient donc, à notre avis, de revoir cet aspect des relations de l'Etat et de nos compagnies nationales. Par ailleurs, nous attirons très instamment l'attention du Gouvernement sur l'incidence sociale du désarmement et la vente des navires à passagers.

On nous permettra enfin, une fois encore, de regretter la disparition de toute aide à l'armement au cabotage. L'an dernier déjà, nous avons souligné le rôle primordial que joue, pour certaines régions côtières, une flotte de caboteurs reliant entre eux nos ports secondaires, leur apportant ainsi une activité que se répercute sur l'arrière-pays. En raison de notre carence dans ce domaine, ces trafics sont assurés par les armateurs allemands ou hollandais, au détriment de nos armements nationaux et de nos marins. Or, nous constatons déjà que le gigantisme naval lui-même rend nécessaire la mise en service de petites unités telles que les pétroliers caboteurs qui vont se ravitailler dans les ports pétroliers d'éclatement, ou les petits porte-containers destinés à drainer le trafic des ports secondaires vers les grands ports têtes de lignes.

Votre commission souhaite donc que le Gouvernement reconsidère sur ce point sa politique.

En ce qui concerne la construction navale, les perspectives d'activités qui s'ouvrent actuellement semblent satisfaisantes si l'on en juge par le carnet de commandes de nos chantiers. Ce carnet s'élevait, en effet, à 4.315.000 tonnes de jauge brute au 1^{er} juillet de la présente année. La France, qui s'est spécialisée dans la commande de grands navires, se maintient donc au cinquième rang des pays constructeurs derrière le Japon toujours largement en tête (18 millions de tonnes de jauge brute), la Suède (5 millions), l'Allemagne fédérale (4,6 millions), la Grande-Bretagne (4,5 millions).

Aux prises avec une concurrence étrangère sévère, nos chantiers procèdent sans relâche à la modernisation de leurs installations tant par la mise en service de nouvelles formes de construction toujours plus vastes, que par la rationalisation des procédés de fabrication, mesures destinées à améliorer leur compétitivité.

C'est ainsi que les Chantiers de l'Atlantique et les Chantiers navals de La Ciotat se sont dotés de moyens leur permettant de construire des navires de port en lourd de 500.000 tonnes et davantage. La nouvelle forme de Saint-Nazaire, d'une longueur de 830 mètres y compris la plate-forme de montage, et d'une largeur de 68 mètres, desservie par un portique de 750 tonnes, s'intègre dans cet ensemble d'installations nouvelles.

M. Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Jean Errecart, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto avec l'autorisation de l'orateur.

M. Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances. Permettez-moi de vous signaler que, M. le ministre étant obligé de partir cet après-midi de bonne heure, il serait nécessaire que vous abrégiez quelque peu votre exposé. Vous m'excuserez de vous interrompre, mais je suis dans la triste obligation de vous faire cette observation.

M. Jean Errecart, rapporteur pour avis. Je vais essayer de raccourcir mon exposé. Ce n'est pas facile, parce qu'on ne sait pas exactement où il faut couper dans un rapport soigneusement établi. Mais, puisqu'il faut absolument permettre à M. le ministre de remplir ses obligations, c'est bien volontiers que j'abrègerai et, si vous le désirez, je peux passer aux conclusions.

M. Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances. Je sais qu'il est toujours très difficile pour celui qui rapporte au pied levé d'exprimer exactement la pensée de l'auteur du rapport. Cependant, je crois que dans la circonstance il faut faire l'effort que je vous demande.

M. le président. Le rapport a été distribué.

M. Jean Errecart, rapporteur pour avis. Je viens de dire que sur le plan de la construction navale la situation est satisfaisante — c'est un point qui méritait d'être signalé — puisque le carnet de commandes des chantiers est important.

En ce qui concerne le domaine trop méconnu des pêches maritimes, M. le rapporteur se plaint évidemment de l'insuffisance des crédits. Je signalerai au passage que les résultats de la pêche artisanale ont été meilleurs que ceux de la pêche industrielle. Ceci mérite d'être signalé à un moment où l'on parle surtout de gigantisme et de grandes concentrations. La pêche artisanale donne des résultats bien meilleurs que la pêche industrielle ce qui est tout à l'honneur des pêcheurs de nos petits ports de pêche.

Je signale aussi que notre marché est assez envahi par des produits importés et que, dans ce domaine, certaines pêches doivent être encouragées pour diminuer au maximum les importations.

La situation de l'établissement des invalides de la marine reste préoccupante. La question a déjà été évoquée par M. le rapporteur de la commission des finances. Le rapport reprenait les revendications légitimes qui ont toujours été émises sur ce point. Je ne vous retiendrai donc pas davantage sur ce chapitre. Et j'en arrive aux conclusions.

En terminant cet exposé, qui aurait nécessité de plus longs développements, nous pensons utile de rappeler combien est importante, pour l'économie de notre pays, l'expansion de notre marine de commerce et de notre industrie des pêches maritimes.

Dans cet optique, il nous paraît évident que les crédits mis par le budget à la disposition de nos industries maritimes, sous forme d'aides, de même que toutes mesures qui tendent à réduire leurs charges, sous forme d'aménagement fiscal ou autre, doivent représenter un certain niveau pour être efficaces et apporter à nos armements de commerce et à la pêche la compétitivité indispensable à leur survie.

N'est-ce pas dans cette perspective qu'il faudrait s'orienter pour résorber le déficit de notre balance commerciale ?

Qu'on y prenne garde ! Si l'on persiste dans les sphères gouvernementales malgré les efforts incessants de l'administration de la marine marchande et des fonctionnaires des affaires maritimes à n'accorder à ces activités qu'un intérêt limité la situation de notre armement deviendra rapidement critique.

Puisse le Gouvernement comprendre ce que représentent pour un pays une marine de commerce en pleine expansion, apportant à l'Etat les devises nécessaires à ses échanges internationaux, ainsi qu'une industrie des pêches capable de satisfaire à elle seule le marché national et susceptible d'alimenter un courant d'exportations !

L'exemple d'un pays comme la Norvège, dont l'économie repose pour l'essentiel sur ses industries maritimes et dont le développement des côtes n'est pas supérieur au nôtre, devrait nous y inciter.

Sous réserve de ces observations, votre commission des affaires économiques et du plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1970 concernant la marine marchande et les pêches maritimes. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Eberhard.

M. Jacques Eberhard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, dès l'instant où, ayant dévalué notre monnaie, le Gouvernement proclamait sa volonté de tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre de notre balance des comptes, on aurait pu s'attendre à la voir prendre des mesures exceptionnelles pour soutenir, encourager, développer les principaux instruments animateurs de notre commerce extérieur, fournisseur de ces devises dont nous avons tant besoin. Parmi ceux-ci figure la marine marchande, industrie nationale des plus importantes. La situation étant ce qu'elle est, on pouvait s'attendre à des mesures particulières en sa faveur.

Or un examen attentif de votre budget prouve qu'il n'en sera rien. Qualifié par vous-même, monsieur le ministre, de budget d'austérité, son montant total est en diminution de 1,6 p. 100 sur celui de l'an passé. Vous avez cru devoir dresser un tableau optimiste de la situation. Cependant, la réalité est tout autre.

Notre pavillon, on l'a déjà dit, recule quant au rang qu'il occupe sur le plan mondial, aussi bien pour les pourcentages des transports effectués que pour le tonnage transporté. D'une manière générale, on assiste à une augmentation considérable du trafic mondial ; mais, dans le même temps, le trafic effectué par la marine française évolue différemment.

M. Léonard, sous-directeur de la flotte de commerce, a pu écrire dans *Marine marchande 1969* : « La France est le quatrième commerçant du monde alors qu'elle n'est que le dixième armateur. Des possibilités d'échanges énormes peuvent naître de l'intensification des échanges entre les pays de l'Occident et de l'Orient. Notre pays peut tirer un niveau accru d'activités et

de mieux-être, mais à condition que ses propres termes de l'échange non seulement ne se détériorent pas, mais s'améliorent régulièrement. »

Le Gouvernement et les compagnies maritimes — il nous faut bien le constater — sont loin de s'engager dans cette voie. La place de la France dans la flotte de commerce ne cesse de régresser. Au 1^{er} avril de cette année, nous ne possédions plus que 561 navires de plus de 25 tonneaux, contre 798 en 1960, 783 en 1962, 585 au 1^{er} octobre 1968. En tonnage, cela représente à peine 3 p. 100 de la flotte mondiale. Le cabotage, pourtant si nécessaire au développement des économies régionales, est pratiquement abandonné aux pavillons étrangers et, si les armateurs français n'ont pas utilisé toutes les possibilités d'aide qui leur étaient offertes, cela prouve que quelque chose ne va pas dans le système proposé.

Comment s'étonner, dans ces conditions, de l'augmentation constante du déficit de la balance des frets ? Les navires touchant nos ports battent de plus en plus pavillon étranger et, par conséquent, de moins en moins pavillon français. Le taux de couverture du fret transporté par nos bateaux est en constante régression : de 50 p. 100 en 1965, il est descendu à 40,4 p. 100 en 1968. Les compagnies maritimes françaises, pourtant subventionnées par l'Etat — je parle des sociétés d'économie mixte — participent parfois à l'accélération du décalage. Je vous citerai le cas de l'une d'elles qui a vendu un de ses cargos à une compagnie étrangère et qui désormais affrète ce même bateau pour les mêmes transports entre les mêmes ports. La conséquence en est évidemment la perte de leur emploi pour les marins et une perte de devises pour notre économie.

Si nous abordons le problème de la pêche, nous constatons la même incohérence, la même absence de politique soucieuse de la défense de nos intérêts nationaux. En l'absence d'une réglementation valable, nos pêcheurs et nos marins pêcheurs sont complètement désarmés devant la concurrence internationale et la fixation arbitraire des prix du poisson sur le marché intérieur.

Même lorsqu'il existe une tentative d'organisation de la profession, on assiste à des anomalies criantes. Ainsi, pour la pêche à la morue, compte tenu de l'abondance du poisson, cinq chalutiers de grande pêche ont été désarmés. Comment ne pas s'étonner alors que, dans le même temps, on continue à importer tant de la morue fraîche que de la morue salée ou des filets surgelés ?

Certains, dont nous ne sommes pas, avaient fondé de grands espoirs dans la mise en œuvre du Marché commun. Force est bien de constater aujourd'hui que ces espoirs sont déçus. Parce que le Gouvernement a négligé de se préoccuper de cette question, il a placé la pêche maritime et les pêcheurs en état d'infériorité par rapport à leurs homologues des autres pays.

S'agissant à présent des hommes, de ceux sans lesquels aucune activité économique n'est possible, le bilan n'est guère favorable. Ils ne bénéficient pas des progrès des sciences et des techniques ; dans une certaine mesure, ils en sont au contraire les victimes. Le nombre des marins décroît constamment. Désormais, les escales des bateaux dans les ports se comptent souvent non plus en nombre de jours, mais en nombre d'heures, à tel point que bientôt se posera pour certains marins le problème de savoir s'il leur sera encore possible de descendre à terre pendant une escale.

Pour eux se pose également le problème de la formation professionnelle. La mécanisation de plus en plus perfectionnée des manœuvres, de tous les actes de la vie à bord requiert des connaissances diversifiées, une polyvalence autrefois inconnue. Or, à qualification professionnelle améliorée doit correspondre naturellement l'espoir d'une promotion sociale permettant à ceux qui font des efforts pour se perfectionner d'accéder à des emplois mieux rémunérés. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les tentatives entreprises dans ce sens sont bien timides !

D'autre part, dans la mesure où la modernisation réduit le nombre des actifs, elle ne devrait pas avoir d'incidence sur la situation sociale des pensionnés et des veuves de marins. Les compagnies qui profitent de la modernisation doivent être mises à contribution afin d'assurer le versement de pensions décentes aux ayants droit.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que je voulais présenter au nom du groupe communiste. La marine marchande est un instrument décisif de la vie économique et de l'indépendance politique françaises. C'est une industrie nationale de tout premier plan, un service public d'intérêt général qui doit être, comme les chemins de fer et l'aviation commerciale, au service exclusif non de quelques particuliers, mais de la nation. C'est pourquoi nous réclamons la nationalisation des grandes compagnies de navigation.

Quant au budget lui-même, il est loin de répondre aux aspirations des gens de mer. Il reflète une politique plus soucieuse

des intérêts des grosses sociétés capitalistes que de ceux de la nation ; il ferme la porte à toute heureuse perspective d'avenir pour la marine marchande.

Pour toutes ces raisons, nous ne le voterons pas. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cornu.

M. André Cornu. Mes chers collègues, après les rapporteurs qui m'ont précédé à cette tribune et qui ont brossé un tableau à la fois impressionnant et bien inquiétant de la situation de notre marine marchande, je m'efforcerai d'être bref.

Je suis personnellement convaincu que la grandeur et le prestige d'un pays — je voudrais que vous en soyez vous-même convaincu, monsieur le ministre, pour agir dans le même sens — ne se mesurent pas tellement à certains critères qui ont suscité et suscitent encore des controverses passionnées dans l'opinion publique, mais qu'ils se mesurent notamment — c'est un point important qu'ont souligné avec beaucoup de talent nos rapporteurs — à sa marine marchande.

Vous savez mieux que personne, monsieur le ministre, quel rôle primordial peut et doit jouer la marine marchande dans un pays comme le nôtre. Les chiffres sont ingrats, certes, mais il faut tout de même les avoir présents à la mémoire pour avoir une opinion sur cette si importante question.

Comme l'a dit, je crois, M. Talamoni — excusez-moi de répéter des chiffres qui ont été cités à cette tribune — la France occupe le dixième rang pour la marine marchande. En voici d'autres qui parlent d'eux-mêmes : la République du Libéria arrive en tête avec 21.500.000 tonnes ; la Grande-Bretagne en a 20 millions, pour des besoins à peu près identiques à ceux de la France ; les Etats-Unis, 19.220.000 ; la Norvège, un peu plus de 16 millions ; le Japon, 13.500.000 ; l'U.R.S.S., 8.218.000 ; la Grèce, 7 millions ; l'Italie, 6 millions ; l'Allemagne, 5 millions ; la France, 5.500.000 tonnes.

Monsieur le ministre, dans la situation économique du pays, je sais que je n'aurai aucune peine à vous convaincre du rôle que peut et doit jouer la marine marchande. Je connais votre volonté et votre bonne volonté ; de surcroît, je suis votre ami depuis longtemps. Je souhaiterais, voyez-vous, que vous attachiez votre nom à la rénovation, je pourrais dire à la résurrection de notre marine marchande. L'importance de la marine sur le plan économique n'est plus à démontrer en temps de paix.

En temps de guerre — et, hélas ! nous ne sommes pas assurés que la paix règnera toujours dans le monde — elle est bien plus évidente encore. Croyez-vous que, sans une marine puissante, nous aurions pu gagner la guerre de 1914-1918, que beaucoup d'entre nous ont faite, alors que, nous battant presque seuls avec les Anglais, nous avions débarqué un peu partout, dans les îles grecques, dans le Péloponèse et à Salonique ? De même, en 1944, croyez-vous que les alliés auraient pu débarquer en Normandie et buter l'envahisseur hors de France s'ils n'avaient pas eu 4.000 bateaux pour transporter les armées venues nous délivrer ?

Pensez, monsieur le ministre, que 50 p. 100 de nos importations et de nos exportations actuelles sont assurées par un fret étranger, qu'il faut naturellement payer en devises. Ces devises nous sont indispensables, notamment pour la balance des comptes et si la France possédait une marine marchande digne d'elle, je suis convaincu que sur ce plan-là aussi, il en résulterait de grands avantages.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais évoquer la situation d'une population très intéressante, celle des marins. Ces marins ont bourlingué toute leur vie sur les mers, ont fait flotter le drapeau tricolore jusque dans les ports les plus lointains. Aujourd'hui, ils sont découragés, vous pouvez le constater vous-même. A l'heure actuelle, 12.000 à 15.000 d'entre eux ne trouvent plus d'embarquement et, si je suis bien renseigné, 3.000 doivent être licenciés d'ici à la fin de l'année. C'est là une cause de découragement considérable pour cette population qui, au mépris de tous les dangers, a permis à la France de jouer un grand rôle.

Je vous demanderai également, monsieur le ministre, de songer au sort des pensionnés de la marine marchande. Depuis trente-sept ans, je représente un département qui compte un grand nombre de marins du commerce, notamment des commandants de bateaux de commerce. Pour quelle raison leurs pensions ne sont-elles pas égales à celles de toutes les autres catégories de pensionnés ? C'est là, croyez-moi, une situation très douloureuse à laquelle il convient de porter remède.

Si je souhaite que vous attachiez votre nom à la rénovation de la marine marchande, je vous demande également, monsieur le ministre, de vous pencher sur le sort de tous ces pensionnés.

J'en aurais terminé avec la marine marchande si je ne devais à cette tribune — je sais bien que je ne vous apprendrai rien, monsieur le ministre — évoquer un sujet qui est source d'inquiétudes pour toutes les communes qui bordent le littoral Atlan-

tique, de Dunkerque à Hendaye et peut-être les communes que bordent les flots bleus de la Méditerranée : je veux parler du désastre de la marée noire.

Il y a à peu près trois ans, c'est l'une des communes de mon département — mais je ne pense pas qu'à mon département, j'y associe tous les autres situés sur le littoral — qui a été touchée par un véritable sinistre. Il a fallu des semaines entières pour débarrasser des plages magnifiques du mazout qui s'était déversé sur elles. Dans la commune d'Erquy, que j'ai l'honneur de représenter depuis près de vingt ans comme maire, et qui, au surplus, devient, il faut qu'on le sache, le premier port de pêche de la Bretagne du nord par le fait qu'on a trouvé en mer, très près des côtes, des quantités considérables de praires et de coquilles Saint-Jacques, la plus belle plage, celle du Caroual, a été envahie par 1.500 tonnes de mazout.

Pourquoi ? Parce que, monsieur le ministre, le nécessaire n'avait pas été fait assez rapidement, je ne dis pas par vous, mais par les services dont vous êtes responsable comme ministre des transports.

M. Raymond Mondon, ministre des transports. C'est le ministre qui est responsable.

M. André Cornu. Bien sûr, je ne cherche pas à mettre les services en cause, j'ai été moi-même au Gouvernement et je sais que vous les défendez comme je l'ai fait moi-même.

C'est un pétrolier girondin, éperonné par un cargo israélien, si j'ai bonne mémoire, qui a déversé à la mer, à proximité de l'île de Bréhat, sur cette côte merveilleuse du Trégorrois qui est l'un des plus beaux spectacles maritimes du monde, 1.500 tonnes de mazout. Par l'effet des vents et des marées, cette quantité considérable de mazout est venue envahir cette plage de Caroual et il a fallu plus de 500 hommes du contingent pendant près de deux semaines — je signale au passage qu'ils ont fait preuve d'un grand dévouement ainsi que tous les services de la préfecture de notre département — pour nettoyer la plage. Cette tâche n'est pas encore terminée et il faudra au mois de février procéder au nettoyage des galets qui sont légion sur les côtes de Bretagne.

Il serait souhaitable de prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour éviter le retour d'un tel désastre. Je pense, monsieur le ministre, qu'il faudrait tout d'abord que vous organisiez des dépôts de cette matière qui permet de faire couler en mer une grande partie des masses pétrolières. J'ai d'ailleurs appris depuis que le fait de faire couler ces masses de pétrole n'était nuisible ni pour la faune ni pour la flore.

L'accident survenu dans ma commune aurait pu être évité s'il n'avait fallu trois à quatre jours pour détecter cette nappe de pétrole. Pour agir rapidement, il faudrait donc que, non seulement vous prévoyiez des dépôts en un certain nombre de points de la côte, par exemple à Brest pour la côte nord, un peu plus bas pour la côte sud, mais au surplus, que vous disposiez d'un ou deux bateaux spécialisés pour détecter ces masses de pétrole. C'est parce que trop souvent ces nappes de pétrole sont détectées trop tard qu'elles peuvent atteindre la côte, comme cela est arrivé sur les côtes de l'océan et de la Méditerranée.

Il y a urgence, monsieur le ministre. On construit actuellement des bateaux pétroliers de 250.00 tonnes et même, me dit-on, de 500.000 tonnes. Alors, ces désastres déjà considérables, que nous avons connus, quelle ampleur revêtiraient-ils si l'un de ces bateaux était l'objet d'un accident en pleine mer ?

Monsieur le ministre, il y a urgence à prévoir dès maintenant les moyens de secours et à équiper quelques bateaux pour la détection des nappes. Demain, d'autres désastres peuvent frapper d'autres communes. Je suis sûr, connaissant votre volonté, que vous prendrez les décisions qui s'imposent et qui permettront d'éviter, en période de tourisme surtout, que ces désastres ne se transforment en de véritables malheurs. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mlle Rapuzzi.

Mlle Irma Rapuzzi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les orateurs qui m'ont précédé, et plus particulièrement nos rapporteurs, ont parfaitement formulé un certain nombre d'observations que je m'apprêtais à présenter moi-même à cette tribune. Ils ont, par là même, considérablement facilité ma tâche.

C'est ainsi, en particulier, qu'avec toute l'autorité qui s'attache à sa connaissance du problème, notre collègue M. Talamoni n'a pas manqué de souligner que pour 1970, ce budget de la marine marchande, dont les dotations budgétaires sont en réduction de 1,6 p. 100 est celui d'un secteur sacrifié, puisque l'ensemble des dépenses budgétaires, dont la progression a été freinée en vertu des exigences du plan d'assainissement, traduisait néanmoins une augmentation de 6,2 p. 100 des crédits en 1970 par rapport à 1969.

Réduire ainsi les crédits mis à la disposition de la marine marchande, c'est bien mal récompenser les efforts à la fois méritoires et particulièrement efficaces de l'armement français. D'ailleurs, notre collègue, M. Pellenc, qui n'est pourtant point prodigue d'éloges et de compliments, a tenu à souligner dans son rapport général l'effort vigoureux qui a été réalisé par l'armement français, car ce qu'il dit de la Compagnie générale transatlantique peut s'appliquer de la même manière aux autres armements. Que dit M. Pellenc ? Il souligne « le vigoureux effort de reconversion et d'adaptation de notre armement ». Il souligne particulièrement l'important programme d'investissements navals de la Compagnie générale transatlantique et — cela paraît presque antinomique — le net redressement de l'exploitation de ce même armement.

Je crois qu'à la suite de nos rapporteurs, on peut affirmer sans risque d'être démenti que le dépérissement de notre armement, de notre trafic maritime, constitue une anomalie d'autant plus incompréhensible que sur le plan mondial, la marine marchande est en pleine expansion.

S'il est vrai que les tonnages transportés sont en augmentation de 9 p. 100 au plan mondial, notre armement ne participe à cette expansion que dans une proportion trois fois moindre, 3,5 p. 100 exactement. Nous relevons ce pourcentage dans le rapport de notre collègue, M. Yvon.

Les conséquences de cette politique de démission sont fâcheuses, multiples ; j'en retiendrai trois seulement, pour essayer de ne pas lasser votre attention.

D'abord, on l'a dit avant moi et je n'y insisterai pas davantage, les conséquences pour notre balance des paiements — qui est l'un des soucis majeurs du ministre de l'économie et des finances et du Gouvernement tout entier — de l'activité de la marine marchande : à cet égard, notre déficit en devises est particulièrement grave et il ne cesse, cela aussi a été évoqué tout à l'heure, de s'accroître.

Si sur le plan de la balance en devises de notre trafic maritime, tant dans le domaine des exportations que dans celui des importations, on constate que de 1963 à 1968, le volume des résultats de nos importations et de nos exportations a été multiplié par deux, il faut aussi regretter que le déficit en devises de ces mêmes opérations ait été également multiplié par deux, passant de 108,7 millions de dollars en 1963 à 200 millions de dollars en 1968.

Le tonnage des marchandises transportées par notre pavillon est également une source d'inquiétude. Sur ce point, notre ami M. Cornu a montré excellemment que lorsque nous étudions les résultats de l'activité de notre marine marchande, lorsque nous étudions le développement ou au contraire la récession du prestige de notre pavillon national, nous n'obéissons pas à des considérations qui relèvent d'un nationalisme étroit, mais nous y voyons le signe véritable de la grandeur du développement et de la mission pacificatrice de notre pays, ou au contraire celui d'un recul qui ne peut laisser personne indifférent.

Or, la couverture du trafic par notre pavillon national, qui était — on l'a déjà dit et je n'y insisterai pas — pour les importations et les exportations de 54 p. 100 en 1963 n'est plus que de 40,4 p. 100 en 1968. Encore n'est-il pas fait mention dans ces chiffres du résultat obtenu hors de la zone franc, où cette couverture n'atteint que 20 p. 100.

Alors, les conséquences sociales auxquelles vous permettez au sénateur des Bouches-du-Rhône que je suis d'être particulièrement attentive ne cessent de s'aggraver : des milliers de marins ont perdu leur emploi, dans des villes comme Marseille, que je connais bien, ce sont des quartiers entiers qui dépérissent, qui perdent toute substance.

M. Léon David. C'est malheureusement exact !

Mlle Irma Rapuzzi. Il y a de quoi être angoissé. Je suis certaine que notre ami M. Léon David, représentant comme moi le département des Bouches-du-Rhône, inscrit dans la discussion, ne manquera pas d'insister sur cette situation.

Nous ne pouvons pas rester indifférents aux perspectives à court terme de notre marine marchande puisqu'on nous a annoncé — ce sont des chiffres officiels — qu'entre le mois de juillet 1968 et la fin du mois de décembre 1970, 5.700 emplois de marin seront supprimés. A cela s'ajoutent les conséquences néfastes et inquiétantes au plan social du programme de reconversion des chantiers navals.

Dans notre département, ce problème prend un tour angoissant et s'il est vrai que l'effort d'équipement entrepris pour les chantiers navals de La Ciotat permet d'atteindre un taux de productivité constamment en augmentation, nous voyons, à quelques dizaines de kilomètres de là, les chantiers navals de Port-de-Bouc, qui faisaient vivre des milliers de familles d'ouvriers hautement qualifiés, cesser peu à peu leur activité. Il ne se passe pas de jour ou de semaine que, en ce qui concerne ces chantiers, des nouvelles pessimistes nous parviennent. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur quelques travées à gauche.*)

Cependant — c'est là qu'est la dérision — de nombreux éléments positifs existent. Si j'en avais le temps, je soulignerais les efforts réussis de notre construction navale et de notre armement ; notre collègue Talamoni l'a fait. On n'aurait osé croire, voici quelques années, que, dans une industrie nouvelle comme celle des pétroliers, nous doublerions d'ici à 1975 le nombre de tonneaux de jauge brute. De la même manière, notre flotte de cargos pour le transport des matières sèches connaîtra une augmentation de 50 p. 100.

Si nous saluons, comme tous les Français, la prodigieuse réussite du paquebot *France* tout en sachant que c'est une expérience qui ne peut pas être renouvelée, nous mesurons, et c'est pour nous, représentants des bords de la Méditerranée, un motif d'espérance, les résultats satisfaisants et encourageants obtenus par l'affectation sur les lignes de la Méditerranée d'une flotte de car-ferries moderne et bien adaptée aux exigences nouvelles.

Je pourrais, bien sûr, multiplier les arguments, mais on a dit avant moi que vous étiez, monsieur le ministre, particulièrement au courant des problèmes intéressant la marine marchande et que vous aviez déjà donné beaucoup de preuves de votre intérêt et de votre sollicitude à son égard. Je n'insisterai donc pas davantage pour forcer en vous une conviction dont nous espérons qu'elle est déjà faite. Mais il est indispensable — et vous pouvez compter sur notre soutien le plus entier — que vous obteniez du Gouvernement que l'aide à la construction navale soit non pas ralentie mais au contraire développée.

Il est également indispensable que ne soit pas relâché l'effort d'aide à l'armement qui a été consenti durant ces dernières années.

J'insiste plus particulièrement sur le fait que l'armement français supporte, en raison des charges sociales, un handicap, qui risque de ne pouvoir être surmonté. En effet, le coefficient des charges sociales de l'armement français est de 100 en France alors qu'il est de 85 en Norvège, de 68 en Allemagne et de 64 en Angleterre.

D'ailleurs, les pays les plus dynamiques, les plus jeunes, nous montrent le chemin et leurs gouvernements n'hésitent pas à aller très loin dans les aides qu'ils consentent à l'armement.

La Méditerranée, qui nous est si chère, offre à l'économie de notre pays en tant que telle et qui sera dans les années à venir davantage intégrée dans une union européenne sans cesse plus active, la Méditerranée, dis-je, peut jouer un rôle considérable non seulement dans le domaine économique mais dans tous les autres.

Bien sûr, il y a l'armement traditionnel, l'armement en général, et puis il y a les compagnies nationales, je veux parler des Messageries maritimes et de la Compagnie générale transatlantique, qui sont liées par une convention avec l'Etat pour l'exploitation de lignes d'intérêt général mais qui supportent des servitudes telles que l'équilibre financier et économique de leur gestion n'est pas possible. Or, non seulement la convention n'est pas respectée, mais, chaque année, les difficultés s'accroissent pour les dirigeants de ces compagnies. Pourtant, ces deux sociétés ont fait la preuve que l'aide de l'Etat était bien employée. Dans le domaine des réformes techniques, dans celui de la transformation commerciale et, plus récemment, dans le domaine juridique, ces compagnies nationales n'ont pas hésité à faire l'effort le plus grand.

Depuis quelques mois, en Méditerranée, la Compagnie générale transatlantique s'est associée avec la Compagnie de navigation mixte pour constituer la Générale transméditerranéenne. C'est une expérience originale qui peut nous permettre d'arriver à des résultats satisfaisants. En effet, les pays qui bordent la Méditerranée ont vu leurs liens traditionnels avec la France profondément bouleversés au cours de ces dernières années. L'intérêt de notre pays est de tout faire pour que les échanges, un moment troublés, avec l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et les pays d'Afrique noire puissent reprendre dans de bonnes conditions.

Le tourisme maritime en Méditerranée est en plein essor ; il doit tenir une place à part. Ne nous la laissons pas ravir ! Les lignes de Corse, de Tunisie, du Maroc et d'Algérie sont promises à un brillant avenir touristique. Ne laissons pas échapper cette chance ! Il faut pour cela, monsieur le ministre, qu'au lieu de freiner l'aide que vous apportez à notre armement, et plus particulièrement à nos deux grandes compagnies nationales, vous acceptiez de soutenir les efforts qu'elles font pour poursuivre la modernisation de leur flotte et l'adapter aux exigences d'une clientèle sans cesse plus difficile, mais d'une clientèle qui peut largement prendre la place de celle qui, désormais, n'est plus disponible. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. David.

M. Léon David. Monsieur le ministre, je n'ajouterai rien aux chiffres cités au sujet de la situation désastreuse des marins du commerce du grand port de Marseille. Je n'ajouterai rien non

plus à l'intervention de mon ami, M. Eberhard, qui a évoqué les problèmes intéressant la pêche et la situation des retraits. Mon propos portera seulement sur la construction navale.

L'aide que l'Etat lui apporte atteindra, nous dit le rapporteur de la commission des affaires économiques, 274.500.000 francs en autorisations de programme et 260 millions de francs en crédits de paiement. Si mes calculs sont proches de l'exactitude, cela représente un million par travailleur, ouvrier ou technicien, de la construction navale dont bénéficient uniquement les patrons privés de ces chantiers. Les personnels, malgré un progrès sérieux de productivité, ne bénéficient de rien.

La réduction des heures de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite sont, dans cette conjoncture, des revendications raisonnables.

Le carnet de commandes est satisfaisant, notamment pour la construction de gros pétroliers. Ce n'est pas ce que prétendait certain ministre, un de vos prédécesseurs de la V^e République, qui, par la publication d'un livre blanc, condamnait 12.000 travailleurs à des licenciements et à une reconversion impossible. Si l'on n'est pas allé jusque-là, et c'est heureux, cela démontre une vue erronée des perspectives économiques à ce moment-là.

Cependant, il a été opéré une concentration des chantiers aboutissant à la fermeture de certains d'entre eux et aux licenciements de plusieurs milliers d'ouvriers, de techniciens et de cadres. Il est hors de doute que les besoins en navires de gros tonnage pétrolier, en particulier, iront en se développant et que nos chantiers construisant de tels navires verront leurs carnets de commandes maintenus, à condition que les armateurs fassent construire leurs navires en France. Dans le cas contraire, je suggère qu'on les y contraigne. Il serait inadmissible que des commandes soient passées à des chantiers étrangers si les nôtres ont la capacité de le faire — et il en est ainsi — dans des délais satisfaisant les clients.

Afin que nos chantiers puissent travailler à plein, il serait juste que les chantiers fermés pour des raisons de concentration soient réouverts ou maintenus dans leur production initiale.

Je me permets, monsieur le ministre, d'appeler avec bienveillance votre attention sur les chantiers de Port-de-Bouc, chantiers fermés depuis quelque temps déjà, et sur ce qu'il en restait, la firme Provence-Industrie, dont les 400 travailleurs sont actuellement en lutte pour le maintien de leur emploi. Un licenciement massif a été prononcé contre eux. Je vous demande, monsieur le ministre, de me renseigner au sujet des tractations que l'on prétend en cours pour que Provence-Industrie s'oriente, sous ce nom ou sous un autre, vers la réparation navale. Vous aviez, je crois, fait savoir, en réponse à une question posée à l'Assemblée nationale par M. le député Cermolacce, que vous donniez un avis favorable à la poursuite d'activité des constructions navales de Provence-Industrie. Je me permets d'insister sur la situation de ces travailleurs sans travail et donc sans salaire alors que les rigueurs de l'hiver ajoutent aux difficultés déjà existantes pour eux.

Au sujet de ce chantier, je voudrais rappeler que M. le ministre Ortolini a, au cours d'une audition devant la commission des affaires économiques du Sénat, insisté pour le maintien des petites et moyennes industries et entreprises, notamment celles qui travaillent en sous-traitance. C'était le cas de Provence-Industrie qui fournissait aux chantiers navals de La Ciotat les pièces nécessaires, des coques notamment, pour la construction de navires.

Les directeurs de ces deux entreprises étaient, nous dit-on, d'accord pour continuer la sous-traitance. Celui de La Ciotat aurait déclaré : « Nous serions décidés à continuer à sous-traiter des coques à Provence-Industrie, mais il y a des obstacles ». Ces obstacles, paraît-il, proviendraient du secrétaire d'Etat à la marine marchande. Est-ce exact ? Et pourquoi ?

Quoi qu'il en soit je me permets, en terminant, au nom de ces travailleurs ouvriers, cadres, techniciens, licenciés, d'insister auprès de vous, monsieur le ministre, pour qu'une solution intervienne dans l'intérêt de cette population laborieuse, solution que tout le monde souhaite et que M. le préfet des Bouches-du-Rhône pourrait hâter en conviant autour d'une table ronde tous les intéressés, c'est-à-dire personnels, directeurs et industriels. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos sera bref. Il s'agit de la politique menée par la marine marchande en ce qui concerne les bateaux en direction des Antilles.

Les Antilles, essentiellement maritimes, ont de sérieux motifs d'inquiétude quant à la politique de la marine marchande. Nous déplorons l'absence d'une politique cohérente et dynamique dans ce domaine.

La réduction de 14 millions sur ce budget dénote une stagnation, un abandon du trafic maritime avec les départements d'outre-mer. Naguère, plusieurs paquebots très prisés par tous

pour leur confort, leur excellente cuisine française et l'affabilité du personnel servaient régulièrement les Antilles, procuraient aux ports antillais une activité particulière et bénéfique à tous, au tourisme également.

Or, sous prétexte de non-rentabilité, on a supprimé ces beaux courriers. Ils ont été vendus aux Italiens qui les ont débaptisés et les ont remis sur la ligne des Antilles. Après le paquebot *Flandre*, il a été décidé de vendre le dernier bateau desservant les îles de la Caraïbe : il s'agit du paquebot *Antilles*, dont le nom représentait un symbole évocateur.

Pourquoi supprimer ce bateau dont la rentabilité est certaine si l'on considère qu'il faut, pour obtenir des places, faire des réservations plusieurs mois à l'avance malgré la fréquente rotation de ce bâtiment ? Pourquoi l'étranger, achetant ces bateaux, les exploite-t-il sur la même ligne et en tire-t-il bénéfice ?

A l'heure où l'on promet à ces îles de les sauver par le tourisme, est-ce bien là une politique conforme aux intérêts des marins français et aux correspondants antillais, à la rentrée des devises que laissent les étrangers empruntant cette ligne ?

En dépit du développement du trafic aérien passagers il convient, monsieur le ministre, de maintenir le paquebot battant pavillon français, qui permet aux Antillais français, comme aux étrangers, de découvrir les beautés et les particularités de la mer des Tropiques. Il convient également de songer aux gens qui ne peuvent pas prendre l'avion pour rejoindre la métropole, ou aller de celle-ci à la Guadeloupe, parce que leur état de santé ne le leur permet pas ; il faut donc leur donner la possibilité de voyager par bateau.

S'agissant du taux de fret maritime, dont la Compagnie générale transatlantique a le monopole, il est urgent, monsieur le ministre, de mettre un frein à sa progression continue, car nos produits d'exportation — et je pense à la banane — sont sérieusement handicapés, nos prix sur le marché français pouvant difficilement être compétitifs.

En Guadeloupe, aucun effort appréciable n'est fait en faveur de la pêche et de son organisation. La création d'une caisse du crédit maritime en Guadeloupe est une nécessité de première urgence. Encourager la pêche, faciliter son développement peut constituer une ressource complémentaire de l'économie essoufflée de notre île. La pêche artisanale, très pratiquée chez nous, doit être aidée et protégée. L'implantation de bateaux-écoles, l'institution d'une école d'apprentissage de la marine permettraient d'améliorer les techniques de pêche en vue d'augmenter la rentabilité d'une profession qui mérite qu'on lui porte intérêt.

Monsieur le ministre, pourquoi la grande pêche ne pourrait-elle être développée sans porter préjudice à la pêche côtière ? Je constate que nos eaux très poissonneuses ne sont pas très exploitées. Il est paradoxal qu'autour de l'île de Saint-Martin, mi-française et mi-hollandaise, une flottille japonaise de pêche se soit installée et exploite avec bonheur depuis trois ans la mine, pourrais-je dire, de poissons qui vivent dans les parages.

Je vous demande de porter également votre attention sur l'industrie de la pêche, qui ne pourrait qu'améliorer l'économie de la Guadeloupe. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Raymond Mondon, ministre des transports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à la fin de ce débat au cours duquel j'ai entendu un certain nombre de choses pertinentes, je voudrais rapidement, en cette fin de matinée, faire le point de la façon la plus précise et la plus concise possible de la situation.

Tout à l'heure, un des intervenants a déclaré qu'à l'Assemblée nationale j'avais dressé un tableau optimiste de la situation. Si j'ai bonne mémoire — et je ne crois pas qu'elle me fasse défaut — j'ai dressé un tableau simplement réaliste.

En homme politique depuis longtemps et aussi en administrateur, j'ai le devoir d'être optimiste, mais il ne faut pas que mon optimisme cache la réalité. Or je sais que dans le domaine de la marine marchande comme dans d'autres secteurs qui sont également en évolution — vous en avez parlé et je ferai de même tout à l'heure — des problèmes délicats se posent.

Je veux aussi, au début de cet exposé, remercier les rapporteurs du concours qu'au nom des deux commissions des finances et des affaires économiques ils ont apporté dans la discussion en vue de la clarté de ce débat. Le rapporteur de la commission des finances me permettra sans doute de dire au rapporteur par intérim de la commission des affaires économiques que je le remercie plus spécialement de l'effort particulier qu'il a dû consentir pour remplacer le rapporteur habituel, M. Yvon, actuellement souffrant.

Il est certain que si nous voulons analyser l'économie générale du projet de budget de 1970, nous y voyons des ombres, mais aussi des lumières. Vous constatez que j'essaie d'être très réaliste tout en étant bref.

Les difficultés propres à la période actuelle sur le plan financier, à la suite de la dévaluation, et à la suite aussi, quoi qu'on en ait dit, des événements des mois de mai et juin 1970 nous placent devant un certain nombre de difficultés.

Un sénateur communiste. N'anticipons pas ! (*Sourires.*)

M. Raymond Mondon, ministre des transports. Je n'aime pas jouer au prophète et je ne suis pas chargé aujourd'hui de donner les dernières nouvelles de demain. (*Nouveaux sourires.*)

En effet — ainsi qu'on l'a souligné — le budget de la marine marchande pour 1970 est en légère diminution par rapport à 1969. La réduction de l'aide à l'armement a été signalée.

Cependant, en ce qui concerne l'investissement naval, un plan de relance est à l'étude : vous savez qu'en raison des dispositions financières du mois de juillet et du mois d'août, ce plan doit faire l'objet d'un nouvel examen. Mais les justifications fondamentales du plan subsistent et il n'est nullement question de l'abandonner.

Par contre, nous trouvons dans ce budget des dispositions positives au titre des moyens des services, dont on a déjà parlé, mais je donnerai quelques détails supplémentaires : ces dispositions nouvelles correspondent à la satisfaction de besoins essentiels. D'autre part, en ce qui concerne le budget d'équipement, si les crédits de paiement sont en légère diminution, les autorisations de programme sont, au contraire, en augmentation de 12 p. 100.

Voilà, rapidement résumés, les difficultés d'un côté, les aspects positifs de l'autre.

Si vous voulez, nous allons envisager successivement les aspects de ce budget, mais non pas d'une façon rigide et trop mathématique, mais en examinant les grands problèmes qui nous intéressent : l'armement au commerce, la construction navale, les pêches maritimes et les moyens des services.

L'évolution de l'armement au commerce continue à être dominée par un vigoureux effort d'investissement

Le rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan a déclaré que si, par le tonnage de la flotte en service, nous sommes le dixième pays du monde, par contre en matière de construction navale les efforts qui ont été consentis — c'est le rapporteur qui l'indique — nous placent au cinquième rang. C'est là une preuve de l'importance des efforts engagés à la fois par l'armement et par les chantiers navals.

A ce sujet, les plus anciens parlementaires se souviennent des discussions intervenues voilà douze, treize ou quatorze ans, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Au cours de celles-ci les parlementaires des régions où se trouvent des chantiers se plaignaient de la situation catastrophique de la construction navale. Or, depuis sept ou huit ans, nous constatons que l'effort de rajeunissement indispensable de la flotte de commerce qui a été entrepris porte ses fruits, procurant des commandes nouvelles à nos chantiers et améliorant la compétitivité de notre armement — tout le monde l'a souligné — d'une façon satisfaisante. Dès lors, c'est l'expansion de la flotte de commerce qui devient notre objectif.

M. André Cornu. Très bien !

M. Raymond Mondon, ministre des transports. On reproche à nos armateurs d'affréter trop de navires étrangers. Mais, mesdames, messieurs les sénateurs, notre armement, en cette période de rajeunissement qui précède une période d'expansion, doit conserver ses marchés que l'on estime déjà insuffisants et en même temps, comme vous le demandez, conquérir d'autres marchés ; il est donc obligé d'affréter des navires étrangers de telle sorte que demain, lorsque notre flotte sera complètement rajeunie et l'expansion réalisée, notre pavillon gagne des places et progresse au sixième ou cinquième rang, ce que nous souhaitons les uns et les autres. Le signe du rajeunissement se trouve dans le fait que les commandes passées par les armateurs français représentent 60 p. 100 de notre flotte actuelle.

Je n'ai pas très bien compris le calcul fait par l'honorable sénateur des Bouches-du-Rhône, M. Léon David, au sujet du million que l'on devrait donner à chaque ouvrier et qui, au contraire, serait laissé aux entreprises pour leur permettre d'améliorer l'économie des navires français. (*M. Léon David fait un signe de dénégation.*)

Ou alors j'ai mal compris. En tout cas, si nous ne donnions pas aux armateurs la possibilité de moderniser leur flotte de commerce, comment pourraient-ils continuer à embaucher des marins et prendre part avec les meilleures chances de succès à la lutte difficile qui se livre actuellement dans le domaine de l'armement au commerce mondial ?

M. Léon David. Vous m'avez mal compris, monsieur le ministre.

M. Raymond Mondon, ministre des transports. Alors vous voudrez bien m'en excuser et m'expliquer à nouveau ce point tout à l'heure, mais c'est ce que j'avais compris, tout comme mes collaborateurs d'ailleurs.

Ainsi que Mlle Rapuzzi l'a dit, d'ici à 1975, en continuant nos efforts en matière d'armement au commerce et de construction navale, la flotte pétrolière française doublera par rapport à ce qu'elle était en 1968. Quant à la flotte armée pour le transport de marchandises sèches, son tonnage sera augmenté de 50 p. 100. C'est un problème important, mesdames, messieurs, que je me permets de souligner, et cela doit vous démontrer, comme le disaient aimablement à mon endroit aussi bien Mlle Rapuzzi que M. le sénateur André Cornu, que le ministre actuel continue une politique déjà engagée depuis quelque temps, qu'il entend l'amplifier et poursuivre les objectifs que je viens de définir devant vous.

M. André Cornu. Bravo !

M. Raymond Mondon, ministre des transports. En ce qui concerne les chantiers navals, on a souligné que les chantiers de l'Atlantique, comme ceux de La Ciotat, étaient en progression. Leurs carnets de commandes sont remplis et, comme l'on dit communément, leur « plan de charge » est assuré jusqu'en 1973.

On m'a parlé aussi des petits chantiers navals. Dans ce domaine, nous comptons également faire des efforts.

M. David a évoqué le cas du chantier de Port-de-Bouc, qui pose un problème difficile. Je suis ce problème depuis quelques mois avec la plus grande attention. Vous savez que les autorités régionales et locales s'en préoccupent également, aussi bien les autorités administratives que les municipalités et le conseil général du département.

Ayant bien étudié cette question, je rappellerai d'abord que sa solution dépend d'initiatives de plusieurs ordres. Il nous faut d'abord trouver le fil conducteur qui mènera vers une conclusion raisonnable et humaine. M. David doit savoir aussi bien que moi combien cela est difficile. Mes collaborateurs et moi-même, ainsi que le secrétariat général de la marine marchande s'y emploient. Aucun effort ne sera négligé dans la recherche d'une solution convenable, au double plan économique et social.

La construction navale a connu et connaît encore une expansion dont nous sommes très heureux, par suite des commandes importantes de pétroliers de 200.000, 230.000 tonnes et bientôt, comme le soulignait tout à l'heure M. le sénateur Cornu, de 300.000 tonnes et davantage, ce qui pose malgré tout quelques problèmes. La part des commandes étrangères — c'est à la gloire des chantiers français, de leurs ouvriers et de leurs dirigeants — s'est accrue et est maintenant de l'ordre de 40 p. 100, ce qui est important.

L'application du plan professionnel se poursuit, d'autre part, conformément aux dispositions convenues. Cela entraîne certains rapprochements, voire certaines fusions et, par voie de conséquence, un certain nombre de difficultés que les directeurs de chantiers, ainsi que le Gouvernement, essaient de résoudre de la façon la plus humaine possible.

En ce qui concerne les compagnies maritimes, qu'il s'agisse de la Compagnie générale transatlantique ou de la Compagnie des messageries maritimes, un certain nombre de questions m'ont été posées au sujet des subventions qui n'auraient pas été versées par l'Etat à ces compagnies ou qui seraient insuffisantes.

A la Compagnie générale transatlantique, de 1950 à 1967, l'Etat a versé 577 millions de francs, somme voisine du déficit contractuel qui est de 591 millions de francs. L'écart n'est donc pas de 40 millions, mais de 14 millions, du moins si l'on se limite à l'année 1967.

Pour 1968, la fixation du montant définitif de la subvention dépend d'un dernier examen par les ministères intéressés, en liaison avec la Compagnie générale transatlantique.

Quant à la Compagnie des messageries maritimes, on a dit que l'Etat lui devait encore 10 millions de francs en compensation des suites de la fermeture du canal de Suez, et 12 millions complémentaires au titre de l'exercice 1968 : mesdames, messieurs les sénateurs, d'ici à quelques jours vous aurez à débattre du collectif pour 1969, dans lequel ces sommes sont précisément inscrites.

J'en viens aux problèmes que pose la disparition d'un certain nombre de paquebots, évoquée par les parlementaires des Bouches-du-Rhône, Mlle Rapuzzi et M. David, et également par le sénateur de la Guadeloupe. Je sais, mademoiselle, que la situation à Marseille est difficile ; aussi, avec l'agence nationale de l'emploi, nous nous employons à trouver, notamment à l'égard des personnels qui relèvent des services hôteliers, les solutions les plus favorables et les plus humaines.

C'est là un des aspects du problème, soulevé par M. le sénateur Cornu, de l'emploi dans la flotte de commerce. Comme je l'ai dit tout à l'heure, en raison du programme important des constructions navales commandées par les armateurs français, nous pouvons tout même voir l'avenir avec un peu plus d'optimisme, sauf, je dois le dire, pour les paquebots.

Sur le cas particulier des paquebots *France* et *Antilles*, je réponds à M. le sénateur Gargar qu'aucune décision n'a encore été prise. Le déficit, jusqu'en 1968, était de l'ordre de 60 millions de francs pour ces deux paquebots, ce qui était évidemment important. Heureusement, l'année 1969 a été meilleure, et les gros efforts consentis par la Compagnie générale transatlantique ont permis d'assurer des traversées avec un taux d'occupation voisin de 100 p. 100. Ce problème, je le dis non seulement au représentant de la Guadeloupe mais à l'ensemble des sénateurs ici présents, n'est pas encore réglé ; mais nous en poursuivons activement l'étude, parallèlement à celle du reclassement du personnel dans un certain nombre de secteurs.

Dans le domaine des pêches maritimes, ce budget fait à la fois preuve de réalisme, de souplesse et d'esprit prospectif.

En effet, des mesures vont être prises pour que les crédits prévus au titre VI soient bien employés au cours de l'année prochaine. D'autre part, la surveillance côtière a été renforcée et nous disposons de crédits pour relever les indemnités allouées aux personnels qui en sont chargés ; en faveur de la sécurité en mer nous poursuivons la mise en place de centres régionaux de sécurité et de sauvetage — auxquels M. Errecart a, je crois, fait allusion tout à l'heure — à Toulon, dans la région de Cherbourg, où un centre est prévu, et à Etel, près de Lorient, où le centre fonctionne parfaitement — je l'ai d'ailleurs visité avec mes collaborateurs au début du mois de septembre dernier.

D'autre part, la recherche disposera de moyens accrus, mis à la disposition de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes, dont la subvention de fonctionnement, malgré la période de difficultés financières que nous traversons, augmente de 20 p. 100 pour 1970.

Il faut aussi agir avec souplesse, car, dans cette mutation que connaissent les pêches maritimes, comme d'ailleurs l'armement au commerce dont j'ai parlé tout à l'heure, il faut savoir adapter la politique suivie aux circonstances.

Nous avons constaté en effet que la situation de la pêche n'est pas uniforme partout, en Bretagne, où j'ai effectué un voyage d'études il y a trois mois, ou à Boulogne-sur-Mer que je dois gagner ce soir pour y avoir, dès demain, des conversations aussi bien avec les professionnels qu'avec les représentants des syndicats.

Les problèmes ne revêtent pas partout les mêmes aspects ; il convient que l'intervention de l'Etat soit particulièrement souple. On a dit et redit, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, que l'aide accordée pour l'achat de bateaux de pêche n'était pas suffisante ; ces dernières années, des crédits importants étaient prévus ; malheureusement, la prime allouée pour l'investissement naval ne dépassait pas 15 p. 100 du coût du navire. J'ai déjà obtenu l'accord du ministre de l'économie et des finances, il y a trois mois, pour qu'elle soit portée à 20 p. 100, avec l'intention de poursuivre la négociation pour améliorer encore ce taux. J'ai bon espoir de réussir, car nous avons constaté avec les professionnels et avec les syndicats que si les crédits affectés en 1968 et en 1969 à cet effet n'étaient pas tous dépensés, la raison essentielle était bien dans l'insuffisance de ce niveau d'intervention. Certes, le budget n'est qu'une prévision, mais sur place, en Bretagne — et demain sans doute à Boulogne-sur-Mer — je me suis bien rendu compte que si l'on veut sauver la pêche française, si l'on veut la moderniser de même que l'armement au commerce, il convient de renouveler la flotte et en particulier de développer davantage ce que l'on appelle maintenant les bateaux pour la pêche à l'arrière.

On m'a posé une question à propos des F.R.O.M. Ces organismes dont les subventions seront en diminution de 1,45 million de francs en 1970, possèdent actuellement des réserves de l'ordre de 2,5 millions de francs. Il avait d'ailleurs toujours été prévu que les subventions attribuées iraient en diminuant.

Par contre, nous avons augmenté de deux millions l'aide à l'équipement (sous réserve du « blocage » global de 10 p. 100 des autorisations de programme), soit pour les bateaux, soit pour les investissements à terre destinés à la commercialisation et à la transformation, qui devront être développées tout particulièrement en Bretagne. Vous voyez donc, dans ces conditions, que le budget traduit seulement un transfert de crédits.

Quant à l'avenir, il faut que nos pêcheurs soient en mesure de faire face à la concurrence étrangère, et qu'ils reçoivent des aides en harmonie avec les règlements communautaires européens tels qu'ils sont envisagés. On a parlé du marché commun de la pêche : ce problème n'est pas encore réglé ; les ministres de l'agriculture du Marché commun ont eu beaucoup de peine en matière agricole. En matière de pêches, les discussions du groupe de travail particulier et du comité spécial agricole ont avancé de façon particulièrement lente, car nous nous heurtons soit avec les représentants allemands, soit aux représentants italiens ou hollandais à des problèmes particulièrement difficiles. Cependant, un conseil des ministres de la pêche se réunira dès lundi et mardi prochain à Bruxelles et,

comme je l'ai promis aux pêcheurs bretons, j'irai moi-même défendre notre dossier qui contient certains éléments positifs. Je ne me dissimule pas les difficultés que je rencontrerai, car il y a des questions délicates à traiter, mais le précédent des fruits et légumes nous permet de nourrir un bon espoir.

M. Gargar m'a demandé ou en était l'implantation du crédit maritime mutuel en Guadeloupe : je vous réponds, monsieur le sénateur, que la question est actuellement étudiée dans des conditions très sérieuses au secrétariat général de la marine marchande.

M. Marcel Gargar. J'en prends acte.

M. Raymond Mondon, ministre des transports. Voyons maintenant les moyens de services. Comme je l'ai indiqué, les moyens des services dont nous disposons en 1970 permettront d'assurer un certain nombre de réalisations au cours de l'année 1970, notamment l'opération « informatique » de Saint-Servan ; également, — j'y ai fait allusion tout à l'heure — des crédits nouveaux sont affectés à la surveillance et au sauvetage ainsi qu'à l'enseignement maritime, par exemple à la construction d'une école d'apprentissage maritime à Sète.

On a parlé beaucoup de l'établissement national, des invalides de la marine. Je dois signaler que les crédits sont en augmentation de 9.500.000 francs dans le budget de 1970. A ce sujet, plusieurs orateurs ont fait allusion au rattrapage de l'écart constaté par le rapport de M. l'administrateur général Forner, entre les salaires forfaitaires servant de base au calcul des prestations et les salaires réels. Eh bien oui ! le rattrapage, qui se fait par étapes n'est peut-être pas aussi rapide qu'on pourrait le souhaiter. Mais, depuis mai et juin 1968, deux augmentations de 1 p. 100 ont déjà été effectuées à ce titre ; une troisième augmentation semblable interviendra en 1970. D'autres problèmes se posent dans la ligne du rapport Forner et nous sommes en train de les examiner avec le ministère de l'économie et des finances.

Il faut reconnaître que, dans son ensemble, le régime de l'établissement national des invalides de la marine donne satisfaction aux marins. Pourtant, en ce qui concerne la caisse des retraités, quelques questions ont été soulevées ; par exemple, on a évoqué à l'Assemblée nationale le problème des veuves de marins. Un vœu a été exprimé pour que la pension de réversion soit supérieure à 50 p. 100 et puisse atteindre 60 et même 70 p. 100. Il ne s'agit pas d'un problème propre aux gens de mer, mais d'un problème soulevé par l'ensemble des fonctionnaires ainsi que par les syndicats des entreprises nationales ; il ne peut donc être réglé de façon spécifique.

M. Cornu a bien voulu me poser, en dehors des problèmes généraux de la marine marchande, que je viens d'évoquer, une question sur la pollution des mers, à la suite d'accidents de navigation récents.

Monsieur le sénateur, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures. Des critiques ont pu être exprimées ; mais il faut, pour apprécier la portée des dispositions mises en place, se rappeler que ces accidents sont d'un type nouveau. En ce qui concerne les moyens administratifs, le gouvernement précédent avait déjà décidé la création d'une commission interministérielle. La commission, placée sous la présidence du ministre de l'intérieur, comprend des représentants des différentes administrations intéressées, dont le ministère des transports ; en effet, il est apparu rapidement qu'une coordination était nécessaire entre les ministères de l'intérieur, des transports, de l'équipement et, bien entendu, de la défense nationale, puisque la marine nationale et l'armée en général jouent dans la lutte contre la pollution un rôle particulièrement important.

M. André Cornu. Et efficace !

M. Raymond Mondon, ministre des transports. Les élus locaux que vous êtes l'ont reconnu avec satisfaction et je me plais aussi à rendre cet hommage.

Mais un problème de crédit se pose également. Vous avez évoqué la nécessité de constituer des dépôts de produits pour lutter contre les nappes d'hydrocarbures qui se sont répandues en grande quantité, une première fois lors du sinistre du *Torrey Canyon*, sur la côte anglaise d'abord, sur la côte bretonne ensuite, puis l'été dernier en Bretagne de nouveau et en Méditerranée. A Toulon, un produit efficace a été expérimenté et nous en avons fait parvenir en Bretagne une certaine quantité, le plus rapidement possible, l'été dernier. Cinq cent mille francs ont dû être dégagés au titre du budget de 1969 pour la reconstitution et l'extension des stocks ; sept cent mille francs sont inscrits dans le « collectif », qui va venir en discussion devant vous prochainement, pour poursuivre l'action entreprise. Ainsi, nous sommes maintenant en mesure de créer ou de reconstituer des stocks plus importants que dans le passé à Toulon, à Brest et à Cherbourg, comme vous le souhaitiez tout à l'heure, monsieur le sénateur. Nous avons donc entrepris un effort considérable — et sans précédent — à titre préventif et pour préserver les côtes de Bretagne et l'ensemble des côtes françaises.

Mais se pose aussi le problème de la pollution volontaire des eaux. Sans rappeler la nationalité de ce navire étranger qui a défrayé la chronique, je dirai que le Gouvernement français s'efforce d'obtenir une réglementation répressive plus sévère au niveau international. La législation française, pour sa part, est particulièrement sévère. Le Gouvernement s'attachera à découvrir ces pollutions volontaires avec une vigilance accrue, afin de les réprimer d'une façon efficace.

M. André Cornu. C'est très important !

M. Raymond Mondon, ministre des transports. Telles sont les réponses que je devais vous faire, en même temps que je me devais de vous présenter rapidement la politique générale du Gouvernement dans le domaine de la marine marchande.

Pour me résumer, je dirai que nous faisons face à des difficultés, car ce budget, comme tous les budgets pour 1970, tient compte, bien entendu, des conditions financières dans lesquelles nous vivons. Néanmoins, en ce qui concerne la pêche, des crédits ont pu être dégagés et l'augmentation des primes pour l'équipement à terre ou pour l'achat de nouveaux bateaux de pêche a été prévue ; en ce qui concerne les constructions navales et l'armement au commerce, comme l'a fort bien reconnu le rapporteur de la commission des affaires économiques, depuis huit ou dix ans des efforts ont été entrepris : ils commencent à porter leurs fruits et je vous demande de faire confiance, et déjà plusieurs d'entre vous ont dit qu'ils le feraient, au ministre et à ses collaborateurs pour continuer le bon combat. En effet, ainsi que l'a dit M. Cornu, la marine marchande française a droit encore dans le monde au respect et à l'estime et elle peut prétendre à jouer un rôle particulièrement dynamique et efficace. (*Applaudissements.*)

M. Léon David. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. David pour répondre à M. le ministre.

M. Léon David. Je voudrais faire une rectification, car M. le ministre et ses collaborateurs, puisqu'il les a cités, ont mal compris ce que j'avais dit sur les subventions.

J'ai indiqué que, si mes calculs étaient exacts, le montant des subventions correspondait à un million de francs par travailleur manuel, ouvriers ou techniciens, et qu'ils n'en bénéficiaient pas ! Je n'ai pas dit qu'il fallait distribuer un million de francs à chacun d'entre eux.

J'ai précisé, ce sont mes propres termes, que cela pouvait inciter les employeurs à satisfaire des revendications légitimes et raisonnables concernant la diminution des heures de travail et l'abaissement de l'âge de la retraite, compte tenu d'autre part du degré de productivité des chantiers navals français.

Voilà exactement les paroles que j'ai prononcées, ainsi que vous pourrez le vérifier en lisant le *Journal officiel* !

M. Raymond Mondon, ministre des transports. J'en prends bien volontiers acte. Ces améliorations, vous le savez comme moi, sont du domaine des conventions collectives.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des transports, section III : Marine marchande, qui figurent aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 25 et 26 du projet de loi.

M. Jacques Eberhard. Le groupe communiste votera contre ces crédits.

M. Antoine Courrière. Le groupe socialiste également.

Article 25.

ETAT B

M. le président. « Titre III : plus 3.841.324 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Ce titre est adopté.*)

M. le président. « Titre IV : moins 4.254.000 francs. » — (*Adopté.*)

Article 26.

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme : 5.320.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 4.030.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI. — Autorisations de programme : 324.200.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 172.199.000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant la marine marchande.

Le Sénat voudra sans doute suspendre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures dix minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1970.

Développement industriel et scientifique.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du développement industriel et scientifique.

La parole est à M. Armengaud, rapporteur spécial.

M. André Armengaud, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Industrie). Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous allons examiner brièvement le budget du développement industriel qui, comme vous le savez, est divisé en deux parties : le budget de l'ancien ministère de l'industrie, dont je parlerai, et le budget de l'ancien département de la recherche scientifique, dont vous entretiendra M. Houdet.

Il y a relativement peu de chose à dire sur le budget pour 1970 de l'ancien ministère de l'industrie. Il est, en quelque sorte, la reconduction du budget de cette année, à quelques millions de francs près. Il atteint 2.100 millions de francs sur un total de cinq milliards concernant l'ensemble du budget du développement industriel.

Ce budget n'est important que sur deux points : d'une part, l'aide aux houillères déficitaires, qui représente en chiffres ronds 1.800 millions — c'est-à-dire l'essentiel des crédits de ce département — et, d'autre part, la défense contre la pollution, action qui nécessite l'emploi de cinquante-quatre personnes et qui coûte 1.300 millions.

Ce budget est intéressant toutefois par un élément nouveau, la création d'une ligne 54-92 intitulée pudiquement « actions de politique industrielle », qui vise la création de l'institut de développement industriel pour 60 millions en crédits de paiement et 150 millions en autorisations de programme. Je ferai à cet égard une brève observation en vous invitant à comparer au crédit de 1.800 millions destiné à aider les houillères déficitaires cette dotation de 60 millions consacrée à des actions de développement industriel, qui nous paraissent essentielles. Le rapprochement de ces deux sommes, qui s'exprime dans un rapport de trente à un, signifie qu'actuellement le ministère chargé du développement industriel dépense trente fois plus pour des activités en déclin que pour des activités dont l'expansion est indispensable. Cela, évidemment, ne paraît pas satisfaisant, du point de vue intellectuel d'abord, du point de vue de l'évolution de l'industrie nationale ensuite.

La plus grosse part du budget du ministère du développement industriel intéresse mon collègue M. Houdet, qui vous parlera de la recherche nucléaire, des investissements nucléaires, du commissariat à l'énergie atomique, des sciences spatiales, du « plan calcul » et de l'exploitation des océans.

Ce qui me paraît beaucoup plus important que l'examen des chiffres, c'est la place que le ministère du développement industriel doit avoir dans la nation et les responsabilités qui sont les siennes.

D'abord quelques mots de l'environnement. Pour la première fois nous avons entendu les plus hautes instances de l'Etat nous dire que le profit d'une entreprise, qu'elle soit publique ou privée, n'était plus un sujet de discussion ou un sujet de critiques, qu'il était fondamental pour que les investissements se fassent que se développe l'autofinancement — ce qui pré-suppose qu'il y ait d'abord des profits. A cet égard le rapport appelé « Ortolli-Montjoie », devenu ensuite rapport « Montjoie » — en raison des fonctions actuelles de M. Ortolli — longuement a insisté sur la nécessité d'accroître sensiblement le *cash-flow* des entreprises françaises de manière à leur donner une structure financière correspondant à leur vocation et des possibilités propres de financement.

Cela dit, si ce climat en ce qui concerne l'attitude du Gouvernement à l'égard des entreprises est devenu plus favorable, ce que nous demandions depuis des années, il y a par contre des points sombres. Il y a d'abord le déphasage entre l'industrie

française et l'industrie étrangère des nations-continentales comme les Etats-Unis, notamment, ensuite le déphasage entre la France et l'Allemagne. Je n'insisterai pas sur la maîtrise américaine dans les sciences spatiales et ce qui en découle, témoin les récentes expériences *Apollo XI* et *Apollo XII*, qui ont permis des progrès énormes en matière d'électronique et de calculatrices.

Ce qui par contre est plus grave, en ce qui nous concerne, c'est le cas de l'Allemagne. L'Allemagne fédérale a une industrie qui représente près de 50 p. 100 de plus que la nôtre et la nouvelle politique du gouvernement social-libéral allemand, qui tend à un rapprochement avec l'Allemagne de l'Est, tend en fait, à associer les deux Allemagne, dont l'une est la troisième puissance industrielle du monde et l'autre, la neuvième, ce qui, au point de vue de la compétition de l'industrie française avec l'industrie allemande, ne facilitera pas notre tâche.

J'ajouterai qu'en ce qui concerne la conquête des marchés extérieurs, le rapprochement de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Allemagne de l'Est aura certainement un effet sur les commandes que passeront les pays de l'Est à l'Allemagne de l'Ouest et on peut se demander si les conversations politiques actuellement en cours ne présagent pas un nouveau Rapallo. Je n'insisterai pas sur ce point si ce n'est pour dire que nous aurons à en tirer des conséquences très sérieuses du point de vue de l'effort que nous aurons à faire.

Le préambule du rapport de la commission des finances a posé toute une série de questions que je n'évoquerai pas les unes après les autres à cette tribune car je laisserais l'Assemblée. Je demande simplement à M. le ministre du développement industriel de bien vouloir se pencher sur ces questions et d'avoir, avec le rapporteur de la commission des finances, quelques entretiens utiles de manière à dégager une philosophie.

La principale des questions posées dans ce vaste et long questionnaire est la suivante : quelles sont les déficiences de l'industrie française ? Quelles en sont les raisons ? Quelles en sont les motivations ? Sont-elles dues essentiellement aux hommes ? Sont-elles également dues à des mécanismes fiscaux et financiers imparfaits parce que, à cet égard, je tiens à rappeler que la commission des finances n'a cessé de répéter ici pendant vingt ans qu'une fiscalité ou une politique de crédits non différenciée suivant l'activité des entreprises ou la nature et la destination des profits n'était pas satisfaisante si l'on voulait développer les activités de pointe et les activités les plus risquées, étant donné le tempérament même du Français. Si l'on veut en la circonstance le faire sortir de sa coquille, encore faut-il l'y inciter et ce sont des mécanismes fiscaux ou des mécanismes de crédit sélectifs qui pourront le mieux le faire que d'autres.

Question accessoire aussi, mais corollaire de celle-là : dans quelle mesure les infrastructures de l'industrie sont-elles satisfaisantes, ce qui pose tout le problème de l'aménagement régional ? Il n'est pas sain que se concentrent essentiellement sur Paris les industries les plus dynamiques, alors que Paris est surchargé et que le coût de la main-d'œuvre parisienne pour l'ensemble des dépenses de la nation, devient excessivement élevé. Vous aurez, monsieur le ministre, à vous pencher sérieusement sur la question de la répartition la plus raisonnable de la localisation des industries fondamentales françaises et du développement de certains pôles d'action.

Je crois savoir que vous avez des projets en ce qui concerne notamment l'industrialisation de la région des Bouches-du-Rhône par l'implantation d'une usine sidérurgique à Fos. S'il en est ainsi, cela posera tout le problème de l'infrastructure des usines locales pour permettre l'implantation d'usines de transformation dynamiques et actives.

J'en arrive maintenant à quelques remarques de caractère général qu'il n'est pas possible d'éluider. La question est de savoir — j'y ai fait allusion tout à l'heure — s'il ne serait pas souhaitable d'envisager un allègement des dépenses improductives dont la subvention aux charbonnages est un des prototypes.

Vous me répondez sans doute qu'il y en a d'autres dans l'ensemble du budget. On a évoqué ici ces jours derniers les charges de la S. N. C. F., de la R. A. T. P. et certaines aides à l'agriculture. Il s'agit essentiellement d'ailleurs de charges à caractère social. Ce n'est pas pour autant qu'il faut les éliminer mais il convient de tenir compte de leur poids dans l'ensemble des charges de la nation et voir dans quelle mesure ce poids n'est pas aberrant par rapport aux obligations que nous avons pour déhaler une machine qui est depuis trop longtemps embourbée.

Deuxième aspect de la question. Il est également important de savoir dans quelle mesure une politique européenne plus rationnelle ne permettrait pas un redressement d'une telle situation. Monsieur le ministre du développement industriel, j'ai déjà souligné, en commission des finances, que l'aide au charbon est la conséquence de la mauvaise politique menée par la défunte haute autorité du charbon et de l'acier qui, pour le

moins qu'on puisse dire, n'a pas cherché à régler le problème de l'importation charbonnière, eu égard aux charges de la production européenne.

Il va de soi qu'avec une politique d'importation de charbon communautaire en ce qui concerne les prix eux-mêmes et grâce à une péréquation entre le coût du charbon intérieur et celui du charbon importé, la France ne serait pas amenée, comme à l'heure actuelle, de même que l'Allemagne, à subventionner indirectement la sidérurgie italienne, et cela depuis vingt ans, pour le plus grand profit de cette dernière. Par conséquent, sur ce point, il y a un combat à mener à Bruxelles. Je sais bien, monsieur le ministre, qu'il y en a beaucoup à mener et que ces combats sont difficiles. Ceux qui siègent au parlement européen le reconnaissent parfaitement. Néanmoins, je souhaite qu'à cet égard — M. Kasperit en est témoin — je ne sois pas le seul à me battre contre le conservatisme déplaisant qui règne en matière charbonnière à Bruxelles et à Strasbourg.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le rapporteur général.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Vous voyez que j'ai des réminiscences.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. En ce qui concerne les bénéfices des entreprises françaises, j'ai dit un mot tout à l'heure de l'autofinancement. Je n'insisterai donc pas. Je voudrais ouvrir seulement une parenthèse. L'industrie française se plaint généralement de supporter des charges plus lourdes que les industries étrangères homologues. A cet égard, un document récent paru dans *Economie et conjoncture* du mois de septembre dernier a contesté fortement cette affirmation. Mon collègue M. Jager, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, a repris dans une large mesure les observations parues dans *Economie et conjoncture*. D'après les informations que j'ai pu avoir, je ne suis pas certain que cet article ne soit pas entaché de quelques erreurs, notamment en ce qui concerne les références au produit national, puisqu'il calcule ce produit national en France compte tenu de la T. V. A., alors que pour nos partenaires étrangers il ne le fait pas. Or, la T. V. A. moyenne en France est de 15 p. 100. Les évaluations sont donc différentes. En matière de frais de transport, du coût de l'électricité, le document que j'ai rappelé ne paraît pas non plus être d'une qualité certaine.

Je pense donc que sur ce point les études ne sont pas suffisamment fouillées et j'espère, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'au cours de l'intersession nous pourrions charger un groupe de travail de prendre le cas de ces quelques produits précis fabriqués par des entreprises multinationales pour en déterminer le prix de revient à la sorte de l'usine, et le prix après évaluation des frais généraux et commerciaux de l'entreprise, compte tenu aussi des frais annexes tels que les frais portuaires. Vous verrez à titre d'exemple, en annexe au rapport de la commission des finances, le début d'une étude qui montre que les frais portuaires varient par exemple de un à deux, suivant qu'il s'agit de Rotterdam ou du Havre. Il n'est pas douteux que pour des produits pondéreux de la nature du pétrole, la différence n'est pas négligeable en ce qui concerne les charges supportées par les entreprises et par là même en ce qui concerne le prix de revient.

Troisième observation : M. le ministre de l'économie et des finances a longuement évoqué dans ses exposés à l'Assemblée nationale et au Sénat que l'une des raisons de notre situation difficile en matière de balance des paiements a été la surchauffe du marché intérieur. Sur ce point — je ne vous apprendrai rien, car je l'ai dit en commission des finances — je conteste dans une certaine mesure cette affirmation, car je pense que la situation est mauvaise parce que la production française est insuffisante en quantité et en qualité. Je l'ai dit dans la discussion générale, nous avons une politique d'exportation de pays sous-développé ce qui évidemment n'est pas satisfaisant. Or, à cet égard, des travaux ont été faits au Sénat depuis longtemps qui ont permis de déterminer quels étaient les postes les plus névralgiques de la balance des comptes. Je me souviens vous avoir rendu visite à la fin de 1957 au Quai Branly pour vous apporter le rapport présenté par M. Fillon et moi-même au nom de la commission des finances. Je vous ai dit alors : voici les différentes industries qu'il va falloir développer en France si vous voulez éviter une saignée permanente de notre balance des paiements. Pour des raisons dans lesquelles je ne veux pas entrer, la situation ne s'est pas améliorée depuis dix ans et les efforts nécessaires n'ont pas été faits pour développer ces productions nationales. Je sais bien qu'il ne suffit pas d'affirmer ce qu'il faut faire. Je sais bien que chez les utilisateurs il y a malheureusement un certain snobisme des biens d'équipement étrangers. Je sais aussi que les importateurs sont très puissants

et qu'ils sont assez bon commerçants pour convaincre la clientèle française qu'il faut acheter du matériel étranger au lieu du matériel français. Au surplus, ils font des conditions de crédits ou de paiement très avantageuses. Par conséquent, l'industrie française ne joue pas toujours à égalité de chances. Mais ce n'est pas parce que nous héritons d'une situation de fait regrettable qui remonte à près de quarante ans que nous devons pour autant la laisser se perpétuer. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir vous pencher sur les propositions que j'avais faites il y a dix ans, et qui sont encore d'actualité, pour déterminer d'une façon précise avec vos services et le commissariat général au Plan les fabrications qu'il faut accroître en France et dont le marché est à tort réservé à l'importation, de manière à redresser définitivement la balance des paiements français.

Vous devrez d'ailleurs, du même coup, faire faire un inventaire sérieux de l'outillage français existant. Je sais qu'on en a fait un il y a quelques années, mais à mon sens il n'est pas satisfaisant, d'abord parce qu'il n'a pas tout couvert, ensuite parce que vous savez que certaines administrations militaires qui possèdent des arsenaux sont relativement peu disposées à vous faire savoir ce qui se passe chez elles alors que ceux qui, comme moi, ont été officiers d'armement, savent que vous avez, dans les arsenaux un personnel technique de qualité et un très bon outillage, utilisés à un faible pourcentage de leur taux de charge et qu'il y aurait sans doute des possibilités d'utiliser à la fois les hommes et les machines pour développer un certain nombre de productions actuellement vacantes.

Il y a là ainsi un effort à faire pour modifier des habitudes plus que trentennaires car la situation que j'évoque aujourd'hui, je l'ai déjà connue quand j'étais au ministère de l'armement en 1940.

Il est une autre question de caractère général qui se pose : est-il opportun de maintenir le système de fermeture automatique de la plupart des entreprises françaises pendant la période d'été et de ne pas chercher des mécanismes de roulement pour le personnel, étant donné que, chez nos partenaires étrangers, les usines ne ferment pas pendant tout l'été ? En Allemagne notamment la fermeture n'est pas aussi étendue qu'en France, ce qui, du point de vue de la concurrence, n'avantage pas l'industrie française.

Autre question de caractère général : dans quelle mesure n'est-il pas opportun — je le dis à l'occasion de la création de l'institut de développement industriel — de créer des entreprises aussi importantes que celles qui, en fait, sont nationalisées, sans intervention du législateur ? Je sais très bien que la Constitution est rédigée de façon telle que le Gouvernement a parfaitement le droit de procéder à une telle création sans en référer au Parlement, sinon pour lui demander des crédits. Néanmoins, les interventions de l'Etat prenant une place de façon de plus en plus grande dans la vie économique du pays, il serait souhaitable, me semble-t-il, que les contribuables, les citoyens, sachent dans quelles conditions se font ces interventions et, par conséquent, que ce soit régulièrement par la voie législative et par la voie d'une information très précise, apparaissant dans les « bleus » et dans les « jaunes » qui accompagnent le budget, que ces initiatives soient prises, de manière que chacun d'entre nous sache exactement de quoi il retourne.

Autre question de caractère général : celle des investissements étrangers. Sur ce point, il ne s'agit pas d'ouvrir une polémique. C'est d'ailleurs une question de caractère européen. Je pense, quant à moi, qu'il serait souhaitable de voir l'ensemble des pays de l'Europe des Six se mettre d'accord sur une politique commune des investissements étrangers car, si l'un des pays refuse tel ou tel investissement d'origine étrangère provenant de pays tiers, c'est dans un autre pays du Marché commun que va s'installer l'investisseur, au détriment de celui qui l'a refusé. Par conséquent, sur ce point, je vous demande de bien vouloir engager, avec les autorités de Bruxelles, une négociation sérieuse.

Incidentement, je dirai à cet égard que je ne suis pas certain que la position prise sur les offres de Westinghouse aient les aboutissements que vous souhaitiez. Rien ne dit que nous ne nous trouverons pas demain, si la C. G. E. n'a pas les reins suffisamment solides, devant une nouvelle affaire du type *Bull-General Electric* où après avoir déclaré que nous ne céderions rien, nous avons cédé et bien au-delà de ce que nous avions envisagé à l'origine.

La question est délicate et difficile. Certes, vous avez à jouer avec les cartes qui vous sont données ; néanmoins, je ne suis pas certain que l'on n'ait pas été quelque peu imprudent.

Enfin — dernière remarque générale — je suis, quant à moi, très frappé par le fait que, chaque fois que tel ou tel d'entre nous, au Parlement européen, soulève la question de la politique industrielle commune, il se heurte à une réaction presque épidermique de la part de nos partenaires qui, ni de près, ni de loin, ne veulent accepter la moindre programmation, ni la moindre planification, ce qui est, à mon sens, l'expression d'une certaine tartuferie car nous savons très bien que le gouvernement

allemand, avec le jeu de sa fiscalité qu'il a su nuancer selon les circonstances, a, à cet égard, une politique industrielle parfaitement dirigée, avec l'accord de ses industriels.

Ce que je voudrais, c'est qu'on aboutisse à une programmation répartissant intelligemment la tâche entre les différents partenaires du Marché commun dans les industries essentielles, de manière que ne se polarisent pas, comme c'est le cas, sur l'Allemagne, toutes les industries fondamentales essentielles au détriment des autres partenaires du Marché commun. Je voudrais savoir si, sur ce point, monsieur le ministre, vous pouvez aider ceux qui, au Parlement européen, défendent cette thèse car, lorsque je la défends personnellement, on me répond fréquemment : votre gouvernement est aussi libéral que le nôtre et se refuse à des interventions de cette nature ; par conséquent, votre demande n'est pas fondée.

Il n'est pas souhaitable qu'apparaisse ainsi un certain désaccord entre les parlementaires européens et les gouvernements nationaux des pays qu'ils représentent, encore que, devant le Parlement européen, nous soyons des hommes libres, nullement attachés à ces questions de nationalité. Néanmoins, quand nous voyons le jeu que mènent certains de nos partenaires, il convient de n'être pas plus naïfs qu'eux. Je souhaiterais donc que vous nous apportiez votre concours à cet égard.

Sur les différentes industries, j'ai relativement peu à dire, tout au moins à la tribune du Sénat, à moins d'y rester pendant des heures, ce que personne ne souhaite. Dans ce domaine, le rapport de la commission des finances fait un certain nombre de suggestions. Je vous demande d'en prendre connaissance afin que nous puissions en discuter posément quand vous l'estimerez opportun et que vous en tiriez les conclusions.

Dans le domaine de l'électricité, je voudrais cependant attirer votre attention sur deux points. Le premier, c'est que les conditions de tarification faites par Electricité de France aux consommateurs très importants de courant haute tension, ne sont pas exemptes de critiques. Ce n'est pas par plaisir, par exemple, que Pechiney va s'installer en Hollande ou en Allemagne, mais simplement parce que le prix du courant haute tension y est de 50 p. 100 moins cher. Je me permets donc, monsieur le ministre, de vous poser une question importante, mais je vois que M. le rapporteur général retient actuellement votre attention.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Monsieur Armengaud, j'indique simplement à M. le ministre que, si tous nos collègues ne sont pas raisonnables, nous aborderons la discussion du budget des affaires sociales après minuit car, si j'en juge par le nombre des orateurs inscrits dans le présent débat, on peut estimer qu'il durera plus de cinq heures !

M. le président. Je me permets de préciser, monsieur le rapporteur général, que, lorsque je donnerai la parole aux différents orateurs, je rappellerai les temps impartis à chaque groupe afin que le Sénat puisse examiner aujourd'hui non seulement le budget dont il discute en ce moment, mais également celui de la santé publique.

Je vous prie de bien vouloir poursuivre votre exposé, monsieur Armengaud.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Je me permets donc de vous poser une question importante, monsieur le ministre : dans quelle mesure les dispositions de la loi du 2 août 1949 permettant aux auto-producteurs d'électricité de développer leur production, quitte à vendre leurs surplus sur les lignes d'Electricité de France, ne seraient-elles pas un moyen de réduire le prix du courant grâce à des initiatives prises par un certain nombre de gros producteurs sans porter pour autant atteinte à la loi de nationalisation ?

Je ne veux pas insister sur les autres questions qui sont évoquées dans le rapport. Je préfère, en raison de la longueur des débats, vous demander de vous reporter au rapport écrit de manière que nous engagions une discussion dans vos bureaux le plus tôt possible.

Je voudrais cependant insister sur un seul point : les industries mécaniques et les industries alimentaires.

Des premières je vous ai touché un mot tout à l'heure : il n'est pas normal que la quasi-totalité des machines à écrire utilisées en France, que plus de 60 p. 100 du parc des machines-outils, qu'une partie essentielle des divers biens d'équipement ou des matériels de laboratoire ou de mesure soient d'origine étrangère. Cela nous ramène à la question que j'ai soulevée tout à l'heure.

En ce qui concerne les industries alimentaires, qui ne dépendent pas de vous, mais qui sont un prolongement des industries dont vous vous préoccupez, il serait très important que le problème des matières premières soit réglé dans des conditions satisfaisantes afin que les industries alimentaires françaises ne paient pas leurs produits agricoles plus cher que leurs partenaires du Marché commun.

J'insiste enfin auprès de vous pour que vous souteniez avec la plus grande vigueur les efforts de la direction de la propriété

industrielle à l'occasion du brevet européen et du brevet international connu sous le nom de Plan P. C. T. Cette dernière opération a été admirablement montée par les Américains et les Russes, pour mettre la main par la voie juridique sur l'ensemble des industries du monde entier. Grâce aux efforts de vos collaborateurs, cette manœuvre a été déjouée et l'on revient maintenant à des suggestions plus raisonnables et plus limitées. Il faut, par conséquent, continuer dans cette voie.

En ce qui concerne le brevet européen, il est certaines précautions à prendre, notamment à l'égard du comportement de la Grande-Bretagne qui souhaiterait, en fait, bénéficier en la circonstance d'un statut particulier afin d'avoir l'exclusivité de l'examen des documents de langue anglaise, faisant ainsi éclater en quelque sorte l'organisme central de recherches du brevet européen, ce qui serait tout à fait contraire aux intérêts français.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques essentielles que j'avais à faire à l'occasion du budget du ministère de l'industrie. Je dirai quelques mots de l'institut de développement industriel à l'occasion de l'amendement déposé par la commission des finances, pour lequel nous avons avec vous trouvé, semble-t-il, une solution satisfaisante. Mon collègue M. Marcel Martin, de son côté, a présenté un amendement qui nous permettra de nous expliquer sur ce point.

J'en ai donc terminé. Avant de quitter la tribune, je vous demande, monsieur le ministre, maintenant que le dialogue est rétabli de façon effective entre le Parlement et le Gouvernement, notamment entre le Sénat et le Gouvernement, d'avoir avec vous et avec vos services les entretiens qui me paraissent indispensables si nous voulons assurer un avenir sérieux à l'industrie nationale à laquelle vous devez apporter tous vos soins.

Car, en fin de compte, c'est presque vous qui êtes le ministre de l'agriculture, sans pouvoir le dire — que M. Duhamel veuille bien me pardonner ! — puisque, si vous ne créez pas les emplois nécessaires dans l'industrie, jamais nous n'assurerons la reconversion de la main-d'œuvre qui, libérée par l'évolution agricole, se présentera aussi sur le marché du travail déjà soumis à une fantastique pression démographique. Vous avez donc une tâche immense à accomplir. Nous espérons à la commission des finances, monsieur le ministre, que vous nous présenterez dans les mois qui viennent des suggestions qui nous permettraient de sentir que l'effort commencé sera réalisé. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Houdet, rapporteur spécial.

M. Roger Houdet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Recherche scientifique). En vous confiant la lourde tâche d'animer et de régler le développement industriel, le Gouvernement y a ajouté, monsieur le ministre, la tâche, non moins importante et essentiellement prioritaire à nos yeux dans une économie moderne, de penser et de coordonner la recherche scientifique sous toutes ses formes, qu'elle soit fondamentale, appliquée, nucléaire, océanique ou spatiale.

Après notre collègue M. Armengaud, il m'échoit de développer devant notre assemblée la seconde partie de votre budget — le développement scientifique — et j'essaierai d'être assez bref.

Les actions de recherche étaient placées depuis plusieurs années sous l'autorité du Premier ministre qui, par délégation à un ministre ou un secrétaire d'Etat, assurait cette charge ; quant aux crédits, ils étaient rattachés à son budget. Qu'a-t-on visé en rattachant développements industriels et scientifiques ? Certainement, accélérer le passage de la recherche appliquée en pleine mouvance dans la pensée intellectuelle moderne à l'industrialisation du progrès technique, garantie d'une bonne rentabilité de cette recherche, mais aussi confirmation que la croissance industrielle dépend étroitement de son application.

Ce rattachement doit montrer symboliquement une volonté d'innovation plus grande que l'industrie et l'économie françaises ne l'ont manifesté depuis un certain nombre d'années, mais cette formule laisse toujours un contrôle trop dispersé des crédits et des moyens affectés à la recherche dans son ensemble.

Non seulement les crédits sont dispersés dans différents budgets, mais encore les crédits soumis, pour coordination, à la discussion du comité interministériel sont seulement ceux qui sont inclus dans « l'enveloppe recherche ». L'enveloppe regroupe une partie des moyens affectés par les différents ministères civils à des activités de recherche et de développement ; elle s'est certes élargie en ces dernières années ; mais elle laisse hors enveloppe la recherche universitaire financée sur les crédits d'enseignement, la recherche aéronautique civile, la recherche pétrolière, les recherches de la défense nationale.

En outre, certains organismes, compris cependant dans l'enveloppe, financent la plus grande partie de leur recherche par des crédits échappant à l'examen du comité interministériel.

Cette situation reste peu satisfaisante ; la division des crédits soumis à l'examen interministériel dans et hors enveloppe recherche semble indiquer qu'il s'agit de crédits de nature différente alors qu'ils ont souvent le même objet ou intéressent des organismes de structure comparable.

Si on peut admettre que la recherche militaire, qui a une finalité et un caractère particuliers, et la recherche universitaire liée à l'enseignement restent hors enveloppe, il n'en est pas de même du grand nombre de programmes et d'opérations qui ne relèvent pas encore de la coordination interministérielle.

Il serait nécessaire, lors de la préparation du budget de 1971, de recenser systématiquement les crédits affectés à des activités de recherche et développement après avoir clairement identifié ces activités et de regrouper sur un même chapitre les crédits affectés à un même établissement ou à une même opération.

D'autre part, la recherche s'effectue dans des structures extrêmement variées, qui sont allées en se diversifiant d'une façon peut-être excessive.

Suivant l'heureux regroupement partiel au sein du C. N. R. S. des actions de recherche fondamentale et appliquée réparties dans les universités et les laboratoires particuliers, l'apparition d'actions spécifiques a amené à créer autour d'équipes de chercheurs spécialisés des organismes nouveaux s'ajoutant à des centres ou commissariats existants. Or un fait nouveau naît de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur : c'est l'autonomie des universités. Cette autonomie favorisera la spécialisation des universités, entraînant le regroupement de moyens importants en chercheurs et matériels avec l'aide financière pouvant venir de la collaboration — ce qui est souhaitable — de l'industrie et de l'université.

Que deviendront, face à ce développement, certains des nouveaux organismes créés ?

Peut-on améliorer cette situation en vue d'un meilleur contrôle d'emploi des crédits engagés et d'un plus sûr jugement de l'efficacité des moyens mis en œuvre, en vue aussi de mieux fixer les directions de recherches, d'analyser plus sûrement les résultats scientifiques et industriels obtenus, de mesurer les succès comme aussi les échecs inévitables dans une politique de recherche ?

Telle est la première question d'ordre budgétaire que nous vous posons, monsieur le ministre. Nous vous demandons ainsi implicitement de définir votre politique de recherche et les moyens de l'appliquer car nous craignons que l'accélération du développement industriel n'obscurcisse le rôle important qui doit être conservé à la recherche fondamentale.

La recherche moderne en effet doit viser trois objectifs liés l'un à l'autre. La connaissance sous toutes ses formes est pour l'homme un besoin aussi impérieux d'élever son niveau de vie intellectuel que la quête de conditions d'existence journalières meilleures est nécessaire à l'élévation de son niveau de vie matériel.

La recherche permet de satisfaire ces deux besoins. La notion de recherche fondamentale pure n'est peut être qu'une abstraction qui donne l'orgueil de la difficulté vaincue, la satisfaction de transmettre son savoir à d'autres et de contribuer au progrès de l'humanisme. Mais les résultats de cette recherche pure se concrétisent de plus en plus rapidement en notre siècle et les deux objectifs de la recherche ne peuvent plus être dissociés. Cela implique la disparition de mentalités différentes, d'incompréhensions mutuelles entre tous ceux qui sont liés à l'action de recherche à tous ses niveaux, le travail en équipes se substituant au chercheur isolé dans son laboratoire personnel et l'intégration de plus en plus poussée de la recherche dans le développement industriel.

Cette intégration va de la recherche fondamentale qui étudie sans idée préconçue les lois de la nature à la recherche appliquée qui débouche sur une présomption d'applications possibles, puis au pré-développement débouchant sur la réalisation d'un prototype, une probabilité d'utilisation future et la prise de brevets, enfin au développement où jouent les questions de compétitivité et de marché mais qui sont *in fine* le réel aboutissement et la réussite de la recherche.

Cette interpénétration des différents modes de recherche assure entre eux un mouvement continu : la science fondamentale donne à l'industrie les moyens de se développer et de se moderniser, mais l'industrie lui rend des appareils plus complexes, plus précis, qui lui permettent de progresser dans la recherche pure.

Mais en même temps, les frontières nationales s'ouvrent de plus en plus tant aux relations intellectuelles internationales, à la mutation des chercheurs qu'aux productions et à la compétitivité industrielles. Dans cette concurrence mondiale, la découverte et la valeur d'un brevet importent autant que le management de l'industrie. Cela explique que chaque nation affecte une part de plus en plus grande de son revenu national aux actions de recherche mais ouvre ainsi une course toujours plus onéreuse, et souvent regrettable, dans certaine discipline déterminée de la recherche, pour rattraper le retard pris sur la nation industrielle en pointe dans ce domaine.

Les coûts de la recherche croissent plus vite que l'activité inventive elle-même, ce qui doit amener à faire des choix

d'autant plus difficiles qu'ils reposent toujours sur des critères économiques mais souvent aussi sur des impératifs politiques, liés au développement à en attendre.

La France joue sa partie dans cette émulation scientifique : elle a consacré, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, des efforts de plus en plus grands qui la placent, en valeur relative, parmi les nations de tête. Mais elle est arrivée à un niveau où elle doit dépenser mieux avant de dépenser plus.

Pour atteindre cet objectif et faciliter l'exploitation industrielle de la recherche, il faut donner au développement par rapport à la recherche fondamentale et appliquée une part plus importante des moyens d'action. Mais recherche et développement restant intimement liés, cela ne peut se concevoir que dans une croissance continue de ces moyens.

Or, le budget d'austérité 1970 qui nous est présenté arrête cette croissance et oblige à des choix plus impératifs voire à une modification de la politique inscrite dans le V^e Plan.

Le Gouvernement, compte tenu des impératifs économiques et budgétaires, n'a cependant pas remis en cause les objectifs à moyen ou long terme de la politique de recherche ; il a porté ses restrictions principalement sur les crédits d'équipement de tous les secteurs de la recherche en laissant toutefois une priorité à l'océanographie et aux télécommunications.

Nous ne pouvons juger votre politique à travers le budget de 1970 puisqu'il a été établi au moment même où vous preniez vos nouvelles fonctions. Sur ce point, nous attendons vos réponses à la première partie de notre exposé. Certes, c'est un budget d'austérité, un budget de reconduction qui, je le crois et je le crains, devra être revu en cours d'année pour tenir compte des décisions d'ordre technologique importantes prises au sommet de La Haye.

Je ne m'attacherai donc qu'à quelques points, vous renvoyant pour les chiffres détaillés à mon long rapport écrit et laissant à mes collègues MM. Vérillon et Chauty le soin d'explicitier les disciplines dont ils ont à connaître.

Les objectifs que le V^e Plan avait assignés à la recherche comportaient une enveloppe d'un total de 3.900 millions de francs. Ces objectifs ont été remaniés pour tenir compte de priorités nouvellement apparues et le montant de l'enveloppe fut porté à 4.040 millions de francs. Avec les crédits que vous nous proposez pour 1970, la recherche n'aura bénéficié que de 2.912 millions de francs pendant la durée du Plan ; 74 p. 100 seulement de l'objectif sera donc réalisé et même 62 p. 100 pour les actions concertées, cependant très importantes à nos yeux.

Le V^e Plan avait également prévu que la France consacrerait à la recherche, en 1970, 2,50 p. 100 de son produit national brut. Nous restons en dessous de cet espoir puisque avec la régression de 1969, accentuée en 1970, nous n'atteindrons que 2,2 p. 100 du produit national brut. Les crédits de fonctionnement de l'enveloppe recherche passent de 1.425 millions de francs à 1.510 millions de francs. Cette progression n'est due qu'aux mesures acquises, les mesures nouvelles représentant seulement 50 millions de francs. Vous avez fait porter votre effort sur les crédits de fonctionnement au détriment des crédits d'équipement qui, eux, diminuent de 5,25 p. 100.

Sans vouloir rattacher cette position au principe admis par le Gouvernement pour le budget général, je crois que vous avez eu raison car il faut créer en matière de recherches des équipes suffisamment homogènes de chercheurs et de techniciens autour des équipements existants pour en tirer la meilleure rentabilité. Mais il ne faut pas aller trop loin, car dans certaines disciplines, des équipes bien formées manquent actuellement de moyens de recherche, ce qui entraîne pour elles un profond découragement que nous ressentons sur beaucoup de points.

Sur le plan du développement de la recherche auquel vous semblez à juste titre tenir, monsieur le ministre, les prévisions budgétaires sont très pessimistes puisque les crédits de développement diminuent de 147 millions de francs à 126 millions. Il est bien exact que le crédit de 1969 ne fut pas en réalité de 147 millions de francs après blocage, mais seulement de 103 millions de francs. Mais nous avons pris un retard tel pendant le deuxième semestre de 1968 que de nombreuses demandes, de trop nombreuses demandes, restent en souffrance. Il est à craindre que les prévisions du V^e Plan ne puissent être réalisées pour le développement qu'à 60 p. 100.

Cette aide au développement de la recherche n'est qu'une avance à l'industrie, remboursable dans certaines conditions de réussite toujours imprévisibles dans ce domaine. Mais nous sommes frappés que, sur les 338 millions de francs engagés depuis 1965, seulement 428.000 francs aient été remboursés à ce jour.

Nous constatons aussi avec regret que malgré les efforts de l'agence nationale de valorisation de la recherche, le déficit de la balance de nos brevets et licences ne fait que s'accroître. Nous répétons ici ce que M. Armengaud et moi-même avons répété les années précédentes.

En dehors de l'enveloppe de la recherche, des dotations particulières sont attribuées à la recherche nucléaire, à la recherche spatiale, au plan calcul et à l'exploitation des océans. Pour cet ensemble, les crédits proposés au budget de 1970 sont tous en régression : de 1.948 millions de francs à 1.826 millions de francs pour le commissariat à l'énergie atomique, de 532 millions de francs à 427 millions de francs pour la recherche spatiale, de 180 millions de francs à 168 millions de francs pour le plan calcul. Par contre, l'exploitation des océans voit ses crédits augmenter de 63 millions de francs à 71 millions de francs.

Le commissariat à l'énergie atomique a été créé en 1945. L'ordonnance l'instituant lui fixait une tâche très importante de vocation générale à l'égard de tous les domaines concernés par l'énergie atomique et lui donnait même des pouvoirs importants d'industrialisation qu'il n'a pas utilisés. Il a poursuivi une première phase dans laquelle il a mis en place les moyens de la recherche fondamentale, conseillé les utilisateurs de l'énergie nucléaire et les industriels de cette branche.

Il a constitué une équipe d'hommes, chercheurs et techniciens, venant de disciplines avancées multiples, suivant le déroulement de sa recherche, de la recherche pure à la pratique industrielle. Depuis 1953, il a consacré une grande part de son activité à l'armement nucléaire, activité que nous n'avons pas à examiner ou à discuter ici. Il est lié ainsi à cette politique, il en a partagé les critiques sans raison puisque la responsabilité de la décision ne lui appartenait pas, mais était du ressort des gouvernements successifs depuis 1953.

Si nous regardons nos voisins proches ou lointains, nous constatons que tous les pays qui disposent actuellement d'une industrie nucléaire l'ont développée à des fins d'abord militaires.

Les moyens dont le commissariat a ainsi disposé, soit près de 4.300 millions de francs en 1965, lui ont permis de créer un équipement nucléaire de base à destination civile très important : mines d'uranium, transformation des combustibles pour réacteurs, enrichissement isotopique de l'uranium, production de plutonium, etc., mais aussi de poursuivre la recherche pure dans des centres bien équipés.

Les effectifs du personnel du Commissariat à l'énergie atomique atteignent aujourd'hui 30.000 agents. Sa reconversion pose donc des problèmes humains très sérieux. Evitons la « fuite des cerveaux », qui a peu atteint à ce jour la France, mais dont souffre particulièrement la Grande-Bretagne.

L'outil existe ; il est même unique en Europe, comme le prouvent les difficultés rencontrées par les centres de recherche de l'Euratom. M. Kaspereit a dû connaître de ce problème au Parlement européen. Il faut maintenir cet outil, mais modifier ses objectifs pour assurer une meilleure rentabilité de ses actions, sans délaisser toutefois la recherche pure qui est *stricto sensu* sans apparence immédiate rentable.

Le Commissariat doit contribuer plus fortement au développement industriel. Il doit toucher à toutes les grandes techniques modernes, devenir, en développant ses relations avec l'industrie, le centre français de technologie avancée, notamment dans le domaine de la physique des hautes énergies. En un mot, il faut adapter à la science en pleine mouvance de 1970 les tâches qui lui ont été confiées par l'ordonnance de 1945.

Pour assurer sa tâche dans le domaine de la production qui, sur le plan industriel, est dominée essentiellement — mais pas exclusivement — par la production d'énergie électrique, le C. E. A. a passé un certain nombre de protocoles avec le principal utilisateur, Electricité de France. Ces protocoles ont eu des interprétations diverses qui ont amené une tension entre les deux établissements au point qu'on a parlé de « guerre des filières ». Faut-il y rattacher la décision importante — un arbitrage de fait — prise par le Gouvernement le 13 novembre 1969 ?

N'y a-t-il pas lieu de craindre que cette décision soit ou trop tardive ou trop hâtive ? Trop tardive, car les travaux de la commission pour la production d'électricité d'origine nucléaire, dite commission P. E. O. N., remontent à 1966 et qu'on a laissé se développer depuis cette date l'industrialisation de la filière uranium naturel-graphite-gaz. Trop hâtive, car pense-t-on que la filière adoptée en 1970 sera la meilleure en 1980 ?

L'avenir semble être aux surgénérateurs, aux générateurs à neutrons rapides. Or, la France est en avance dans cette étude dont la solution apporterait l'appréciable avantage pour le réacteur de produire plus de plutonium qu'il n'en consomme.

Le réacteur « Rapsodie », mis au point par le C. E. A., est celui qui prime sur tous les réacteurs du même type essayés à l'étranger. Il a effectué maintenant dix campagnes d'irradiation avec un taux de disponibilité avoisinant 96,2 p. 100. Il permet d'envisager la construction d'une centrale dite « de démonstration » Phénix de 250 mégawatts qui pourrait être en puissance en 1973.

Nous n'ignorons pas que le projet américain « Enrico Fermi » est arrêté depuis deux ans, que les prototypes anglais P. F. R. et

allemand S. N. R. sont en retard sur le nôtre, que le Japon et l'Inde s'intéressent particulièrement à Phénix. Ne laissons donc pas perdre les études faites sur ce point.

Le communiqué du Gouvernement du 13 novembre est très prudent et, par certains côtés, sybillin. Mais le point 4 précise « que l'exécution de ce programme destiné à favoriser la compétitivité de notre économie appelle un effort accru de restructuration et de regroupement de l'industrie française ». Cette restructuration permettra-t-elle à l'industrie française de placer des centrales nucléaires à uranium enrichi ou la France dépendra-t-elle des industries américaines Westinghouse ou des industries allemandes sous licences américaines du type Siemens, A. E. G., pour ses propres centrales ?

Nous rappelons sur ce point la déclaration faite le 7 mai 1968 devant l'Assemblée nationale par M. Maurice Schumann, alors ministre de la recherche : « Le Gouvernement s'en tient à un principe maintes fois exprimé : chercher la technique de production d'électricité la plus sûre et la plus rentable, sans nous mettre dans la dépendance d'un monopole étranger pour nos approvisionnements en combustibles. »...

M. Georges Cogniot. Belles paroles !

M. Roger Houdet, rapporteur spécial ... « préparer l'avenir sans prendre prématurément des options dont le bien-fondé pourrait être démenti par l'événement. »

Cette question des filières émeut l'opinion publique. Pour certains le choix de la filière est lié, bien à tort du reste, à l'avenir du Commissariat ; pour d'autres, il dépend, à juste titre, des décisions européennes attendues et de l'avenir de l'Euratom.

Nous jugerons de votre politique nucléaire par les réponses que vous ferez, monsieur le ministre, aux questions que je vous ai posées et qui vous seront posées par M. Chauty.

Sur le plan spatial, l'année 1969 a été marquée par des événements scientifiques dont la précision et la rapidité dépassent presque l'entendement humain. Deux pays y ont sacrifié matériellement soit pour l'un une part du bénéfice d'une remarquable expansion industrielle dont les industries de pointe bénéficient du reste en « retombées » de ces expériences ; soit pour le prestige national de l'autre la progression normale de son niveau de vie.

Bien sûr, les moyens à mettre en œuvre dépassent les possibilités de l'Europe occidentale et plus encore de chaque pays isolément. Ne soyons donc pas étonnés, malgré les efforts consentis depuis huit années, que le Centre national d'études spatiales ne puisse nous apporter encore de résultats, je ne dirai pas spectaculaires, mais seulement marquants.

Cependant, les crédits affectés à sa tâche sont très importants ; s'ils sont réduits en 1970, ils atteignent encore 600 millions de francs. Le V^e Plan prévoyait des engagements de 2.460 millions de francs qui ont été couverts à 115 p. 100, résultat comptable et budgétaire très convenable si on le compare à celui de l'enveloppe recherche.

Sans prétendre conquérir de nouvelles planètes, nous voulions plus modestement maîtriser le problème des satellites de télécommunications indispensables à une économie moderne et des satellites scientifiques utiles au développement de certaines recherches fondamentales. Or, nous constatons en creusant l'action du C. N. E. S. qu'aucun lancement de satellite n'a eu lieu depuis 1967, que les prévisions d'utilisation du lanceur *Diamant B* sont reportées à 1972 et qu'alors nous n'aurons que rattrapé les lanceurs *Scout* américains et *Black-Arrow* anglais. Pourquoi vouloir redécouvrir avec quelques années de retard ce qui existe déjà chez nos voisins ?

En revanche, nous constatons que des crédits considérables ont été investis dans les moyens au sol, dans le béton et l'équipement de ce béton. La création du champ de tir de Kourou, en Guyane, aura coûté 547 millions de francs et le centre spatial de Toulouse 136 millions de francs. Pour Kourou, le Centre européen pour la construction et le lancement d'engins spéciaux C. E. C. L. E. S. doit y lancer la fusée *Europa II* en 1971. On connaît les difficultés du C. E. C. L. E. S. Que deviendra Kourou et comment couvrira-t-il ses dépenses d'exploitation si la participation financière européenne lui fait défaut ?

De grands efforts intellectuels ont été dépensés par les chercheurs et les ingénieurs du C. N. E. S. Nous leur rendons hommage. Ce Centre a très bien joué son rôle de coordinateur ; mais devant les difficultés internes ou communautaires, devant la faiblesse des moyens — qu'en financiers nous jugeons cependant excessifs — face à la tâche assignée, le découragement pèse sur les meilleurs techniciens du C. N. E. S. qui semblent avoir perdu la foi en leur mission.

La vie de cet organisme dépend de sa collaboration technique et financière avec ses homologues européens. Son isolement l'amènera à une agonie rapide par l'octroi de crédits qui, quoique très importants en soi, sont insuffisants pour accomplir des programmes trop ambitieux.

Le plan Calcul est l'avant-dernier en date dans la création des institutions spécialisées. Il a quatre ans d'existence. Bien sûr, l'informatique tient une place de plus en plus croissante dans l'économie moderne ; bien sûr, il est nécessaire de faire prendre conscience sur le plan national du fait « informatique » ; bien sûr, il est nécessaire de créer une industrie de l'informatique qui revêt un caractère stratégique sur le plan économique.

Mais, là encore, a-t-on les moyens nécessaires d'assurer isolément et en ignorant ce qui existe chez nos voisins la tâche que nous nous sommes fixée ?

Le plan Calcul a été doté de l'I. R. I. A. — Institut de la recherche informatique et automatique — organe de conception et d'information, d'un outil industriel, la Compagnie internationale d'informatique, créée en 1966. L'I. R. I. A., fort de 193 personnes, a poussé sa recherche dans neuf directions, a réservé son enseignement par des colloques et séminaires à des auditeurs d'un très haut niveau et organisé des échanges et rencontres de spécialistes de l'informatique.

Sur le plan industriel, la Compagnie internationale d'informatique, qui reçoit une aide financière de l'Etat de 92 millions en 1970, a mis au point un ordinateur, *Iris 50*, dont les performances sont encourageantes mais a surtout constitué sous licence américaine l'ordinateur *10.070*.

Si les difficultés rencontrées dans la mise au point industrielle du Plan calcul sont inhérentes à une telle entreprise, si elles doivent être surmontées, ce sera sans doute au prix de charges financières plus importantes que prévues qui ne permettront pas de libérer l'Etat, en 1971, de l'aide financière qu'il apporte à cette industrie, aide qui fausse actuellement sa compétitivité avec des constructions étrangères.

La Compagnie internationale d'informatique devrait s'attacher rapidement, avant que l'industrie étrangère s'en empare, à un marché qui jusqu'alors n'était pas chargé, celui des petits et moyens ordinateurs, qui apporteront une solution au problème des méthodes de gestion des entreprises moyennes.

L'I. R. I. A. accélère paradoxalement la prise de conscience des milieux économiques à l'importance de l'informatique au moment même où la concurrence étrangère atteint de nouveaux milieux et où la Compagnie internationale d'informatique produit surtout des machines sous licence étrangère. Comme l'industrie étrangère, l'industrie française, aidée par l'I. R. I. A., se doit de former des spécialistes, utilisateurs de ces machines et des personnels qualifiés pour les applications pratiques.

Je dirai peu de choses du dernier né, en 1967, le Centre national pour l'exploitation des océans, dit C. N. E. X. O., si ce n'est pour dire que nous nous félicitons de l'augmentation encore trop faible des crédits d'équipement et de fonctionnement accordés à ce centre, crédits passant de 53 millions à 71 millions de francs. L'importance des recherches océanographiques, tant sur l'économie nationale par l'exploitation des matières vivantes, minérales et fossiles, que sur la vie même par la lutte contre la pollution, l'interaction de l'Océan sur les conditions météorologiques et climatiques sont telles que nos voisins y consacrent des sommes très supérieures à celles que nous consentons.

Le C. N. E. X. O. utilise parfaitement ses crédits par une répartition bien pensée sur seulement cinq thèmes de recherche essentiels : par ses accords avec d'autres organismes, il utilise au mieux ses moyens à la mer ; enfin, il essaie de monter aussi rapidement que possible son centre polyvalent d'océanologie de Brest. Il rencontre des difficultés de recrutement de son personnel car, dans cette discipline nouvelle, les spécialistes sont rares ; il les sélectionne prudemment pour mieux les former.

Face à des résultats encourageants dont le déroulement sur cinq années prévoyait un investissement de un milliard de francs nous craignons, monsieur le ministre, que les dotations des deux derniers budgets n'amènent une mise en sommeil partiel du C. N. E. X. O. dont l'importance n'échappe cependant pas à la commission des finances.

Monsieur le ministre, l'examen rapide des crédits affectés à la recherche montre, comme les années précédentes, qu'ils sont très insuffisants pour pousser rapidement le développement des recherches appliquées indispensables au développement industriel national dont vous avez la charge. Mais il montre aussi que dans certains domaines des projets trop ambitieux ne pourront jamais combler le retard pris sur les projets réalisés par des nations aux ressources considérables, que les crédits massifs accordés à ces disciplines seront finalement dépensés en vain, pour essayer de réinventer ce que d'autres ont déjà appliqué.

Limiter pour certaines disciplines la recherche au cadre national — cela est vrai pour nos voisins européens comme pour nous-même — est une erreur. Il faut rechercher des collaborations internationales. Nous en sommes bien conscients, mais il faut reconnaître, hélas ! que ces collaborations sont rendues difficiles par le sentiment nationaliste de tous les

pays, le respect du secret de la recherche, le bénéfice à sauvegarder des retombées industrielles par la loi du « juste retour ».

Sur le plan européen, nous constatons beaucoup d'échecs.

Premièrement, la crise de l'Euratom dont les programmes devraient être établis sur de réels objectifs communs et non pas comme cela s'est fait sur l'addition des revendications particulières des six partenaires conduisant à une mosaïque d'activités disparates, crise aggravée par le projet de construction d'une usine de séparation isotopique entre deux seulement des partenaires de la Communauté et la Grande-Bretagne, sans consultation des quatre autres.

Deuxièmement, la crise du C. E. C. L. E. S. dont aucun programme, même réduit, ne peut être arrêté, crise née du désintéressement de la Grande-Bretagne et de l'Italie au programme *Europa II*.

Troisièmement, la crise du C. E. R. S., née des réticences françaises, d'une part, du désir de fusion du C. E. R. S. et du C. E. C. L. E. S., d'autre part.

Quatrièmement, la crise d'*Intelsat*, exploitation des satellites de liaisons de télécommunications, satellites maintenant au nombre de sept, dont les accords viennent à expiration à la fin de l'année, dont la gérance est en fait assurée par une société privée américaine, le C. O. M. S. A. T. et où la position américaine est monopolistique.

En face de ces échecs, nous pouvons par contre nous réjouir de deux déclarations récentes dont la deuxième revêt une importance considérable.

Le 10 novembre dernier, le Gouvernement a décidé que la France participerait à la construction du grand accélérateur de particules d'une puissance finale de 300 GeV, étudié par le C. E. R. N., accélérateur qui doit être placé dans un laboratoire international pour les recherches sur les particules de haute énergie. Cet ensemble sera réalisé en huit années. Il coûtera 1.431 millions de francs suisses. La participation française, pour tenir compte de la défection de plusieurs Etats membres, sera portée à 550 millions, soit 36,61 p. 100.

Le C. E. R. N. est une organisation européenne qui fonctionne parfaitement. Le centre de Meyrin est admirablement dirigé par un ingénieur français, M. Grégory ; il a obtenu des résultats fort intéressants sur la structure de la matière et la physique des hautes énergies. Sa collaboration avec le C. E. A. est parfaite ; elle s'étend notamment à la construction de la chambre à bulles à hydrogène Gargamelle.

Pouvons-nous espérer que le site choisi parmi les cinq proposés pour l'implantation du grand accélérateur soit le site français du Var ?

La deuxième déclaration faite à La Haye par le Président de la République française jette une lumière sur cette collaboration européenne que nous souhaitons tous. Parmi les six points français présentés et acceptés, celui qui touche la collaboration scientifique et technologique prévoit l'étude de la construction en commun d'un grand ordinateur, d'une usine européenne de séparation isotopique, de réacteurs à neutrons rapides et de réacteurs à eau légère. Ces décisions de La Haye viennent confirmer les résolutions prises par les six ministres de la recherche de la Communauté le 31 octobre 1967, confirmées le 10 décembre 1968 à Luxembourg, de rechercher une coopération technique et scientifique dans sept secteurs de recherche dont l'informatique, l'océanologie et les télécommunications. Un groupe de travail présidé par M. Aigrain, délégué général à la recherche française, a déjà soumis de nombreuses études à la Communauté. Espérons que les décisions du sommet de La Haye donneront corps à cette collaboration internationale.

Sous le bénéfice de ces observations et des réponses que vous ferez à ses questions, la commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits de la recherche scientifique. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jager, rapporteur pour avis.

Je voudrais, pendant que M. Jager gagne la tribune, indiquer au Sénat qu'en tenant compte des temps de parole fixés pour cette discussion et dans la mesure où ils seront respectés, le débat sur le budget du ministère du développement industriel et scientifique devrait durer quatre heures environ, ce qui ne nous permettra pas, par conséquent, d'en finir avant la suspension de la séance. Encore n'ai-je pas tenu compte dans ce calcul de la discussion des deux amendements qui ont été déposés. Or, si nous ne terminons pas l'examen du budget de la santé publique cette nuit, il faudra, bien entendu, en poursuivre la discussion demain.

Je rappelle que nous avons déjà inscrit, en tête de l'ordre du jour de notre prochaine séance le budget du tourisme, qui avait été reporté précédemment. Je rappelle également qu'au-delà d'une certaine heure, nous ne pouvons recommencer à siéger le matin à dix heures, l'ouverture de la séance étant

alors reportée à dix heures trente, voire onze heures. Pourtant, en tout état de cause, la discussion du budget devra être terminée demain soir.

J'indique tout cela, non pour que le Sénat se laisse aller au découragement, mais pour qu'il prenne conscience de la gravité du problème.

Monsieur Jager, vous avez la parole.

M. René Jager, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Industrie). Monsieur le président, j'essaierai de ne pas parler plus d'un quart d'heure bien que l'industrie française et son champ d'activité valent mieux que cela.

Mais je tiens à protester contre les méthodes aberrantes de travail qui sont imposées par les textes à notre assemblée et qui mettent à l'épreuve la résistance physique, non seulement de mes collègues, mais aussi parfois des représentants du Gouvernement, et surtout du personnel de cette assemblée. Il faut absolument mettre fin, et rapidement, à cette situation devenue absolument inhumaine. (*Vifs applaudissements.*)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, après le commentaire très pertinent qu'au nom de la commission des finances mon collègue M. Armengaud vient de consacrer au budget de l'industrie qui est maintenant le budget du ministère du développement industriel et de la recherche scientifique, je voudrais ajouter, au nom de la commission des affaires économiques, quelques brèves observations.

J'ai pris conscience comme vous, monsieur le ministre, et depuis un certain nombre d'années déjà, qu'il fallait enfin que ce ministère réponde à sa véritable vocation et qu'il cesse de jouer le rôle d'un mendiant sollicitant la nation en faveur des entreprises nationalisées, dont les charges et le déficit sont devenus écrasants !

Jusqu'alors, les moyens de la politique industrielle appartaient peu au ministre de l'industrie. Mais apparaît cette année un nouveau chapitre « d'action de politique industrielle » qui doit permettre au Gouvernement de promouvoir une politique à la fois plus dynamique et plus efficace, mieux adaptée à la transformation de la société, sous l'effet d'un progrès technique accéléré dans une économie concurrentielle.

J'ai été heureux, monsieur le ministre, de trouver dans les nombreux documents que vous avez bien voulu mettre à ma disposition pour me permettre d'éclairer la commission, et aujourd'hui le Sénat, celui qui a trait à la définition des lignes de force de votre politique industrielle, traduisant le souffle nouveau que vous entendez apporter à l'industrie française.

Comment ne pas applaudir — et ici je vous cite — parmi les objectifs à atteindre, le souci de « faciliter la mutation des comportements » à l'égard de l'industrie — qui est mal connue et, dites-vous, mal aimée — au niveau de la jeunesse, en adoptant l'enseignement ; au niveau des adultes, en stimulant l'esprit de gestion et en encourageant les différentes formes d'adhésion du personnel aux objectifs de l'entreprise ; de renforcer la compétitivité des entreprises en favorisant le mouvement de concentration en cours, qui tend à réduire le nombre des unités économiques de taille insuffisante ; de promouvoir néanmoins une politique dynamique à l'égard des petites et moyennes entreprises prospères, qui gardent et garderont toute leur valeur ; de renforcer les capacités de recherche en favorisant la diffusion des innovations susceptibles de conduire à des applications industrielles.

C'est là, monsieur le ministre, votre programme ambitieux et, par cela même, difficile et si chacun d'entre nous mesure le chemin à parcourir pour le réaliser, nous ressentons aussi que, du succès de cette tâche ressemblant à un combat dépend en grande partie l'avènement d'une « société nouvelle » dans une France enfin industrialisée.

Vous avez voulu, monsieur le ministre, dépasser le stade de ces intentions en les concrétisant par un premier acte : la création de l'Institut de développement industriel, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

A cette tribune, rares auront été mes interventions où je ne mettais pas l'accent sur la nécessité de la coopération industrielle européenne et j'ai été heureux de retrouver chez vous la même préoccupation.

Aussi, ai-je lu avec une évidente satisfaction que — je vous cite encore — « notre politique industrielle serait vaine, si le Gouvernement ne s'attachait à promouvoir une coopération entre les pays de la Communauté économique européenne, de manière à mettre en œuvre une véritable politique industrielle commune ». Et vous ajoutez : « Les industries européennes doivent unir leurs moyens, en particulier sur le plan commercial et en matière de recherche, les entreprises multinationales étant d'ores et déjà celles qui détiennent une part de plus en plus notable de marchés. Il est clair que les sociétés européennes doivent dépasser les limites des Etats. »

Vous convenez que, dans ce domaine, tout ou presque tout reste à faire et qu'une telle politique commande la concertation commune pour l'accueil des investissements étrangers auxquels, tout à l'heure, mon collègue et ami, M. Armengaud, a fait allusion, les approvisionnements, les structures et la localisation des activités, et la politique commerciale vis-à-vis des pays tiers.

J'ajoute ceci : en amont de notre politique industrielle nationale, ainsi clairement définie, les résultats de notre activité productrice peuvent être positifs ; mais le fruit en serait perdu si, en aval et dans le même temps, notre pays n'élaborait pas une politique d'exportation efficace, fondée sur une stratégie de la vente du démarchage. Car, dans trop de secteurs et par rapport à trop de pays, nous apparaissions encore — permettez-moi le mot — comme des enfants de chœur !

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'évoquer ici les problèmes de l'industrie automobile et de la sidérurgie, notamment l'installation à Fos d'un complexe sidérurgique qui prend la signification d'une véritable défense économique dans le bassin méditerranéen.

Je passe sur les perspectives de production des diverses branches dont on attend, pour le début de 1970, une croissance à un rythme modéré. Je voudrais cependant m'arrêter quelques instants sur le secteur de l'énergie, dans lequel se poursuivent la régression du charbon et l'expansion du pétrole.

Dans la compétition européenne et mondiale, il est plus que jamais indispensable, en effet, que l'économie française ne paie pas son énergie plus cher que ses concurrents. Cela vaut pour le charbon comme pour le pétrole, pour le gaz naturel comme pour l'électricité.

En ce qui concerne l'énergie électrique, je vous présenterai deux observations.

En premier lieu, une plus grande autonomie doit être accordée prochainement à Electricité de France en matière tarifaire, et on ne peut qu'approuver cette désétatisation, dans la mesure où elle se traduira par une gestion économique et financière améliorée, profitable à l'ensemble de la nation. Plus libre de fixer ses tarifs, Electricité de France ne pourra cependant pratiquer une hausse trop importante car, à notre époque de frontières ouvertes, même les entreprises disposant d'un monopole national peuvent être soumises à la concurrence : l'installation par Pechiney d'une usine d'aluminium aux Pays-Bas en est une illustration frappante. Aussi, apparaît-il nécessaire de porter une attention toute particulière au tarif de l'électricité haute tension et de le réviser en fonction de l'évolution de la structure des coûts.

Puis-je me permettre également, monsieur le ministre, de rappeler que la nationalisation de ce secteur, en 1946, a eu pour objet de réaliser précisément le retour à la notion d'industries de base et non pas de permettre à une minorité de paralyser trop souvent, au gré de revendications plus ou moins fondées, toute l'activité nationale.

En ce qui concerne le secteur pétrolier, votre commission des affaires économiques et du plan souhaite, bien évidemment, que soit poursuivie la diversification des sources d'approvisionnement ; elle souligne cependant que les efforts de diversification n'ont donné jusqu'alors que des résultats limités et doivent être poursuivis avec le plus grand souci d'efficacité, compte tenu de l'importance primordiale de l'approvisionnement en pétrole jusqu'en 1985.

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation des structures de l'industrie française, il est bon que les deux groupes français intégrés : *Total*, à majorité de capitaux privés, et *Elf*, à majorité de capitaux publics, concurrents dans le domaine pétrolier, aient décidé de réaliser en commun deux unités pétrochimiques importantes, l'une à Gonfreville, l'autre à Feyzin. Ces accords de coopération doivent permettre à la pétrochimie française d'affronter dans les meilleures conditions une concurrence internationale très vive et de garantir notre liberté d'approvisionnement.

Quant à l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures, vous êtes mieux placé que personne, monsieur le ministre, pour en suivre à la fois les conditions d'application et les négociations qui viennent de s'engager sur le prix de référence fiscal du pétrole.

Le moins que l'on puisse dire est que cet accord a donné lieu, depuis sa mise en application en 1966, à de nombreuses difficultés qui ont été souvent résolues grâce à l'esprit de concession du Gouvernement français.

Mais plus fondamentalement, il faut rappeler que le pétrole algérien n'est du « pétrole franc » que dans la mesure où il est fait appel, pour sa production, à des biens et services français et où l'Algérie réalise une part notable de ses importations avec la France. Sur le seul plan monétaire, en effet, des événements récents nous ont prouvé que, dans la spéculation internationale, le dinar algérien pouvait jouer contre le franc. Or, il apparaît au fil des années une diminution progressive des échanges commerciaux franco-algériens et je me permets de

vous rendre attentif à la gravité de cette situation et à la nécessité d'y porter remède, faute de quoi toute la politique énergétique française pourrait en être profondément bouleversée.

Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur le problème toujours controversé du prix du pétrole algérien. Je me bornerai à évoquer, simplement, celui du gaz naturel que l'Algérie doit nous fournir, à partir de 1972, à concurrence de trois milliards et demi de mètres cubes par an. Ce gaz doit être liquéfié à Skikda, transporté par méthaniers et regazéifié à Fos.

La commission de vérification des comptes des entreprises publiques déclare à ce propos : « Les conditions générales de cette importation ne paraissent pas de nature à améliorer la position concurrentielle de Gaz de France sur le marché de l'énergie et présentent même pour lui des dangers. Plusieurs modalités restent encore à définir et il est souhaitable que, dans la rédaction des accords définitifs, l'établissement se prémunisse autant que possible contre des risques dont la première expérience d'importation de gaz naturel liquéfié a fait ressortir l'importance. »

Je vous demande donc à ce propos, monsieur le ministre, de veiller en permanence à ce que l'économie française ne soit pas dans l'avenir, comme elle le fut dans le passé, handicapée par le prix de l'énergie qui lui est fournie.

Parlant du gaz, je voudrais évoquer d'un mot la situation financière de Gaz de France, équilibrée de 1959 à 1963, et déficitaire depuis 1964.

Là aussi, me référant à la haute autorité de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques, je vous rappellerai les propos de cet organisme qui souligne la nécessité urgente de rétablir l'équilibre du compte d'exploitation et précise : « Ce résultat ne paraît pas pouvoir être obtenu ; sans que la politique tarifaire soit révisée ; sans que la progression des charges soit énergiquement freinée ; enfin, sans qu'une politique générale de l'énergie française favorise, dans ce secteur essentiel de l'économie, le développement rationnel et harmonieux des diverses industries productrices. »

Peut-être serait-il bon que le Gouvernement tienne davantage compte des travaux et des conclusions de cette commission de vérification, seul organisme de contrôle *a posteriori* du fonctionnement de l'ensemble du secteur public économique.

Si la situation est malgré tout relativement favorable dans les secteurs de l'énergie électrique, du pétrole et du gaz naturel, il n'en est pas de même dans les charbonnages où la production, en régression maintenant de 3 millions de tonnes par an, doit être ramenée à 40 millions de tonnes en 1970 et 26 millions de tonnes en 1975. La mise en œuvre de ce plan de régression a pour conséquence de 1969 à 1975 : dans le Nord-Pas-de-Calais, une réduction de moitié de la production et de 55 p. 100 des effectifs ouvriers ; en Lorraine, une diminution de 18 p. 100 de la production et de 30 p. 100 des effectifs ; dans le Centre-Midi, une baisse de production de 72 p. 100 et d'effectifs de 65 p. 100 entraînant la fermeture de quatre bassins houillers : Cévennes, Auvergne, Dauphiné, Loire.

Il convient donc de poursuivre avec des moyens accrus la politique de reconversion entreprise, car ce serait leurre d'entretenir le mineur dans l'espérance d'un renouveau du charbon ou même d'une stabilisation de la production.

La consommation charbonnière, 60 millions de tonnes en 1969, continue à être orientée à la baisse à moyen terme, même si cette régression se trouve ralentie actuellement en raison de la bonne tenue du marché des charbons industriels. Tout au plus serait-il souhaitable de profiter de la situation conjoncturelle pour relever le prix du charbon métropolitain et atténuer le déficit des charbonnages supérieur à 2 milliards de francs.

Au-delà du seul problème financier se pose celui de la réanimation économique des régions minières. Il faut donc jouer à fond la carte de la reconversion et, en conséquence, développer l'aide à l'industrialisation, intensifier l'action des bureaux d'industrialisation et de la S.O.F.I.R.E.M., créer de nouvelles zones industrielles, donner aux jeunes la possibilité d'acquiescer une formation professionnelle et aux adultes une nouvelle qualification.

L'effort engagé jusqu'alors semble avoir porté plus de fruits dans la région du Nord qu'en Lorraine ou dans le Centre-Midi. Cette situation paraît résulter de la conjoncture heureuse d'événements politiques et de considérations économiques. Il serait souhaitable que des actions analogues soient étendues aux autres besoins.

Je me permets, monsieur le ministre, de rappeler à cette tribune une préoccupation dont je vous ai déjà fait part devant notre commission et qui vise, dans le cadre européen, la nécessité de la recherche d'un meilleur équilibre économique régional dans les provinces de l'Est exposées à subir directement le contre-coup de la surpuissance économique de nos voisins. Je sais que le Gouvernement a été sensibilisé par ce problème dont la solution relève d'ailleurs de plusieurs ministères.

Si j'entends l'évoquer spécialement devant vous, c'est en songeant à l'effort d'industrialisation nécessaire pour permettre à une partie de notre jeunesse lorraine et alsacienne de gagner son pain à proximité du toit familial (*Très bien ! très bien !*). Cette prise de position, qui appelle des mesures d'aménagement du territoire spécifiques à ces régions, n'a strictement rien de contraire aux dispositions du traité de Rome qui prévoit la libre circulation des biens, des hommes et des capitaux et non pas un mouvement à sens unique de la France vers l'Allemagne.

Il ne s'agit nullement, dans notre esprit, de supprimer les mouvements de travailleurs frontaliers tout naturels là où il n'y a pas de rideau de fer. Mais il s'agit d'éviter que, dans une aire géographique européenne donnée, la surpuissance industrielle, qui a comme conséquence l'attraction de main-d'œuvre, ne crée un courant à sens unique et n'anémie toute une région française.

Dans ce survol imparfait des problèmes liés à l'industrie, il me reste à évoquer un dernier problème et je le ferai succinctement. Le rapport Nora, d'une part, le rapport du comité d'experts sur le développement industriel, d'autre part, semblent avoir conduit le Gouvernement à infléchir sa conception du rôle de l'Etat en matière industrielle. Nous notons, en effet, une politique de désengagement de l'Etat dans le secteur de l'équipement, la recherche d'une plus grande autonomie des entreprises nationalisées et, enfin, la création d'un institut de développement industriel et je ne parlerai que de celui-ci.

Lorsque l'an dernier, dans ce même débat consacré à l'industrie, je quittai la tribune après avoir, dans mon rapport écrit et dans mon exposé oral, recommandé la mise sur pied d'un instrument capable d'apporter une aide complémentaire à l'accélération de la compétitivité de l'industrie française sur le plan national, européen et mondial, j'eus le sentiment, après la réponse de votre prédécesseur, monsieur le ministre, tel saint Jean Baptiste d'avoir prêché dans le désert... le désert gouvernemental s'entend.

L'on désignait alors du doigt le coupable que je me plais aujourd'hui à féliciter d'avoir pris courageusement, et en dépit des oppositions, la décision de la création de cet institut de développement industriel. Dans votre exposé devant la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat, vous avez fait le tour de la question. Comme j'en reprends l'essentiel dans mon rapport, je voudrais simplement, en vous apportant le large assentiment de notre assemblée, ajouter quelques remarques.

Votre entreprise, monsieur le ministre, est nécessaire et elle doit réussir. Elle réussira d'autant mieux qu'elle sera à l'abri d'un contrôle tâillon de l'Etat. Elle réussira encore davantage si elle sait se soustraire, à l'exemple de la plupart des sociétés de développement régional, à l'influence des groupes de pression. Elle doit se défendre de jouer les Saint-Bernard ou, pour reprendre une expression célèbre, d'être la banque des canards boiteux.

Elle doit exclure toute intervention aussi bien en faveur des entreprises publiques, aux besoins desquelles il appartient à l'Etat de subvenir éventuellement, qu'en faveur des entreprises dont les circuits de financement habituels suffisent à assurer le développement. Elle doit être, enfin, au service des entreprises de dimension moyenne, de celles qui sont prêtes, avec le concours de votre institut, à faire un bond décisif en avant, à donner à notre appareil productif une nouvelle chance sur le plan de la compétitivité européenne et même mondiale. Elle ne doit pas éparpiller ses interventions, sans quoi elle serait rapidement essoufflée, notamment dans les industries de pointe.

Enfin, nous souhaiterions aussi que l'institut de développement industriel puisse apporter une aide en quelque sorte technique à quantité d'entreprises que n'a pas atteinte le souffle de l'innovation et de l'organisation rationnelle. Il y a là un vaste champ d'action possible.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réserves et observations que j'ai cru devoir présenter et qui traduisent l'essentiel des préoccupations de la commission des affaires économiques qui donne un avis favorable au budget du ministère du développement industriel. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Chauty, rapporteur pour avis.

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Energie atomique et recherche scientifique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les remarquables exposés de nos collègues Houdet et Verillon, au nom des commissions des finances et des affaires culturelles, je ne développerai, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, que les aspects économiques et industriels de deux sujets primordiaux actuellement et qui dépendent du ministère du développement industriel et scientifique : la politique atomique et la politique de l'informatique en France. Vous trouverez dans notre rapport imprimé une étude assez complète sur les différents aspects de la recherche en France, envisagée essentiellement dans ses liaisons avec l'industrie de notre pays.

La politique atomique française a d'ailleurs fait l'objet d'une déclaration gouvernementale, le 14 novembre dernier, qui définit les objectifs retenus pour les prochaines années. Votre commission a estimé que nous devions nous en tenir à cette déclaration attendue depuis plusieurs années, afin d'en étudier toutes les répercussions.

Pour nous permettre d'avoir un jugement lucide et sans parti pris, nous avons procédé à une enquête qui nous a permis de formuler quelques observations que nous vous communiquons, ainsi que la conclusion approuvée par votre commission.

Rappelons, tout d'abord, le communiqué du Gouvernement :

« Le conseil interministériel a affirmé la vocation de la France à s'assurer la maîtrise des techniques nucléaires, garante dans une large mesure de l'indépendance énergétique et de la puissance industrielle.

« Dans cet esprit, et en fonction de l'évolution économique générale en matière de production électrique, le conseil restreint a pris les décisions suivantes :

« 1° Les études relatives au procédé fondé sur l'uranium naturel continueront à être développées par le Commissariat à l'énergie atomique et l'industrie ;

« 2° Les efforts et réalisations en cours dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides sont activement poursuivis ;

« 3° Dès 1970 et pendant le cours du VI^e Plan, un programme de diversification portant sur plusieurs centrales de grande puissance, utilisant comme combustible l'uranium enrichi, sera lancé par l'E. D. F. ;

« 4° Pour l'exécution de ce programme destiné à favoriser la compétitivité de notre économie, un effort accru de restructuration et de regroupement de l'industrie française devra être entrepris à l'incitation de l'Etat. »

Si l'on tente de résumer en quelques mots ce communiqué — tâche difficile — il apparaît qu'en attendant l'arrivée des surgénérateurs à neutrons rapides, l'effort sera porté sur la construction de centrales à uranium enrichi et eau légère ; ainsi donc, toute une politique arrive à un « tournant » sinon à un « terme ». Qu'en est-il en fait ?

La filière uranium naturel-graphite-gaz, objet du développement principal en France, ces dernières années, ne sera pas développée au-delà des centrales actuellement commandées qui ne produiraient pas une électricité à un prix compétitif.

En effet, l'électricité produite par des moyens classiques a vu son coût diminuer sensiblement par suite de la baisse mondiale du prix du pétrole et de ses dérivés.

A la rigueur, on pourrait admettre que l'E. D. F. ne construise actuellement que des centrales « classiques » fonctionnant au fuel.

Les prix de l'électricité fournie par celles-ci sont de l'ordre de 2,6 centimes le kWh et ceux des centrales atomiques, du style de Saint-Laurent I, dépassent 4 centimes ; ils passeraient avec Saint-Laurent II en dessous de 4 centimes.

L'E. D. F., ayant l'obligation de procurer à notre pays une énergie d'un prix compétitif, est donc dans la nécessité de rechercher une source nucléaire à meilleur marché que celle actuellement utilisée. Par ailleurs, le Gouvernement a le devoir d'assurer la sécurité des approvisionnements de la Nation, quelles que soient les circonstances internationales ; nous allons examiner ces deux impératifs face à chacune des deux options actuelles.

En ce qui concerne l'option thermique classique, il est exact que le prix d'établissement est à peu de chose près la moitié de celui de l'option nucléaire. Par contre, le prix d'approvisionnement des fuels ne tient pas compte des spécifications pour non-pollution par le soufre des fumées. Par ailleurs, et ceci est un argument capital, les approvisionnements, en cas de crise internationale, ne dépassent pas trois mois, quand bien même ils les atteignent ! Rappelons pour mémoire, que 95 p. 100 de notre pétrole provient des pays arabes et qu'à cet égard, les Européens ont connu deux ruptures totales d'approvisionnement, notre pays ayant, seul, échappé à la dernière.

En ce qui concerne l'option nucléaire uranium naturel-graphite-gaz, cette technique ne peut être jugée que d'après les expériences de Saint-Laurent I et II où la maîtrise industrielle a été totale, malgré le récent accident de chargement. Il apparaît d'ailleurs que cette filière n'a pu encore être jugée d'après une usine comme Fessenheim, qui était la première à produire de manière vraiment industrielle.

Les avantages sont les suivants : le prix de l'énergie demeure, sur le marché intérieur, compétitif pour les usages courants, car l'E. D. F. a laissé échapper les cas spéciaux (pour diverses raisons) tels Péchiney qui s'installe en Hollande. Par ailleurs, la sécurité d'approvisionnement en cas de crise est importante, car un « cœur » chargé dure deux ans, et l'uranium naturel ne suppose aucune manipulation hors du territoire.

Il est donc souhaitable de ne pas abandonner cette filière, car elle conserve une certaine « rusticité » très appréciable en cas de crise. Par ailleurs, l'industrie française se trouve maintenant démunie, à court terme, de tout plan de charge, ce qui

va la conduire à perdre tout un savoir-faire, qu'il faudra plus tard reconstituer totalement ; enfin, cela nous conduirait à considérer comme perdus les centaines de milliards engagés dans la recherche pendant les vingt dernières années !

Notre commission a été très sensibilisée par ces conséquences car elle ne peut admettre qu'une recherche soit conduite sans qu'on en espère des retombées industrielles profitables à la Nation.

Certes, le C. E. A. suit la réalisation de la filière canadienne, qui pourrait nous permettre d'utiliser toute une technologie française, mais les plus extrêmes réserves sont de mise à cet égard, tant que cette filière n'aura pas prouvé sa fiabilité et sa compétitivité.

Nous arrivons donc à la filière uranium enrichi-eau naturelle, objet de la récente décision. En attendant le développement des réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides, durant une période de quinze ans, cette filière pourra constituer le fondement de notre politique électronucléaire.

Faisons tout d'abord remarquer que l'utilisation de cette filière suppose, pour être compétitive, que deux problèmes au moins soient résolus : le prix d'approvisionnement de l'uranium enrichi, d'une part, le prix d'établissement des centrales, d'autre part.

Il nous a été assuré que le combustible serait fourni au prix américain, ce qui nous conduit, soit à faire traiter l'uranium naturel à l'étranger et qui nous rend dépendant de l'étranger pour nos approvisionnements, soit à demander à notre usine de Pierrelatte de fournir les quantités voulues, chose possible en l'état actuel des besoins, mais à condition que le budget national comble la différence entre le prix de revient et le prix d'utilisation.

Par ailleurs, les différents réacteurs en cours de montage dans le monde entier connaissent des « maladies de jeunesse » et les prix du devis sont souvent dépassés, parfois de 40 p. 100. Actuellement, pour faire face à ses commandes, l'industrie américaine a placé en Europe, France comprise, des commandes pour des éléments que, techniquement, elle n'a pas produits avec assez de succès.

De ce rapide exposé, il ressort que cette filière, malgré l'engouement dont elle est l'objet, n'est pas actuellement beaucoup plus compétitive que la filière nationale dans son état actuel de développement.

Mais le problème le plus délicat concerne l'industrie française. Celle-ci, par suite de son individualisme et de son conservatisme, manque de dynamisme en face d'une industrie étrangère regroupée et ne dispose d'aucune sous-filière nationale dans la catégorie uranium enrichi-eau légère.

Le danger consiste, pour l'industrie électromécanique française, à se rassembler en deux groupes liés chacun à un brevet de sous-filière ; aucune collaboration européenne ne semble non plus possible, par suite de la toute-puissance des interlocuteurs, et l'industrie française serait réduite à produire, pendant quinze ans, des « sous-ensembles » au mieux sous-brevetés.

Devant cette grave situation, il nous a semblé qu'une action devait être entreprise par le Gouvernement pour regrouper toute notre industrie en un seul ensemble et, vraisemblablement, orienter son objectif sur une seule sous-filière ; mais l'adoption de celle-ci nous conduirait alors à considérer comme commercialement inexploitable toute la technologie française du graphite et des échangeurs à base gazeuse.

Cette solution semble moralement inacceptable et, heureusement, une autre filière à uranium enrichi, celle des réacteurs à haute température, permet d'espérer l'utilisation de tout le savoir-faire français. Il importe de s'orienter dans cette ligne de recherche, où l'espoir de déboucher sur des accords valables avec des étrangers reste possible ; par ailleurs, cette catégorie de réacteurs présente des durées de marche et donc des sécurités d'approvisionnement très remarquables.

En conclusion de cette brève étude des aspects de cette décision capitale concernant la filière eau naturelle, nous formulerons deux observations.

D'abord, nous n'émettrons aucune critique sur la décision dans l'immédiat, car il apparaît que tous les éléments de jugement ne sont pas encore en notre possession ; de toute manière, il est impossible de se décider sans s'assurer des approvisionnements du combustible. La question de l'usine de séparation isotopique internationale est désormais posée et, en l'occurrence, les partenaires ne manifestent pas nécessairement la bonne volonté que leur suppose le public français.

En second lieu, lors des études menées pour la mise au point du réacteur de sous-marin, et qui ont abouti à un succès absolument remarquable, on peut regretter que des études parallèles n'aient pas été conduites pour la mise au point d'un réacteur de puissance à eau légère. Certes, les deux projets sont très différents, à la fois quant aux délais et aux spécifications, mais nous aurions pu aboutir à des brevets sur l'une des sous-filières.

Or, la marine marchande ayant inscrit à son budget les études préliminaires pour un navire marchand à propulseur nucléaire, il serait important de regrouper rapidement les équipes du C. E. A. et du génie maritime ayant mis au point le réacteur de sous-marin pour travailler en liaison avec le chantier chef de file ; il se trouve que le plus gros chantier français est également membre d'un groupe indépendant travaillant pour l'industrie atomique et cela permettrait donc de diffuser rapidement les résultats des recherches et d'exploiter des sous-brevets propres à la France.

La troisième option gouvernementale, proclamée par le communiqué du 14 novembre, concerne les surgénérateurs. Chacun sait que la France est bien placée dans cette technique prometteuse, mais il convient, cette fois, de ne pas se laisser dépasser car, plus que jamais, tous les groupes industriels étrangers s'intéressent à nos recherches. Il faut donc organiser notre industrie dans ce domaine pour qu'elle exploite sur le plan commercial cet important effort de recherche. Cela suppose, pour réussir, le regroupement massif en un seul groupe de l'industrie électromécanique française. Ici encore, une action rapide du Gouvernement s'impose de toute urgence.

Quant à la recherche menée par le C. E. A., il importe qu'elle soit réorganisée totalement en partant des nouvelles missions définies par la décision gouvernementale. Deux impératifs doivent commander cette réorganisation : premièrement, l'efficacité, ce qui suppose la concentration des moyens avec la volonté d'aboutir suivant les lignes de recherches déjà définies et, par voie de conséquence, l'abandon de recherches intéressantes, mais hors de nos possibilités ; deuxièmement, une liaison plus complète avec l'industrie car il semble exister un malentendu entre le C. E. A. et notre industrie. Or, la recherche a pour but d'aboutir à une diffusion de la connaissance, afin que ses « retombées » fertilisent l'activité économique du pays.

Il est bien évident que des problèmes importants vont se poser au personnel du C. E. A. à l'occasion de ces réorganisations : il importe que la concertation la plus complète ait lieu entre les intéressés afin d'agir pour le plus grand bien de la nation, tout en sauvegardant des intérêts légitimes et en permettant la reconversion, dans le cadre du C. E. A., des équipes ayant un haut potentiel scientifique.

Je crois d'ailleurs que nous sommes engagés dans cette voie, si j'en juge d'après un article paru le 6 décembre dans un journal du soir : « Un groupe de travail chargé par le Gouvernement de déterminer le rôle futur du C. E. A. ». On ne peut que se louer de ces intentions et de la direction qui est prise.

En fonction de toutes ces données, votre commission a adopté à l'unanimité les conclusions qui lui étaient proposées par son rapporteur et que celui-ci soumet à l'appréciation du Sénat et du Gouvernement.

Eu égard à la décision gouvernementale du 13 novembre 1969 et à la situation de notre industrie, en vue d'une utilisation maximum du potentiel de recherche et d'animation que représente le C. E. A., votre commission estime nécessaire : premièrement, de ne pas abandonner totalement la filière française à uranium naturel-graphite-gaz, dont l'emploi est sûr, le coût de production de l'électricité relativement bas et la sécurité d'approvisionnement totale ; deuxièmement, d'utiliser la filière à uranium enrichi-eau légère jusqu'à la mise en service des « surgénérateurs » dans la mesure où le choix entre les sous-filières B. W. R., à eau bouillante et P. W. R., à eau pressurisée permettra un regroupement autonome de l'industrie française ; troisièmement, d'accélérer les recherches sur les filières à uranium enrichi et haute température, qui permettraient à la fois d'aboutir à une solution française originale, à un regroupement intéressant de notre industrie et à une collaboration, sur un plan d'égalité, avec les groupes étrangers ; quatrièmement, de soutenir l'effort entrepris sur les filières à neutrons rapides ; cinquièmement, de redéfinir les missions du C. E. A. en ayant pour impératif l'efficacité dans la recherche scientifique et dans tous les domaines de l'application industrielle.

Après vous avoir fait part des préoccupations de notre commission des affaires économiques et du Plan, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous présenter la proposition suivante qui m'est suggérée par une très récente décision du Gouvernement : pourquoi n'associeriez-vous pas au groupe de travail chargé de préciser les missions du futur commissariat à l'énergie atomique et de déterminer le rôle que peut jouer cet organisme dans le développement industriel français les parlementaires des deux assemblées ?

En effet, d'après l'information parue dans la presse le 6 décembre, ce groupe de travail, présidé par une personnalité extérieure au C. E. A., comprendra un fonctionnaire de votre ministère, un autre du ministère des finances et trois représentants du C. E. A. Pourquoi les rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat chargés de la recherche scientifique ne pourraient-ils pas faire partie de ce groupe qui doit, dans un délai de quatre mois, vous faire rapport après s'être entouré de tous les avis

utiles, notamment de ceux des organisations syndicales et des personnalités industrielles intéressées ? Nous attendons avec un vif intérêt la réponse que vous pourrez faire sur ce point précis.

J'en ai terminé avec la politique atomique et j'aborderai maintenant le secteur de l'informatique.

Les observations de la commission sur l'informatique seront brèves, mais tout aussi importantes en ce qui concerne cette recherche et son développement.

Chacun sait que deux sociétés étrangères, de structures très différentes, dominent le marché français des matériels d'information : l'une bénéficie du potentiel de recherche, de production et de diffusion d'une des plus importantes entreprises mondiales et le fait que l'autre ait changé de pavillon il y a quelques années doit nous donner à réfléchir, car toute l'industrie française de l'électromécanique vit sous la menace d'un phénomène semblable.

Les 20 p. 100 restants du marché français se partagent entre quelques étrangers et une multitude de sociétés françaises que, par le canal du plan calcul, le Gouvernement a entrepris de regrouper.

Actuellement, la C. I. I. a réussi le regroupement des moyens industriels principaux pour la production des ensembles centraux et la S. P. E. R. A. C. d'une partie des systèmes périphériques.

Un succès, de prestige certes, mais qu'il convient d'exploiter, a marqué cette politique, c'est la commande récente d'un ensemble C 11.10070 par la commission des Communautés européennes destiné à équiper son centre de calcul à Luxembourg.

Cela ne doit pas masquer les efforts à poursuivre afin de consolider notre position face à une âpre concurrence.

Premièrement, il convient de poursuivre le rassemblement des différents producteurs français dans un ensemble technique et commercial unique pour que l'ampleur de ses moyens sur le marché français lui permette de pénétrer les marchés étrangers.

Deuxièmement, il faut donner une nouvelle orientation à la fabrication française. En effet, à l'origine, la C. I. L. s'était préoccupée du marché des ordinateurs moyens parce que les administrations françaises et diverses sociétés nationalisées pouvaient représenter le marché essentiel en France dans cette catégorie.

Or, actuellement, le marché international s'ouvre surtout aux petits ordinateurs utilisés par des administrations moins importantes, les moyennes entreprises ou les groupements de petites entreprises. Bien qu'incertaines, les statistiques actuelles montrent que le taux d'expansion serait supérieur à 100 p. 100 par an ; et le parc, qui a atteint plusieurs centaines d'unités au début de l'année 1968, pourrait s'élever à 4.000 unités à la fin de 1971.

Il semblerait donc que, parallèlement à la construction des ordinateurs moyens, un effort tout spécial doive être entrepris à l'égard de ce marché, qui est d'ailleurs en pleine expansion puisque toutes les grandes sociétés s'y intéressent tout spécialement.

J'ai noté avec plaisir les observations de M. Houdet à ce sujet. En effet, si nous n'avons pas mené nos investigations par les mêmes moyens, nous sommes arrivés aux mêmes conclusions et aux mêmes propositions !

Ce même marché offre par ailleurs des possibilités d'exploitation financière fort intéressantes et, si la France en était absente, elle n'aurait sous peu aucune possibilité de négocier des accords valables avec des entreprises étrangères concurrentes ou correspondantes.

Troisièmement, il convient de doter la C. I. I. — et je me permets d'insister sur un point capital — d'une armature commerciale dont l'absence actuelle accentue notre position défavorable en face de concurrents fortement organisés.

Si un important effort technologique a été entrepris, il apparaît également que toute l'organisation commerciale doit être maintenant l'objet d'un effort méthodique ; en effet, d'elle dépend maintenant le succès de la diffusion de l'informatique française.

Cet effort ne semble pas suffisant aujourd'hui car il ne permet pas d'exploiter au mieux les réussites techniques et industrielles. Demain, une infrastructure déficiente ne permettrait pas de résister à la concurrence étrangère sur notre territoire et encore moins de pénétrer sur les marchés étrangers.

Toutes ces remarques, mes chers collègues, m'amènent à conclure qu'un souci de rentabilité doit, dans l'informatique plus qu'ailleurs, guider la recherche dont les diverses opérations doivent déboucher sur la commercialisation des produits.

L'abaissement du prix des matériels, leur diffusion en France et à l'étranger détermineront le développement du marché.

Il faut donc que les sociétés liées à l'Etat par le plan calcul comprennent que les interventions diverses dont elles bénéficient ne sauraient être assimilées indéfiniment à des subventions, mais ne sont que le stimulant leur permettant de devenir véritablement majeures.

C'est dans l'optique d'une économie de marché qu'elles doivent dès maintenant se donner des structures, qui sont en bonne voie sur le plan technique, mais ne sont qu'ébauchées sur le plan commercial, pour se hisser à un niveau capable, d'une part, d'affronter la concurrence étrangère, d'autre part, d'aborder favorablement une éventuelle collaboration européenne.

Voilà, monsieur le ministre et mes chers collègues, les quelques réflexions que je tenais à vous faire aujourd'hui, car, après deux années d'expérience du plan calcul, le moment me semble venu de définir ses options avec plus de clarté et, peut-être, de modifier son orientation.

Je puis vous assurer, monsieur le ministre, que je serai particulièrement attentif à votre réponse.

Sous réserve de ces observations, votre commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère du développement industriel et scientifique.

Un dernier mot, monsieur le ministre, qui portera sur le Cnexo. Sur la foi d'informations fragmentaires, j'ai indiqué dans mon rapport que la dotation de cet organisme était en diminution en 1970 par rapport à 1969. Mieux informé, je me suis aperçu qu'au contraire ces crédits étaient en augmentation. Je tenais donc à rectifier cette erreur et à vous donner acte de l'évolution réelle des crédits du Cnexo. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Vérillon, rapporteur pour avis.

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le ministre, mesdames, mes chers collègues, l'extraordinaire exploit américain du 20 juillet 1969 a apporté, dans le domaine de la recherche scientifique et technique, un bouleversement dont les conséquences ne sont pas encore prévisibles. Il est hors de cause qu'une étape importante a été franchie dans l'histoire de l'humanité. Ce n'est pas le fait de héros isolés, mais le triomphe d'une technique de la recherche scientifique d'une nation toute entière.

Toutefois, l'exploit d'Armstrong et d'Aldrin et de leurs successeurs semble poser un problème qui ne manque pas d'être bouleversant pour notre vieille Europe. La question que nous nous posons est celle du début de la décadence possible de l'Europe et, bien qu'il soit encore trop tôt pour mesurer l'abîme qui sépare nos possibilités de recherche de celles des nations à grand standing scientifique, nous ne pouvons nous défendre d'une réelle inquiétude.

Il existe une communauté de culture européenne qui ne peut pas être circonscrite à l'intérieur de frontières; c'est une réalité historique, c'est l'héritage que nous devons préserver et nous avons été sensibles au texte du communiqué final de la récente conférence de La Haye, qui rappelait que l'Europe est un foyer exceptionnel de développement, de progrès et de culture.

L'objet de mon intervention n'est pas, bien sûr, d'évoquer tous les aspects de la recherche scientifique et technique, non plus tous les moyens budgétaires, qui ont d'ailleurs été parfaitement développés par MM. André Armengaud et Roger Houdet.

Mon propos est d'analyser de façon aussi objective que possible — et aussi rapidement que possible, monsieur le président — la situation actuelle de la recherche en France et d'essayer de déterminer si la politique de la recherche que nous poursuivons dispose, dans ses moyens et dans ses orientations, des possibilités imposées par la situation présente.

Deux faits d'une grande importance doivent être signalés au début de mon intervention : le premier, c'est la pause que l'on dit nécessaire en raison de la situation financière et qui peut être également appréciée en raison du développement très rapide de la recherche scientifique dans certains domaines; le second, c'est la création d'un nouveau ministère, celui du développement industriel et scientifique, regroupant le ministère de la recherche scientifique et celui de l'industrie.

Nous nous sommes interrogés sur les raisons qui ont motivé la concentration des activités industrielles et scientifiques. Vous n'ignorez pas, mes chers collègues, que notre commission des affaires culturelles attache un prix particulier à la recherche fondamentale et nous nous demandons si, au cours des années qui viennent, celle-ci ne verra pas son importance diminuer au profit de l'évolution rapide du développement industriel et si les actions de caractère utilitariste ne viendront pas la compromettre au profit de réalisations à court terme.

Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, pour tempérer notre inquiétude, nous donner quelques unes des raisons qui avaient conduit le Gouvernement à l'institution de ce ministère : d'abord la reconnaissance de l'importance des innovations scientifiques pour l'industrie; ensuite le contact étroit entre le développement économique et la recherche scientifique et technique dans certains domaines intéressant l'I. N. R. A. et

l'O. R. S. T. O. M., en particulier; enfin, le fait que la technologie de pointe est dans une situation de dépendance étroite à l'égard de la recherche scientifique.

Je dois vous dire que vos arguments, quelle que soit leur valeur, n'ont pas entièrement calmé nos appréhensions. En effet, la recherche scientifique ne relève pas uniquement du propre ministère du développement industriel et scientifique, mais une part importante est encore soumise au contrôle du ministère de l'éducation nationale. Notre commission a donc souhaité que la recherche reste intimement liée à l'enseignement supérieur.

Dégageant les grandes lignes du budget des activités de recherche, nous devons souligner un certain nombre d'éléments négatifs. Bien entendu, je n'entrerai pas dans l'examen complet de ce budget qui a été, encore une fois, parfaitement exposé.

Pour apprécier la situation actuelle, notre commission attache une importance particulière à quelques critères que je me permettrai d'exposer.

Le premier est celui de la balance française des brevets et des licences. Depuis 1967, il a été décidé de regrouper les rubriques « Achats et ventes des brevets » et « Redevances de fabrication », ces dernières pour la plupart résultant de la concession de licences, en un seul poste « Brevets et licences ».

L'analyse de la balance française à cet égard révèle que les recettes s'établissent en 1967, dernière année où les statistiques sont connues, à un niveau inférieur à celui de 1965, alors que le solde négatif avait connu en 1966 une légère amélioration. Le déficit total, qui atteint 400 millions de francs, est imputable aux règlements avec les United States of America et, dans une moindre mesure, avec les pays de la Communauté économique européenne. Il représente un taux de couverture de 43,3 p. 100 seulement.

Citons les secteurs particulièrement déficitaires : ce sont ceux de l'optique et de l'horlogerie, de la construction électrique et électronique, des industries chimiques, de la fonderie et aussi de l'industrie laitière.

Une autre donnée est celle de l'évolution du pourcentage des dépenses totales de recherche par rapport au produit national brut. S'il est encore impossible de déterminer le pourcentage prévu pour l'année 1970, celui de 1969 a été de 2,28 p. 100 du produit national brut, inférieur à celui de 1968 qui était de 2,37 p. 100. Une estimation raisonnable pour 1970 évalue ce pourcentage à un chiffre voisin de 2,20 p. 100. Nous sommes loin du taux atteint par les Etats-Unis en 1963-1964, qui était déjà de 3,3 p. 100 et qui approchera cette année de 4 p. 100. Nous ne pouvons qu'enregistrer avec satisfaction, pour l'instant nuancée, l'objectif de 3 p. 100 pour 1975 défini par vous, monsieur le ministre, dans votre déclaration devant la commission des affaires culturelles.

Enfin, selon des estimations raisonnables, il est vraisemblable que les objectifs revisés du V^e Plan ne pourront être réalisés, après la dernière année — 1971 — à plus de 74 p. 100. Les pourcentages de réalisation seront très différents d'un secteur à l'autre et celui des sciences humaines apparaît particulièrement sacrifié. Une attitude négative à l'égard des sciences humaines ne peut que traduire une certaine orientation politique et accentuer l'impression d'utilitarisme que l'analyse du budget qui nous est présenté a fait naître en l'esprit de notre commission.

Le détail de l'évolution des dépenses pour 1970 ne peut pas encore être estimé, compte tenu des restrictions budgétaires. Il est cependant probable que la dépense brute des recherches de développement, normes « organisation de coopération et de développement économique », qui est l'agrégat utilisé pour la comparaison internationale en matière de recherche, représentera, comme nous l'avons déjà dit, moins de 2,20 p. 100 du produit national brut en 1970.

Un autre critère, qui a son importance, est celui du nombre des chercheurs comparé dans les différents pays scientifiques évolués. En 1965, aux Etats-Unis le nombre de chercheurs, en équivalent « temps plein », était estimé à 503.600; l'Union soviétique, suivant certaines estimations, aurait employé à la fin de 1964 611.639 chercheurs — « effectif physique »; la Grande-Bretagne, en 1965, 53.865; les six pays de la Communauté économique européenne, 115.689 dont 47.015 pour la France. Il est à noter que le Japon, en 1967, comptait 160.000 chercheurs, chiffre voisin du nombre des chercheurs pour l'ensemble des six pays de la Communauté économique européenne, plus la Grande-Bretagne, pour les années de référence.

Permettez-moi à ce sujet de vous signaler qu'à la page 15 de mon rapport écrit les chiffres du tableau comportent des erreurs, qui concernent les rubriques « C. E. E. » et « Grande-Bretagne - C. E. E. ». Vous voudrez bien les rectifier conformément aux chiffres que je viens d'énoncer.

L'objectivité nous conduit à mettre en évidence l'effort de la France pour l'augmentation du nombre de ses chercheurs depuis une douzaine d'années. On peut estimer que le nombre de ceux-ci est passé de 18.000 en 1956 à 95.000 en 1970, la traduction en

équivalent « plein temps » étant respectivement de 14.000 et de 65.000. Dans notre pays, c'est le secteur public qui utilise le plus grand nombre de chercheurs : 62 p. 100 environ. Ces chercheurs du secteur public se répartissent en trois groupes à peu près équivalents : le centre national de la recherche scientifique, les enseignants des établissements d'enseignement supérieur et les organismes publics.

J'en viens maintenant à l'examen de quelques éléments budgétaires qui ne manquent pas d'être préoccupant. Tout d'abord, la subvention au commissariat à l'énergie atomique était, en 1969, de 1.926 millions en crédits de paiement ; ceux-ci seraient ramenés pour 1970 à 1.795 millions. Le programme de recherches spatiales disposait en 1969 de 488 millions de crédits de paiement, dotation ramenée pour 1970 à 471.800.000 francs. Les contrats pour le développement des résultats de la recherche bénéficiaient de 155 millions de crédits de paiement en 1969 ; en 1970, ils n'auraient plus que 107.500.000. L'institut de recherche d'informatique et d'automatique se voit seulement doté, en 1970, de 7.854.000 francs, toujours en crédits de paiement, alors qu'il disposait en 1969 de 22 millions.

Vous voyez, mes chers collègues, que sur un certain nombre de postes très importants, des réductions substantielles de crédits ont été décidées. Seul, le centre national pour l'exploitation des océans sera mieux doté en 1970 qu'il ne l'était en 1969. L'augmentation n'est pas considérable, puisqu'elle est seulement de 1.250.000 francs sur 34 millions de dotation en crédits de paiements pour 1969.

Si les dotations en capital sont réduites, le ministre du développement industriel et de la recherche a souligné devant notre commission qu'il avait tenu à augmenter le nombre des chercheurs afin que les équipements existants soient utilisés dans de meilleures conditions. C'est pourquoi nous constatons que l'augmentation des crédits de l'« enveloppe » recherche permet la création de 335 emplois. Cet élément positif, monsieur le ministre, ne nous a pas échappé et nous espérons qu'après la pause de 1970 nous aurons à enregistrer dans les prochaines années une augmentation sensible des effectifs. Je rappelle à ce sujet qu'en 1969 1.041 emplois avaient été créés au titre de l'« enveloppe » recherche.

Il n'apparaît pas possible dans une intervention limitée d'évoquer tous les sujets intéressant la recherche scientifique. Vous me permettrez, cependant, d'aborder quelques problèmes posés à propos du commissariat à l'énergie atomique.

J'aurais garde de m'engager dans la querelle des filières. Tout à l'heure, cette question a été longuement exposée et je remercie à la fois M. le rapporteur de la commission des finances et M. Chauty. Je suis de ceux qui pensent que la filière graphite-gaz, si elle présente un aspect économique défavorable n'en est pas moins d'un intérêt scientifique certain. Il appartient en cette matière de laisser au temps le soin de faire son œuvre car il est, je crois, dans les intentions de votre ministère de continuer les expérimentations entreprises.

Par contre, le problème du personnel du C. E. A. dont la réduction a été annoncée, présente un caractère social dont je dois me faire l'écho.

J'appartiens, en effet, à un département qui possède sur son territoire l'usine de Pierrelatte. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que les mesures de compression qui ont été annoncées ont produit parmi ce personnel et dans les syndicats une réaction très vive dont les conséquences ne sont pas encore prévisibles. Des apaisements ont été fournis par vous-même et par M. Baumel, en visite dans notre département. J'avoue qu'ils n'ont pas entièrement convaincu la population travailleuse du C. E. A.

Lors de votre audition devant la commission des finances, je vous avais demandé si des espoirs pouvaient être fondés sur une éventuelle transformation de l'usine de Pierrelatte ou la création à côté de Pierrelatte d'une usine européenne. Je comprends qu'il ne dépende pas uniquement de vous et du Gouvernement français de répondre à cette question, mais je vous serais obligé dans toute la mesure où une action européenne aurait des chances d'aboutir, de songer aux structures déjà existantes dans notre département en vue d'une orientation nouvelle. Pourriez-vous me fournir cette assurance ?

Une autre question qui, aux yeux de notre commission et si vous le permettez, en raison de mon activité professionnelle, à mes propres yeux, a une grande importance, c'est celle de la recherche cancérologique.

Il est difficile de connaître l'importance des crédits affectés à cette recherche. On les estime à 45 millions de francs environ, dépensés dans une trentaine de laboratoires où travaillent 500 chercheurs d'origines diverses. Parmi ces laboratoires, citons deux gros instituts du C. N. R. S., 17 unités de recherche de l'I. N. S. E. R. M., des centres anti-cancéreux parmi lesquels l'Institut Gustave Roussy et l'Institut de recherche privé de Lille.

Il apparaît que, malgré la haute compétence d'un personnel scientifique médical incontesté, les moyens de cette recherche

sont très inférieurs à ceux des grands pays scientifiques. L'Amérique en particulier consacre à la recherche cancérologique une moyenne de 5,50 francs par habitant. Saluons à ce sujet la récente découverte des docteurs Morton et Eilber qui ont « reconnu » un virus dans leur laboratoire de Bethesda. C'est la première fois que l'on découvre un agent responsable de la transformation de cellules humaines normales en cellules cancéreuses.

Il est regrettable pour notre pays qu'un savant comme le professeur Georges Mathé ne puisse bénéficier de crédits et de moyens semblables à ceux de ses confrères américains. Il est urgent qu'une aide complémentaire pour la lutte contre ce fléau soit trouvée en dehors de la quête de bienfaisance organisée chaque année.

Vous me permettrez de ne pas entrer dans le détail des autres actions rattachées au budget de la recherche scientifique. Je cite, en particulier, celles intéressant la D. G. R. S. T., le programme de recherche spatiale, le centre national d'exploitation des océans, l'institut de recherche d'informatique et d'automatique, la télévision en couleur, et bien d'autres secteurs d'activité.

Dans notre rapport écrit, vous trouverez également une longue analyse intéressant le C. N. R. S. car nous estimons que la recherche scientifique forme un tout et que l'examen des problèmes du C. N. R. S. qui dépend du ministère de l'éducation nationale, doit être effectué en même temps que celui des autres structures scientifiques.

Et ceci illustre l'idée que j'avais l'honneur de développer l'année dernière au moment de l'examen du budget : l'extrême complexité de l'organisation de la recherche. Les responsabilités politiques sont mal déterminées et, malgré l'effort de présentation qui se traduit dans l'état récapitulatif rédigé en application de l'article 5 de la loi n° 67-7 du 3 janvier 1967, il est extrêmement difficile de se rendre compte de la répartition des responsabilités ; pas davantage des conditions dans lesquelles sont gérés effectivement les crédits de recherche.

Que conclure ?

A ces problèmes s'ajoute, cette année, celui de la création d'un ministère du développement industriel et scientifique, création qui traduit, à n'en pas douter, une volonté de subordonner les impératifs de la recherche aux exigences du développement industriel. La crainte de votre commission est extrême de voir l'utilitarisme l'emporter sur le développement spontané et libre de la recherche fondamentale.

Une autre préoccupation de votre rapporteur est l'extrême diversité, la multiplicité, et pour ainsi dire l'universalité de la recherche effectuée en France, préoccupation qui s'aggrave du fait que les sciences humaines sont loin d'être dotées comme il conviendrait.

Si, sur le plan national, l'organisation et la gestion de la recherche, l'insuffisance des crédits et certaines orientations de pensée peuvent faire l'objet de critiques, aussi grave est la situation de la recherche du point de vue de la coopération internationale, spécialement la coopération européenne. Très faibles ont été les résultats obtenus jusqu'ici sur ce plan ; il semble à votre commission que l'absence d'une volonté politique de faire progresser l'unification de l'Europe ainsi qu'une certaine conception de la recherche conçue comme moyen de prestige national n'étaient pas étrangères à ces échecs. Sans doute le Gouvernement a-t-il fait jusqu'en 1968 un très grand effort en augmentant les crédits affectés à la recherche, je le reconnais, mais il n'avait sans doute pas mesuré l'importance de l'écart entre, d'une part les dépenses de recherche et les potentialités de chacun des pays européens, d'autre part celles des U. S. A. et de l'U. R. S. S. S'il avait apprécié comme il convenait la disproportion entre les ressources de la France et celles de ces deux nations-continentales, sans doute aurait-il mieux compris le sens et la portée de l'unité européenne et aurait-il exprimé une volonté politique d'intégration européenne.

Dans le cadre national, les difficultés sont insurmontables, les problèmes de financement, d'organisation et de gestion de la recherche sont insolubles. Si, en effet, on veut éviter les gaspillages, si l'on veut rapprocher la recherche fondamentale de la recherche développement, permettre à celle-ci de bénéficier très rapidement de tous les progrès de celle-là, on est conduit, dans le cadre étroit qui est le nôtre actuellement, à subordonner la recherche fondamentale à la recherche développement, au développement industriel ; on est amené à dissocier la recherche de l'enseignement supérieur, à lui donner une finalité économique qui lui enlève sa spontanéité, sa liberté, spontanéité et liberté de l'esprit, irréductible à toute contrainte.

Si nous demandons l'unification de l'Europe, ce n'est pas que nous attendions de l'organisation politique européenne, d'une autorité politique européenne, qu'elle impose à la recherche scientifique et technique des orientations, des directives trop précises — ce que nous redoutons de la part de l'autorité nationale. C'est précisément parce que nous attendons de l'insti-

tution d'un cadre plus large de réflexion et d'action politique qu'il permette à la recherche fondamentale de se développer librement, à la recherche technique et à la recherche développée de profiter pleinement de tout ce que la recherche pure peut apporter à l'homme.

Même en coordonnant davantage nos efforts dans le cadre étroit, devenu étroit, de la nation française, même en imposant à tous les chercheurs une discipline rigoureuse, même en les intégrant dans des organismes fortement structurés, dotés de moyens puissants, astreints à suivre une ligne de recherche bien définie, à se cantonner dans un secteur bien déterminé, à l'exploiter à fond en vue de résultats industriels, la France seule ne pourrait entreprendre avec quelque chance de succès aucune des grandes aventures collectives scientifiques qui donnent un sens à la vie, préparent l'avenir et permettront, par leurs résultats pratiques, de résoudre les problèmes posés par la progression démographique mondiale.

Les recherches sur l'atome conduisent à la connaissance de la matière, de l'infiniment petit, à la puissance militaire, mais aussi à l'accroissement des sources d'énergie, donc à l'amélioration des conditions de vie.

L'espace, c'est l'ouverture vers l'infiniment grand. Paul Valéry a dit : « Le temps du monde fini commence ». Non, le monde ne sera jamais connu dans son intégralité par l'homme, l'exploration physique et la lutte pour la connaissance ne s'achèveront point ; c'est là le postulat fondamental de la recherche scientifique et technique.

L'océanographie, c'est l'étude et l'exploitation d'un milieu dont nous pouvons attendre des ressources à la mesure des besoins nés des exigences humaines et de la progression démographique.

L'informatique, c'est le moyen d'abrèger les longues démarches de l'esprit, de réduire dans des proportions considérables la durée et les difficultés de tout calcul.

Comment, dans tous ces domaines, les peuples d'Europe ne comprendraient-ils pas que le problème n'est pas de lutter les uns contre les autres ? Comment ne sentiraient-ils pas que pour eux, une période commence, qui est celle de la coopération, de l'union dans et par des aventures collectives scientifiques communes ? Le merveilleux n'est pas qu'à chaque instant nous apprenions à créer et à découvrir au-delà de tout ce que nous avons déjà créé et découvert, mais que cette exigence profonde de connaissance et de création soit naturellement accordée à nos besoins vitaux, à notre désir d'améliorer nos conditions de vie, c'est-à-dire de lutter contre les conditions naturelles défavorables, contre la souffrance, contre la mort, contre les contraintes mêmes qu'une société qui se veut efficace sur le plan matériel fait peser de plus en plus sur l'individu.

Le tragique, c'est que dans un même mouvement, la recherche scientifique et technique associe ce qui est un bien pour l'homme et ce qui le détruit. Cette ambiguïté, ce risque, sont ceux de la vie même ; nous ne nous en délivrerons jamais. Aussi devons-nous faire des efforts considérables dans le domaine des sciences humaines et dans celui des sciences médicales, c'est-à-dire dans ce que nous appellerons le secteur des sciences pour l'homme : connaissance de l'homme comme moyen du développement économique, social et politique, connaissance de l'homme comme fin, c'est-à-dire recherche des moyens de le protéger et de l'aider à accepter les contraintes que la société lui impose ; connaissance aussi des moyens de diriger, d'infléchir le développement économique et social pour qu'il serve effectivement l'individu et qu'il ne mette pas en cause sa personnalité, qu'il lui permette, au contraire, de s'épanouir parfaitement.

L'ampleur de la tâche est telle, sa diversité est si considérable, les secteurs et les directions de recherche sont si nombreux, la nécessité s'impose avec une force si contraignante de laisser à la recherche fondamentale une grande liberté d'allure, une liberté totale et de mettre à sa disposition des moyens importants, que nous sommes inexorablement conduits à demander que la recherche scientifique et technique se développe à partir d'une base humaine, économique, industrielle très large, dans un cadre politique à la dimension des problèmes et des espérances. Si nous ne parvenons pas à constituer cette base, à instituer ce cadre, nous ne pourrions réussir la synthèse entre efficacité et liberté.

Les éléments négatifs que nous avons analysés dans notre rapport et rappelés au début de cette conclusion inclinaient votre commission à ne pas approuver le budget de la recherche scientifique et technique. Cependant, elle a voulu tenir compte d'un certain nombre d'éléments positifs : tout d'abord les progrès considérables qui ont été accomplis jusqu'en 1968, en second lieu la volonté affirmée par le ministre devant votre commission, que la situation actuelle, celle des années 1969 et 1970, constitue seulement une pause et que l'objectif du Gouvernement serait d'atteindre en 1975, pour la dépense brute pour la recherche et

le développement, 3 p. 100 du produit national ; enfin et surtout, elle a délibéré sur ce budget le mercredi 3 décembre, alors que venait d'être publié le texte du communiqué final de la rencontre de La Haye. Ce communiqué comprend plusieurs paragraphes consacrés à la recherche, paragraphes que nous reproduisons ici.

« Pour ce qui a trait à l'activité technologique de la Communauté, ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel des principaux secteurs de pointe, notamment par des programmes communautaires, et de fournir les moyens financiers à cet effet.

« Ils s'accordent en outre sur la nécessité de déployer de nouveaux efforts pour élaborer à bref délai pour la Communauté européenne de l'énergie atomique un programme de recherche conçu selon les exigences de la gestion industrielle moderne et permettant d'assurer l'utilisation la plus efficace du centre commun de recherche.

« Ils ont réaffirmé leur intérêt pour la réalisation de l'unité européenne. »

Certes, ce qui se dessine dans ce communiqué ne peut pas apporter une satisfaction totale à ceux qui estiment qu'une communauté politique européenne intégrée est seule capable de résoudre les problèmes fondamentaux de développement scientifique, économique et social des différentes régions d'Europe. Cependant, la proposition faite par le Président de la République de coopérer pour fabriquer des réacteurs européens et pour produire de l'uranium enrichi qui permettrait de les faire fonctionner, de coordonner les efforts des Six pour la création d'une usine de séparation des isotopes, de travailler ensemble pour fabriquer des surgénérateurs ré pond, partiellement au moins, à notre souhait, correspond à l'orientation que nous voudrions voir donner à la politique scientifique de l'Europe.

Aussi votre commission, tout en faisant les plus extrêmes réserves sur le budget qui vous est présenté, compte tenu de l'espoir qu'a suscité la conférence de La Haye dans un domaine où la nécessité s'impose le plus sans doute d'une coopération européenne très étroite, a décidé, à la majorité de ses membres, de donner un avis favorable au budget du ministère du développement industriel et scientifique. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord remercier les rapporteurs des trois commissions saisies du budget du ministère du développement industriel et scientifique pour la qualité de leurs rapports et pour les exposés qu'ils ont bien voulu faire devant vous.

C'est, en effet, un nouveau ministère auquel le Gouvernement a voulu donner pour mission — c'est à dessein que j'emploie ce mot — de promouvoir le développement industriel de notre pays, pour permettre à celui-ci d'accroître sa place dans le monde économique dans lequel nous vivons, pour préparer la croissance et lui donner ses bases véritables, pour assurer aussi — et cette fin-là est bien la principale — la croissance des revenus et une continuité dans l'expansion qui doit être notre objectif.

Dans le même temps, il a fallu donner à ce même ministère la responsabilité de l'innovation dans notre pays, de la recherche et du développement de la recherche, parce que nous sommes dans une époque où ce développement industriel, base de la croissance économique, se fonde, pour une part de plus en plus large — il suffit de regarder autour de soi pour en être convaincu — sur le développement de l'innovation.

Ce ministère qui est en train de se mettre en place a plusieurs missions : une mission assez différente de celle, traditionnelle, qu'assumait jusqu'à présent le ministère de l'industrie, que j'appellerai une mission d'animation en matière industrielle, une mission que vous connaissez bien, de tutelle de grandes entreprises nationales du secteur économique, une mission de tutelle de nos grands organismes de recherche, enfin, en matière de recherche scientifique, une mission de coordination.

Sous son aspect de développement industriel, ce nouveau ministère a pour caractéristique de disposer d'un budget dont l'essentiel concerne la subvention aux charbonnages — cette masse de crédits dont parlait tout à l'heure M. Armengaud — dans laquelle la partie proprement dite de développement industriel est faible et la partie de subvention très forte.

Je dois toutefois noter, au début de cet exposé, que le développement industriel commence à trouver sa place dans le budget du nouveau ministère et que — M. Armengaud l'a fait remarquer — la subvention aux charbonnages a augmenté cette année dans la proportion très faible de 2 p. 100, soit 39 millions de francs, alors que nous voyons apparaître au niveau du développement industriel de nouveaux instruments.

Je ne referai pas ici — j'ai eu souvent l'occasion de le faire devant vos commissions — un exposé d'ensemble sur les problèmes de développement industriel car les rapports eux-mêmes reprennent d'une manière très claire mes propos en y apportant des compléments très utiles. Je voudrais simplement reprendre deux ou trois points évoqués par MM. Armengaud et Jager, puis traiter très rapidement d'un problème particulier, celui de l'institut de développement industriel.

Je reviendrai, tout d'abord, sur l'importance que M. Armengaud a donnée dans son exposé au problème du développement de notre industrie des biens d'équipement. C'est en effet, monsieur le rapporteur, un sujet dont nous nous sommes entretenus bien avant que je n'embrasse la carrière politique, en un temps où mon métier m'amenait à m'occuper de l'exportation de ces mêmes biens d'équipement.

L'ensemble de l'effort de l'Etat doit se porter sur le développement de ces industries. Le point d'application qu'il convient de donner à l'action de la puissance publique fait souvent l'objet d'un débat. Je me suis toujours gardé jusqu'à présent — et je continuerai à le faire — de ces classements un peu artificiels selon lesquels on décide que telles industries sont un peu plus ou un peu moins nobles, un peu plus ou un peu moins génératrices de devises et qu'à ce titre il faut faire un peu plus ou un peu moins en pesant les choses avec un trébuchet, sur l'exactitude duquel je me suis toujours interrogé.

Je crois, en revanche, qu'on peut retenir deux idées principales. La première, c'est que, dès l'instant où une industrie dispose d'une bonne technique, emploie des hommes capables, a des moyens d'innovation satisfaisants, à quelque secteur qu'elle appartienne, elle est bonne pour notre pays. En d'autres termes, il serait absurde, à mes yeux, en recourant à des critères très intelligents mais artificiels, de méconnaître le critère principal, à savoir la capacité des hommes, de l'entreprise et du personnel, l'esprit de recherche et d'innovation, la possibilité d'aller de l'avant.

Cela dit, je crois également qu'il existe des critères que l'on peut appliquer malgré tout à l'action de la puissance publique. J'ai parlé à diverses reprises des critères d'évidence. Je considère que l'on ne peut pas, dans une économie tournée vers l'industrie, dans une économie internationale fondée sur l'innovation, ne pas avoir une forte industrie de biens d'équipement, car là se trouvent une des clefs à la fois de l'innovation et de la promotion industrielle d'ensemble et aussi, sur le plan international, l'un des grands secteurs en forte et continue expansion dans lequel, par conséquent, nous avons intérêt à nous installer.

Vous avez rappelé une autre évidence qui touche notamment les industries agricoles et alimentaires. On peut les considérer parfois comme relativement peu innovatrices. Ce serait dans bien des cas une erreur car elles comportent une part de recherche capitale. Mais, si l'on retient le critère d'évidence, un pays comme le nôtre, qui dispose aujourd'hui d'une agriculture forte, de la plus forte agriculture européenne, a évidemment le devoir de rechercher la meilleure valorisation possible de ses produits agricoles.

C'est vrai d'un point de vue industriel en quelque sorte et l'on trouve par là la possibilité d'éviter ce que vous avez évoqué tout à l'heure : l'exportation de certains produits qui seront réintroduits, transformés par d'autres, avec cet effet de pertes de devises que vous avez signalé.

C'est vrai aussi du point de vue de l'agriculture, par cette valorisation même, mais également parce que, dans ce marché des produits agricoles que l'on dit souvent peu élastique, c'est justement la plus grande diversification qui, à côté de l'expansion naturelle de la consommation, permet de créer de nouveaux besoins, de trouver de nouveaux marchés au niveau même de l'agriculture en dehors de ce qu'elle peut retirer directement de la valorisation de ses produits. Je suis convaincu que c'est là un de ces éléments qui feront que, dans l'avenir, nous pourrions augmenter la consommation de produits agricoles.

Il est un deuxième type de critères qui n'est pas très scientifique, ce que j'appelle les critères de commodité, qui me ramènent à l'entreprise, aux hommes, aux circonstances. Lorsqu'on a l'occasion de faire que de bonnes opérations soient réussies, au lieu de se désespérer à chercher intellectuellement ce que l'on pourrait entreprendre ici ou là, on a sans aucun doute intérêt à choisir en fonction des circonstances les occasions qui se présentent, à aider à ces regroupements, à aider à cette croissance, à aider à ce mouvement d'innovation que l'on pressent, que l'on voit comme réalisable et auquel, par conséquent, la puissance publique peut apporter utilement son concours.

Je crois donc que, tout en donnant une place très importante au développement des industries de biens d'équipement, l'un des rôles de ce ministère est d'être aux aguets, d'être vigilant, d'être le bon artisan des circonstances là où elles sont effectivement réunies.

Vous avez indiqué que les problèmes dépassaient très largement les frontières et c'est vrai. Cependant, lorsqu'on parle de politique industrielle commune, on se situe en général sur plusieurs plans. Je sais bien que, depuis plusieurs années, vous choisissez parmi ceux-là celui dans lequel nous sommes engagés avec nos partenaires plus qu'on ne le dit, d'une réflexion sur l'environnement, sur des instruments juridiques communs ou sur des harmonisations dans le cadre même où se meut l'industrie, d'un effort de programmation, mais de programmation assez générale, situant la place de l'industrie dans le mouvement des prochaines années sans définir le détail de la situation de chacune des industries. Il y a là, sans aucun doute, tout un effort qui, après tout, est comparable à celui que nous faisons lorsque nous envisageons de notre côté une action privilégiée sur l'environnement, à dire le vrai d'une manière plus large, mais en reconnaissant qu'un cadre satisfaisant est la première condition du développement industriel.

Le deuxième point concerne cette action en matière de technologie qu'à peu près tous les rapporteurs ont évoquée, action qui n'en est qu'à ses débuts, dont je parlerai plus longuement tout à l'heure à propos des problèmes de la recherche, mais qui, sans l'ombre d'un doute, est très étroitement rattachée par nombre de ses aspects à la politique industrielle.

S'il est vrai que, sur d'autres plans — la doctrine commune en matière d'investissements étrangers, la sélection en commun d'un certain nombre de secteurs que l'on considère pour tous les pays d'Europe comme d'un très grand intérêt — nous n'avons pas fait de très grands progrès, sauf peut-être dans le groupe Aigrain, lorsqu'on a commencé à parler d'informatique ou, occasionnellement, en matière atomique, sur des problèmes très particuliers. C'est une évolution relativement lente.

Je crois que nous devons poursuivre l'action en ce qui concerne l'environnement et que, progressivement, nous devons parler de plus en plus sérieusement des problèmes proprement industriels. J'espère, pour ma part, que les développements qui doivent suivre et ce qui s'est passé à la conférence de La Haye permettront de trouver un certain nombre de voies pratiques pour explorer ces sujets.

J'ai pris acte en vous écoutant de ce que vous avez dit de nos problèmes d'électricité, de la situation en matière de courant à haute tension pour les très gros consommateurs. Il est vrai qu'il se pose là un problème qui rejoint ce que M. Jager a évoqué de son côté quant au prix de l'énergie. Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas l'intention de faire un discours sur le développement industriel. J'ai eu, à diverses reprises et devant beaucoup d'entre vous, l'occasion d'exposer que, selon moi, avant de parler de la politique industrielle et de l'action du ministère du développement industriel et scientifique, il fallait avoir parfaitement conscience que la politique de développement industriel, c'était d'abord l'établissement d'un cadre général dans lequel l'industrie peut effectivement se développer d'une manière satisfaisante.

Ce cadre, c'est cet environnement dont je parlais tout à l'heure. C'est, sur le plan financier, une évolution qui veut que le maximum de ressources de la nation soit effectivement dégagé au bénéfice de la croissance, notamment de la croissance industrielle. C'est l'évolution de l'épargne, je dirai la transformation de notre comportement en matière d'épargne pour que, de plus en plus, cette épargne aille vers l'industrie. Mais un discours ne suffit pas ! Ce sont très souvent les techniques qu'il convient de faire évoluer pour y parvenir. C'est aussi un cadre économique général qui facilite une telle action. C'est, je n'y insiste pas, toute l'action en matière d'infrastructure et en matière de formation.

Je suis de ceux qui croient — je l'ai dit souvent — que le développement industriel est trop étroitement lié au développement des infrastructures, à une meilleure qualité de la formation et à un développement de cette formation pour que j'aie à y insister beaucoup ici.

En ce qui concerne la politique industrielle proprement dite, je dirai presque les aspects sectoriels, les aspects particuliers de cette politique générale de développement dans laquelle l'industrie doit trouver une place privilégiée, je suis d'accord avec vous sur beaucoup de points. Je suis d'accord pour penser qu'une meilleure information est nécessaire. Nous sommes très souvent aveugles dans certains domaines. Une meilleure information est nécessaire pour un meilleur dialogue.

La manière même dont je conçois l'action de ce ministère s'inspire du fait que je pense bien connaître et les choses et les hommes. Ceci, qui ne coûte pas d'argent, peut à bien des égards apporter beaucoup. C'est un des points que je souhaite voir concrétiser dans un grand esprit d'économie, car je pense que c'est un investissement peu coûteux et très rentable. Je suis convaincu que nous devons, là, réaliser des progrès, et c'est un des axes que, pour ma part, je retiens pour mon action.

D'autre part, il convient de procéder à une meilleure utilisation des procédures existantes. Vous avez dit que le ministère du

développement industriel disposait de moyens relativement limités. Mais la puissance publique dispose de moyens beaucoup plus importants.

Elle en dispose dans bien des industries, soit parce qu'elle est cliente — mais un client d'une importance capitale — comme le sont par exemple en matière de défense nationale tous les grands Etats, soit parce qu'elle a sur certains plans des moyens d'action directe, comme en matière de construction aéronautique ou, d'une façon différente, en matière de constructions navales, ou encore, en matière d'industries agricoles ou alimentaires, par les chapitres que vous connaissez du budget du ministère de l'agriculture, soit parce qu'elle a mis en place des procédures proprement financières comme celle du F. D. E. S. qui, au titre du développement industriel régional, encourage la croissance industrielle, soit parce qu'à ces niveaux de la recherche et de la technologie, on a commencé à établir les procédures qui ont été évoquées tout à l'heure et qui sont assez éloignées du développement industriel mais où, avec des effets très réels sur celui-ci, la procédure des actions concertées est beaucoup plus près du développement industriel que la procédure concernant la recherche, évoquée tout à l'heure.

Je pense que la première chose à faire dans un cadre qui fixe effectivement des objectifs simples à l'action industrielle de l'Etat, c'est d'utiliser d'une manière plus cohérente, plus coordonnée entre les départements ministériels concernés, les moyens d'ensemble qui existent. Je pense que le rôle de mon ministère est de faciliter cette procédure mieux concertée entre les départements ministériels et de jouer réellement un rôle de chef de file qui ne reprend pas à son compte toutes les actions de la puissance publique dans un certain domaine — car on tomberait vite dans les problèmes d'organisation et de débordement que je ne crois pas utile de poser — mais qui, contrôlant certaines procédures ayant un certain nombre d'actions indirectes, joue par surcroît un rôle de synchronisation, de coordination, d'animation. C'est ce rôle que je souhaite voir jouer à mon ministère.

Je crois qu'il faut aussi des moyens nouveaux. Je vais dire un mot de l'institut de développement industriel. On en a tant parlé, notamment dans vos commissions, que je n'entre pas dans les détails.

En définitive, cet institut correspond bien à ce que vous-mêmes avez indiqué, à savoir que nous sommes en face d'une nécessité, celle d'accélérer le rythme de la croissance. Nous savons que beaucoup de nos entreprises, qui ont la capacité de croissance, n'ont pas les moyens financiers de la croissance. Ils peuvent les trouver dans les fonds propres ou dans le crédit. Les fonds propres peuvent être insuffisants, ce qui limite l'auto-financement et leur permet difficilement de se porter sur le marché financier. De ce fait, très souvent, ces entreprises n'ont pas les moyens de la croissance. Souvent, quand on n'a pas de fonds propres, on n'a pas non plus assez de crédits. C'est une chose parfaitement connue que la plus grande partie des crédits qu'on peut espérer obtenir est fondée sur la capacité financière propre à l'entreprise.

A partir de cette constatation, pour donner à l'industrie cette réserve de puissance, cette possibilité de croissance, il nous a semblé convenable de créer un organisme qui soit justement en mesure d'apporter, dans des conditions très clairement définies, des fonds propres nouveaux au développement industriel.

Cet institut de développement industriel, qui ne doit pas se substituer à des organismes existants, qui ne doit pas faire d'interventions si l'entreprise concernée peut trouver ailleurs les moyens nécessaires, qui pourra s'allier à d'autres pour apporter une réponse aux questions qui lui sont posées, doit surtout réserver ses interventions à des opérations de croissance, aux changements de dimensions, aux restructurations facilitant la croissance, aux actions fondées sur l'innovation, en concentrant son action sur des entreprises saines et bien gérées dont les activités sont appelées normalement à connaître une expansion, tout en assurant une rotation la plus rapide possible des capitaux investis.

Ceci nous conduit à la notion d'apport temporaire de fonds propres avec la possibilité et même l'exigence de dégager les capitaux engagés à la fin de l'opération.

J'ai déjà dit aussi que cet institut dans lequel l'Etat interviendrait financièrement devrait trouver une partie de son capital auprès d'un certain nombre d'organismes financiers, que sa structure devrait être légère, avec des équipes peu nombreuses, qu'il devrait avoir recours autant que possible à des moyens de services existants déjà. Je pense pas exemple à un organisme comme le Crédit national.

Cet institut devrait avoir une grande liberté d'action, de telle manière que l'esprit de prospection, de réussite financière et également l'esprit d'initiative en matière d'innovation et de développement puisse s'exercer assez librement et non pas sous condition d'un contrôle qu'on aurait pu imaginer tâtilon.

C'est dans ce cadre que j'ai l'intention de travailler et comme vous le savez, nous avons demandé à une personnalité du monde financier, à partir de cet ensemble d'idées, de nous soumettre, après que tous les contacts nécessaires auront été pris, un projet entièrement élaboré, établi bien entendu en liaison étroite avec mon ministère et le ministère de l'économie et des finances.

Je reviendrai probablement sur cet institut de développement industriel à l'occasion de la discussion du chapitre concerné.

En ce qui concerne la recherche, M. Houdet d'abord, M. Véryl-lon ensuite, ont exprimé les inquiétudes qui peuvent naître d'une double circonstance : la première, c'est le rattachement de la recherche scientifique à un ministère du développement industriel ; la seconde est le fait que cette novation intervient en une année où la rigueur budgétaire fait que les crédits de la recherche, après une période, il faut le reconnaître, très brillante, connaissent, pour les crédits de fonctionnement, une majoration, certes, mais moins forte que celle des années précédentes ; et pour les crédits d'équipement, une diminution qui n'est pas supérieure à la diminution moyenne des autorisations de programme de l'Etat, mais qui est effectivement un fait. Je voudrais sur ce point faire quelques brefs commentaires.

Sur le premier point, je dirai que la première décision que j'ai eu l'occasion de proposer au Gouvernement en matière de recherche scientifique, à savoir notre participation sur le plan européen à la construction d'un grand accélérateur de particules, marque bien que le ministre de la recherche scientifique ne pense pas qu'à la recherche appliquée ; le ministre de la recherche scientifique française a également pensé situer l'étude des problèmes sur le plan européen, puisque c'est à une grande décision européenne qu'il vous a proposé de participer.

Cette attitude procède du sentiment profond qui est le mien que rien n'est absurde comme de vouloir imaginer que l'on peut faire un bon développement technologique, de la bonne recherche appliquée, permettant par conséquent un bon développement industriel, si le pays n'a pas une suffisante capacité en matière de recherche fondamentale. C'est devant vos commissions que j'ai utilisé l'image de la chaîne continue.

La haute capacité scientifique commence avec la recherche fondamentale et se poursuit ensuite jusqu'à la technologie la plus appliquée. S'imaginer que l'on peut faire progressivement disparaître la recherche fondamentale pour s'en tenir au développement des applications, c'est purement et simplement vouloir, pour une large part, stériliser l'application.

A partir de cette conviction, vous comprenez que nous devons maintenir un effort, certes bien hiérarchisé, mais important en matière de recherche fondamentale. Cela ne veut pas dire que je ne souscrive pas à l'appréciation du comité consultatif de la recherche qui pense — cette idée a été évoquée tout à l'heure par M. Houdet — que dans la croissance, on doit faire aller un peu plus vite la recherche appliquée, au point où nous en sommes, que la recherche fondamentale. Mais ceci ne veut pas dire que nous devons sacrifier la recherche fondamentale, ni même, dans ce processus de croissance, ne pas lui réserver une très belle place.

J'ajoute d'ailleurs que les missions du ministère dans ce domaine sont essentiellement de coordination et que l'action proprement dite reste concentrée au sein des différents ministères, comme le ministère de l'éducation nationale par exemple, qui détient effectivement les crédits de recherche.

M. Houdet s'est interrogé sur la valeur de ce rôle de coordination, en trouvant que les choses étaient à la fois très compliquées et insuffisantes.

Très compliquées, elles en ont en effet l'apparence. Insuffisantes, elles le sont aussi ; mais après quelques mois d'expérience, je les corrigerai par la pratique.

Je les corrigerai par la pratique, parce que je me suis aperçu qu'en réalité, depuis quelques années, nous avions dans le domaine de la coordination fait des efforts considérables. La délégation générale à la recherche scientifique et technique a progressivement trouvé son style et a de plus en plus étendu son action de droit et de fait sur l'ensemble des éléments de recherche. Le comité consultatif, très préoccupé justement par le problème d'une coordination intelligente, fait des inventaires réguliers et examine périodiquement les différentes actions de recherche et la définition d'un système budgétaire aussi efficace que possible. Il a été ainsi apporté des progrès dont je ne soupçonnais pas, avant que j'aie occupé ce poste, l'ampleur et les résultats obtenus par le biais de l'enveloppe recherche.

Mais il ne faut pas oublier que le rôle même dévolu au ministre du développement industriel et scientifique, lui permet de demander au délégué général à la recherche scientifique et technique, et, le cas échéant, au comité consultatif, de prendre une vue plus large des problèmes qui en apparence peuvent ne pas rentrer dans leur action directe.

Il ne faut pas oublier non plus que les faits, qui sont réellement forts, ont conduit — et le cas le plus frappant est celui des crédits militaires qui ne sont pas repris dans l'enve-

loppe recherche — à créer des liens très étroits et réguliers entre les directions compétentes du ministère de la défense nationale et la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Il reste sans doute progressivement à faire avancer les choses et puisque nous en avons le goût, à donner un caractère plus formel à cette réalité qui est en train de se mettre en place. Nous envisageons pour les budgets qui viennent un certain nombre de réformes que j'examine à l'heure actuelle avec M. Aigrain et avec le ministère des finances : l'individualisation des crédits de recherche dans les budgets des ministères et organismes concernés, un regroupement plus rationnel des crédits de recherche suivant les titres budgétaires, une redéfinition de la masse des crédits soumis à une discussion interministérielle de manière en fait à y trouver progressivement l'ensemble des crédits civils, étant entendu qu'en ce qui concerne les crédits militaires, nous avons établi cette procédure de relations très étroites, de manière à assurer une cohérence dans toutes les actions poursuivies par l'Etat. Je confirme, par conséquent, notre souci d'aller de l'avant en matière de recherche même si, sur le plan budgétaire, l'année est difficile.

Je ne reviendrai pas sur les déclarations de vos rapporteurs touchant les perspectives jusqu'en 1975 et la place faite à la recherche fondamentale dans les préoccupations du ministre du développement industriel et scientifique qui n'oublie pas qu'il a, à cet égard, un rôle interministériel, qu'il désire voir s'introduire une meilleure cohérence dans les choix que nous effectuons, s'élargir le processus d'examen interministériel et se renforcer l'action de la délégation à la recherche scientifique et du comité consultatif dans ce sens.

A côté de cette action générale en matière de recherche, il y a les grands organismes. On a dit tout à l'heure — les chiffres ont été rappelés — que les ressources du Commissariat à l'énergie atomique restaient pratiquement stables. En fait, elles diminuent d'un peu moins de 2 p. 100.

Le problème devant lequel nous nous trouvons placés — chacun d'entre vous le connaît car il a été beaucoup agité depuis longtemps et tout récemment encore — consiste pour nous à déterminer l'avenir d'une très grande entreprise en tenant compte des évolutions techniques et économiques qui se sont produites depuis sa création, en lui assurant la meilleure gestion économique et industrielle possible là où c'est nécessaire, compte tenu de la nature de ses activités, en réfléchissant à l'avenir que nous pouvons lui préparer, un avenir que, pour ma part, j'espère aussi brillant que son passé, en faisant comprendre mieux à la nation ce qu'apporte le Commissariat.

A cet égard, j'ai le devoir de rendre hommage à l'action qui a été poursuivie depuis 1945 et à la façon dont les missions dont le Commissariat avait été investi ont été remplies.

Dans la technique nucléaire, dont on a longuement parlé, les succès du Commissariat ont été brillants ; dans la recherche fondamentale, le Commissariat tient au niveau international une place éminente ; mais il a su aussi, sur le plan de la simple production, sur le plan de la recherche du minerai et de l'exploitation de l'uranium, créer un instrument d'un très grand intérêt.

Aujourd'hui, il nous faut tenir compte d'un ensemble d'éléments nouveaux, en matière de production par exemple. Je rappelle que la production représente un bon quart de l'activité du Commissariat. Il convient, après nous être assuré d'un domaine minier important et après avoir construit un domaine industriel également important, que nous assurions à cette production, qui dépasse nos besoins, un écoulement satisfaisant. Autrement dit, dans un climat de concurrence qui s'affirme de plus en plus sur le marché de l'uranium, il faut que nous puissions commercialiser nos produits à des prix compétitifs. Cela suppose, après la première phase de l'établissement de cette production, un certain nombre d'efforts, lesquels expliquent qu'une très large part des diminutions d'effectifs annoncées au Commissariat portent sur la production.

Il faut bien voir, cependant, que ces compressions d'effectifs ont pour objet non pas de sacrifier la production ou telle ou telle activité, mais au contraire d'assurer une capacité économique et commerciale allant, je le répète, au-delà de nos propres besoins et qui permette au Commissariat de tenir une place éminente sur le marché international.

En matière de recherche nucléaire, on a longuement évoqué la décision prise le 14 novembre de construire des centrales à eau légère et uranium enrichi. En fait, nous avons pris cette décision — les rapporteurs l'ont rappelé — dans un souci de diversification pour couvrir un champ dont on sait qu'il sera celui du développement de l'énergie atomique pour la période de quinze à vingt ans qui s'étend devant nous et dans le but de favoriser la constitution d'une industrie nucléaire française forte, qui, même si elle doit utiliser au départ des techniques étrangères, ait la capacité de s'affirmer comme une industrie apte à déboucher sur les marchés internationaux.

Cela nous conduit, en ce qui concerne le Commissariat, à une double série de décisions. La première, c'est le maintien des recherches à un niveau très élevé en matière nucléaire, s'agissant tant de l'uranium naturel ou des réacteurs avancés, que, et tout particulièrement, des surgénérateurs dont tout laisse à penser qu'entre 1980 et 1985 ils seront la nouvelle génération de l'énergie atomique.

Dans ce domaine, notre effort ne se ralentira pas. Les chiffres le prouvent puisque plus de 10 p. 100 du budget civil du Commissariat sont réservés à cette action.

La deuxième décision, c'est la participation du Commissariat à l'action entreprise dans le domaine de l'uranium enrichi. Dans cette nouvelle phase, le problème consiste à voir comment il peut apporter aux entreprises le concours de son expérience et de ses moyens, qui sont très importants, et aider à l'apparition de techniques proprement françaises.

J'ai demandé à un groupe de travail, dont M. Chauty a rappelé l'existence, d'examiner ce problème. Incidemment, je dirai qu'il me paraît difficile de faire participer des parlementaires à ce groupe de travail, mais je suis prêt à établir un contact avec mon propre cabinet, de telle façon que les rapporteurs intéressés puissent être tenus au courant des travaux que nous poursuivons et des orientations que nous prenons.

Plus généralement, le Commissariat, dans cette nouvelle phase, devra exploiter le mieux possible le potentiel humain, scientifique et technique dont il dispose. C'est une idée qui m'a frappé, vous le savez, dès mon arrivée. Elle a sans aucun doute ses limites, les expériences faites à l'étranger le montrent. Mais il reste que le Commissariat, avec des techniciens remarquables, d'énormes moyens et des ouvertures sur une quantité de techniques non nucléaires, doit pouvoir, dans l'avenir, apporter une contribution importante au développement de notre technologie. Là aussi, pour cet effort de diversification, j'ai demandé qu'on me fasse le plus rapidement possible rapport à la fois sur ce qu'on envisage de faire — on a déjà travaillé sur ces matières, bien sûr — et sur les secteurs dans lesquels une nouvelle action pourrait être entreprise.

Il est évident, monsieur Vérillon, qu'il faut assurer cette transition en tenant compte des problèmes sociaux ou régionaux qui se posent dans l'entreprise. Nous l'avons faite, et nous le voulions, en dialogue étroit avec les représentants des personnels et en utilisant les délais ouverts pour les réductions d'effectifs, en vue de faciliter le reclassement des personnels et de répondre aux préoccupations régionales qui peuvent apparaître.

Sur ce plan-là nous nous sommes mis au travail et la délégation à l'aménagement du territoire s'est associée à mon ministère pour entreprendre cette action. Le Commissariat y consacre des hommes. Je suis convaincu que, dans le délai qui nous est laissé et grâce aux procédures qui ont été mises en place, nous pourrions répondre aux préoccupations qui se sont fait jour.

Je n'insisterai pas sur le C. N. E. S. dont le budget a subi à la fois une légère augmentation, si l'on s'en tient au budget de 1969 tel qu'il a été voté, et un certain abattement, si l'on s'en tient aux transferts opérés au cours de l'année 1969, mais qui continuent ses programmes. Une partie de ces programmes viendra à échéance dans les deux ou trois années qui viennent.

Nous rencontrons les mêmes échéances sur le plan européen. Nous allons terminer la fusée *Europa II*. Quelle va être la politique des lanceurs sur le plan européen ? Nous aurons achevé le programme de l'E. S. R. O. Quelle va être la politique scientifique et technologique de l'Europe en matière d'espace ? Ce sont tous ces problèmes que nous devons étudier pour être prêts à les affronter.

J'ai demandé à un petit groupe de travail, que dirige M. Aigrain, de reprendre la totalité des questions et de m'éclairer le plus vite possible à leur propos. Si j'ai demandé à M. Aigrain de le faire, c'est parce que les liens évidents qui existent entre les problèmes spatiaux et les problèmes de technologie ou parfois de développement industriel méritent, sinon d'être traités à cette occasion, du moins d'être compris et appréciés.

En ce qui concerne le C. N. E. X. O., je ne dirai qu'un mot à propos du crédit de un milliard de francs. On ne comprend pas que les crédits accordés au Centre ne regroupent pas la totalité de ceux qui sont destinés à la recherche océanographique. Le Centre a ses actions propres mais, dans un certain nombre d'autres domaines, les recherches se poursuivent ailleurs. Il est donc très difficile de faire les rapprochements évoqués par M. Houdet.

Pour ce qui est du Plan calcul, je serai bref. Rassembler les moyens, tel a été et est encore notre objectif puisqu'un récent accord entre la Compagnie générale d'électricité et Thomson marque un nouveau regroupement des moyens. Donner à la C. I. I. une armature commerciale — il est évident que nous sommes aujourd'hui à une époque où il faut très bien produire

sur le plan industriel pour s'assurer la commercialisation des produits que l'on sort — c'est la deuxième phase du Plan calcul jusqu'ici tourné vers la définition et la sortie des machines, la mise en place de l'outil industriel, le souci de rentabilité.

Si l'on a lancé cette action, c'est avec l'idée qu'au terme d'une certaine période il faudrait effectivement que la rentabilité de l'opération soit assurée car une industrie qui est capable de concevoir, de fabriquer et de vendre à des prix compétitifs, tel est bien l'objectif vers lequel nous devons tendre.

M. Houdet a parlé de l'orientation vers les petits et moyens ordinateurs de gestion. C'est une évolution qu'il faudra sans doute retenir mais on ne peut pas tout faire tout de suite et c'est un secteur dans lequel les risques commerciaux peuvent être très importants.

Quant aux fabrications sous licence, il était raisonnable d'y recourir pour démarrer et pour passer progressivement à la définition d'un matériel proprement français. Promouvoir l'utilisation de l'informatique, c'est une des tâches que poursuit le délégué à l'informatique.

J'en aurai terminé avec cet exposé en disant un mot de la coopération européenne qui, explicitement ou implicitement, s'est retrouvée dans toutes les interventions des rapporteurs. Je ne m'étendrai pas longuement sur ce point car j'ai indiqué depuis le début son utilité dans de nombreux cas et sa nécessité dans d'autres cas, en petit nombre mais très importants. Cela est conforme à ma conviction, conforme aussi à la politique que le Gouvernement a engagée, conforme enfin aux orientations qui sont prises.

M. Vérillon a répondu aux questions qu'il a lui-même posées en rappelant, comme l'ont fait d'autres rapporteurs, les travaux du groupe Aigrain entrepris à l'initiative de la France, sous la direction de notre délégué général à la recherche scientifique et technique, travaux qui ont abouti au dépôt d'un rapport dont nous soutenons chaleureusement la prise en considération, non seulement au niveau des Six mais parfois à un niveau plus large. La réponse vient aussi de l'accent mis à La Haye sur la coopération technologique européenne. On en a vu un premier exemple samedi au moment où nous avons réglé, dans un climat favorable, les problèmes de l'Euratom, en envisageant l'avenir de la technologie au niveau européen dans le même temps que nous traitions des problèmes particuliers à cette institution. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Cogniot.

M. Georges Cogniot. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, l'effort de l'Etat en matière de recherche avait ralenti en 1969. Il décroît en 1970 puisqu'il descend, comme M. Vérillon l'a rappelé tout à l'heure, au-dessous de la proportion de 2,37 p. 100 du produit national brut, qui avait été atteinte l'an dernier, et du taux de 2,28 p. 100 obtenu cette année en se fixant à environ 2,20 p. 100. Un tel décalage entre les promesses et les réalisations ne peut qu'inquiéter et alarmer. Et notre appréhension est d'autant plus vive que les économies sont sélectives, que l'austérité n'est pas générale.

En effet, les intentions gouvernementales excluent à coup sûr toute réduction de l'effort dit de développement, toute diminution de l'aide à la recherche industrielle privée.

Le V^e Plan ne sera réalisé, en 1970, que pour les secteurs qui intéressent la grosse industrie, à savoir l'informatique, l'espace, l'aide au développement. Dès lors, chacun se demande, en dépit de vos dénégations, monsieur le ministre, si ce n'est pas la recherche fondamentale qui va surtout pâtir de la politique d'austérité, si elle ne va pas être mise en état de survie précaire, sans dynamisme et sans possibilités réelles de progrès.

Le changement de nom du ministère est par lui-même significatif : le développement scientifique n'est plus qu'un complément et un accessoire du développement industriel ; il ne se pose qu'en corrélation avec lui.

« La science domine tout », disait à la fin du siècle dernier Marcelin Berthelot. Sentence bien périmée : dans l'état social actuel, le profit capitaliste domine tout, et il commande à la science et aux savants.

Quand un rapporteur de l'Assemblée nationale parle de « hâter le déclin des secteurs ou des activités qui apparaissent relativement moins utiles », nous n'avons pas à nous demander longtemps qui est juge de l'utilité et quel est le critère de la fameuse « rentabilité ». Le même rapporteur recommande avec force de « favoriser les recherches dont l'impact sur l'économie est le plus immédiat ».

Ce sévère contempteur de la science théorique si assuré de sa compétence ne paraît pas savoir que toutes les études récentes, y compris celles des spécialistes américains, concluent à l'impossibilité de programmer la recherche fondamentale en se réglant sur un indicateur aussi simpliste et limité que la probabilité d'obtenir rapidement des réalisations industrielles précises et financièrement rentables.

Le péril de l'heure tient à ce que, sous ce prétexte de rationalité des choix et d'utilité qui est invoqué à la fois par les

ministères dépensiers et par l'administration des finances, les planificateurs de la recherche et les dirigeants occultes et tout-puissants de l'économie du pays tenteraient volontiers d'appliquer la mesure des avantages industriels à court terme, des intérêts financiers immédiats à ce qui reste de recherche fondamentale. Le souci du véritable développement des forces productives commanderait, au contraire, aux hommes responsables de reconnaître cet fait capital que très souvent, une innovation ne peut pas se concrétiser faute des connaissances proprement scientifiques qui sont indispensables pour faire avancer la technique.

Les attaques lancées contre le Commissariat à l'énergie atomique ne confirment que trop les craintes que provoque la politique gouvernementale de la recherche...

La France s'est dotée, en des périodes démocratiques, de deux grands organismes de recherche : le C. N. R. S., créé par le front populaire en 1936, et le commissariat à l'énergie atomique, fondé par le gouvernement issu de la Libération en 1945.

Le commissariat, avec ses 32.000 chercheurs, ingénieurs, techniciens et ouvriers, est un des hauts lieux de la recherche fondamentale française. En raison du niveau élevé des études qui y sont accomplies et de leur extension à des disciplines multiples, la contribution du commissariat au développement des connaissances est considérable.

Or, le Gouvernement porte à cet organisme un coup redoutable à l'aide du budget qui nous est proposé. Si nous votions ce budget, où — nous le lisons à la page 34 du bleu — la dotation du commissariat tombe de 2.010 millions en 1969 à 1.826 millions en 1970, dont seulement 1.212 millions pour la recherche civile, nous obligerions le commissariat à réduire ses crédits civils de fonctionnement, d'après les chiffres officiels, d'environ 890 à 800 millions de francs et ses autorisations de programme civiles de 450 à 412 millions de francs. Nous le forcerions, d'une part, à accélérer la liquidation de son personnel de haute qualité ; d'autre part, à borner ses investissements à la poursuite d'opérations déjà en cours.

Notre solidarité pleine et entière est acquise, dans ces conditions, au magnifique combat soutenu par les cadres scientifiques, les techniciens, les ouvriers du commissariat pour qu'il n'en soit pas ainsi et pour que le commissariat devienne le centre vigoureux d'une industrie nationale de l'énergie atomique au service de la paix aussi bien que de l'indépendance française. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Quelles raisons le Gouvernement allègue-t-il donc pour tenter d'expliquer sa politique malthusienne ? Il prétend que les moyens techniques dont le commissariat dispose et le volume de la subvention qu'il reçoit deviennent disproportionnés à ces missions, parce que celles-ci vont être réduites. Il en est ainsi parce que les pouvoirs publics ont fait choix, pour les réacteurs nucléaires, d'une filière déjà éprouvée aux Etats-Unis, dont notre industrie obtiendrait la licence de fabrication et le procédé d'utilisation.

Le Gouvernement sacrifie, en conséquence, la filière française et s'efforce de donner au public l'impression d'une faillite du commissariat et de ses créations, sinon dans l'ordre technique, du moins sur le plan de la compétitivité économique.

La vérité est simple : comme de toute façon l'essentiel des recherches militaires se termine, le commissariat n'intéresse plus guère certains de nos gouvernants. Ils laisseraient volontiers tomber la recherche fondamentale, qui n'a jamais été conçue en haut lieu que comme un alibi et une excuse des activités militaires. Le seul secteur préservé sera l'extraction de l'uranium parce que cette extraction de minerai, ainsi que son traitement et sa commercialisation, ne constituent pas le monopole du commissariat, mais assurent de beaux revenus à Pechiney, à Kulmann et à la banque Rothschild. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

Il semble que le commissariat devrait garder, en tout état de cause, la production d'électricité. Ici, il faudrait se battre pour les techniques françaises. Mais le Gouvernement suit les puissants intérêt ; privés qui préfèrent composer avec l'étranger et vient d'abandonner la filière mise au point par le commissariat.

Ainsi on ferait d'une pierre deux coups. On porterait une nouvelle estocade aux entreprises nationales et établissements publics dont le rapport Nora demande le démantèlement ; on disperserait bon gré mal gré les effectifs du commissariat dans les entreprises privées — c'est ce que la rhétorique officielle appelle « la mobilité du chercheur » — et en même temps on mettrait, comme le ministre l'a indiqué, non à cette tribune, mais dans une occasion antérieure, les excellents équipements de contrôle et d'essai du commissariat à la disposition de ces mêmes entreprises. On licencierait les hommes et l'on braderait les équipements.

Cette politique aurait, d'autre part, des incidences sur le plan de la politique extérieure. Certains voyaient, en effet, dans l'opération le moyen de complaire aux Etats-Unis, de faire un pas de plus pour se rapprocher des bonnes grâces de l'Amérique

au nom, sans doute, de la politique d'ouverture internationale qui a déjà fait déléguer là-bas le chef d'état-major des armées, le général Fourquet, tandis qu'à l'Assemblée nationale le retentissant rapport de M. Jean de Broglie, approuvé par l'union des démocrates pour la République, mettait les points sur les « i » et appelait de ses vœux une politique européenne toute différente de celle qui a été pratiquée jusqu'ici.

Non seulement pour certaines gens, le domaine déterminant de la production d'énergie doit passer entre les mains de l'industrie privée, mais cette industrie privée, on la confondrait volontiers avec une industrie étrangère. Et qu'on ne me dise pas que le Gouvernement a arrêté vendredi une décision qui préserve au contraire l'intérêt national.

De quoi s'agit-il ? Le Gouvernement avait le choix entre ce que le journal patronal *Les Echos* appelait, le 4 décembre : « l'absorption américaine », « la tutelle américaine », « la dépendance américaine totale », ou bien l'appel aux sociétés allemandes, A. E. G. et Siemens, qui dépendent aussi des brevets américains, mais ont la faveur du capital financier français.

Le Gouvernement s'est opposé vendredi à ce que Westinghouse prenne le contrôle direct de Jeumont-Schneider ; il a donné la préférence à la constellation Compagnie générale d'électricité-Alsthom-Thomson-Brandt, appuyée sur la Banque de Paris et des Pays-Bas, mais cette constellation va traiter avec le groupement ouest-allemand Siemens. Le Gouvernement peut donc confirmer ici qu'il a opté pour la deuxième solution, mais cette solution signifie l'entente avec le grand capital allemand, le diktat d'un groupe allemand.

J'observe d'ailleurs tout de suite que d'après le journal du soir le plus influent, le refus gouvernemental opposé à Westinghouse n'est pas catégorique. Cet organe écrit : « Il semble que la porte ait été seulement momentanément fermée ». J'observe, d'autre part, que cette décision, fût-elle sérieuse, ne résoudrait pas le problème du combustible. On en est toujours réduit à l'uranium enrichi fourni sous contrôle américain.

Dans ces conditions, comme l'indique le grand journal que j'ai déjà cité et qui est si souvent l'interprète des pensées ministérielles, le plus probable est que le baroud d'honneur mené contre Westinghouse finira aussi piteusement que le baroud d'honneur qu'on a opposé, voilà quelques années, à la General Electric dans l'affaire Bull et qu'on assistera en fin de compte à la collaboration — dans tous les sens de ce triste mot — du groupe français avec Westinghouse par Siemens interposé.

Au contraire, ce qui serait national, ce serait de ne pas renoncer à la filière atomique française, de renforcer le rôle du commissariat et d'Electricité de France. Ce serait de nationaliser la grande industrie électrique et électronique ainsi que de mettre sur pied, grâce à cette mesure démocratique, une société nationale de la construction des centrales nucléaires, appuyée sur une société nationale des combustibles nucléaires. Ainsi les riches acquits de la France, sa science et sa technique, ses ressources en matériaux et ses marchés seraient préservés. L'indépendance ne consiste pas à vendre au plus offrant le marché français. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Le 15 avril 1958, un orateur plein de véhémence s'époumonait à cette tribune du Sénat. Il disait : « Comment ne pas crier à tous les Français : on vous trompe et l'on abuse de votre candeur. Faites comme vos ancêtres de 1789, de 1830 et de 1848, et révoltez-vous ! ».

Cet orateur impétueux, monsieur le secrétaire d'Etat, c'était votre collègue actuel, M. Michel Debré. (*Sourires.*) Je crains qu'aujourd'hui les ministres ne méritent la censure autrefois prononcée par M. Debré et qu'ils n'abusent, plus qu'on ne le fit jamais, de la candeur des naïfs.

Car l'expérience enseigne qu'il n'y a pas plus à prendre au sérieux le Gouvernement quand il parle de défendre l'indépendance nationale qu'on n'ajoute foi à ces grands discours sur la préservation de la démocratie et des libertés publiques contre l'affreux péril communiste ! Personne ne croit par exemple aux vertus nationales du plan calcul appelé, disent les ministres, à empêcher la mainmise complète d'I. B. M. et de Bull-General Electric sur le marché français. Que n'avez-vous commencé par nationaliser Bull, comme nous nous le demandions, pour l'empêcher de passer aux mains de l'étranger ! (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Dix ans après, la sujétion économique est de nouveau à l'ordre du jour. D'un côté il y a l'intérêt français qui se confond avec l'intérêt du commissariat à l'énergie atomique, et cet intérêt commande de préserver la filière uranium naturel — graphite — gaz pour des raisons éminentes d'indépendance nationale, qui forment un critère supérieur à n'importe quelle autre considération ; d'un autre côté, il y a tantôt les combinaisons de Schneider et de Westinghouse, patronnées à la télévision par les présidents directeurs généraux de sociétés cosmopolites qui se maquillent en académiciens français, tantôt les menées temporairement plus heureuses de la société Alsthom, de la Compagnie générale électrique et de Siemens.

Votre politique et la nôtre sont diamétralement opposées. Vous, vous parlez de l'indépendance, mais, dans les faits, vous la sacrifiez et peut-être dans un instant trouvera-t-on tout juste à me répondre que pour ne pas être dévoré par l'Amérique, on est bien obligé de se faire dévorer par l'Allemagne occidentale et qu'on ne peut éviter les chausse-trapes de Westinghouse qu'en se jetant dans les filets de Siemens. Nous, nous tenons réellement pour une politique d'indépendance et celle-ci suppose la défense bien plus l'extension et le renforcement des entreprises nationales et des établissements publics.

La nationalisation démocratique représente la forme la plus élevée de la concentration de puissance économique. A ce titre, elle permettrait à la France d'aller en position de force au devant de la coopération et de l'émulation avec tous les pays sur le terrain économique comme sur le terrain scientifique. La nationalisation aurait pour effet de fermer la porte à la mainmise du capital des monopolistes étrangers sur notre industrie.

Je vois à son banc M. le président Monteil. M. Monteil disait, dans le débat sur les crédits militaires, qu'on n'a que l'indépendance de sa puissance. Je dis, moi, qu'en renforçant la puissance, nous renforcerons l'indépendance.

Dans ce même débat sur les crédits militaires, M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale n'écartait pas l'hypothèse où l'arme nucléaire serait commune, disait-il, aux Allemands, aux Anglais, aux Français et aux Italiens, dès lors qu'il y aurait — ce sont ses propres paroles — unité d'objectifs politiques et approfondissement de la solidarité. Il fixait seulement à cela un délai de quinze années.

Cette déclaration, à peine croyable dans cette bouche, figure à la page 1223 du *Journal officiel*.

N'y a-t-il pas ici encore un considérable « infléchissement », pour reprendre le terme heureux du journal *La Croix* à propos de l'attitude française à La Haye, s'il est vrai que le maintien des accords de Paris interdisant les armes nucléaires à l'Allemagne était jusqu'à présent pour la politique gouvernementale une question de principe, une maxime de base ? Est-il possible que les anciens adversaires de la communauté européenne de la défense nous promettent cette même communauté sous la pire forme, la forme atomique, pour 1985 ? Quel rigorisme ! Quelle fermeté ! Quelle constance !

A la recherche de ce que M. le Premier ministre appelle un complément d'âme, le Gouvernement gaulliste-centriste n'a trouvé qu'à ranimer l'idéal fané et pitoyable de la communauté européenne de défense.

Tel est le contexte politique dans lequel s'inscrit la compression des missions du commissariat à l'énergie atomique et de ses effectifs. Les conséquences de votre politique dépasseront sans doute les craintes les plus étendues. Il n'est pas exclu, par exemple, on l'a dit déjà à cette tribune, que parmi ces chercheurs du commissariat que vous stérilisez, une forte proportion de savants de valeur, habitués aux relations avec l'étranger, souvent bilingues, ne se trouvent incités par le climat actuel à s'expatrier. Ces hommes iront travailler aux Etats-Unis et l'exode des cerveaux si redoutable, à l'heure actuelle, pour la Grande-Bretagne — on l'a dit — touchera gravement notre pays. Ainsi, après avoir formé aux frais des contribuables des équipes de pointe, vous laisseriez à l'Amérique le soin de récolter ce qui a été semé et il ne vous resterait plus qu'à vous lamenter sur l'approfondissement du fameux écart technique dont certains ne manqueront pas de tirer argument pour prêcher à ce pays la résignation et la capitulation.

La vérité, plusieurs orateurs y ont fait de prudentes allusions, des allusions feutrées, la vérité, c'est que les maîtres du Pouvoir ont trouvé à La Haye leur chemin de Damas. Non seulement ils envisagent pour l'avenir la force nucléaire dite européenne et la communauté de défense, mais l'Université européenne est leur nouveau slogan. Finie la petite guerre contre l'Euratome. Le premier personnage de l'Etat n'hésite pas à préconiser un vaste plan qui va de l'adoption d'un programme de recherche à la construction en commun d'une usine de séparation isotopique.

Courbez la tête, fiers Sicambres des cohortes gaullistes et adorez ce que vous avez brûlé ! (*Sourires.*)

M. Jean Bertaud. Amen !

M. Georges Cogniot. Qu'on ne me dise pas surtout que l'internationalisation ou l'euro-péisation est inévitable et inscrite dans la nature des choses. Car je répondrai que si cela est vrai, c'est une raison de plus de substituer le contrôle du processus par les travailleurs dans le cadre des nationalisations au contrôle qu'exerce seul le grand capital. Je répondrai aussi qu'une coopération réciproquement avantageuse ne suppose pas le tête-à-tête par trop inégal de la France avec les deux alliés privilégiés des Etats-Unis, celui de Bonn et celui de Londres, mais l'association équilibrée de tous les Etats du continent européen sans discrimination.

Le Gouvernement prétend faire les Etats-Unis d'Europe. Il sait pourtant bien que la réalité sera l'Europe des Etats-Unis.

Il est bien d'autres questions que je ne puis même pas effleurer puisqu'on nous a demandé à tous de nous tenir dans des limites de temps très strictes. Je terminerai donc, sans y insister, par la question posée par votre politique de débudgétisation de la recherche grâce au financement des laboratoires sur contrat. Le sens de cette orientation, c'est la réduction des activités de recherche à un système de relations marchandes.

A la sortie d'une période de vaches maigres, les contrats sont apparus aux chercheurs comme un moyen supplémentaire de financer les laboratoires. C'était là une apparence trompeuse car, bien souvent, les contrats se sont substitués aux crédits de base, aux crédits normaux que le budget aurait dû fournir et dans les disciplines de pointe c'est devenu une évidence.

J'aurais voulu également, monsieur le ministre, aborder un dernier point, mais je le ferai, pour épargner le temps, par voie de question écrite.

Je vous ai posé une question écrite à propos de l'impossibilité où les savants français se sont trouvés d'étudier des échantillons de cailloux lunaires, alors que cette faculté avait été donnée par la N. A. S. A. aux savants d'un grand nombre de pays. Ma question était d'autant plus importante que les minéralogistes français sont des spécialistes d'une autorité hautement reconnue à l'étranger et que, par exemple, ceux du Museum d'histoire naturelle ont réuni une des plus belles collections de météorites qu'il y ait au monde, une collection où les savants de tous les pays viennent puiser des documents.

Vous m'avez répondu sur un ton quelque peu désinvolte que les savants français et, en particulier, les minéralogistes « ne se sont pas considérés comme intéressés » par les missions d'Apollo. C'est vous, monsieur le ministre, je le crains, qui êtes mal informé. La vérité est que les savants français n'ont pas été instruits à temps des dispositions prises par la N. A. S. A.

Sans doute, me répondrez-vous tout à l'heure — par référence à ce que j'ai dit de la recherche fondamentale — en m'accusant de n'admettre qu'une recherche noble et de dédaigner la recherche appliquée. Sans doute me dépeindrez-vous comme un partisan d'un modèle archaïque et périmé de l'activité scientifique parce que je soutiens qu'il y a une revendication d'autonomie de la science conçue comme discours de vérité face à une prétention d'efficacité qui s'identifie en fait, dans notre régime, aux exigences des intérêts oligarchiques à court terme.

Je rejette d'avance cette déformation de ma pensée. Non, je ne crois pas qu'il existe une science pure d'un côté et une science impure de l'autre, une activité fondamentale et une activité d'application qui seraient sans contact l'une avec l'autre. Je n'ignore pas que d'Archimède à Frédéric Joliot-Curie, de grands savants dans l'ordre théorique ont été aussi de grands ingénieurs. Je sais très bien que toute la recherche est faite d'un va-et-vient entre le concept et l'application et que la société théorique et la société technique s'interpénètrent. Personne n'est plus persuadé que moi-même que théorie et pratique sont inséparables, mais ce que je veux dire, c'est qu'il n'existe aucun moyen de mesurer la rentabilité de la recherche théorique, et pourtant cette recherche est extrêmement féconde.

L'exemple des recherches nucléaires est éloquent : ceux qui y ont contribué n'imaginaient pas, avant que fût démontrée la fission de l'uranium, que leurs travaux pussent conduire à des applications importantes ; et il n'a pas fallu moins que l'effort de guerre pour convertir la recherche théorique et expérimentale en entreprise technologique industrialisée. Les chances d'un passage de la découverte scientifique à l'innovation technique ne sont ni visibles ni calculables d'avance.

Ce que nous vous reprochons, c'est de vouloir que l'appareil de recherche financé par la nation soit exclusivement l'infrastructure de l'expansion du secteur industriel privé.

Pour nous, nous n'acceptons pas qu'un trait soit tiré, par exemple au Commissariat à l'énergie atomique, sur vingt ans de travaux, d'études et de réalisations dont personne ne conteste la réussite. Nous ne consentons pas à ce que la diminution du budget, l'arrêt du recrutement désorganisent les programmes de recherche dans l'université et au C. N. R. S. Nous songeons au rôle de pionniers qu'ont joué les Jean Perrin et les Frédéric Joliot-Curie et nous ne laisserons pas invalider et ruiner leur œuvre. Nous faisons d'autres choix que les vôtres et nous les faisons en pensant d'abord à la jeunesse de France.

Nous entendons que cette jeunesse ait un avenir dans une France indépendante et dynamique, où la recherche nucléaire et spatiale sera orientée vers les progrès civils, où toute l'œuvre scientifique bénéficiera de crédits suffisants et reposera sur un développement satisfaisant de la recherche fondamentale, où la nationalisation progressive de la grande industrie permettra la mise en place harmonieuse et sans arrière-pensée de la liaison science-industrie.

Nous entendons que les progrès audacieux de la science et de la technique offrent un large champ d'application aux forces et aux connaissances de la génération montante.

Pour cela, il convient que la France ne soit pas un partenaire mineur dans l'effort scientifique mondial, mais consacre à la recherche les ressources nécessaires et lui imprime l'orientation convenable. Selon les propres paroles de votre ami politique, M. Herzog, à l'Assemblée nationale, on peut se demander devant le budget proposé « si le Gouvernement n'accepte pas délibérément l'effacement, sinon la démission, de notre pays en matière de science et de technologie ».

Nous qui voulons l'affirmation de la science française, son expansion, son plein engagement dans l'émulation et la coopération internationales, nous voterons contre ce budget de décadence et cette politique de renoncement. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Piales.

M. Paul Piales. Je me permettrai, monsieur le ministre, de présenter quelques observations au sujet de la « querelle des filières », pour employer l'expression d'un des orateurs qui m'ont précédé, et au sujet de la déclaration du Gouvernement, qui a décidé de choisir la filière du type américain pour les futures centrales nucléaires, décision qui implique l'abandon de la filière uranium naturel-graphite-gaz utilisée jusqu'ici par les centrales françaises.

Cette décision politique pose de nombreux problèmes. Parmi ses implications, la crise du Commissariat à l'énergie atomique est un exemple des conséquences d'une décision qui paraît mal justifiée aux yeux de nombreux experts.

Vous me permettrez d'examiner quels sont les termes de ce choix et les conséquences qui peuvent en résulter.

Vers l'année 1952, la France, suivant en cela l'exemple de l'Angleterre, s'est engagée dans la construction de centrales nucléaires à uranium naturel utilisant le graphite comme matériau ralentisseur des neutrons et le gaz carbonique comme récupérateur de chaleur.

De leur côté, parce qu'ils possédaient d'énormes usines de séparation isotopique produisant de l'uranium enrichi à des fins militaires, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. se sont tournés vers la filière à eau ordinaire ou eau légère qui consomme cet uranium.

On a donc vu se développer une première génération de réacteurs nucléaires, depuis les prototypes de faible puissance jusqu'aux grandes centrales de 500 mégawatts ; filière à uranium enrichi aux Etats-Unis et construites par des sociétés telles que *General Electric* et *Westinghouse*, filière à uranium naturel et à graphite en Grande-Bretagne et en France, réacteurs étudiés et mis au point, en France, au Commissariat à l'énergie atomique, avec la collaboration de l'Electricité de France, puis construits par l'industrie sous le contrôle et avec la coordination de ces deux grands organismes.

Parallèlement à ce développement atteignant un stade industriel, des prototypes étaient construits dans de nouvelles voies : réacteurs modérés à l'eau lourde au Canada, en Angleterre, en France, réacteurs modérés au graphite, mais fonctionnant à des températures plus élevées, filières dites H. T. R., enfin, réacteurs à neutrons rapides ou réacteurs surgénérateurs, qui apparaissent comme la solution de l'avenir et pour laquelle, avec la construction déjà commencée du prototype *Phoenix*, la France occupe une position d'avant-garde.

En 1967, la France présentait un plan de développement cohérent avec la construction de centrales du type uranium naturel.

Une très importante partie de la recherche était orientée vers les surgénérateurs et, si l'industrialisation de ceux-ci paraissait trop tardive, on pouvait envisager de construire des réacteurs d'une deuxième génération du type canadien, centrales à eau lourde ou du type H. T. R.

Or la dernière centrale prévue en France du type uranium naturel est la centrale Saint-Laurent II, qui doit diverger en 1970, centrale jumelle de Saint-Laurent I et construite comme elle à Saint-Laurent-des-Eaux. Chacune de ces centrales a une puissance de 50 MWe.

La décision de construire à Fessenheim deux grosses unités de 750 MWe, prise le 7 décembre 1967, n'a jamais été appliquée. Que s'était-il passé ?

Le prix du fuel combustible des centrales thermiques classiques a considérablement baissé, et ce pour des causes nombreuses : découverte de nouveaux gisements et concurrence de l'énergie nucléaire, qui a contraint les pétroliers à baisser le prix du fuel lourd. Si l'on a enregistré, au cours des dernières années aux Etats-Unis autant de commandes de centrales nucléaires que de centrales thermiques, il faut noter cependant que la baisse du prix du fuel a eu pour conséquence normale un ralentissement de la construction des centrales nucléaires.

Il est en tout cas admis par tous qu'il n'est pas question d'abandonner les centrales nucléaires. Il convient de garder un potentiel industriel capable de construire des centrales de ce type le jour où les besoins en énergie réclameront leur construction en grand nombre et par unités de grosse puissance.

Il s'agit donc de mettre sur pied en France une industrie électromécanique capable de construire ces centrales et de soutenir la concurrence internationale.

C'est à propos du choix des centrales à construire dans un proche avenir que tout le problème de la politique industrielle du Gouvernement est posé.

Une première voie, très semblable à celle de la Grande-Bretagne, est la suivante : comme l'a dit le rapporteur, M. Chauty, il ne faut pas abandonner complètement la filière classique ; dans l'état actuel des choses, le prix de revient du kilowatt est du même ordre pour une centrale de type américain construite en France et pour une centrale d'uranium-graphite, en tenant compte des investissements consentis au cours du V^e Plan et de l'effet de duplication, puisque cette filière est maintenant parfaitement au point. D'autre part, à cette occasion, il faut amorcer d'une façon efficace le regroupement de l'industrie française pour qu'elle puisse discuter à égalité avec des partenaires étrangers.

Une autre nécessité impérative, c'est de créer des liens organiques entre cette industrie et les grands organismes de recherche comme le C.E.A., dont la mission doit rester l'étude et la mise au point des prototypes.

La suite logique du programme électro-nucléaire français pourrait être alors la construction, en collaboration avec des partenaires anglais et allemands, de centrales de la filière H. T. R., pour laquelle le C. E. A. et l'industrie sont bien armés, puisqu'elle constitue la suite naturelle des réacteurs déjà construits.

A ce moment-là, nous pourrions nous présenter avec une structure recherche-industrie très capable de soutenir la concurrence internationale dans le domaine des réacteurs surgénérateurs où nous avons, pour l'instant, une avance certaine.

La deuxième voie, c'est de choisir en premier lieu de construire des centrales de type américain en cédant à la pression de l'énorme potentiel industriel américain comme garant de la réussite technique et économique de ce type de réacteur. Si cette décision s'accompagne de l'abandon total de la filière française, elle risque d'être un mauvais choix économique. Mais encore faut-il que ce choix préserve le rôle essentiel qui a été confié au Commissariat de l'énergie atomique et qu'il a su remplir depuis sa création. Encore faut-il également que le regroupement de notre industrie soit effectué dans les conditions que j'ai déjà dites et que le potentiel de recherche, si chèrement mis en place, ne soit pas dilapidé et remplacé par des achats purs et simples de licences étrangères.

M. Jacques Descours Desacres. Très bien !

M. Paul Piales. Une troisième voie pourrait être envisagée, mais je pense qu'elle est définitivement écartée si j'en crois vos dernières déclarations, celle d'accepter les propositions de puissantes sociétés américaines tendant à regrouper notre industrie mécanique et à la développer dans le but évident de construire en Europe des centrales de type américain sous licence américaine.

Je me permets, monsieur le ministre, de vous féliciter d'avoir écarté cette alternative qui aurait signifié la liquidation d'un organisme tel que le C. E. A. où un énorme potentiel humain, scientifique et technique demande à être utilisé pleinement. J'espère que cette décision que vous avez prise est valable pour l'avenir.

Cela aurait signifié également l'inutilité des efforts réalisés avec succès sur les surgénérateurs et le prototype *Phoenix*, car, évidemment, les réacteurs de ce type seraient construits en France sous licence américaine.

En terminant ce rapide exposé, monsieur le ministre, je me permets de vous dire qu'une véritable collaboration entre une industrie regroupée et les organismes d'Etat chargés de la recherche, assortie d'une collaboration efficace au niveau européen, serait la solution la plus satisfaisante si nous voulons préserver l'avenir. C'est donc à propos du choix d'une filière de centrale nucléaire que je vous demande, monsieur le ministre, une explication claire et précise sur la politique industrielle française. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, monsieur le ministre, à l'occasion de la discussion et du vote du budget de l'industrie, je voudrais vous entretenir de la situation difficile de l'usine A. P. C., ex-O. N. I. A. de Toulouse.

Je me trouve dans l'obligation d'intervenir car j'ai appris, par un communiqué de l'O. R. T. F. de la région Midi-Pyrénées, que vous aviez sollicité sur ce douloureux problème l'avis des députés de la majorité.

C'était, j'en conviens, votre droit le plus absolu. Mais permettez-moi d'affirmer qu'en l'occurrence vous avez eu tort d'ignorer l'existence de deux députés de la minorité et de trois sénateurs, qui peuvent pourtant traiter, croyez-moi, avec une compétence égale, sinon supérieure à celle des parlemen-

taires de la majorité, les problèmes de l'industrie chimique et toutes les questions qui relèvent des activités économiques et sociales de leur département.

Je ne veux pas mettre en doute les intentions de quiconque, mais si vous avez agi par calcul politique, vous avez commis une grave erreur. En effet, l'opinion publique de mon département a pu constater que le dialogue n'était ouvert qu'entre personnes se soumettant, pour le moment, aux mêmes exigences politiques, et elle a compris, aujourd'hui, le sens négatif du slogan utilisé par le candidat du régime lors des récentes élections présidentielles : « Le changement dans la continuité ».

Ainsi, monsieur le ministre, pour les élus de l'opposition s'applique la continuité. Quant au changement, il doit être destiné à ceux qui, dans mon département, changent d'étiquette politique au gré des événements.

M. Jean Nayrou. Très bien !

M. André Méric. J'ai déjà eu l'occasion de dire à cette tribune qu'il était inique et antidémocratique d'ignorer les connaissances et les volontés d'une minorité politique et que c'était humiliant pour ceux qui se refusent à entendre l'expression d'une pensée, pour la simple raison qu'elle est opposée au pouvoir.

Notre conception des événements et des choses est sincère. Notre analyse est aussi respectable que celle des élus de la majorité, de mon département ou d'ailleurs, et refuser de la connaître, monsieur le ministre, c'est vouloir étouffer la voix de l'opposition. Votre façon de comprendre la démocratie est partagée par l'O. R. T. F. de ma région qui, quelques jours après l'audience que vous avez réservée à vos députés, portait à la connaissance de l'opinion le communiqué suivant : « Le mercredi 22 octobre dernier, M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique, a reçu pendant plus d'une heure les quatre députés de la majorité de la Haute-Garonne : MM. Baudis, Douzan, Moron et Sanguinetti, ainsi que M. Madaule, président de la commission d'expansion économique Midi-Pyrénées. L'entretien a porté exclusivement sur le présent et l'avenir de l'A. P. C. et de l'industrie chimique à Toulouse. Les conditions et remèdes ont été tous examinés et envisagés. Il en ressort la certitude d'un avenir pour la société et l'industrie considérées. Il est entendu qu'avant fin novembre une réunion chez le ministre des parlementaires de la majorité permettra de faire connaître l'ensemble des mesures concrètes qui assureront le redressement de la situation présente, la certitude d'un avenir dynamique. L'A. P. C. et l'industrie chimique à Toulouse ne peuvent trouver de solution qu'à l'échelon national. Il ne peut s'agir d'un problème local, départemental, voire régional. Toute intervention des collectivités locales ne pourrait rien apprendre au ministre responsable non plus qu'à la représentation parlementaire. » (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Fernand Verdeille. La même opération se déroule dans le département du Tarn cette semaine !

M. André Méric. Je vous laisse le soin, mes chers collègues, d'apprécier comme il se doit le peu de considération, la désinvolture pour le moins désobligeante dont ont fait preuve nos postes de radio et de télévision à l'égard des élus locaux et départementaux et de condamner avec moi une fois encore les dirigeants de l'O. R. T. F. de ma région qui, en la circonstance, ont cru devoir réduire aux yeux de l'opinion l'autorité des élus du suffrage universel pour jouer leur rôle de propagandistes du Gouvernement et de sa majorité.

Vraiment, mes chers collègues, nous voici plongés en pleine continuité !

Monsieur le ministre, contrairement aux affirmations des zéloteurs du régime au sein de l'O. R. T. F., dès les premiers jours de novembre, le conseil général de la Haute-Garonne a entendu successivement les représentants des organisations syndicales de l'A. P. C. de Toulouse et le président directeur général de cette entreprise. A la suite de ces audiences, M. le président de l'assemblée départementale de la Haute-Garonne vous a adressé le télégramme suivant :

« Sollicite réunion rapide table ronde problème O. N. I. A. Réunion demandée par mon conseil général unanime. Lettre explicative suit. Sentiments de haute considération. Léon Eeckhoutte. »

Le 6 novembre, il nous confirmait la demande d'audience et vous faisait part des suggestions du conseil général. Permettez-moi de porter à la connaissance du Sénat les derniers paragraphes de cette communication :

« Le conseil général, au cours des deux dernières semaines, a reçu successivement les syndicats de l'A. P. C. et le président de son directoire, M. Echarde. Ce dernier a suggéré, au terme de notre discussion, la réunion rapide, sous votre présidence, d'une table ronde au cours de laquelle, avec loyauté et objectivité, le problème serait posé et les éventuelles solutions envisagées ou dégagées. »

« Cette table ronde, de laquelle serait exclue toute tentative de politisation ou d'exploitation, devrait réunir à notre avis les parlementaires, les représentants du conseil municipal et du conseil général, les représentants syndicaux et la direction.

« Le conseil général unanime demande une telle réunion et c'est en son nom que je m'adresse à vous, persuadé que vous voudrez bien l'organiser.

« Je me permets, en outre, de vous préciser qu'à mon avis et pour éviter des incidents qui, jusqu'ici, ont pu être canalisés et maîtrisés, cette réunion devrait être prévue dans un avenir extrêmement rapproché. »

A ce jour cette requête est restée sans réponse.

Peut-être votre silence est-il justifié par le désir de votre part de donner, par priorité, connaissance de votre décision aux parlementaires de la majorité. En réalité votre comportement justifie ma présence à cette tribune.

Mes chers collègues, quelle est la situation exacte de cette entreprise ? Du 4 novembre 1969 au 31 décembre 1971, en dehors des ressources qui lui sont propres, elle devra financer le plan des opérations en capital, soit 200 millions de francs lourds, pour éviter d'être en état de cessation de paiement. Elle ne dispose d'aucun crédit pour réaliser de nouveaux investissements, en dehors du *reforming* de 1.000 tonnes.

La responsabilité d'une situation aussi délicate incombe à vos prédécesseurs et à vous même, monsieur le ministre. Je vais m'efforcer de le démontrer dans le temps qui m'est imparti.

Le 8 juillet 1965, malgré l'opposition des représentants des organisations syndicales, il fut décidé que l'O. N. I. A. participerait à la construction d'une usine de fabrication d'ammoniac en Basse-Seine. Il s'agissait de construire une usine susceptible de produire 1.000 tonnes par jour d'ammoniac NH₃ à Grand-Quevilly avec la collaboration de Pechiney—Saint-Gobain, Pierrefitte et la Banque des Pays-Bas. A la même époque, s'engageaient des pourparlers avec la Compagnie française de raffinage et Pierrefitte pour construire au Havre une autre unité d'une capacité de 1.000 tonnes par jour de NH₃.

C'est ainsi que s'est développée une politique de participation qui, fatalement, devait mettre en cause le développement de la production de l'O. N. I. A. J'ai sous les yeux la liste des participations qui furent inscrites. Leur nombre est excessif et sa lecture risquerait de vous lasser.

Face à une politique qui tendait à détruire le rôle de l'O. N. I. A., c'est-à-dire celui d'une usine témoin dans le secteur de la fabrication des engrais de synthèse, les organisations syndicales rappelaient alors leur opposition fondamentale à de telles participations, pour la plupart minoritaires, et sollicitaient pour cet établissement le droit de construire, seul ou avec un partenaire minoritaire, une unité de 1.000 tonnes-jour. Ces mêmes organisations syndicales proposaient également le regroupement des participations de leur entreprise sur une seule usine, ayant la même capacité de production, qui serait réalisée en commun par l'O. N. I. A. et la Compagnie française de raffinage, une usine de transformation d'engrais, avec les Potasses et Engrais chimiques, en précisant qu'au cours d'une étape ultérieure l'O. N. I. A. et les Potasses et Engrais chimiques étudieraient la réalisation d'une unité de production d'acide phosphorique permettant de développer la fabrication d'engrais complexes et d'engrais azotés.

Cette mesure de sagesse n'a été retenue ni par le conseil d'administration de l'O. N. I. A., ni par le directeur des industries chimiques, qui déclarait que « cela constituait un avantage trop considérable par rapport aux autres producteurs ».

En réalité, ce dernier préférerait cautionner une politique qui consiste à apporter indirectement des moyens de financement propres à une usine nationale aux industries privées, aggravant ainsi les difficultés de l'O. N. I. A. qui, après avoir été le premier producteur de France, se trouve ramenée à une usine de moyenne importance.

Dans le même temps des travaux de modernisation, de diversification furent différés, ce qui place cette entreprise nationale dans une situation très difficile par rapport à ses concurrents du secteur privé, mettant en cause l'existence de l'usine elle-même.

Le 20 septembre 1967, l'Etat a alors décidé la création d'un *holding* : l'Entreprise minière et chimique, qui regroupe l'O. N. I. A. et ses participations avec la Société domaniale des potasses d'Alsace et ses filiales, une société anonyme Azote et produits chimiques, est née, regroupant pour l'essentiel l'O. N. I. A. et la société P. E. C., filiale « engrais » des Potasses d'Alsace.

Pour justifier cette décision, le Gouvernement ou ses représentants utilisaient des arguments identiques à ceux qui sont invoqués aujourd'hui pour la fusion des sociétés nationales de constructions aéronautiques : « grouper des entreprises de même nature pour être à même de lutter sur le plan national

et international avec les sociétés les mieux placées... arriver à un chiffre d'affaires aussi élevé que celui des sociétés concurrentes ».

Or, si je prends connaissance du résultat des bilans, je constate que lorsque l'O. N. I. A. était nationalisé, le solde était créditeur. En 1965, le bilan faisait ressortir un excédent de 5.300 millions ; en 1966, cet excédent était de 3.500 millions ; en 1967 la fusion intervenait et l'excédent n'était plus que de deux milliards ; en 1968, pour la première fois depuis de nombreuses années, il est prévu un déficit de plus d'un milliard d'anciens francs.

Pour justifier une gestion déficitaire, vous ne manquerez pas d'invoquer : le suréquipement de la France, les importations des pays de l'Est de l'Europe, l'augmentation du potentiel de fabrication dans les pays d'Afrique du Nord et de mettre en exergue l'évolution défavorable du marché des engrais où se concentre l'activité de l'A. P. C.

Que l'O. N. I. A. ait participé ou non à la création d'usines modernes, ces unités auraient été construites et leur rentabilité supérieure aux usines anciennes aurait mis en cause l'existence de ces dernières.

Monsieur le ministre, le suréquipement de la France est le résultat des inconsciences politiques et économiques des gouvernements qui se succèdent depuis 1958.

J'observe, tout d'abord, que l'équilibre économique de la région Midi—Pyrénées repose sur l'industrie chimique et l'aéronautique et qu'avant d'obliger l'O. N. I. A. à participer à la construction d'usines de production qui devenaient concurrentes, il eût été préférable de moderniser et de diversifier sa production. La direction des industries chimiques a commis l'erreur d'axer la production de l'atelier de Toulouse sur une seule gamme de produits destinés à un seul marché : 90 à 95 p. 100 du chiffre d'affaires de l'O. N. I. A. représentent le seul secteur des engrais et produits assimilés.

Depuis la même date, les gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais mis en capital suffisamment de fonds propres dans cette affaire pour assurer le déroulement normal des programmes de développement. L'O. N. I. A. a été dans l'obligation d'emprunter d'une manière anormale. Pour l'année 1970 le programme des opérations en capital s'élève à 140 millions. Bien que le remboursement des prêts intervienne pour plus de 30 millions, le Gouvernement s'oppose à la consolidation de certaines créances de l'Etat.

Depuis l'instauration de la nouvelle société A. P. C., aucun investissement nouveau tendant à la création d'un potentiel de production supplémentaire n'a eu lieu.

Pour faire face à une situation de plus en plus difficile, 470 personnes ont perdu leur emploi et il est décidé, semble-t-il, de ramener l'effectif de l'usine de Toulouse de 2.100 personnes à 1.400 personnes, dans la mesure où la production resterait fixée à 1.000 tonnes par jour. Si cette dernière diminuait, l'effectif serait encore réduit.

La situation de l'A. P. C. — O. N. I. A. est critique parce que l'Etat l'a négligée sur le plan des attributions de capital et l'a accablée par des associations avec des entreprises privées. Economiser des capitaux, affaiblir une entreprise nationale exemplaire, tel est le résultat de la politique gouvernementale.

Alors qu'aucune mesure valable n'est prise pour relancer l'industrie chimique dans la région Midi—Pyrénées nous assistons, par ailleurs, à un équipement pétrochimique intensif. En 1964-1965, c'était Feyzin dans la région Rhône—Alpes, dont chacun connaît le prodigieux développement. En Alsace, depuis 1963, fonctionnait Reischtet Herrlischeim ; en Bretagne, Vernsur-Seiche et Donges, près de Saint-Nazaire.

Les groupes Total et Elf se sont réunis pour construire deux *steam-cracking*, l'un à Gonfreville, l'autre près de la raffinerie de Feyzin, dont la capacité va de 350.000 à 400.000 tonnes d'éthylène par an.

Le groupe franco-sarrois construit à Carling, en Moselle, une unité de production. Des raffineries existent, ou seront construites, dans le Nord, à Valenciennes, Roubaix, à Berre-Lavera, près de Marseille, en Languedoc, à Frontignan, en Aquitaine, bien sûr, près de Bordeaux.

A l'étranger, nous trouvons les immenses raffineries de Rotterdam, d'Anvers, et la construction des installations de Huelva, en Espagne. En Allemagne, une firme américaine doit installer, avec l'aide d'une grande entreprise chimique allemande, un *cracking* de 600.000 tonnes d'éthylène par an. En Algérie, dès 1971, une usine de fabrication d'ammoniac et de dérivés fonctionnera à Arzew, comblant les besoins intérieurs et permettant d'exporter sur les marchés méditerranéens en attendant la création d'une industrie pétro-chimique pour 1973.

La France a aidé à la construction d'une unité de production d'ammoniac de 900 tonnes par jour en Pologne et doit intervenir financièrement pour permettre à la Tunisie de créer une usine d'engrais.

Alors, monsieur le ministre, allez-vous attendre que l'équipement de l'Europe soit terminé et permettez-vous que l'usine de Toulouse périsse ? Je sais que vous avez indiqué, récemment, que « l'industrie chimique a évolué dans un sens un peu différent de celui qu'elle avait connu dans les premières décennies de ce siècle, c'est-à-dire qu'elle va, pour une part, vers les ports et à proximité des grosses installations pétrolières, pour une autre part, vers les gros marchés utilisateurs... ».

Je voudrais souligner que la raffinerie de Feyzin, qui a traité plus de 6 millions de tonnes en 1968, n'est pas située à proximité de grosses installations pétrolières ni près d'un port, pas plus d'ailleurs que Valenciennes.

Dès lors, pourquoi le Gouvernement est-il opposé à la construction d'une raffinerie dans la région toulousaine, qui permettrait de créer une industrie pétrochimique, de diversifier la production de l'A. P. C. et de donner à la région Midi-Pyrénées un équilibre économique et social qui lui fait gravement défaut ?

Répondant à une question écrite de mon collègue et ami M. Jean Dardé, député de la Haute-Garonne, votre prédécesseur indiquait : « Les études qui ont été faites en la matière ne montrent pas l'existence d'un débouché suffisant... ».

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'observer que la consommation de la région Midi-Pyrénées est loin d'être négligeable : 1.603.100 tonnes en 1966, plus de deux millions de tonnes en 1968 ; les prévisions de consommation permettent d'affirmer qu'elle sera au moins de 2.800.000 tonnes en 1972.

Par ailleurs, le projet soumis à l'appréciation de l'administration prévoit plusieurs variantes : alimentation en produits pétroliers, avec ou sans bitume ; alimentation en produits pétroliers commerciaux et fabrication, grâce à un *steam cracking*, de produits de base pour l'industrie pétrochimique. Selon les choix de pétroles bruts, il sera possible d'adapter les produits obtenus aux besoins de la région.

Une unité de *steam cracking* traitant des coupes de naphte issues de la raffinerie et où, dans une autre option, certains types de pétroles bruts pourraient être transformés en une gamme de produits intermédiaires pouvant servir de base à d'importants développements chimiques — qu'il serait trop long d'énumérer à cette tribune — répondrait à cet objectif.

Par ailleurs, lorsqu'on connaît l'objet de la raffinerie, c'est-à-dire sa production annuelle, il est toujours possible de construire un ensemble d'unités répondant aux exigences de la région.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que s'il avait été question d'une entreprise privée de l'importance de l'O. N. I. A., l'Etat aurait favorisé un tel équipement. S'agissant d'une entreprise nationale de la région Midi-Pyrénées, de Toulouse en particulier, je pense que c'est délibérément que le Gouvernement n'a pas retenu une telle initiative.

Bien souvent, je me pose la question de savoir si mes compatriotes et moi sommes considérés par le pouvoir comme des citoyens à part entière. Dans l'affirmative, vous devez intervenir immédiatement. En tant qu'actionnaire exclusif de l'A. P. C., vous devez rechercher les solutions susceptibles de rétablir l'équilibre financier de cette entreprise, soit par une augmentation du capital, soit par la consolidation de tout ou partie des emprunts dont l'A. P. C. assume le remboursement et le service des intérêts, soit par un moratoire sur certaines créances, en attendant que plusieurs participations deviennent rentables, le problème des investissements restant entier dans la mesure où les ventes ne sont pas développées.

Je vous demande de bien vouloir faire procéder à une révision des quotas, afin que la part de l'A. P. C. en engrais azotés soit plus forte que celle résultant de l'arbitrage de 1967 et qu'au cours du VI^e Plan aucune construction d'unités nouvelles d'ammoniaque ne soit autorisée.

Par ailleurs, je sollicite de votre part les moyens nécessaires à la construction de nouveaux ateliers de fabrications diversifiées permettant la création d'emplois indispensables.

Au cours des événements de mai 1968, il est intervenu un accord entre les organisations syndicales et le président du directoire, qui stipule qu'aucun licenciement n'interviendrait durant les trois années à venir. A ce document, le commissaire du Gouvernement et le contrôleur d'Etat ont opposé leur veto. On a fait des promesses pendant le mouvement, mais quand il a été terminé, on est revenu sur la parole donnée. Je vous demande de prendre cet accord en considération et d'intervenir afin que l'effectif de l'usine de Toulouse ne soit pas ramené de 2.100 à 1.400 personnes, car il est impossible, dans la région Midi-Pyrénées, d'assurer le réemploi de 700 ouvriers.

Enfin, je vous prie, monsieur le ministre, de retenir la suggestion faite par le conseil général de la Haute-Garonne et le conseil municipal de Toulouse tendant à réunir une table ronde à laquelle devraient être invités à assister les représentants du Gouvernement, tous les parlementaires, les délégués du conseil général et de la ville de Toulouse, la direction de l'A. P. C., les

représentants des organisations syndicales, les organismes créanciers et, éventuellement, les instances économiques, pour rechercher, sans exclusive, les solutions définitives qui s'imposent.

Les représentants des organisations syndicales, monsieur le ministre, ont été reçus par un collaborateur de M. le Premier ministre. Il n'y a pas eu accord. Aujourd'hui se tient une assemblée du personnel à Toulouse. Des décisions très graves pourraient y être prises. Il est temps de mettre un terme à ce drame.

Telles sont les observations que j'avais le devoir de formuler à cette tribune, dans l'espoir que le Gouvernement en prendra en considération afin que soit sauvegardé l'intérêt des travailleurs de l'entreprise A. P. C. et l'équilibre économique de notre région. Je n'aurais pas dû avoir à les faire si vous m'aviez considéré comme un parlementaire à part entière. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur quelques travées à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Hector Viron.

M. Hector Viron. Monsieur le président, monsieur le ministre, lors du débat du 6 novembre 1969, à l'Assemblée nationale, évoquant la situation des Houillères nationales, vous avez déclaré : « Les conditions du marché de l'énergie peuvent varier, mais chacun sait que l'écart actuel entre le coût du charbon français et les prix mondiaux de l'énergie est tel que la politique de réduction progressive de notre production charbonnière ne peut être remise en cause à la suite d'une évolution des prix de l'énergie.

« La politique du Gouvernement, — avez-vous ajouté — a été d'assurer une régression ordonnée de la production en prenant particulièrement conscience des problèmes qui se posent et en mettant en place, en même temps, une politique d'aménagement du territoire particulièrement énergique. »

Permettez-moi de vous donner l'appréciation du groupe communiste sur ces deux aspects de la politique gouvernementale qui fait suite à l'orientation que vous avez choisie pour les Houillères nationales.

Toute la théorie de votre gouvernement concernant le charbon est basée sur l'appréciation du prix de revient à la tonne, appréciation que nous estimons du reste faussée par certains éléments n'entrant pas en ligne de compte.

A partir de cette constatation sur le prix de revient, le Gouvernement conclut à la nécessité d'aller vers la liquidation en quelques années du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Il est intéressant d'examiner comment les houillères apprécient cette politique.

Le communiqué publié par les Charbonnages de France le 18 juillet 1969 à l'occasion de la publication du rapport annuel de sa gestion souligne : « Les Houillères n'ont pas pu tirer tout le parti commercialement possible de la meilleure tenue du marché.

« Au début de 1968, les bassins français ont dû compenser en partie par des aménagements du prix des charbons domestiques les hausses que l'extension de la T. V. A. aurait imposées au consommateur. »

M. Georges Cogniot. Encore la T. V. A. !

M. Hector Viron. « Malgré l'augmentation des prix de revient des charbons à coke et l'augmentation encore plus sensible des coûts de cokéfaction, les Houillères n'ont pu obtenir jusqu'ici la revalorisation des cokes et des fines à coke livrés à la sidérurgie. Or, dans le même temps, les cokeries minières, tenues de répondre à la forte demande de la sidérurgie, devaient, pour pallier l'insuffisance des ressources nationales, être approvisionnées en charbons importés pour des tonnages doubles de 1967 à des prix sensiblement supérieurs à ceux des charbons français. »

Ainsi, de l'aveu même des Charbonnages de France, quelques-unes des causes qui n'ont pas permis aux Houillères d'avoir des prix normaux, ce qui aurait diminué leur déficit, sont le maintien en partie du prix des charbons domestiques pour compenser, c'est-à-dire masquer l'extension de la T. V. A., la non-revalorisation du prix des cokes et fines à coke livrés à la sidérurgie malgré les hausses intervenues, l'importation de charbons étrangers à des prix supérieurs à ceux des barèmes français pour des tonnages doubles de ceux de 1967 et pourtant livrés et traités au barème français.

Ce sont évidemment des pratiques qui n'ont pas permis aux houillères d'assainir la situation, et faut-il le dire, elles s'ajoutent à d'autres sur lesquelles je reviendrai.

Elles sont intervenues au moment où, justement, s'appuyant sur la notion du prix de revient trop élevé, la régression de la production a été accélérée sans qu'il soit tenu suffisamment compte de l'intérêt du pays et des problèmes que cela pose et posera dans ces régions.

Le rapport pour avis de la commission des affaires économiques du Sénat confirme du reste nos appréciations quand il indi-

que : « Il peut paraître paradoxal d'accroître les importations au moment où l'on réduit sensiblement la production intérieure ». Le rapport ajoute : « Il convient de signaler que les changements de parités monétaires et les hausses de barème des coques allemands sont susceptibles d'entraîner une hausse au 1^{er} janvier 1970 et qu'il se pose de sérieux problèmes de parité entre les charbons étrangers et les charbons français livrés à la sidérurgie ».

Des problèmes de prix se posent pour l'approvisionnement des foyers domestiques et de l'industrie. Dans le secteur industriel, la réduction de la production oblige à abandonner certains clients : le relais par l'importation sera difficile en raison du prix des charbons importés. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le rapport même de la commission du Sénat.

« Le Gouvernement doit donc procéder, poursuit le rapport, à des arbitrages entre les préoccupations concernant l'approvisionnement équilibré de notre marché et celles concernant le niveau général des prix. »

Ainsi, il apparaît donc — et ce n'est pas nous seulement qui le disons — que l'application de votre plan de régression de la production charbonnière pose et posera sur le plan économique et monétaire de nombreux problèmes défavorables à notre pays, se traduisant par des hausses de prix, le gaspillage de devises étrangères, l'abandon de clients qui se fourniront à l'étranger.

Cette politique, outre les inconvénients sociaux régionaux qu'elle engendre, risque donc de créer des difficultés économiques supplémentaires puisque, trop vite, on a cru, en haut lieu, que l'on en avait terminé avec le charbon ce qui, d'autre part, ne manque pas de favoriser d'importants groupes pétroliers.

M. le rapporteur Jager a indiqué tout à l'heure que ce serait un leurre de faire croire au renouveau du charbon. Il aurait pu ajouter que c'est aussi un leurre de faire croire à la reconversion, car depuis faute de moyens suffisants, l'exode se poursuit dans ces régions.

Monsieur le ministre, nous ne partageons pas, et nous ne sommes pas les seuls, votre appréciation sur le problème du charbon, ni celle de M. le rapporteur Jager. Il existe encore de grandes possibilités d'extraction dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais ; en dépit du nouvel argument que l'on avance sur l'épuisement du gisement pour justifier cette politique.

Toute la politique actuelle, basée sur des considérations financières sujettes à caution, aboutit à une exploitation selon la méthode dite d'écrémage, ce qui amène à une exploitation superficielle diminuant la durée des chantiers, entraînant un gâchis considérable des investissements par la fermeture prématurée des puits et des installations de surface. Cela aboutit à l'abandon de parties importantes du gisement, alors que la notion de rentabilité peut évoluer comme le démontre l'actuelle pénurie de coke, ce qui amène les houillères à importer plus d'un million de tonnes de charbon gras pour assurer le fonctionnement de leurs propres cokeries et pour faire face à la demande de la sidérurgie.

La politique actuelle, qui aboutit à une régression de plus de la moitié de la production et de 55 p. 100 des effectifs ouvriers pour 1975, créera dans les années à venir, si elle était poursuivie, des difficultés d'approvisionnement du marché, tant sur le plan industriel que pour les charbons d'emploi domestique.

En l'état actuel des choses, accepter le plan qui doit ramener l'extraction à 10 millions de tonnes par an, c'est conduire le bassin du Nord et du Pas-de-Calais à la liquidation complète car, avec la conception actuelle du prix de revient, le charbon extrait apparaîtra avec de telles charges qu'il ne sera plus considéré comme économiquement valable.

Le rapport de la commission de l'Assemblée nationale, souligne du reste à juste titre, que l'utilisation de la subvention accordée aux houillères devrait bien faire apparaître d'un côté la partie consacrée à l'exploitation industrielle, et de l'autre celle utilisée pour faire face à des charges qui ont un caractère social, d'intérêt national pour cette profession : les retraites, immobilier, etc. Ainsi pourrait mieux apparaître la réalité du prix de revient et la notion du déficit réel des houillères, amènerait sans aucun doute à titrer d'autres conclusions.

Les conséquences de ce choix économique et politique sont extrêmement graves pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Vous avez dit à l'Assemblée nationale avoir négocié 48.000 emplois depuis trois ans. Mais, faut-il le souligner, cela est encore bien inférieur aux nécessités et un emploi négocié n'est pas encore un emploi créé puisque bon nombre d'entre eux ne verront pas le jour avant 1975, c'est-à-dire dans six années. Or, d'ici cette date, on estime en général que les conséquences de la régression des houillères vont amener la suppression de plus de 60.000 emplois, les effectifs des houillères pour 1975 étant fixés à 31.000 personnes.

M. Morandat lui-même ne vient-il pas d'indiquer que la conversion implique la création de près de 60.000 emplois dans les régions minières.

Le communiqué du 18 juillet 1969 du groupe des charbonnages de France ne précise-t-il pas que, pour compenser la diminution d'activité et la poussée démographique, il faut créer 7.000 à 8.000 emplois par an. Les perspectives d'atteindre ce rythme ne sont pas assurées.

Le commissaire à la conversion industrielle de la région, M. Mattéoti, à l'origine de la publication d'un document sur la région, ne souligne-t-il pas qu'à partir de l'année 1970 il y aura chaque année 60.000 demandeurs d'un premier emploi dans la région.

L'exemple de la zone industrielle de Séclin renforce du reste notre inquiétude. Lors de l'inauguration, vous avez vous-même annoncé 4.000 emplois dans cette zone. Or, après deux ans, nous n'en sommes que difficilement qu'à 1.200 emplois, provenant pour un grand nombre de transferts d'entreprises. La principale entreprise qui devait s'installer, *France-Couleur*, vient de revenir sur sa décision. De plus, il faut bien tenir compte que la politique d'austérité actuelle retarde certaines implantations industrielles promises dans cette région.

On est donc en droit de poser la question : « Que va-t-il se passer en 1975, si, poursuivant la politique de liquidation actuelle, les emplois indispensables ne sont pas créés dans une région où l'activité aura été réduite de moitié ? »

La perspective offerte, c'est l'exode massif d'une partie de la population vers d'autres régions avec l'espoir de trouver l'emploi que ces travailleurs n'ont pu trouver chez eux, où ils auront tout abandonné.

Immanquablement, il en résultera une baisse importante de la population active, une baisse d'autres activités : secteur tertiaire, commerce, etc. La région aura subi une perte massive de son potentiel humain, de telle sorte qu'il lui serait difficile d'atteindre un nouvel équilibre socio-économique.

Ce sont là les conséquences certaines de cette politique unanimement désapprouvée dans cette région, par les syndicats, les conseils municipaux, les associations de maires, les conseils généraux et de multiples organisations et associations vivant avec le bassin minier, dont la dernière en date est le Comité charbonnier de la région du Nord.

Vous comprendrez que, si l'inquiétude règne au commissariat à l'énergie atomique sur son avenir par suite des variations de votre politique, elle est encore bien plus grande dans une région que l'on s'appête à liquider, alors que l'on pourrait utiliser ses propres richesses pour qu'elle connaisse un nouvel essor économique.

Le plan de liquidation que vous avez adopté et mis en application va poser d'énormes problèmes à cette région, car la régression va plus vite que prévu. C'est ainsi que la production a reculé de 16 p. 100 en 1967 et 1968 et que les mesures actuelles vont aboutir à ramener celle-ci à 20 millions de tonnes avant 1975, date primitivement fixée.

Ce n'est pas un plan de repli, c'est une débâcle organisée et ce dans une période où les stocks sont au plus bas et où la France achète 700.000 tonnes de charbon gras pour ses cokeries, où elle refuse des contrats pour la production du coke.

Cette situation intervient à un moment où la dévaluation du franc et la réévaluation du mark ont modifié les problèmes de fournitures énergétiques qui ont subi des hausses. Par exemple, le charbon étranger nous coûte maintenant 1.000 francs de plus à la tonne, les charbons gras à coke ayant augmenté de 30 à 60 p. 100.

Cette politique dite de restructuration frappe toutes les couches de la population — jeunes ouvriers, employés, techniciens, petits commerçants, ouvriers d'industries travaillant avec les houillères — et il est clair que la moindre dégradation du marché de l'emploi se répercutera encore plus fortement dans ces secteurs.

L'exemple du coke, de sa production et des besoins actuels illustre très bien la politique malthusienne pratiquée par les houillères. En effet, la sidérurgie a des besoins croissants ; pour le premier semestre de 1969, les livraisons de coke ont augmenté de 20 p. 100 par rapport à la même période de 1968. La pénurie de coke, phénomène général dû à une très forte demande, a entraîné une valorisation des cours mondiaux.

Or, en France, les tarifs de faveur consentis sur la vente des coques à la sidérurgie sont maintenus, ce qui représente un manque à gagner de près de 20 milliards pour les houillères et est en fait une subvention déguisée aux trusts de la sidérurgie, à un point tel que la sidérurgie belge paie le coke 15.000 anciens francs pendant que la sidérurgie française ne le paie que 9.000 anciens francs la tonne. Ainsi Usinor obtient, pour son aciérie, le coke à 3.000 francs de moins la tonne que le coke américain. Dans le même temps, les houillères en pleine régres-

sion sont contraintes, pour approvisionner la sidérurgie, d'importer plus d'un million de tonnes de charbon à coke à un prix plus élevé que celui qu'elles produisent.

Rappelons du reste qu'il y a trois ans les sidérurgistes avaient exigé que le prix des fines à coke françaises soit aligné sur les prix américains, qui, à l'époque, étaient plus bas. Le Gouvernement acquiesça à cette demande. Or, actuellement, les fines à coke françaises, qui sont de qualité supérieure, valent 20 à 30 p. 100 de moins que les fines à coke américaines.

M. Georges Cogniot. C'est la politique de Gribouille !

M. Hector Viron. Comme on le voit, la présence d'une production nationale oblige un certain maintien des prix, qui ne manqueront pas d'augmenter en cas de disparition de la production nationale.

On ne peut donc contester que cette politique contribue à augmenter artificiellement le déficit, donnant ainsi argument pour justifier la politique de régression de notre production nationale de charbon ; il en est de même dans d'autres secteurs, notamment le charbon domestique. La satisfaction de ces besoins conduit à se demander pourquoi l'on a fixé à un tel seuil la production pour 1975 qui sera très inférieure aux besoins et obligera à des achats massifs à l'étranger.

Devant cette situation et les conséquences sociales inévitables qu'elle entraîne dans la région, nous pensons qu'il serait souhaitable que soit mis fin à cette orientation qui, si elle était poursuivie, placerait le pays dans un état de dépendance vis-à-vis de l'étranger pour la fourniture de charbon et de coke et à des prix plus élevés que les prix français.

C'est pourquoi nous considérons, comme va le demander ces jours-ci le conseil général du Nord, dont vous êtes membre, monsieur le ministre, que les objectifs de production doivent être revus en fonction des besoins du pays, que les richesses en charbon soient utilisées pour alimenter de puissantes centrales électriques dans cette région insuffisamment pourvue et compte tenu de la nécessité d'un puissant développement de l'industrie électrique en France, ce qui suppose l'utilisation de toutes les sources d'énergie.

Une telle politique pourrait donner naissance, dans ces régions, à l'installation d'industries électro-métallurgiques, au développement de la cokéfaction, de la carbochimie par l'utilisation massive de toutes les ressources du charbon et qui, en alliance avec la pétrochimie, donnerait un essor à l'industrie chimique de cette région et à ses dérivés.

Ainsi pourrait être assuré l'avenir d'une région qui traverse actuellement de grandes difficultés et qui ne retrouvera pas son équilibre par les mesures partielles et du reste retardées prises par votre gouvernement. Ainsi pourrait cesser une politique qui aboutit au gaspillage de devises étrangères consacrées à l'achat de charbons étrangers, ce qui, dans cette période, pèse également sur le déficit de la balance du commerce extérieur. Une telle politique contribuerait à créer les emplois indispensables pour la masse des jeunes qui, chaque année, doivent quitter cette région.

La situation énergétique actuelle est très instable et les prévisions sujettes à caution. Revoyez votre politique de l'énergie atomique pour inciter à ne pas abandonner purement et simplement ce que l'on possède, à savoir la houille. Sans occuper la position privilégiée qui fut la sienne autrefois, on doit remarquer que la demande en charbon est constante dans deux secteurs : la sidérurgie et les centrales thermiques. Pour la sidérurgie, le prix du coke monte et le développement rendra les approvisionnements de plus en plus difficiles. Mais il ne semble pas que votre gouvernement soit réceptif à toutes ces suggestions, pourtant conformes à l'intérêt du pays. Il nous reste une seule certitude pour cette région du Nord et du Pas-de-Calais : votre politique provoquera la suppression de 60.000 emplois d'ici à 1975 ; vos prévisions ne permettent pas d'espérer la création de plus de 22.000 emplois dont 80 p. 100 d'ouvriers spécialisés.

Or, les hommes chargés d'appliquer votre politique dans cette région estiment nécessaire la création de 70.000 emplois d'ici à 1975 et évaluent à 60.000 chaque année le nombre des jeunes qui cherchent un premier emploi.

Telles sont les données du problème. Dans ces conditions, ne vous étonnez pas que le parti communiste, non seulement combatte cette politique néfaste à notre pays, mais apporte son soutien à toutes les luttes qui s'organisent contre les méfaits de votre politique dans ce bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Kauffmann.

M. Michel Kauffmann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis quelque temps, on parle

beaucoup de l'Alsace et de ses problèmes spécifiques, économiques et culturels. Pour ma part, je trouve qu'on en parle beaucoup trop et que l'on n'agit pas assez.

Sur le plan industriel et celui de l'emploi en particulier, il ne se passe pas de semaine où n'est évoqué dans la presse, dans de bonnes intentions d'ailleurs, le problème de nos frontalières qui vont travailler en Suisse ou en Allemagne, pays où, à l'heure actuelle, ils touchent des salaires bien supérieurs aux nôtres. Toutes sortes de sonnettes d'alarme ont été mises en action, les enquêtes multipliées, mais aucune pompe à incendie n'est encore venue maîtriser le sinistre.

Pourquoi d'ailleurs cet exode ? Notre rapporteur, M. Jager, en a déjà parlé dans son rapport. Les causes en sont multiples et naturelles. Nos départements, depuis toujours, accusent une forte densité de population. La natalité a fortement progressé après guerre et l'exode agricole y est intense en raison de l'exiguïté des exploitations. Les emplois créés, malgré un développement général satisfaisant, n'ont pas suffi à absorber les excédents de main-d'œuvre disponibles, car, en même temps que des activités nouvelles se développaient, l'industrie traditionnelle — le textile en particulier — a subi des aléas.

Il nous aurait donc fallu, monsieur le ministre, deux ou trois industries à grande capacité pour recréer l'équilibre. Sans l'intervention de l'Etat — je tiens à le souligner — elles seraient venues s'implanter en Alsace, Simca à Marckolsheim et Ford en Alsace, à la limite des départements du Bas-Rhin et de la Moselle.

Les tenants d'une politique à courte vue, pour ne pas dire rétrograde, ont estimé que l'Alsace se portait bien et ont incité Simca à s'installer à La Rochelle — j'en suis fort heureux pour cette région — tandis que Ford était récusé comme étant une entreprise américaine. Son usine, aujourd'hui implantée en Sarre, fait travailler des industries annexes et emploie environ 25.000 ouvriers. Elle va chercher sa main-d'œuvre en Lorraine tout en livrant ses produits en France et dans le Marché commun sans que nous en tirions aucun bénéfice.

M. René Jager, rapporteur pour avis. C'est exact.

M. Michel Kauffmann. Par la suite, des industries allemandes se sont intéressées à l'Alsace et c'est M. Olivier Guichard, alors ministre de l'industrie, qui leur a fait comprendre que l'on préférerait les voir ailleurs.

Le résultat est que quelque 20.000 ouvriers franchissent tous les jours nos frontières pour aller travailler en Allemagne, pays de Bade, Palatinat, Sarre ou Suisse ; ils sont choyés par nos voisins parce que c'est une excellente main-d'œuvre, travailleuse et disciplinée.

De nouveau, des esprits chagrins s'émeuvent. Je tiens ici à protester contre cette émotion, d'abord en ce qui concerne mes compatriotes, mais aussi en ce qui concerne les intentions de l'Allemagne.

Les premiers, mes compatriotes, sont au-dessus de tout soupçon et n'ont aucune leçon de patriotisme à recevoir de personne, surtout pas de ces bonnes âmes intéressées et inquiètes qui, en ce moment, s'agitent un peu partout. Les autres, les industriels allemands, embauchent la main-d'œuvre où ils peuvent la trouver. Mais à qui la faute s'il s'en trouve beaucoup chez nous ?

En conclusion de cette brève intervention, je voudrais vous demander, monsieur le ministre, si enfin le Gouvernement va agir et s'il a une politique dans ce domaine, ayant compris enfin que l'Alsace n'est pas n'importe quelle région française, encore que nous le souhaitions tous, afin d'être, une fois pour toutes, débarrassés de tous ces problèmes et aussi des complexes qu'ils ont créés.

Ma grand-mère a changé cinq fois de nationalité et moi quatre fois. Comprenez alors que nous avons des problèmes particuliers, mais épargnez-nous ces éternelles enquêtes, sondages et surtout inspections. Nous sommes de plus en plus nombreux à les trouver insupportables. Prenez en cela exemple sur le Sénat et d'ailleurs aussi sur l'Assemblée nationale, qui, tout en ne comprenant pas toujours le sens de certaines de nos interventions, dans la mesure où elles ont trait à nos lois locales dont un certain nombre subsistent encore et compliquent les textes que nous votons, nous accordent toujours leur soutien en dépit de notre peu d'éloquence, parce qu'ils sont attachés à notre province.

Cette attitude de nos assemblées parlementaires va d'ailleurs toujours droit au cœur de nos concitoyens, au nom desquels, mes chers collègues, je vous remercie très sincèrement. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de ce débat à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à vingt et une heures trente minutes, sous la présidence de M. Pierre Garet.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE GARET,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère du développement industriel et scientifique.

Dans la suite de la discussion la parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, après avoir durant onze ans prétendu que tout allait bien, que notre pays était en pleine expansion et était redevenu une grande nation industrielle, aujourd'hui les milieux officiels se répandent en déclarations totalement inverses.

Le Premier ministre n'a-t-il pas déclaré le 16 septembre dernier que « la faiblesse de notre base industrielle handicape tout notre développement économique ».

La question vaut d'être posée : nos ouvriers, nos ingénieurs, nos techniciens seraient-ils devenus des incapables, encore qu'il y ait beaucoup à dire sur le sort qui leur est fait ? Qui donc porte la responsabilité de la réalité présente que l'on a rosie durant une décennie et que l'on noircit maintenant ?

Il y a un retard incontestable de notre industrie. La consommation d'énergie par habitant le révèle puisqu'elle est en tonnes d'équivalent charbon de 3,02 en France contre 4,27 en Allemagne, 4,64 en Belgique, 5,08 en Suède, 9,60 aux Etats-Unis.

La proportion des personnes occupées dans l'industrie est passée de 1962 à 1966 de 31,2 p. 100 à 30,9 p. 100 de la population active, bien que la population agricole ait diminué simultanément. Dans le même temps, la part de l'industrie dans le produit intérieur brut a baissé de 1 p. 100 tandis qu'elle augmentait pour atteindre 45 p. 100 en Allemagne et 43 p. 100 en Angleterre.

N'est-il pas vrai que le Gouvernement poursuit, en dépit de ses déclarations, une politique de désindustrialisation de certaines régions, notamment de la région parisienne, et plus particulièrement à Paris et dans la Seine-Saint-Denis ?

Citroën, qui a bénéficié d'importants subsides de l'Etat ces dernières années, est entré, comme on le sait, avec l'accord gouvernemental, dans l'orbite de Fiat. Son orientation est préoccupante. L'usine d'Aubervilliers est fermée depuis 1969, celle du 13^e arrondissement, qui employait 2.830 ouvriers en 1965, sera fermée au printemps 1970. Doivent également disparaître selon les prévisions, l'usine de Grenelle et de Saint-Charles dans le 15^e arrondissement. Ainsi, de 42.570 en 1965, l'effectif Citroën de la région parisienne est à ce jour de 35.345, soit une réduction de 17 p. 100.

Quelles sont les perspectives de cette firme, qui n'a acheté que dix hectares de terrain à Aulnay-sous-Bois, mais cent hectares en Sarre et presque autant en Belgique ? Faudra-t-il que les travailleurs de chez Citroën de la région parisienne s'expatrient en Sarre, en Belgique ou en Italie pour accomplir leur métier ?

Je vous avais demandé, monsieur le ministre, lors de votre audition à la commission des affaires économiques et du plan, des précisions à ce propos. Vous ne m'avez pas répondu. Etes-vous en mesure de le faire aujourd'hui ?

En ce qui concerne les brevets d'invention déposés en France en 1961, 39,75 p. 100 étaient français ; en 1968, ce pourcentage est tombé à 32,75 p. 100. Cependant, en dépit de votre politique novice, le tableau de la situation de notre industrie n'est pas sur tous les points aussi noir qu'on a bien voulu le dire.

En premier lieu, nombre de firmes, nationalisées notamment, se situent à un niveau mondial par leur haute technicité et leurs réalisations remarquables, telles la S. N. C. F., E. D. F., Sud-Aviation, Renault, etc. Il en est de même pour certaines productions du secteur privé.

En second lieu, il n'est pas exact de dire que les grèves de mai et juin ont été la cause de la dégradation de l'industrie puisque grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat, la production a progressé de 7,8 p. 100 de juillet à décembre 1968.

C'est si vrai qu'une récente étude de l'O. C. D. E. signale que « la production a rapidement repris après les grèves et, dans les derniers mois de 1968, elle s'accroissait à une cadence très élevée. Dans l'industrie, les gains de productivité ont compensé une partie importante des augmentations de salaire ».

En vérité, les raisons de la situation grave de notre économie sont principalement de deux ordres : d'une part pendant près d'un quart de siècle, des milliers de milliards d'anciens francs ont été engloutis dans les guerres coloniales, dans la course aux armements, surtout atomiques. La destination de ces crédits a poussé en avant certaines productions au détriment d'autres.

D'autre part, depuis plus de dix ans, la politique gouvernementale s'est évertuée à limiter la consommation intérieure par la réduction de la consommation des ménages, le blocage des salaires, la remise en cause des avantages acquis lors des luttes ouvrières.

Dès 1958, il y a eu la dévaluation et plusieurs trains d'ordonnances restreignirent les droits des travailleurs et la consommation populaire. Ce furent ensuite en 1963, le fameux plan de stabilisation, puis les ordonnances de 1967, puis les mesures de novembre 1968, puis enfin en 1969 une nouvelle dévaluation accompagnée du plan dit de redressement.

Avec le plan d'austérité, l'objectif est, une fois de plus, de réduire la consommation intérieure, d'amputer les crédits pour les équipements civils et sociaux tout en maintenant le niveau des dépenses militaires. Votre souci primordial, comme on l'a dit tout à l'heure, est d'assurer les plus hauts profits et l'accumulation la plus rapide, aux grosses sociétés, quitte à sacrifier les secteurs prétendus non rentables.

Il y a deux façons d'envisager la rentabilité : celle au bénéfice de l'économie et du pays, celle au bénéfice des privilégiés de la fortune. N'est-il pas vrai que, par exemple, le secteur nationalisé de l'industrie aéronautique est sacrifié tandis que l'avionneur et député U. D. R. Marcel Dassault est scandaleusement soutenu ?

Une véritable campagne est orchestrée avec études et livres à l'appui sur la « moralisation du profit ». « Les entreprises françaises ne font pas assez de bénéfices », dit-on, « leur rentabilité est insuffisante ». La mentalité des industriels français serait mauvaise, etc.

Et pourtant, le grand capital se porte bien puisque les bénéficiaires des 30 premières sociétés industrielles privées ont, en 1968, augmenté en moyenne de 34 p. 100 par rapport à 1967.

D'une façon générale, les bénéficiaires des grosses entreprises françaises sont du même ordre qu'en Allemagne fédérale, car il existe bien des moyens légaux de camoufler les profits. De plus, selon une étude de l'I. N. S. E. E., les charges salariales et fiscales sont en France parmi les plus faibles des six pays du Marché commun, et l'autofinancement a un pourcentage comparable à celui de nos voisins.

En réalité, la recherche du profit n'est pas nouvelle ; c'est la même politique que vous entendez poursuivre en l'aggravant. Nous assistons à une accélération de la domination, dans tous les domaines de la vie nationale, des puissances industrielles et bancaires avec les concentrations, les fusions et les tentatives de reprivatisation de branches importantes du secteur public. Les travailleurs manuels et intellectuels, les artisans, les commerçants, les paysans, en subissent les lourdes conséquences.

Or, tenant compte des progrès extraordinaires des sciences et des techniques et de la tendance à l'internationalisation de la production, des solutions progressistes aux problèmes économiques peuvent être trouvées. Il y a deux façons de les résoudre : en agissant, ou bien en fonction de l'intérêt des mastodontes de la finance, de l'industrie et des spéculateurs — c'est ce que vous faites — ou bien en fonction de l'intérêt du peuple et de l'économie du pays, c'est ce que nous proposons.

La nationalisation démocratique des monopoles et des grandes banques que nous préconisons est une exigence du développement économique, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Elle permet de supprimer le gaspillage de la concurrence monopoliste et de donner une dimension nationale et internationale aux grandes branches économiques, de résoudre positivement, dans les secteurs décisifs, le problème de la concentration de la production et de la recherche en lui donnant une forme supérieure et rationnelle, de supprimer les déséquilibres régionaux.

Elle permet aussi, grâce à la gestion économique, c'est-à-dire avec la participation active et sous le contrôle des représentants des travailleurs, de faire du secteur public le pilote économique et social de l'industrie. Elle assure les bases matérielles de l'indépendance du pays.

Ainsi la nationalisation donnerait à un gouvernement démocratique, s'appuyant sur les masses populaires, les moyens et la puissance nécessaires pour mettre en œuvre une politique de progrès économique et social à long terme. Le pouvoir ne va pas dans ce sens, bien au contraire, puisque au lieu de soutenir, de défendre et d'étendre les entreprises publiques, il les dénigre sous prétexte que certaines d'entre elles sont en déficit.

Et pourtant, c'est l'Etat qui établit les plans de production, fixe les prix, véritables cadeaux lorsqu'il s'agit des trusts, fait nommer les présidents de conseils d'administration, oriente les investissements, fixe la masse des salaires, contrôle les budgets.

« Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ! » Tel est bien le cas du secteur public. De plus, vous essayez de lui injecter la maladie afin de justifier vos objectifs. Cette

maladie, c'est l'écrémage des plus-values au bénéfice des trusts. Renault est une entreprise dont la réussite est incomparable ; son extension est continue. Premier constructeur et exportateur d'automobiles, sa situation serait encore meilleure si le statut était intégralement respecté et si l'on nationalisait les filiales. La comparaison avec Citroën, entreprise privée sous domination étrangère, est édifiante puisque cette firme est en recul.

N'est-il pas souhaitable que soient enfin nationalisés les quatre grands de l'automobile ? Ainsi donc, les solutions que nous préconisons tendent à un réel développement industriel, à une progression du marché intérieur grâce à la satisfaction des revendications légitimes des travailleurs et à l'extension de la coopération internationale avec tous les pays sur la base d'avantages réciproques.

Votre budget tourne le dos à cette orientation salutaire. Nous ne le voterons pas parce que nous voulons le véritable redressement de la France. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Cardot.

Mme Marie-Hélène Cardot. Monsieur le ministre, sachant combien est grand votre souci de l'avenir économique de la France je voudrais présenter quelques remarques relatives aux énormes difficultés auxquelles se heurtent les industriels du fait des restrictions du crédit, de la hausse des taux d'intérêt, du montant de la patente. La chambre de commerce de Paris estime qu'en dix ans la patente a augmenté de 292 p. 100 alors que la production nationale n'a progressé que de 143 p. 100 seulement. De plus, les industriels et les commerçants rencontrent des difficultés d'approvisionnement en matières premières.

Je vous entretiendrai plus particulièrement de la pénurie quasi absolue de l'acier. Les revues professionnelles indiquent que la production d'acier doit s'établir, en France, à un niveau record. Je vous demande comment, compte tenu de la crise actuelle ? Veut-on contraindre l'industrie française, pour faire face à ses engagements, à acheter à « tout prix », c'est-à-dire à un prix excessif, les aciers que les forges françaises auraient antérieurement livrés à l'exportation, comme vous le leur demandez d'ailleurs, monsieur le ministre ? Je sais que des cargos reviennent chargés de fer avec l'indication : « Hagondange, en provenance d'Allemagne ».

Pensez à l'arrêt de l'activité des industries tributaires des fournitures d'acier, au chômage qui s'en suivra, à la détérioration de la balance des comptes. Vous nous engagez à exporter et il n'est plus possible de satisfaire notre clientèle habituelle. Je connais un établissement qui pourrait livrer en Espagne des armatures préfabriquées commandées par 150 tonnes mensuellement ; or, cette usine ne peut pas accepter ces intéressants débouchés faute de matières premières.

Les aciers français sont moins chers que les aciers étrangers, mais les livraisons ne sont pas assurées avant six mois, et encore, car les délais prévus sont souvent reportés de plusieurs mois. Le profit est donc nul pour notre sidérurgie.

L'effondrement des cours est éloquent ; il indique une situation subie. Les prix de septembre 1969 sont de 3 p. 100 seulement supérieurs à ceux du barème 1962. Je sais qu'il existe une surchauffe mondiale anormale. Dans cette folie, les prix français sont les plus bas du commerce mondial et ce sont les Belges, les Italiens, les Allemands qui en profitent.

La sidérurgie française n'a pas de responsabilités ni de bénéfices dans cet état de folie actuel. Au cours des années 1962 à 1969 le prix de l'acier a baissé dans le monde : par la conjoncture internationale et le jeu des sidérurgies fortement outillées ; par l'influence de la vente des deuxièmes choix ; par les taxes à l'exportation belge plus ou moins déguisées ; par la baisse continue des prix et le jeu outrancier d'une concurrence déloyale ; par la nécessité de survie des usines sidérurgiques françaises avec l'impératif : tenir et vendre ou disparaître.

Ne faut-il pas trouver l'argent pour payer les intérêts des emprunts et, si possible, les rembourser ? Alors il faut bien exporter.

Nous n'ignorons donc pas les difficultés de la sidérurgie française ; elle subit une concurrence internationale et, plus que toute autre industrie, les conséquences économiques de ces derniers temps. Par exemple, les chantiers de l'Atlantique se sont arrêtés pendant cinq semaines par suite d'un long grève dans certaines sections d'Usinor.

En résumé, la sidérurgie française est soumise à une très dure concurrence mondiale malgré son expansion continue. Elle a réalisé d'importants investissements qu'il lui faut payer. Elle doit continuer à investir si elle ne veut pas disparaître. Le peut-elle par autofinancement ? Cela suppose des profits, donc un prix de vente libre sous réserve des prix pratiqués par la concurrence.

Où va notre sidérurgie ? C'est un cri d'alarme que je pousse de cette tribune. Si un remède énergétique n'est pas apporté dans

l'immédiat, fera-t-on face au chômage qui va se produire ? De nombreuses commandes figurent sur les carnets. Alors, nous ne comprenons pas. Que faire ? Les utilisateurs d'acier ne peuvent s'engager vis-à-vis de leur clientèle. La sidérurgie française a comme obligation de fixer les prix au tarif du jour de la livraison, ce qui est profondément immoral aux yeux de l'étranger pour lequel le prix convenu est le prix convenu.

En matière de crédit, est-il possible d'offrir un crédit à prix ferme ? Qui sait ce que sera le taux d'escompte de la Banque de France dans un an ou deux ? Comment énoncer un prix à un client étranger avec la dévaluation ?

Le tonnage usiné par l'ensemble de la profession des constructions métalliques a considérablement augmenté entre le premier trimestre de 1968 et le premier trimestre de 1969. Mais dès le deuxième trimestre, une baisse très inquiétante s'est produite du fait que les forges françaises ne sont pas en mesure de livrer l'acier qui leur est demandé.

L'inquiétude est vive. Si vous voulez faire de la France une puissance industrielle moderne et compétitive sur le plan international, il est temps de réagir. Le 8 octobre, je vous ai adressé une question écrite sur ce sujet. Je n'ai pas eu de réponse, monsieur le ministre.

En terminant, je vous donne connaissance de l'avis du directeur de l'une des plus importantes usines sidérurgiques françaises : « L'expansion de la sidérurgie au cours des prochaines années, dit-il, est un impératif national. Elle s'inscrit dans la ligne d'un développement industriel dont la croissance de notre production d'acier est un facteur déterminant. Non seulement l'industrie de l'acier n'est pas une industrie vieillissante ou périmée, mais l'extraordinaire épanouissement qu'elle connaît actuellement dans le monde entier, et singulièrement dans les pays à très forte croissance industrielle, met en évidence le rôle qu'elle occupe nécessairement dans l'économie des pays les plus évolués.

« L'insuffisance de notre capacité financière, résultant d'une trop longue contrainte sur les prix et les profits bruts de nos sociétés, fait qu'aujourd'hui, pour la première fois depuis que la France possède des hauts fourneaux et des aciéries, le solde net de nos échanges de produits sidérurgiques avec l'étranger est devenu déficitaire. Cette situation est préjudiciable aux industries utilisatrices qui doivent aujourd'hui assurer, en moyenne, près de 30 p. 100 de leurs approvisionnements par l'importation, dans des conditions d'insécurité et de prix souvent peu favorables au développement de leurs propres activités. Elle contribue, de ce fait, à la détérioration de notre balance des comptes. D'une manière plus générale, la diminution du poids relatif de la sidérurgie française par rapport à l'ensemble des producteurs du Marché commun, constituerait, s'il n'y était mis fin, un facteur d'affaiblissement, et sans doute d'assujettissement, pour l'industrie française tout entière dans la compétition internationale.

« A beaucoup d'égards, et contrairement à une opinion assez répandue, la sidérurgie est une industrie à évolution rapide ; même si elle demeure une industrie de base, économiquement, techniquement son rôle d'entraînement à l'échelle nationale est très important. Son activité, et plus encore ses investissements, contribuent puissamment à l'essor d'un grand nombre de secteurs qui la fournissent en équipements et en services : construction mécanique, constructions électriques, transports, etc. Sa technologie avancée l'oblige à faire appel aux secteurs de pointe et à intégrer leurs procédés. Elle constitue un champ d'application et d'expériences privilégié pour l'automatisation.

« Voilà pourquoi il est essentiel que la sidérurgie continue d'investir. Le premier plan professionnel a ouvert la voie qu'il convient de suivre avec méthode et cohésion, en resserrant le choix des priorités dans la perspective d'une économie de marché dont la loi est celle du meilleur dynamisme commercial et de la plus haute productivité. »

Il faut une économie stable, une situation monétaire stable, monsieur le ministre, pour redonner à notre industrie, à notre sidérurgie, en fonction de son potentiel effectif, toute la prospérité que méritent son activité, ses efforts et son espoir. Sans oublier que nous sommes l'un des membres du Marché commun, il faut ranimer l'existence de la communauté internationale, il faut aussi alléger les charges qui pèsent sur la nation. Nous comptons donc sur vous, monsieur le ministre, pour nous procurer ces satisfactions qui seront primordiales pour l'avenir économique de notre pays. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Roger Poudonson.

M. Roger Poudonson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous permettrez à un élu du département du Pas-de-Calais de retenir quelques instants votre attention sur des problèmes qui touchent, certes, particulièrement ce département mais aussi la région et dont l'ampleur est telle qu'elle atteint l'économie française. Je veux parler des charbonnages et plus spécialement des houillères du bassin Nord-Pas-

de-Calais. J'en parlerai sous trois aspects : la situation financière et le déficit des houillères, l'avenir de l'entreprise et la reconversion.

A première vue, la dévaluation devrait avoir pour effet d'améliorer la situation financière des charbonnages. Si, en effet, la calorie d'importation ne coûtait pas beaucoup moins cher que la calorie métropolitaine, on serait moins pressé de fermer des puits et beaucoup plus préoccupé d'exploiter à fond les gisements.

Le charbon d'origine étrangère étant désormais plus cher qu'il y a six mois du fait de la dévaluation, la concurrence devrait être moins sévère et les pertes moins lourdes. Mais le bon sens ne semble pas toujours avoir cours en matière de politique économique.

S'il est un domaine où les houillères ont encore un rôle fondamental à jouer, c'est bien dans celui des charbons à coke qui font défaut dans le monde entier.

La sidérurgie est en plein essor. Les disponibilités américaines sont absorbées par le Japon qui développe son industrie sidérurgique dans des proportions considérables. L'Europe et la France sont heureuses d'utiliser leur propre charbon. C'est pourquoi M. Yvon Morand affirmait que les gisements de charbon gros — charbon à coke — seraient exploités jusqu'à la dernière tonne.

Or, dans le but d'aider la sidérurgie française, préoccupation compréhensible et choix parfaitement défendable, les houillères lui vendent du coke non seulement à perte, mais à un prix inférieur au prix que la sidérurgie devrait payer si elle importait du charbon américain. Cette perte, qui était évaluée à dix francs la tonne à la fin de 1968 et à quinze francs en avril 1969, est évidemment plus forte encore depuis la dévaluation.

Au moment où l'on veut à bon droit assainir les finances des entreprises nationalisées, est-ce une situation raisonnable et logique ? Dans un récent article publié dans *La Vie française* du 4 octobre, M. Pierre Garcette établissait la comparaison suivante : « Selon le barème des prix de la cokerie de Marly, société anonyme belge, le gros coke métallurgique au-delà de 60 millimètres coûte 1.350 francs belges, c'est-à-dire 150 francs français. Or, quel est le prix français ? Cent francs la tonne avec des rabais allant de 8 à 15 p. 100. Si l'on retient le rabais moyen de 8 p. 100, cela met le prix de la tonne de coke français à 92 francs ; la différence avec la tonne de coke belge est de 58 francs. Différence considérable.

Les houillères doivent produire, en 1969, selon les prévisions, 3.600.000 tonnes de coke. Si elles pouvaient vendre ce coke au prix belge, elles augmenteraient leurs recettes de plus de 20 milliards d'anciens francs, soit le tiers du déficit actuel jugé à juste titre intolérable. Que penser du paradoxe de barèmes aussi différents au sein de la C.E.C.A. ?

Bien sûr, il paraît difficile que la sidérurgie française soit en mesure de supporter une hausse importante sur le coke, même si la sidérurgie belge est, elle, capable de la supporter, au moins ne serait-il pas déraisonnable de s'interdire de vendre du coke à perte, alors que la conjoncture internationale le permet, d'autant plus que l'on avait à l'époque tiré argument de cette conjoncture pour fixer le prix du coke vendu par les houillères. Une « opération vérité » est absolument nécessaire.

Si le Gouvernement, pour des raisons politiques qu'il lui appartient de nous préciser, et parfaitement défendables, continue à imposer aux houillères la vente de coke à perte, la différence de prix doit figurer au compte de subvention à la sidérurgie et non continuer à s'appeler « déficit des houillères ». Il faut appeler « chat » un chat.

Cette opération vérité devrait s'étendre à un certain nombre de charges anormales qui sont actuellement supportées par les houillères et qui seraient supportées en toute hypothèse par la collectivité si les houillères n'existaient pas. Il s'agit de charges liées à l'autonomie du régime de sécurité sociale minière, des charges de suppléance, la voirie notamment, des charges de conversions, des charges résultant des investissements du passé, etc.

Le second point sur lequel je veux attirer votre attention, monsieur le ministre, c'est celui de l'avenir de l'entreprise.

Je n'entends pas défendre le métier de mineur pour lui-même. Je le connais ; c'est un métier d'homme, mais il est terrible. La récession doit s'organiser, avant tout parce que le gisement s'épuise et parce qu'il est d'une exploitation difficile.

Les objectifs fixés par le Gouvernement sont, dans le Nord-Pas-de-Calais la réduction de la moitié de la production pour 1975 — on passerait de 20 millions de tonnes à 10 — tandis que les effectifs seraient réduits de 82.000 à 30.000 emplois. Encore avons-nous l'impression très nette que si vous n'y prenez pas garde, ce mouvement menace d'aller plus vite que prévu, car, faute d'une politique claire et cohérente, la récession organisée risque de devenir rapidement débandade et déroute.

Une politique globale de l'énergie devrait permettre de déterminer la place du charbon fondée sur les nécessités écono-

miques, mais aussi sur les impératifs de sécurité, d'approvisionnement, en même temps que devrait être entreprise une politique de diversification des activités des houillères qui donne à l'entreprise et aux hommes des raisons de croire et d'espérer.

« Il s'agit — déclarait le Président de la République, le 26 avril 1966 à Mazingarbe — de ne pas perdre, mais au contraire, d'utiliser l'énorme capital qui s'est accumulé ici à tous égards depuis deux siècles. »

Nous sommes loin de ces déclarations, et tout se passe comme si le Gouvernement cherchait à liquider rapidement les charbonnages par extinction, sans trop d'histoire, des effectifs actuellement présents.

Il y a, certes, des difficiles problèmes sociaux et humains à résoudre, mais ils seront rendus plus difficiles, voire explosifs, si des objectifs nouveaux ne sont pas donnés à l'entreprise, qui devrait pouvoir demeurer, après rénovation, un élément capital de l'activité économique de notre région et qui pourrait donner à l'Etat un moyen efficace d'intervention directe dans la vie économique.

Quand on sait ce que coûtent finalement à la collectivité les créations d'entreprises nouvelles à taille européenne, notamment dans les industries dites de pointe, il apparaît insoutenable qu'on laisse dépérir, faute d'objectifs nouveaux et faute d'une volonté politique clairement exprimée, une entreprise de la taille des Houillères qu'il est parfaitement possible de reconverter vers des activités nouvelles diversifiées.

Dans le troisième point de ce bref exposé, je voudrais évoquer le problème de la reconversion.

Des efforts sensibles ont été faits et je me plais à le reconnaître. L'implantation d'industries automobiles, notamment dans le Nord-Pas-de-Calais, nous apporte une solide raison d'espérer. Elle ne supprime pas, cependant, toutes nos inquiétudes puisque d'ici à 1975, la récession charbonnière doit entraîner la disparition de plus de 40.000 emplois, encore que je l'ai déjà dit, le mouvement ait tendance à s'accélérer par rapport aux prévisions. Il est certain que la reconversion doit précéder la récession et non la suivre. De plus, pour les hommes, elle ne doit pas être synonyme de déclassement, de diminution de niveau de vie, d'insécurité. Une société industrielle moderne doit envisager les moyens à mettre en œuvre pour faire face aux inévitables mutations. Aujourd'hui, ce sont les mineurs et les paysans qui sont touchés. Demain, d'autres branches professionnelles peuvent connaître les mêmes difficultés.

Parmi les moyens à mettre en œuvre, le développement de la qualification professionnelle tient une place capitale : tout le personnel, sans distinction d'âge, doit avoir accès aux centres de F. P. A. de conversion, tandis que serait garanti son revenu.

Dans cet ordre d'idées, ne serait-il pas possible d'utiliser les locaux inoccupés — ou qui vont le devenir — des centres de formation professionnelle des houillères pour entreprendre une vaste opération de perfectionnement ?

Il ne suffit pas, en effet, de former professionnellement des ouvriers spécialisés ou qualifiés ; encore faut-il adapter l'homme aux nouvelles tâches qui l'attendent, c'est-à-dire lui donner les moyens d'acquérir une culture générale humaine, économique et sociale sans laquelle il n'y a pas de culture véritable.

Une expérience de ce genre a été tentée en Lorraine, pour les mineurs de la région de Briey, par le centre universitaire de coopération économique et sociale. Ne serait-il pas possible de généraliser cette formule en l'étendant notamment à la région Nord-Pas-de-Calais ?

Mais, si ces actions sont à plus long terme, il en est une qui me semble pour le moment capitale et urgente. La politique d'encadrement du crédit que poursuit actuellement le Gouvernement s'applique indistinctement à toutes les entreprises. Il me semble indispensable que, très rapidement, soit mise en place une politique plus sélective du crédit. Il serait aberrant que soit plus longtemps freiné le crédit aux entreprises qui viennent assurer la reconversion de notre région. Cette reconversion si nécessaire doit être stimulée et non retenue. C'est pourquoi je pense que vous devez obtenir de votre collègue, M. le ministre de l'économie et des finances, une adaptation de la politique d'encadrement du crédit en faveur des industries de reconversion. Ces mesures sont d'autant plus nécessaires que notre région se trouve placée dans la zone d'attraction de la reconversion économique belge menée plus rapidement que la nôtre.

Si nous n'y prenons pas garde, dans quelques années, nous serons amenés à constater que c'est en Belgique que nos jeunes iront chercher un emploi rémunérateur. Il ne s'agit pas de craintes illusives. C'est ce même phénomène qui fait passer chaque jour la frontière à des dizaines de milliers d'Alsaciens et de Mosellans qui vont trouver en Allemagne un emploi et un salaire que nous ne sommes pas en mesure de leur offrir.

Nous attendons donc de vous, monsieur le ministre, dans ces trois directions, une politique concertée, dans le cadre des contrats de progrès, par exemple, à laquelle seront associés les représentants qualifiés des Houillères et ceux des départements intéressés.

Cette concertation tant prônée par le Gouvernement devrait aboutir à une politique globale qui soit en mesure d'organiser, dans l'ordre et le progrès, les mutations que nous connaissons, en contrôlant les importations de charbon ; en fixant un niveau de production nationale acceptable du point de vue économique et social et inséré dans une politique générale de l'énergie ; en donnant à l'entreprise des objectifs nouveaux, diversifiés, qui permettent d'utiliser pleinement au service de l'économie nationale les richesses techniques et humaines dont disposent encore les Houillères ; en poursuivant activement la reconversion des régions touchées. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je répondrai brièvement aux différentes interventions qui se sont produites sur le budget du ministère du développement industriel et scientifique et d'abord, très rapidement, à M. Cogniot, pour lui dire que, contrairement à ce qu'il paraît croire — je l'avais rappelé moi-même dans mon exposé introductif — les préoccupations de la recherche fondamentale sont bien loin d'être absentes de l'esprit du Gouvernement.

Je lui ai indiqué, et ceci est vrai à tous les égards, que le rôle que j'assume est un rôle de coordination interministérielle. Dans ce domaine, je n'ai pas l'intention de ne prendre en considération que les problèmes du développement industriel. Le Gouvernement l'avait marqué par le premier de ses actes en matière de recherche, qui consista à participer à une grande entreprise de recherche fondamentale.

Je considère très difficile de conduire une recherche appliquée et une recherche de développement sans avoir une recherche fondamentale, ni une haute capacité intellectuelle et scientifique, sans chercher à cette occasion une rentabilité particulière puisqu'il s'agit de constituer une sorte de patrimoine intellectuel, à partir duquel se dégage tout un ensemble d'actions que l'on retrouve ensuite sans qu'on puisse déterminer par quelle voie on est parvenu à ce niveau de développement technologique.

On prête de bien mauvaises intentions au Gouvernement en matière industrielle, notamment en matière nucléaire. Ce que nous voulons, c'est créer une industrie forte. C'est cet objectif que je me fixe : une industrie suffisamment forte pour pouvoir tenir sa place dans la compétition internationale, pour pouvoir permettre à la France d'être présente et de vendre à l'étranger, de se révéler un partenaire majeur, un partenaire adulte dans des coopérations qui peuvent se révéler utiles et parfois nécessaires.

M. Piales a rappelé un certain nombre de préoccupations en matière nucléaire, notamment le souci de voir poursuivre un certain nombre d'études. Sur ce point, j'avais déjà indiqué, en ce qui concerne l'uranium naturel, que les études devaient être poursuivies, que c'est un effort très important que nous devons consentir avec beaucoup de continuité.

Nous étions, dans l'affaire des réacteurs à neutrons rapides et dans tout ce qui concerne la surgénération, engagés dans une politique déterminée dont le budget de 1970 et les suivants rendront compte.

De même, la préoccupation du Gouvernement quant aux centrales à uranium enrichi est de développer progressivement une technologie et des techniques qui lui soient propres et qui permettent de conforter cette industrie dont je parlais tout à l'heure.

M. Méric a parlé d'un problème important : celui de l'A. P. C. et de sa situation dans les anciennes usines de l'O. N. I. A., à Toulouse.

Je n'ai pas pour habitude de traiter avec sectarisme les problèmes industriels. Ce sont des problèmes importants. Ma responsabilité est celle d'un ministre du Gouvernement de la République. Les problèmes doivent être traités d'une façon convenable et, pour ce qui me concerne, je n'ai comme seule préoccupation que de chercher effectivement, dans le cadre de ma responsabilité de tutelle, les moyens de résoudre un certain nombre d'entre eux.

Celui qu'a évoqué M. Méric est difficile. Il est exact que la situation financière de l'A. P. C. est préoccupante. Elle l'est, non pas à cause de la fusion entre l'O. N. I. A. et les mines de potasses d'Alsace qui, au contraire, a entraîné une amélioration de l'efficacité de chacune des sociétés, notamment sur le plan industriel, mais à cause — il l'a rappelé lui-même — de la dégradation des prix qui s'est produite sur le marché des engrais et qui est la suite d'une concurrence sévère. Comme il le sait, les évolutions qui se sont produites assez rapidement dans les dernières années font que la concurrence provient notamment des pays de l'Est.

Les difficultés viennent aussi des charges financières qui sont la conséquence des investissements importants effectués ces dernières années. Le marché des engrais est marqué par l'ouver-

ture des frontières, par l'avènement de nouvelles techniques de production plus économiques, mais nécessitant des investissements massifs. C'est un des problèmes difficiles devant lesquels se trouvait placée l'A. P. C. qui ne pouvait rester étrangère à cette évolution si elle voulait ne pas voir son avenir compromis.

La politique qui a été suivie a consisté, pour une part, à moderniser l'établissement de Toulouse, notamment par la réalisation d'un nouveau plan de réformes d'un coût de 60 millions de francs et, en 1970, les travaux effectués à Toulouse représenteront 40 millions.

Elle a aussi — c'est vrai — consisté à développer des capacités de production supplémentaires là où se trouvait le marché c'est-à-dire la possibilité de produire rapidement et dans des conditions d'écoulement qui soient satisfaisantes sur le plan économique d'une part — c'est le prix de revient — sur le plan commercial d'autre part, là où il était possible de procéder à l'écoulement dans les zones de consommation.

Cela s'est passé en basse Seine, et l'usine de Toulouse, il faut le rappeler, est sur-capacitaire par rapport aux besoins de la région du Sud-Ouest. C'est tout le problème de l'usine de Toulouse.

L'importance des investissements en cause, qui sont très lourds, comme vous le savez, a conduit différentes entreprises, dans le secteur des engrais, à s'associer pour la réalisation d'unités nouvelles. Il ne faut pas oublier que 1.000 tonnes par jour représentaient, au moment où les choses ont été entreprises, à peu près la production de l'O. N. I. A. ; c'était donc un pas très important à franchir qui présentait des difficultés très sérieuses si cela ne s'était pas fait dans des conditions d'association garantissant la compétitivité sur le marché de la nouvelle entreprise.

Nous nous sommes donc trouvés placés devant une situation qui impliquait un certain nombre d'ajustements des effectifs, que vous avez rappelés, ajustements qui ont été réalisés jusqu'ici sans licenciements.

Le problème, c'est d'abord pour l'avenir d'achever la modernisation entreprise à Toulouse pour consolider l'activité « engrais » qui doit bénéficier de l'augmentation de la consommation dans la région pyrénéenne. C'est un premier point. C'est d'autre part, le problème difficile, auquel j'espère trouver progressivement des solutions pour poursuivre la politique de diversification des activités de l'entreprise. C'est sur ce point précis, en dehors des problèmes proprement financiers, que je me penche plus particulièrement, car il s'agit de rechercher des activités qui répondent aux caractéristiques que l'on ne trouve que dans la région de Toulouse.

En réalité, nous devons nous tourner de plus en plus vers ce qu'on appelle la chimie fine, pour des raisons qui tiennent à la proximité des zones portuaires et au problème des marchés de consommation devant lesquels on se trouve placé.

C'est donc très largement qu'il faut s'efforcer de développer les profits de l'entreprise. D'autant que vous savez que le développement de la chimie lourde repose sur des atouts dont la région de Toulouse n'a pas la totalité, et notamment les ressources en matières premières, et je rappelle le rôle des installations portuaires et la proximité des grands centres de consommation.

Sur ce point j'ai la préoccupation de pousser cette entreprise vers la modernisation de son actif, d'autre part de rechercher des éléments de diversification, d'examiner à quel moment il serait possible de retrouver des actions qui se rapprochent de la chimie lourde qu'il ne faut pas exclure, et voir un peu plus loin les problèmes financiers difficiles et sérieux.

Nous avons été amenés à compléter les dotations ; nous allons y être amenés l'an prochain, mais il y a dans l'entreprise un problème financier général que je suis en train d'étudier avec la préoccupation de trouver des bases suffisamment solides pour que progressivement nous retrouvions une entreprise équilibrée et trouvant des sources de développement très largement fondées sur la région toulousaine.

M. Viron et M. Poudonson ont parlé des problèmes des houillères sous différents aspects, et d'abord le problème de la situation financière et du déficit, en évoquant le problème du prix de revient du coke et de son prix de vente. Ce problème, nous l'étudions, mais je ne crois pas, avec l'augmentation de la consommation de coke et compte tenu des caractéristiques des gisements, que nous puissions sérieusement penser couvrir les besoins nationaux par une production de coke provenant des houillères nationales. L'évolution des besoins de la sidérurgie sera telle que nous n'aurons pas dans l'avenir la possibilité décrite par M. Viron de couvrir la totalité de nos besoins, et de très loin, par la production nationale. Nous sommes obligés d'autre part de considérer l'avenir de l'entreprise elle-même et je rappelle qu'un effort de diversification a été entrepris ; je suis pour ma part partisan du développement de cet effort pourvu qu'il se fasse sur des bases économiques.

Vous savez que nous avons une diversification qui s'opère très largement, par le biais d'un certain nombre d'activités qui sont à la jonction de la chimie et des activités des houillères ; d'autre

part, la société des charbonnages est intervenue par le biais de Sofirep dans le développement d'activités prenant des participations dans un certain nombre d'entreprises. A partir du moment où des emplois sont effectivement créés, il ne faut pas trouver ailleurs la réponse totale à des problèmes qui se posaient dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

A cet égard, je ne peux pas partager l'avis de M. Viron. L'effort entrepris dans le Nord et le Pas-de-Calais est énorme. On peut ne pas l'apprécier, on peut penser que d'autres possibilités auraient pu être envisagées, il reste qu'au stade actuel, sans parler des infrastructures, un programme très important a été mis en place. Il est exécuté et, sur le plan du développement industriel, il s'est écoulé bien peu de mois sans que de nouvelles implantations soient annoncées portant sur des milliers d'emplois.

On a parlé tout à l'heure de 48.000 emplois ; nous ne sommes qu'en 1969 et je suis convaincu que de nouvelles implantations s'opéreront. Pour ma part, je suis décidé à les pousser activement ; ce que je ne peux pas accepter, c'est que cet effort puisse être oublié. Ce qui a été réalisé depuis deux à trois ans dans cette région représente quelque chose qui marque bien à la fois la volonté que nous avons de faire une évolution raisonnable en matière de charbon, de tenir compte de l'existence de l'entreprise, et de rechercher sa diversification, en faisant l'effort nécessaire pour réaliser la reconversion qui était indispensable.

Après quoi, on peut parler de Renault, Peugeot, Chausson, Simca, parler de beaucoup d'autres entreprises que je pourrais citer ici, mais il ne faut pas faire un bouleversement trop rapide ; les changements de la région du Nord et du Pas-de-Calais, qui se plaignait d'être une région de textiles, de sidérurgie et de charbonnages, qui a vu, dans le domaine des textiles l'évolution qui s'est produite qui permet une amélioration des entreprises et un maintien beaucoup plus important qu'on ne le pensait de cette activité dans la région, a vu, dans le domaine de la sidérurgie, se développer puissamment Dunkerque, et en bien d'autres domaines d'autres activités apportent progressivement un ensemble d'activités que l'on n'aurait pas imaginé il y a seulement quelques années.

Quand on parle du problème des charbonnages, il ne faut pas oublier que c'est au prix de beaucoup d'efforts, d'argent et de volonté que cette politique a pu faire ses preuves.

M. Roger Poudonson. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Je vous en prie, monsieur Poudonson.

M. le président. La parole est à M. Poudonson, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Roger Poudonson. Monsieur le ministre, quand nous parlons de l'avenir de l'entreprise, je l'ai dit tout à l'heure et je voudrais que cela soit clair entre nous, ce qui me préoccupe, c'est que les houillères dans leurs structures et leurs formes actuelles, ne peuvent sans doute subsister, mais j'aimerais que vous affirmiez à nouveau qu'il doit rester quelque chose de l'entreprise telle qu'elle existe, même si ses effectifs doivent être réduits des trois quarts dans dix ans. Ceux qui ont actuellement trente ou trente-cinq ans doivent savoir ce que peut être leur avenir.

Progressivement, il vous restera une entreprise impossible à diriger si nous ne donnons quelques garanties à ceux qui sont engagés dans l'aventure. Il y a un potentiel de matières grises incroyable, il y a des centaines d'ingénieurs, une quarantaine de polytechniciens, autant de centraliens et combien d'autres. Il faut qu'ils aient une chance, qu'ils aient un avenir et qu'ils sortent du corset de la loi de nationalisation. Les Houillères sont capables de subsister, comme la compagnie de Suez fut capable de subsister après la fermeture du canal.

M. Hector Viron. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre également ?

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Viron, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Hector Viron. Vous avez parlé tout à l'heure des efforts du Gouvernement dans le département du Nord et du Pas-de-Calais, de Renault, de Peugeot, de Simca, de Chausson et d'autres. Cela n'est rien, il faudrait s'entendre sur l'implantation et le fonctionnement des entreprises. Ces entreprises en sont à l'heure actuelle aux fondations, on commence seulement à les construire. On ne trouve que des ouvriers du bâtiment, mais pas encore de métallurgistes. Alors, au moment où les houillères nationales licencient leur personnel, où les effectifs diminuent dans l'agriculture, où la jeunesse arrive sur le marché du travail, on doit bien constater que les efforts faits sont nettement insuffisants par rapport aux besoins existants.

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Je ne m'étendrai pas longtemps sur ce point. J'ai indiqué qu'une politique de diversification dont il faut trouver

la mesure était possible. Si M. Viron s'imagine qu'il suffit de décider de construire une usine pour qu'elle apparaisse le lendemain, il se trompe. M. Viron sait comme moi que l'évolution actuelle de la situation de l'emploi n'a pas été tellement défavorable dans la région du Nord et du Pas-de-Calais. Nous faisons un effort considérable. J'aurais aimé l'entendre reconnaître cet effort ; il ne l'a pas fait ; je ne peux que le regretter.

M. Kauffmann a posé le problème de l'Alsace, qui a déjà été évoqué à l'Assemblée nationale. C'est une affaire qui, comme il l'a dit, dépasse mon ministère. Me référant à sa dernière phrase, je dois lui dire que nous avons tout à fait conscience de l'existence de ce problème, mais que nous sommes bien éloignés, moi-même et les autres membres du Gouvernement, des soupçons dont il a parlé.

Je répondrai à M. Schmaus que, contrairement à ce qu'il croit, nous ne voyons pas dans le profit le bien des trusts et des monopoles, mais le moyen d'investir, d'alimenter les novations, de créer la croissance des emplois. Il peut le croire ou non, mais c'est fondamentalement ce que nous recherchons. Notre doctrine n'est en rien une doctrine d'argent, mais une doctrine de dynamisme et de croissance aboutissant à l'expansion et à la croissance du pouvoir d'achat.

Mme Cardot a évoqué la situation conjoncturelle de la sidérurgie, les problèmes de l'approvisionnement en acier et les difficultés liées à des conjonctures très élevées dans les principaux pays industriels. La sidérurgie française fait actuellement le maximum pour servir la clientèle française au point que le solde de nos échanges extérieurs s'est, comme vous le savez, renversé. Par ailleurs, nous nous efforçons d'approvisionner les usines dont nous savons qu'elles sont dans une situation critique. C'est une question qui est liée à la disparité des prix français et des prix étrangers, mais la sidérurgie française pousse ses livraisons et, de notre côté, nous nous efforçons de régler les problèmes qui nous sont soumis. Il y a un avenir pour la sidérurgie, c'est évident. J'en suis tellement convaincu que c'est moi qui ai négocié, comme vous le savez, le plan professionnel qui marque un changement en la matière, puisqu'il a permis, dans une industrie qui était en train de s'affaïsser ou de disparaître, de provoquer un changement fondamental d'investissements permettant de ne pas se trouver en face de dramatiques problèmes du point de vue de l'emploi, d'autant que chaque tonne d'acier que nous produisons est une tonne d'acier que nous n'achetons pas à l'étranger. C'est un élément à prendre en considération.

Telles sont, monsieur le président, les quelques indications que je voulais donner au Sénat. *(Applaudissements.)*

M. Jean-Eric Bousch. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bousch pour répondre à M. le ministre.

M. Jean-Eric Bousch. Monsieur le ministre, sans vouloir retenir trop longtemps votre attention, je voudrais présenter une observation.

Vous avez évoqué les efforts réalisés dans certaines régions, en particulier le Nord et l'Alsace, pour faire face aux problèmes qui se posent en matière de reconversion, mais vous n'avez pas évoqué ceux de la Lorraine, sur lequel je désire attirer votre attention.

Tout d'abord, je vous remercie, car, dans ce budget, un crédit de 300 millions de francs a été inscrit pour la construction d'une nouvelle centrale, crédit qui s'ajoute aux 500 millions de francs investis au cours du V^e plan pour la création de la plate-forme industrielle de Carling.

Cela dit, je désire vous rendre attentif au fait que la dévaluation du franc et la réévaluation du mark devraient donner un substantiel avantage au charbon lorrain, du fait du renchérissement corrélatif du prix de tous les combustibles importés de l'étranger, qui a été sensible ; d'autant plus que, s'agissant du charbon sarrois, dont les traités nous imposent d'importer le tiers, ce qui nous gêne beaucoup, par suite de l'augmentation récente des barèmes allemands et de la réévaluation du mark, c'est le budget national qui supporte le poids de la différence entre le prix du « tiers sarrois » et le prix auquel ce charbon sarrois est vendu au consommateur français, en particulier la sidérurgie. C'est d'au moins 40 francs par tonne que pourraient être renchérissés les prix de vente actuels consentis par les Houillères de Lorraine, si elles pouvaient les aligner au niveau de ceux du marché.

Bien sûr, on peut objecter que, même dans la conjoncture favorable présente, qui est momentanée, le déficit n'en reste pas moins important et exige une réduction des effectifs et de la production. Toutefois, en ce qui concerne les Houillères de Lorraine, je me dois de faire observer que leur production actuelle est de 4.400 kilogrammes par poste au fond ; si bien que leur déficit s'accroît beaucoup plus lentement que ceux des autres bassins et devrait même se stabiliser. Ce déficit comporte, dans

une proportion non négligeable, l'incidence d'un prix de vente de charbon à coke et de coke inférieur de l'ordre de 40 francs à la tonne, par rapport aux prix du marché.

Ce combustible, en raison de l'augmentation de la demande de la sidérurgie, de la raréfaction du gisement de charbon à coke lorrain et des capacités de cokéfaction qui, dans l'ensemble, sont stationnaires, voire déclinantes, pourrait être vendu à un prix nettement supérieur. Il en est de même pour la houille, dont le prix pourrait être augmenté de plus de 10 francs à la tonne, en sorte que, toutes augmentations confondues, le déficit pourrait être facilement réduit de moitié.

Il est dangereux de priver trop rapidement le pays de la source d'énergie lorraine, dont la charge pour les finances intérieures peut se trouver, dans une large mesure, réduite par l'allègement actuel apporté aux charges des finances extérieures.

Du point de vue social, nos effectifs ont fondu au cours du V^e plan, des efforts ont été faits pour la reconversion, mais la poursuite de la régression des effectifs au rythme actuel ne peut avoir lieu sans déséquilibre social, si l'on ne parvient pas à moyen terme à réaliser des implantations industrielles d'une certaine importance, en particulier des usines de transformation de la chimie et des industries mécaniques. L'implantation d'entreprises de grandes dimensions ayant un effectif de 2.000 ou 3.000 travailleurs faciliterait grandement, en les précisant, les objectifs de la formation professionnelle et permettrait de compenser les effets psychologiques défavorables de la fermeture prévue à terme du puits de Sainte-Fontaine, qui produit du charbon à coke et qui, à notre avis, compte tenu de la situation actuelle, devrait être maintenu en exploitation.

La nécessité d'implantation d'entreprises de grande dimension apparaît d'autant plus que cette région subit directement l'effet de l'évolution économique de la Sarre, comme c'est le cas pour l'Alsace en face de l'Allemagne et du Palatinat. En Sarre, en effet, l'implantation, résultant d'une stratégie rigoureusement conçue, de très grandes entreprises, notamment dans le secteur de l'automobile, fait que la conversion des mineurs du bassin houiller et l'embauche des jeunes auront tendance à se faire beaucoup plus en Allemagne qu'en Lorraine, d'autant plus que les hausses de salaires, la dévaluation du franc et la réévaluation du deutschmark sont des incitations vigoureuses à un courant d'émigration des travailleurs français en Allemagne, ce qui d'un point de vue culturel, voire politique, ne saurait se développer sans péril.

Les investissements très importants, et que vous connaissez, qui sont faits actuellement en Sarre en matière d'infrastructure autoroutière ou de création de zones industrielles atteignent des chiffres considérables. La République fédérale a prévu, en effet, pour les quatre ou cinq années qui viennent, des investissements de l'ordre de 2.200 millions de deutschmarks, soit 3.500 millions de francs environ. En face, notre effort, excusez-moi de vous le dire, monsieur le ministre, apparaît par trop modeste. Il est grand temps que, face à cette stratégie industrielle développée en Sarre, une autre soit déployée en Lorraine. Je ne veux pas m'étendre, à cette heure, sur ce sujet que les parlementaires de la région frontalière vous ont exposé de vive voix dans votre cabinet, lors d'une audience que vous leur avez accordée. Nous en avons informé également M. le Premier ministre et le chef de l'Etat lui-même a été saisi de la question. Nous espérons être entendu avant qu'il ne soit trop tard.

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur Bousch, si je n'ai pas évoqué la Lorraine, c'est que, répondant aux différents orateurs, je me suis trouvé en face d'autres problèmes que ceux de la Lorraine, mais vous savez mieux que quiconque que les problèmes lorrains ont été suivis en matière d'aménagement du territoire de la même manière qu'ont pu l'être ceux d'autres régions dont j'ai eu l'occasion de parler.

Si je ne me trompe, la Lorraine a été la première à être dotée d'un bureau d'adaptation industrielle et d'un commissaire à la conversion industrielle.

Je ne crois pas me tromper non plus en disant qu'un programme en matière d'infrastructure a été développé. Je ne crois pas me tromper en disant qu'à Carling un *steaming* a été mis en place, qu'on développe l'action entreprise et que des crédits sont inscrits au budget pour la centrale.

Je ne crois pas me tromper, enfin, en disant qu'aujourd'hui il y a à peu près équilibre en Lorraine entre les offres et les demandes d'emploi, ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas de problèmes dans la région, mais ce qui signifie tout de même que quelque chose s'est passé et que certains résultats ont été obtenus !

Je prends acte des différentes questions que M. Bousch m'a posées par ailleurs et dont beaucoup dépassent ma compétence puisqu'elles traitent très largement des problèmes généraux d'aménagement du territoire. J'ai d'ailleurs répondu sur le problème général des houillères et il me permettra donc de ne pas prolonger la discussion sur cette question.

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Méric pour répondre à M. le ministre.

M. André Méric. Je veux remercier M. le ministre d'avoir répondu aux questions que j'avais posées sur la situation de l'A. P. C. ex-O. N. I. A.

Je prends acte de votre désir, monsieur le ministre, de traiter ce problème douloureux sans sectarisme et du fait qu'à l'avenir vous considérerez mes collègues de la minorité et moi-même comme des parlementaires ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que les députés de la majorité.

Cependant, votre réponse ne m'apporte pas beaucoup d'espoir en dehors des intentions que vous formulez. Si ce sont les mêmes propos que vous avez tenus aux députés de la majorité, je comprends leur mutisme.

Animé par le désir de vous aider à trouver des solutions rapides, je voudrais vous rappeler, monsieur le ministre, qu'à l'issue des travaux de la convention des clubs Perspectives et Réalités, tenue à Toulouse, M. le ministre de l'économie et des finances a reçu à la préfecture les représentants syndicaux de l'A. P. C. et qu'une délégation lui a remis un plan visant à éviter dans l'année le licenciement de 700 personnes. M. Giscard d'Estaing a promis de faire étudier soigneusement ce projet. Il s'est montré hostile à une monoindustrie ; il a reconnu comme très positives les propositions faites par les organisations syndicales. D'autre part, M. le Premier ministre, M. Chaban-Delmas, répondant à une requête présentée par le maire de Toulouse, indiquait notamment : « Le Gouvernement a donné à M. Ortoli les instructions nécessaires afin que les problèmes propres à l'A. P. C. soient résolus en priorité, que les problèmes financiers, culturels et sociaux soient également résolus dans les meilleurs délais et conditions ».

J'espère que les dispositions de M. le ministre de l'économie et des finances et les instructions du Premier ministre vous permettront, très bientôt, d'apporter à la situation si délicate de l'A. P. C. une solution valable. (*Applaudissements sur les traversées socialistes et communistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère du développement industriel et scientifique qui figurent aux états B et C respectivement rattachés aux articles 25 et 26 du projet de loi.

Article 25.

ETAT B

M. le président. « Titre III : plus 173.442.336 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Ce titre est adopté.*)

M. le président. « Titre IV : plus 30.419.000 francs. »

La parole est à M. Jager, rapporteur pour avis.

M. René Jager, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si j'ai demandé la parole sur le titre IV, c'est pour présenter deux brèves informations : la première relative à la caisse de compensation des combustibles minéraux solides, la seconde à la subvention de 1.870 millions de francs versée aux houillères.

La subvention à la caisse de compensation des combustibles minéraux solides est fixée dans le projet de loi qui nous est soumis à 48 millions de francs pour 1970 contre 58 millions en 1969, mais il apparaît d'ores et déjà, compte tenu de l'incidence des modifications de parités monétaires — dévaluation du franc et réévaluation du mark — et de la hausse des prix mondiaux des charbons, notamment pour la sidérurgie, que les interventions de l'année 1969 seront plus élevées que prévu et que, les chefs de hausse jouant à plein en 1970, la subvention de l'an prochain devra être supérieure à celle de 1969.

Je pense donc qu'il est de mauvaise technique financière de fixer les crédits de l'espèce à un niveau dont on sait qu'en tout état de cause il sera inférieur à la réalité. De telles pratiques, si elles étaient fréquemment répétées dans l'ensemble du document budgétaire, pourraient faire douter de sa sincérité et donc de la politique financière du Gouvernement.

Ma deuxième observation a trait à la subvention du chapitre 45-12 destinée à la reconversion et à la modernisation des houillères nationales.

La conjoncture charbonnière est favorable, notamment en ce qui concerne les charbons industriels, coke et charbon à coke, et même certains charbons domestiques, les anthracites. De ce

fait les importations se font d'ores et déjà à un prix nettement plus élevé que le prix métropolitain et, pour l'avenir, un relèvement des barèmes est prévu par l'Allemagne à compter du 1^{er} janvier 1970, dans le cadre de la C. E. C. A.

Cet ensemble d'éléments, auxquels s'ajoutent les incidences de la dévaluation du franc et de la réévaluation du mark, feront que la hausse, déjà acquise, des charbons importés se renforcera dès le début de l'année 1970. Si les prix des houillères françaises ne sont pas modifiés, celles-ci continueront à vendre à perte aux consommateurs français un charbon industriel domestique qu'ils paieront beaucoup plus cher lorsqu'ils l'importeront.

On peut se demander, dans ces conditions, s'il ne serait pas opportun, compte tenu de la situation du marché mondial du charbon, de relever, fût-ce temporairement, le prix des charbons métropolitains, ce qui entraînerait une plus-value de recettes pour les houillères et pourrait améliorer d'autant leur situation financière, dont vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, la gravité.

Je serais heureux d'avoir le sentiment du ministre du développement industriel sur cette question.

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Je vais répondre brièvement à M. Jager.

Quant au premier point, il est possible, en effet, que des corrections doivent être apportées, mais nous ne pouvons pas le savoir aujourd'hui car nous sommes en négociation. S'agissant du prix du charbon sarrois, il est impossible de préciser si nous serons obligés, à la fin de l'année, d'envisager une correction en hausse du crédit dont il a parlé.

Quant au problème du prix du coke, je l'ai évoqué tout à l'heure et je voudrais rappeler qu'au mois d'octobre nous avons procédé à un premier relèvement du prix de 6,50 francs par tonne. A l'heure actuelle, conscient de l'existence du problème, pour beaucoup des raisons qui ont été développées, je l'examine avec le ministre de l'économie et des finances et j'espère qu'ensemble nous pourrions tracer assez rapidement la ligne de conduite qui doit être suivie.

M. René Jager, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le titre IV ?...

Je le mets aux voix.

(Ce titre est adopté.)

Article 26.

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme : 435.300.000 francs. »

« Crédits de paiement : 204.150.000 francs. »

Par amendement n° 83, MM. Pellenc et Armengaud, au nom de la commission des finances, proposent de réduire le chiffre des autorisations de programme de 150 millions de francs et celui des crédits de paiement de 60 millions de francs.

Je suis également saisi d'un amendement n° 85, présenté par M. Marcel Martin et tendant, après l'article 58, à insérer un article additionnel ainsi conçu :

« L'Etat est autorisé à participer à la création d'un institut de développement industriel, constitué sous la forme d'une société anonyme dont il obtiendra la majorité du capital. La participation initiale de l'Etat dans cette société sera de 60 millions de francs.

« La mission de cette société est définie ci-après :

« — création avec des tiers d'entreprises ayant pour objet des fabrications nouvelles de substitution aux importations ;

« — prises de participations dans des entreprises existantes aux mêmes fins ; interventions financières auprès d'entreprises existantes en vue de faciliter leurs fusions ou regroupements ou d'accroître le volume de leurs capitaux propres ;

« — participations au côté des entreprises publiques dans la création, avec des personnes morales de droit privé, de sociétés nouvelles associant leurs intérêts et ceux des entreprises publiques concernées ; participation à des sociétés de conseils et d'expertises dont les services sont destinés aux sociétés qui en font la demande dans le but de l'élargissement de leurs gammes de production ou de lancement de fabrications nouvelles, soit par elles-mêmes, soit par filiales.

« L' I. D. I. n'est pas autorisée à engager ses capitaux pour la sauvegarde des entreprises existantes en difficulté ou à leurs recherches sous sa garantie de concours financiers extérieurs, sauf intérêt national reconnu par le Gouvernement et après consultation des commissions des finances du Parlement, du Conseil économique et social et de la profession intéressée.

« L' I. D. I. est tenu de ne conserver en portefeuille qu'une participation symbolique dès que les fabrications et procédés mis au point et commercialisés avec son concours sont lancés. Dans ce cas, les éléments essentiels de sa part initiale doivent être cédés par priorité aux autres actionnaires de la société si ceux-ci en font la demande et à titre irréductible au prorata de leur participation.

« L' I. D. I. pourra émettre des obligations participantes.

« Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application du présent article. »

A la demande de la commission des finances, ces deux amendements font l'objet d'une discussion commune.

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour défendre les amendements.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Ces deux amendements se réfèrent aux conditions dans lesquelles le Gouvernement soumet au Parlement la création de l'institut de développement industriel. Ainsi que je vous l'ai dit au cours de mon intervention à la tribune, la création de cet institut découle, sans que cela soit expressément dit, du chapitre 54-92 du projet de loi de finances pour 1970, intitulé pudiquement « Actions industrielles diverses ».

Nous avons considéré que ce libellé, plutôt esotérique, n'était pas satisfaisant pour désigner la création d'une entreprise quasi-publique, engageant des fonds de la collectivité et pour un montant initialement important, 50 millions de francs, devant être porté l'année prochaine à 130 millions de francs.

Cet institut devait avoir une vocation déterminée, à savoir encourager le développement de certaines productions nationales, apporter son concours à certaines opérations de fusion ou de regroupement, notamment d'entreprises moyennes, permettre à certaines de celles-ci d'avoir accès à un marché financier qui leur était habituellement fermé. A notre avis, un tel institut ne doit pas avoir pour rôle de soutenir des entreprises mal gérées ou systématiquement déficitaires, celles qui n'apportent rien à l'économie nationale. Nous avons donc pensé que la constitution d'une telle entité devait procéder de la loi. Nous avions, en effet, gardé le souvenir d'une société, d'ailleurs fort bénéfique, qui sous la raison sociale d'Elf-Erap, avait été constituée très discrètement il y a quelques années, à la faveur d'un « ripage » lent de crédits relevant du fonds de soutien des hydrocarbures, crédits qui avaient été utilisés à la constitution du capital de cette société pétrolière. Celle-ci est devenue une entreprise parfaitement saine, tout à fait satisfaisante. Analogue, dans une certaine mesure, à la société British Petroleum, elle s'est taillée une place enviable sur le marché national et international.

Toutefois la procédure de constitution de cet institut est assez insolite. Nous nous sommes donc posé la question, en commission des finances, de savoir si l'on ne pourrait pas, par une disposition légale, conférer un caractère officiel à la naissance de tels organismes.

D'où un premier amendement qui, bien qu'émanation de la pensée de la commission des finances, est présenté par M. Marcel Martin. Cet amendement, dont M. le président nous a donné lecture, autorise l'Etat à participer à la création d'un institut de développement industriel constitué sous la forme d'une société anonyme, dont lui-même détiendrait la majorité du capital, moyennant une participation initiale de 50 millions. Seraient précisés son rôle et les limites de ses missions.

Cet amendement rédigé, nous avons cherché à connaître quelles étaient les réactions du Gouvernement à son égard. Celui-ci, en la personne de M. Ortoli, a fait savoir à la commission des finances qu'il n'était pas très « chaud » pour créer par la loi cet institut, motif pris de ce que l'Etat peut constituer de sa propre initiative une société anonyme et y appeler des capitaux tiers outre les siens propres ; l'article 34 de la Constitution, en effet, prévoit que ne pourront être constituées par la loi que des types déterminés d'entreprises, en l'occurrence des entreprises publiques. Or une société anonyme de droit privé dont 99 p. 100 du capital appartient à l'Etat n'est pas une entreprise publique. Par conséquent, des difficultés de nature constitutionnelle pouvaient être opposées à la recevabilité de cet amendement.

Je sais bien que, pour M. Martin, l'argumentation du Gouvernement n'est pas déterminante et, s'il avait été là ce soir, il aurait exposé son point de vue. Je pense qu'il aura d'autres occasions de le faire puisque nous avons actuellement en chantier à la commission des finances un projet selon lequel serait créée une société du même genre pour le développement de la recherche scientifique, projet qui reprend les travaux faits par notre regretté collègue M. Longchambon, qui présidait le conseil supérieur de la recherche il y a treize ans. Par conséquent le problème demeure posé et M. Marcel Martin s'en expliquera en d'autres circonstances avec le Gouvernement.

Etant donc « coincé », si je puis employer cette expression, par une interprétation stricte de l'article 34, nous avons cherché un autre moyen. Nous avons examiné la question

de savoir si nous ne pourrions pas demander au Gouvernement de déposer une lettre rectificative modifiant le libellé du chapitre 54-92 de manière qu'il y vise, d'une part, des actions industrielles pour 10 millions, d'autre part, la participation de l'Etat au capital de l'institut de développement industriel, soit 50 millions.

Nous avons trouvé une oreille plutôt favorable auprès du ministère du développement industriel, mais le ministère des finances nous a fait savoir que notre solution présentait pour lui des difficultés, motif pris de ce qu'une lettre rectificative risquerait de rouvrir le délai de soixante-dix jours prévus pour le vote du budget par le Parlement. La solution que nous proposons n'était donc pas satisfaisante pour le Gouvernement.

Je ne suis pas, quant à moi, persuadé de la justesse de ses objections et je ne m'engage pas à avaliser la position du ministère des finances. Mais nous n'en sommes pas pour le moment à statuer sur ce point et je vous indique simplement dans quelles conditions les choses se sont passées.

Aussi, voulant quand même obtenir un engagement de la part du Gouvernement, nous avons continué à négocier avec M. le ministre du développement industriel, qui nous a proposé une troisième solution consistant, d'après la lettre que vous trouverez dans le document n° 8 annexé au rapport général de M. Pellenc, à nous donner satisfaction dans le « vert » qui sera distribué au Parlement au mois de mars ou d'avril prochain. Il y sera prévu la division du chapitre 54-92 en deux lignes budgétaires, celle que je viens de vous indiquer ; d'autre part, le décret de répartition publié au *Journal officiel* fera apparaître clairement que le chapitre sera divisé en deux parties, l'une que je viens de définir, l'autre prévoyant un crédit de 50 millions pour la création de la société de développement industriel.

Voici exposé l'ensemble de la question. Pour les raisons exposées, la commission des finances ne défendra pas les deux amendements en cause, mais elle demande au Gouvernement de préciser la vocation de l'institut de développement industriel pour que nul n'ignore qu'il ne s'agit pas d'en faire une maison de retraite pour un certain nombre de personnages, tous largement décorés, mais dont les qualités d'imagination, de dynamisme et de jugement ne sont pas certaines et que, par ailleurs, il n'est pas question non plus de soutenir des entreprises malsaines. Nous avons malheureusement gardé le souvenir de la mauvaise gestion des lettres d'agrément, dont l'idée était saine, mais dont l'application était détestable.

La commission ne veut pas prendre la responsabilité de voir le Gouvernement s'engager dans une voie comparable à l'occasion de la création de l'institut de développement industriel, qui peut être fort utile s'il est conduit par des gens intelligents et s'il est correctement géré dans l'intérêt général, celui de ses fondateurs inclus.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?...

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. M. Armengaud, au nom de la commission des finances, me demande une double confirmation. Il me demande d'abord de lui dire que, s'agissant de la gestion de l'institut de développement industriel et de l'équipe qui sera appelée à le diriger, ce n'est pas une maison de retraite que l'on créera, ni quant à la composition du conseil d'administration, ni quant au recrutement des agents qui seront chargés de faire marcher la « boutique ».

Au contraire, notre intention est de confier la direction de cet institut à un homme ayant des capacités de financier et une grande compréhension des problèmes industriels et des problèmes commerciaux, et ceci d'autant plus que l'une des missions de l'institut est de s'intéresser aux entreprises capables de se porter en dehors de notre marché, de leur faciliter la tâche. Je pense aussi que l'équipe qui devra l'entourer ne devra pas être nombreuse mais d'une très haute qualité. Je dirai qu'il s'agira d'une équipe de spécialistes de l'analyse financière, de l'analyse industrielle, de gens capables de traiter des dossiers dans leur ensemble, sans perdre de vue l'aspect commercial, auquel vous faisiez allusion tout à l'heure, monsieur Armengaud. Ceci est la première confirmation.

M. Armengaud nous demande une seconde confirmation. Cet institut ne doit certes pas être une maison de retraite pour entreprises et un hôpital pour « canards boiteux ». Depuis que l'idée a été lancée, un certain nombre de suggestions ont été trouvées. Vous m'excuserez à cette heure, dans l'attente d'un autre budget, de ne pas les reprendre toutes. Il ne doit pas y avoir de doute, j'ai considéré dès le départ au contraire que c'était une sorte d'institut de développement, de croissance industrielle, de rénovation industrielle. Je dirai que nous devons créer une puissance industrielle beaucoup plus active sur les marchés extérieurs. L'entreprise qui doit venir à l'institut ce n'est pas l'entreprise qui a besoin d'être sauvée,

c'est au contraire l'entreprise qui se trouve momentanément dans l'incapacité de franchir une marge et n'a pas d'argent pour le faire.

L'action de l'institut se situe au niveau de la gestion, il faut donc que les hommes placés à la tête des entreprises concernées aient l'aptitude à faire marcher une affaire et à la faire progresser. Elle est aussi au niveau de la technique, de la spécialité. Il faut effectivement qu'il y ait une capacité à se porter sur le marché.

Enfin, elle est au niveau de la commercialisation, je suis convaincu que là aussi l'institut peut parfois jouer un rôle pour aider à faire le diagnostic et faire comprendre à l'entreprise qui s'adresse à lui que, changeant de dimensions, certains services doivent être acquis par elle, fournis et intégrés dans son action, de façon que l'entreprise soit saine.

Je le répète, l'idée de s'intéresser à des entreprises qui auraient essentiellement besoin de trouver les moyens de survie ne peut pas entrer dans la vocation de cet institut. C'est une des raisons pour lesquelles il y a un lien étroit entre la première notion, une équipe d'hommes connaissant la vie des entreprises, et la seconde, la mission qu'il doit remplir.

Quant à la troisième confirmation, je la donne bien volontiers. Je n'entrerai pas dans le détail juridique de ce que M. Armengaud a fort clairement exposé. Il a dit quels sont les problèmes auxquels nous nous sommes heurtés quand nous avons cherché à répondre à une préoccupation légitime, celle de distinguer, à l'intérieur de ces crédits, ce qui concerne l'institut et les autres actions. Cela doit s'entendre ainsi : au niveau des autorisations de programme, 150 millions, soit 130 millions pour l'institut, 20 millions pour d'autres actions de politique industrielle ; au niveau des crédits de paiement, 50 millions pour l'institut — vous l'avez rappelé en évoquant la lettre que je vous ai écrite — et 10 millions pour des actions d'une autre nature, qui sont essentiellement du domaine de M. Kasperet, relatives à la petite et à la moyenne industrie. Il s'agit en l'espèce de faciliter la formation et la gestion dans les petites et moyennes entreprises, entreprise qui s'est concrétisée depuis trois ans dans le lancement d'un certain nombre d'actions pilotes qui nécessitent ce soutien financier.

Voilà la réponse que je peux apporter.

M. Antoine Courrière. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Courrière.

M. Antoine Courrière. Je désire répondre à M. le ministre et à M. le rapporteur spécial en même temps. M. le rapporteur spécial a évoqué deux problèmes qui, l'un et l'autre, me paraissent graves. Il a parlé de la possibilité d'application ou non-application de l'article 34 de la Constitution et il a évoqué les conséquences d'une éventuelle lettre rectificative. Je pensais que M. le ministre allait répondre pour donner le sentiment du Gouvernement sur deux questions de cette importance. M. le ministre n'a pas répondu.

Le rapporteur de la commission des finances avait laissé entendre qu'il retirait les deux amendements parce que l'opinion du Gouvernement qui lui a été donnée pourrait être valable. Je tiens à faire des réserves sur les explications qui ont été fournies et sur la conception qui a été donnée de l'application de l'article 34, d'une part et, d'autre part, quant à l'éventualité de la réouverture d'un délai de soixante-dix jours entraînée par le dépôt d'une lettre rectificative. Je donne ces précisions afin que le Sénat et le Parlement ne perdent pas leurs droits à la faveur d'une interprétation qui auraient été hâtivement donnée.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Je répondrai à M. Courrière que je n'ai pas donné mon aval aux explications qui ont été fournies par le Gouvernement. Mais, comme la majorité de mes collègues de la commission des finances, j'ai pensé qu'à partir du moment où le Gouvernement acceptait de faire figurer dans le « vert » et dans les décrets de répartition la division des crédits pour faire apparaître la création de l'institut de développement industriel, il était inutile d'insister. Je n'en ai pas dit davantage puisque j'ai déclaré simplement que nous fourbissions un projet concernant la recherche scientifique qui s'apparentait à la création de l'institut de développement industriel et que nous souhaitons ne pas nous voir opposer l'article 34. Je n'ai donc pas jeté les dés. Je ne me suis pas déclaré hors jeu. Je me suis borné à agir ainsi pour des raisons d'efficacité et de correction à l'égard du Gouvernement qui répondait d'une façon précise à nos préoccupations par une lettre qui est reproduite à la demande du président de la commission des finances pages 91 et 92 du document numéro 8.

J'ajouterais simplement que je demande à M. le ministre du développement industriel de bien vouloir, à l'occasion de la

préparation annuelle des « bleus », de vouloir bien faire connaître à la commission des finances, sous forme de notes, l'état d'avancement et de développement des travaux de l'I. D. I., afin que chacun connaisse les résultats que cet institut aura obtenus.

M. le président. Les amendements sont-ils maintenus ?

M. André Armengaud, rapporteur spécial. J'attends de connaître la réponse de M. le ministre.

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Je vous fournirai bien volontiers, à l'occasion de chaque budget, les renseignements que vous demanderez.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Les rapporteurs ont toujours le droit de se renseigner sur le fonctionnement de cet institut.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Ne vous inquiétez pas ; nous sommes suffisamment curieux. Cela dit, nous retirons les deux amendements.

M. le président. Les amendements n^{os} 83 et 85 sont retirés. Personne ne demande plus la parole sur le titre V ?...

Je le mets aux voix.
(Ce titre est adopté.)

M. le président. « Titre VI. — Autorisations de programme : 2.627.750.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 1.585.140.000 francs » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions relatives au ministère du développement industriel et scientifique.

Affaires sociales. (Suite.)

SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires sociales et relatives à la santé publique et à la sécurité sociale.

Dans la discussion, la parole est à M. Paul Ribeyre, rapporteur spécial.

M. Paul Ribeyre, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Santé publique.) Mesdames, messieurs, les dotations ouvertes au titre des affaires sociales font l'objet d'un seul fascicule budgétaire bien qu'elles intéressent deux départements ministériels depuis la constitution du cabinet actuel. La réunion de la santé publique et du travail sous l'autorité d'un seul responsable n'aura duré que le temps de trois budgets. Mais les cadres anciens n'ont pas été exactement reconstitués puisque le travail annexe la population tandis que la santé se voit adjoindre la sécurité sociale ; par ailleurs, chacun des titulaires de ministère est épaulé par un secrétaire d'Etat.

Dans ces conditions, la question s'est posée, en commission, de savoir s'il convenait de procéder à une nouvelle répartition des tâches entre vos deux rapporteurs. La connaissance qu'ils ont des domaines qui leur sont familiers depuis de longues années, d'une part, le fait que la nouvelle réorganisation n'est pas plus immuable que ne l'ont été les précédentes, d'autre part, ont amené votre commission à maintenir le *statu quo*.

Nos collègues trouveront donc dans le présent rapport l'analyse des dotations affectées aux services suivants : laboratoire de la santé publique ; services de la santé publique ; services de la famille, de la vieillesse et de l'action sociale ; services de l'action sanitaire et sociale ; services de la pharmacie, analyse précédée d'une présentation générale du budget des affaires sociales.

Celui-ci se résume ainsi, je m'efforcerai de vous donner le moins de chiffres possible pour ne pas abuser de votre patience à cette heure tardive : dépenses ordinaires, moyens des services, plus 15,6 p. 100 ; interventions publiques — l'un des plus gros chiffres : 5.492 millions de francs contre 5.090 millions de francs — plus 7,6 p. 100 ; dépenses en capital, crédits de paiement : plus 17,5 p. 100 ; dépenses en capital, autorisations de programme, moins 28,1 p. 100.

On pourrait croire, à lire les taux de progression, que l'ensemble des missions ressortissant aux affaires sociales ont été épargnées par la politique d'austérité. Cela est vrai pour tout ce qui concerne les missions sociales ; cela ne l'est plus pour tout ce qui concerne les missions sanitaires, et la première preuve en est administrée par le recul des autorisations de programme, trois fois plus fort que le recul enregistré pour la totalité des équipements civils : les investissements hospitaliers et les dispensaires d'hygiène sociale — les plus grosses parties prenantes de ce budget particulier — ont été malheureusement sacrifiées.

Les services : les moyens des services, de leur côté, n'ont pratiquement bénéficié d'aucune amélioration notable.

Certes, les mesures acquises du titre III se chiffrent, pour les services précédemment énumérés, à 32.984.589 francs, mais elles sont en quelque sorte automatiques puisqu'elles concernent, pour

l'essentiel, l'extension des améliorations obtenues par les fonctionnaires au cours de 1969 et l'incidence des créations d'emplois intervenues tout au long de l'exercice précédent.

Par contre, pour les mesures nouvelles, les dotations s'élèvent, en net, à 786.182 francs. Les quelques suppléments de crédits nécessaires pour créer 70 emplois de techniciens et de personnel administratif à l'institut national de la santé et de la recherche médicale et 3 emplois d'agents de service à l'école nationale de la santé publique, pour faire face à l'augmentation des médecins et des infirmières vacataires de la santé scolaire, pour honorer l'augmentation des loyers et des tarifs postaux, ont été quasiment gagés par de sévères mesures d'économie prises sur les dotations de fonctionnement des établissements publics rattachés à la santé ; pratiquées sur les chapitres « remboursement de frais » ; opérées par l'étalement des recrutements pour combler les postes vacants, notamment dans les directions départementales de l'action sanitaire et sociale, ce au détriment des usagers et au premier rang de ceux-ci des services municipaux.

Au total, 6.858.094 francs. De deux choses l'une : ou bien ces établissements ou chapitres « vivaient au-dessus de leurs moyens », ou bien leur action va se trouver gênée en 1970. Il ne nous est pas possible de conclure.

Ainsi se résume la part du budget consacrée à la vie quotidienne des services. Il y a peu d'administrations, sans doute, qui aient été aussi affectées par la politique d'austérité.

J'en viens aux actions. Nous examinerons successivement les moyens d'action mis à la disposition de la recherche, de l'enseignement, de l'action sanitaire et de l'aide sociale.

En ce qui concerne la recherche, la subvention accordée à l'institut national d'études démographiques est amputée de 3 p. 100. Compte tenu des hausses de rémunérations et de prix, on peut conclure que les moyens dont dispose l'I.N.E.D. seront sensiblement inférieurs à ce qu'ils étaient l'année précédente et la science démographique française en sera affectée d'autant : elle fait pourtant figure honorable sur le plan international.

Nos collègues trouveront en annexe une note sur les activités de l'organisme.

En ce qui concerne la recherche médicale, le laboratoire national de la santé publique obtient, en mesures nouvelles, un complément de dotation de 8.500 francs destiné à la revalorisation des vacations, mais supporte une économie de 31.869 francs. Sa dotation pour 1970 se trouve fixée à 4.013.658 francs.

L'activité du laboratoire national est principalement axée sur deux objectifs principaux, la prophylaxie des maladies transmissibles et le contrôle des médicaments. Il est également doté d'une section thermalisme chargée de l'analyse des prélèvements qui lui sont adressés et de l'étude systématique des ressources hydrominérales du pays.

Compte tenu de la quasi-stagnation de ses dotations en 1970, s'il veut maintenir son activité en matière de prophylaxie des maladies transmissibles et s'efforcer d'accélérer le rythme des analyses se rapportant au contrôle des médicaments, le laboratoire devra améliorer l'organisation de son travail et ses liaisons avec le service central de la pharmacie et des médicaments.

L'institut national de la santé et de la recherche médicale recevra une dotation de 106.368.526 francs qui tient compte, en mesures nouvelles, d'un supplément de 6,4 millions de francs destiné à la création de 70 emplois — 48 techniciens et 22 administratifs — au renouvellement du matériel et au fonctionnement et d'une économie de 1,5 million de francs.

On notera que s'il est louable de multiplier les emplois de technicien pour décharger les chercheurs de tâches matérielles, il serait également opportun de multiplier les emplois de chercheur : il n'en a rien été en 1969, il n'en sera rien en 1970 ; la recherche médicale aura été, deux années de suite, victime des mesures d'austérité.

Non seulement sur le plan des hommes mais aussi sur le plan des équipements, puisqu'au chapitre 66-30 les autorisations de programme sont ramenées de 33 à 30 millions de francs qui ne permettront le lancement que de trois unités nouvelles contre six en 1969 : deux à Toulouse, une à Montpellier, et l'engagement des travaux préalables à trois unités à Paris-Saint-Louis et l'extension des deux unités de Villejuif et de la Salpêtrière.

La recherche médicale constitue un sujet trop important pour que nous n'y consacrons pas un long développement : aussi nos collègues trouveront-ils en annexe un bilan des études entreprises ou projetées par l'I.N.S.E.R.M.

Il convient également de signaler la non-reconduction d'une subvention de 1.300.000 francs accordée, en 1969, à titre exceptionnel à l'Institut Pasteur pour la gestion d'un stock de sérums et de vaccins. Celui-ci recevra néanmoins une subvention d'équipement en autorisations de programme et une subvention de fonctionnement.

Dans le chapitre de l'enseignement, nous trouvons les établissements gérés par le ministère.

Les instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles bénéficient de huit emplois nouveaux (+ 464.846 francs).

L'école nationale de la santé publique reçoit 130.000 francs de plus qui lui permettront de recruter trois agents de service.

En ce qui concerne les établissements subventionnés, les établissements chargés de la formation des personnels sociaux, travailleuses familiales et assistantes sociales et des personnels médicaux, infirmières, sages-femmes, kinésithérapeutes, obtiendront les mêmes subventions qu'en 1969 et les chapitres de bourses ne sont pas modifiés, fût-ce d'un centime. Ce sont donc les élèves et leurs familles qui prendront à leur charge les hausses intervenues dans les coûts de leur formation.

J'en viens aux assistantes sociales.

Les mesures prises en faveur des étudiants en service social et des assistantes sociales en 1969 : par arrêté du 30 octobre 1968, les élèves des écoles de service social ont été assujettis aux dispositions du titre I^{er} du code de la sécurité sociale portant extension aux étudiants du régime des assurances sociales.

Les dispositions du décret du 9 décembre 1966 sont entrées en application : un certain nombre d'autorisations d'exercer les fonctions d'assistantes ou d'auxiliaires de service social ont été délivrées et d'autres le seront à la suite d'examens qui auront lieu à la fin de l'année 1969.

Des efforts sont poursuivis pour améliorer la carrière des assistantes sociales et, notamment, atténuer les disparités des statuts applicables aux trois catégories d'assistantes sociales relevant de l'Etat, des départements et des communes.

Les besoins en assistantes sociales tels qu'ils ont été déterminés lors de l'élaboration du V^e Plan d'équipement social sont de 25.000 assistantes en 1970, soit environ une assistante sociale pour 2.000 habitants ; au dernier recensement de 1965, les assistantes sociales étaient au nombre de 18.371 ; elles sont, en 1969, environ 19.000 (un recensement est en cours).

L'insuffisance des effectifs, constatée ces dernières années continue donc à s'atténuer progressivement.

Les élèves dans les écoles étaient au nombre de 2.930 au 1^{er} janvier 1966 et de 4.698 au 1^{er} janvier 1969. Le nombre prévisible au 1^{er} janvier 1970 est de 5.000. Quant aux diplômés d'Etat, ils seront d'environ 1.250 en 1969.

J'en arrive aux problèmes des infirmières. Depuis plusieurs années, il a été tenu compte de certaines remarques formulées dans le rapport général de l'équipement sanitaire et social du commissariat général au Plan où il était écrit notamment : « Les hôpitaux, mêmes ceux qui possèdent une école, ne parviennent pas à attirer et surtout à retenir les jeunes diplômés. L'hôpital public tend à devenir un lieu de transit vers les spécialisations, vers les entreprises privées, vers la pratique libérale des dispensaires, un tremplin vers autre chose de moins important et plus rémunérateur... Soumises à ces conditions, les infirmières fuient l'hôpital... ».

Aussi, sur le plan hospitalier, l'année 1969 a-t-elle permis l'accomplissement d'un certain nombre de réformes.

La durée du travail a été ramenée de 45 à 42 heures au 1^{er} juin 1968 et fixée à 40 heures, après le 1^{er} janvier 1969.

Quant aux carrières, le décret du 24 mars 1969 a prévu que les infirmières obligées, notamment pour des raisons familiales, d'abandonner leur carrière pouvaient être à nouveau recrutées en conservant leur ancienneté de service sans être, comme par le passé, recrutées au premier échelon. Ce même texte a réduit à cinq années après l'obtention du diplôme l'engagement de servir dans les établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics.

L'arrêté du 24 mars 1969 a modifié sensiblement les échelles de rémunérations. L'indice brut de début passe, en effet, de 210 à 260 et l'échelon exceptionnel 405, qui reste inchangé, peut être atteint uniformément en dix-neuf ans.

En ce qui concerne le recrutement, le V^e Plan fixait les besoins en infirmières pour 1970 à 150.000 ; au 1^{er} janvier 1969, l'effectif était évalué à 130.000 environ contre 85.000 en 1961.

Le nombre de diplômés d'Etat délivrés est passé de 5.174 en 1959 à 10.655 en 1968. Il a donc plus que doublé en neuf ans. Pour l'année 1969, il est vraisemblable que le total des diplômés d'Etat délivrés atteindra ou même dépassera légèrement le chiffre de 11.000.

De plus, il a été possible de créer dans les écoles d'infirmières, pour l'année 1969, 2.000 places complémentaires, ce qui a permis d'avoir au cours de l'année qui vient de s'écouler 14.312 élèves infirmières en cours de scolarité de première année et 11.481 infirmières en cours de scolarité de deuxième année.

Le chiffre des élèves en cours de scolarité en première année approche donc les objectifs du Plan, qui envisageait à partir de 1970 la possibilité de former 15.000 à 16.000 élèves par année. Un tel chiffre correspond aux besoins du pays en infirmières, mais également à ses possibilités pédagogiques, car il ne faut pas oublier qu'il convient de respecter un certain rapport entre

le nombre d'infirmières en formation et l'étendue des terrains de stages : les travaux du V^e Plan ont admis comme norme que le maximum tolérable était de 12 élèves sur 100 lits.

La mise en place de la réforme des études médicales instituée par l'ordonnance du 30 décembre 1958, parce qu'elle bouleversait des habitudes, qu'elle butait sur le goulot d'étranglement des équipements et qu'elle concernait deux départements ministériels, la santé et l'éducation nationale, se fait trop lentement. Elle a, par ailleurs, dû être infléchie dix ans après pour tenir compte de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

La réforme n'a pu être mise en œuvre qu'en utilisant pour la formation des étudiants non plus seulement, comme par le passé, les seuls services hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, mais aussi les services des hôpitaux publics généraux, dits « de deuxième catégorie », d'hôpitaux privés à but non lucratif, d'hôpitaux psychiatriques ou de sanatoriums.

Compte tenu de la double nécessité de préserver la tranquillité des malades et d'assurer aux étudiants une formation diversifiée, il est indispensable de ne pas dépasser certaines normes entre le nombre des malades et le nombre d'étudiants.

Au problème des possibilités optimales de formation s'ajoute celui de l'évaluation des besoins de la nation en futurs médecins.

C'est en raison de ce double impératif — manque de lits de C. H. U. et limitation des débouchés — que les examens de premier cycle ont été rendus plus difficiles.

Les actions du service de la santé scolaire ont été transférées, en 1964, de l'éducation nationale à la santé publique malgré, je le rappelle, l'opposition du Sénat, et il se révèle que les craintes de la Haute assemblée étaient justifiées : il est certain que ce service n'a pas bénéficié des dotations qu'il aurait obtenues de la rue de Grenelle si, au cours de ces dernières années, il était resté dans sa mouvance.

Aussi a-t-il été nécessaire de recourir à du personnel vacataire à plein temps ou à mi-temps. C'est d'ailleurs pour cette raison que, dans le présent budget, on ouvre un supplément de 850.000 francs pour tenir compte de l'accroissement des effectifs d'une année sur l'autre, d'autant que les équipes médico-sociales de santé scolaire ne limitent pas leur activité au dépistage, mais sont encore tenues de participer, ainsi que le prévoient les textes, à différents conseils dans les établissements scolaires — conseils d'administration, conseils de classe, conseils d'orientation, etc. — et à diverses commissions, telles les commissions médico-pédagogiques.

En ce qui concerne les examens cliniques et biométriques, nous connaissons les résultats statistiques des examens pratiqués au cours de l'année scolaire 1967-1968. En pourcentage, ils sont du même ordre de grandeur que ceux de l'année précédente.

En ce qui concerne les subventions d'action sanitaire, les augmentations de crédits correspondent pour 85 p. 100 à des mesures acquises : il s'agit d'apurer la part de l'Etat dans les dépenses exposées par les collectivités locales au cours de l'exercice précédent, part fixée par les textes. Les quelques dotations ouvertes au titre des mesures nouvelles concernent le lancement d'une action nouvelle et le renforcement d'actions traditionnelles.

Une action nouvelle concerne l'aide aux handicapés physiques. On sait qu'à la suite des travaux effectués par une commission présidée par M. Bloch-Lainé un programme d'urgence a été inscrit au budget de 1970 en faveur des handicapés pour une somme de 99 millions de francs.

Le renforcement d'actions traditionnelles concerne d'abord les vaccinations obligatoires : le développement des vaccinations antipoliomyélitiques gratuites nécessite l'ouverture d'un supplément de crédit de 1.500.000 francs. La campagne de masse de vaccination par le vaccin buccal porte ses fruits puisqu'on assiste à une diminution régulière de la morbidité de la poliomyélite.

Dans le domaine de la prophylaxie, la dotation de 1969 est complétée par un crédit de 5 millions de francs au titre des vacances destinées aux médecins des services médico-sociaux.

La rubrique relative au contrôle de la pollution atmosphérique, ouverte en 1969 avec une dotation de 235.000 francs, reçoit un complément de 300.000 francs. Ce crédit permettra de subventionner le dispositif de surveillance de la région de Lacq.

Quant à la protection maternelle et infantile, l'aide aux crèches et pouponnières est augmentée.

Le décret du 2 décembre 1965 a institué, pour certains établissements hospitaliers, l'obligation de disposer d'ambulances et d'équipes mobiles pour les urgences médico-chirurgicales. Le crédit ouvert au chapitre 47-15 permet de subventionner les acquisitions d'ambulances effectuées par les établissements hospitaliers : il passera de 500.000 francs en 1969 à 1 million de francs en 1970.

Une subvention de 500.000 francs a été inscrite pour la première fois en 1969 pour l'acquisition de dix reins artificiels destinés au traitement, à domicile et sous surveillance médicale, des néphrites chroniques. Le crédit est doublé en 1970.

Ces dépenses supplémentaires ont été en partie gagées par des réductions de dotations sur les bourses allouées aux élèves médecins inspecteurs de la santé, sur les crédits afférents aux réductions tarifaires sur les réseaux de la S. N. C. F., dont bénéficient les tuberculeux, sur la subvention allouée à l'Institut Pasteur.

J'en arrive à l'action sociale. Pour ce qui est de l'aide médicale et sociale, la dotation du chapitre 46-22 est augmentée de 14,2 p. 100. De ce fait, ce chapitre contiendra à lui seul 44,5 p. 100 de l'ensemble des crédits du budget des affaires sociales.

Pour l'aide aux personnes âgées, le décret du 20 janvier 1969 a relevé de 100 francs le taux annuel de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité à compter du 1^{er} janvier 1969. En conséquence, depuis cette date, le montant minimum global des avantages de vieillesse s'élève à 2.600 francs par an.

De plus, un décret du 26 septembre 1969 a augmenté de 100 francs les avantages de vieillesse servis au taux minimum à compter du 1^{er} octobre 1969, et un autre décret de la même date majeure de 200 francs, à compter du 1^{er} janvier 1970, le montant de l'allocation du fonds national de solidarité. Ainsi, au 1^{er} janvier 1970, le minimum de revenu dû aux personnes âgées défavorisées est porté à 2.900 francs. Ce minimum sera élevé à 3.000 francs au 1^{er} octobre 1970 par une nouvelle majoration de l'allocation de base.

Concurremment au relèvement du plafond fixé pour l'octroi de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, est intervenu un relèvement des plafonds permettant l'attribution des allocations d'aide sociale aux personnes âgées, notamment ceux de l'allocation de loyer, de l'aide ménagère et de l'admission dans les foyers restaurants.

Les infirmes bénéficient, outre le minimum garanti de ressources, de plafonds plus élevés.

D'autre part, le montant de la majoration spéciale pour aide constante d'une tierce personne et de l'allocation de compensation aux grands infirmes travailleurs a été relevé au 1^{er} avril 1969. Il sera augmenté de 3 p. 100 au 1^{er} novembre 1969, à la suite d'une revalorisation exceptionnelle des pensions d'invalidité, des rentes et des pensions de vieillesse, des assurances sociales et des indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Il sera à nouveau augmenté au 1^{er} avril 1970.

Ainsi qu'il le fait chaque année, votre rapporteur a demandé à l'administration quel était l'état d'avancement des travaux de la commission chargée de réorganiser la répartition des charges d'aide médicale et sociale entre l'Etat et les collectivités locales, afin de moderniser une « clé » vieille maintenant de quatorze ans qui, du fait des migrations de population et des variations de la fortune, en plus ou en moins, dans les différentes régions, est fort éloignée de la réalité d'aujourd'hui.

Voici la réponse, aussi peu encourageante que les précédentes : « Il a dû être à nouveau sursis, m'écrit-on, à la reprise des travaux de la commission, les facultés contributives réelles des collectivités ne pouvant être exactement appréciées tant que ne sera pas connue l'incidence de la réforme des finances locales ».

En ce qui concerne l'enfance inadaptée, les crédits inscrits au chapitre 47-22 sont en augmentation de 17,1 p. 100. En même temps que l'aide aux handicapés physiques, l'aide aux handicapés mentaux aura été privilégiée dans le présent budget. Il convient de reconnaître qu'un effort important a été accompli dès 1969 : les dotations avaient alors été doublées.

Il est vrai qu'il reste beaucoup à faire puisqu'on estime à un million le nombre des jeunes handicapés. Tous ne ressortissent pas à la santé publique en ce qui concerne leur placement ; les moins atteints fréquentent les classes spécialisées de l'enseignement élémentaire et l'éducation nationale, de son côté, tente de combler le déficit en maîtres et en locaux. Il existe, pour accueillir les plus atteints, 2.329 établissements comportant environ 120.000 places permettant des séjours de durée variable.

En outre, les parents peuvent bénéficier de prestations particulières : d'une part, l'allocation d'éducation spécialisée prévue par la loi du 31 juillet 1963, qui est une prestation familiale allouée pour compenser les frais de soins et d'éducation spécialisée lorsque ces frais ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie et que le placement n'est pas gratuit ; d'autre part, l'allocation spéciale pour mineurs de moins de quinze ans, au titre de l'aide sociale, lorsque les ressources des parents sont inférieures à deux fois le S. M. I. G. augmenté d'un demi-S. M. I. G. par enfant à charge.

Reprenons, si vous le voulez bien, les grandes lignes du budget d'équipement. Les crédits de paiement augmentent de 27,3 p. 100 pour atteindre 676 millions de francs, contre 531 en 1969 et 449 en 1968.

Cette progression, satisfaisante, résulte de l'importance des programmes engagés au cours des années précédentes et présente, en quelque sorte, un caractère automatique : il est difficilement concevable que l'on stoppe les chantiers mis en route.

En revanche, les autorisations de programme, avec un montant de 568 millions de francs, accusent un recul de plus du quart sur 1969, exactement de 25,7 p. 100. Aucune administration, sans doute, n'aura autant souffert des mesures d'austérité en ce qui concerne ses équipements. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la santé fait les frais d'une politique de redressement : l'exemple du budget de 1959 en fournit la preuve. C'est de plus la deuxième amputation que subit l'équipement sanitaire et social en quelques mois puisqu'un montant de 248,3 millions d'autorisations de programme a été bloqué au cours de l'été.

Sans doute, nous dira-t-on, qu'en 1969 une autorisation de programme de 103,32 millions avait été ouverte en anticipation sur 1970 ; que l'on dispose d'une masse de crédits optionnels de 152,5 millions de francs qui, ajoutés aux crédits figurant au « bleu », reconstitueraient à 6 p. 100 près les dotations de 1969. Mais leur utilisation est subordonnée à une amélioration des conditions économiques et non aux besoins de l'administration.

Tous les équipements sanitaires ont été sacrifiés : les hôpitaux non C. H. U. ont un crédit inférieur de 62,3 p. 100 ; les hospices et maisons de retraite, de moins 57 p. 100 ; les hôpitaux psychiatriques, de moins 19,1 p. 100 ; les centres anticancéreux, de moins 35,9 p. 100 ; les centres de transfusion sanguine, de moins 68,6 p. 100 ; les écoles d'infirmières, de moins 17,8 p. 100 ; les équipements de la protection maternelle et infantile, de moins 32 p. 100.

On comprend dès lors que, contrairement à l'usage, la liste des opérations ne figure pas cette année dans le fascicule budgétaire. Elle eût été trop brève, car combien d'opérations hospitalières peut-on lancer avec une dotation de 92 millions ?

Mais je tiens à informer notre assemblée que M. le ministre a bien voulu me faire savoir que si des opérations nouvelles pouvaient être lancées en cours d'année, il tiendrait notre commission au courant de ce programme, de telle sorte que tous nos collègues puissent en être informés en temps utile.

Seuls les équipements sociaux ont été privilégiés et parmi eux les établissements de l'enfance inadaptée — avec notamment un programme de 556 millions pour les constructions industrialisées au titre du plan d'urgence en faveur des handicapés — bénéficient d'une progression de crédits de 62,8 p. 100 ; les établissements pour infirmes adultes — ateliers protégés, centres de rééducation fonctionnelle, foyers, maisons d'accueil — ont des crédits majorés de 500 p. 100 ; les écoles de formation de travailleurs sociaux et d'éducateurs spécialisés reçoivent une dotation de 9 millions, alors qu'il n'y avait aucune autorisation en 1969.

Devant de tels chiffres, on est amené à confronter les besoins et les moyens.

L'unité choisie, s'agissant des besoins, est le lit-population. Les indices suivants ont été retenus, pour mille habitants : en médecine, 3 lits ; en maternité, 0,54 lit ; en hôpitaux psychiatriques, 3 lits ; en chirurgie, 2,80 lits ; pour les maisons de retraite, à peu près 5 lits : pour les besoins divers — les convalescents chroniques et la réadaptation fonctionnelle — l'indice est inférieur à un.

Si nous appliquons ces indices à une population de 50 millions d'habitants, nous constatons qu'en médecine 150.000 lits seraient nécessaires.

Or le recensement des lits existants au 31 décembre 1968 fait apparaître 133.803 lits, dont 115.729 dans les établissements publics et 18.074 dans les établissements privés.

Les prévisions de création de lits nouveaux, si elles sont réalisées, accroîtraient ce chiffre de 3.418 lits en 1969 et 4.550 en 1970, ce qui permettrait d'avoir en service à la fin de 1970 141.771 lits tant publics que privés. Il semble donc que les besoins seraient presque couverts au moins quantitativement.

Malheureusement, sur le plan qualitatif, la situation est moins satisfaisante. Malgré la construction de quelques hôpitaux neufs, il reste encore trop de services vétustes qui devront être renouvelés.

En chirurgie, l'application de l'indice lit-population permet de chiffrer les besoins à 140.000 lits. Le recensement des lits existants fait apparaître un total actuel de 107.799 lits : 53.037 dans les établissements publics et 54.762 dans les établissements privés, auxquels devraient s'ajouter 3.675 lits en 1969 et 3.983 en 1970.

Ces chiffres peuvent paraître assez faibles eu égard aux besoins.

Cependant, ici encore, il est à penser que dans l'avenir, l'évolution se fera vers une modernisation et une amélioration de la qualité des lits qui, conjuguées avec une meilleure utilisation, devaient permettre de raccourcir les délais de séjour des opérés des services actifs pour les diriger dès que possible vers des services de convalescents, d'un coût de construction et d'aménagement moindre et exigeant moins de personnel pour le fonctionnement.

Dans les hôpitaux psychiatriques, 150.000 lits seraient nécessaires pour la population actuelle de la France.

Le nombre de lits recensés au 31 décembre 1968 est seulement de 121.484 — dont 88.750 dans le secteur public — mais de nombreux hôpitaux psychiatriques ont un coefficient d'occupation dépassant largement 100 p. 100 ; 3.559 lits seront vraisemblablement créés en 1969 et les prévisions pour 1970 portent sur 5.669 lits.

Les besoins dans ce domaine sont donc loin d'être couverts. On peut espérer cependant qu'avec les thérapeutiques nouvelles et le développement de la sectorisation, beaucoup de malades pourront sortir des hôpitaux psychiatriques, sinon guéris, du moins stabilisés. Mais il est alors nécessaire, pour éviter les rechutes, qu'ils fassent l'objet d'une surveillance continue par l'équipe qui les a suivis au cours du traitement, d'où la nécessité de créer des foyers de post-cure et des dispensaires psychiatriques et anti-alcooliques.

Pour les maisons de retraite, l'application de l'indice-lit donne 250.000 lits mais certains estiment qu'il était raisonnable de prévoir 50 lits pour 1.000 personnes âgées de plus de 65 ans. Les services statistiques de l'I. N. S. E. E. ayant évalué leur nombre à 6.098.000, il faudrait en principe 304.900 lits alors que nous n'en avons recensé que 193.735 au 31 décembre 1968.

Ici, le problème est à la fois quantitatif et qualitatif, car beaucoup de services d'hospices sont de qualité très médiocre. De plus, les lits sont très inégalement répartis d'une région à l'autre. Malgré les efforts des dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour accueillir et soigner décemment les personnes âgées.

En conclusion, on peut constater que, mis à part la médecine où l'on approchera de la satisfaction des besoins à la fin de l'année 1970, les besoins quantitatifs sont loin d'être satisfaits et que le déficit est angoissant en matière d'hôpitaux psychiatriques et de maisons de retraite. De plus, des efforts considérables doivent encore être accomplis pour satisfaire les besoins qualitatifs tant sont vétustes d'innombrables établissements.

Nous avons l'habitude de constater l'état d'exécution du V^e Plan lors de l'examen du budget.

Au cours des cinq années de ce Plan, les dotations budgétaires ont été les suivantes, exclusion faite des crédits bloqués en juillet 1969 et des crédits optionnels pour 1970 : en 1966, 536 millions de francs ; en 1967, 569,6 millions de francs ; en 1968, 608,5 millions de francs ; en 1969, 486,5 millions de francs ; en 1970, 472,5 millions de francs.

Au total, 90,5 p. 100 des dotations prévues par le Plan auront été ouvertes au 31 décembre 1970. Compte tenu des accidents de parcours qu'à connus le V^e Plan, ce pourcentage d'exécution pourrait paraître presque satisfaisant.

Toutefois, les prix ont progressé plus vite que le 1,5 p. 100 par an comptabilisé dans le Plan, ce qui a réduit d'autant le pouvoir d'achat des sommes qui correspondent à la « cotisation » de l'Etat : en francs constants, nous arriverions aux environs de 82 p. 100.

Par ailleurs, l'Etat a ouvert des crédits, les a délégués aux préfets de région. Ont-ils été réellement engagés ? Une réponse des services à votre commission des affaires sociales ne laisse pas de nous inquiéter : fin 1969, les crédits ouverts au budget des affaires sociales représentaient 74 p. 100 de la part de l'Etat ; mais ils ne correspondraient qu'à 5.410 millions de francs de dépenses subventionnables, soit 41,7 p. 100 des 12.650 millions de francs prévus par le Plan ; l'écart, soit plus de 32 points, est véritablement considérable. Une autre réponse, adressée cette fois à votre commission des finances indique que dans l'hypothèse d'un déblocage des fonds figurant au fonds d'action conjoncturelle, 7.816 millions de francs seraient utilisés fin 1970 sur les 12.650 millions de francs du Plan ; dans ces conditions, le pourcentage d'exécution s'élèverait à 77,92 p. 100. Faut-il voir là une défaillance des autres participants, collectivités locales et sécurité sociale ? Ou l'inscription et le financement prématurés d'opérations dont les projets ne sont pas encore prêts ?

D'autres statistiques sont encore plus troublantes qui donnent l'évolution du Plan en objectifs physiques, c'est-à-dire en lits à créer ou à rénover.

La lecture du tableau qui figure dans mon rapport fait ressortir des disparités considérables et nous espérons que M. le ministre nous apportera tout à l'heure des éclaircissements pour expliquer ces différences que nous constatons.

En conclusion de l'analyse de ce budget, il apparaît que si dans certains de ses chapitres touchant notamment à l'enfance

inadaptée, aux handicapés physiques, on enregistre des progrès appréciables, on constate, par contre, une régression profonde dans presque tous les autres domaines.

Si le volume des crédits de paiement permet d'espérer que les travaux en cours pourront s'achever, où nous mènera la diminution massive des autorisations de programme ? Que pourra-t-on réaliser avec les dotations qui nous sont proposées ? Aussi est-il hautement souhaitable qu'en cours d'année, l'amélioration de la situation financière du pays permette le déblocage massif des « crédits optionnels ».

Avec les retards enregistrés dans la réalisation des programmes du V^e Plan, quelle sera la situation de l'équipement sanitaire à la fin de l'année 1970 ? Alors, de quelle audace devront faire preuve les commissions préparatoires du VI^e Plan pour permettre à la France d'être enfin dotée, dans le domaine essentiel de la réforme de la santé, de l'ensemble des équipements indispensables, en rattrapant les retards et en accélérant les programmes.

Il faudra pourtant y parvenir par tous les moyens car la situation que nous constatons ne pourrait se prolonger en présence de l'immensité des besoins que nous connaissons.

C'est pourquoi, avant de terminer ce bref exposé, nous voudrions rappeler que dans ce domaine éminent de la défense de la santé de l'homme, aux solutions nationales classiques, pourront s'adjoindre des solutions européennes.

Sur d'autres plans touchant à des formes diverses de l'économie, on a créé des fonds de financement largement dotés. Pourquoi, dans ce domaine de la santé publique dont Disraeli disait déjà qu'il était « le fondement sur lequel reposent le bonheur et la puissance des Etats », n'en ferait-on pas autant ?

Dans la semaine où nous venons d'enregistrer avec satisfaction les heureux résultats de la conférence de La Haye qui relancera l'Europe, la proposition de création d'une communauté européenne de la santé, faite en 1952 par le Gouvernement français, pourrait être utilement reprise en l'adaptant aux structures nouvelles de l'Europe de demain.

Ainsi, en terminant l'examen de ce budget, marqué par l'austérité, loin de nous laisser aller au découragement résigné, nous voudrions demander au Gouvernement d'envisager, avec une résolution novatrice, tous les problèmes sanitaires et sociaux en nous souvenant toujours que le souci de la santé publique est le premier devoir de l'homme d'Etat.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits « Santé publique » du budget des affaires sociales pour l'exercice 1970. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Messaud, rapporteur pour avis.

M. Léon Messaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (Santé publique). Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, les explications très complètes de mon collègue et ami M. Ribeyre me permettront d'abréger mes explications, ce dont je serai particulièrement heureux car, atteint assez gravement par la grippe, je fais un effort considérable pour présenter mon rapport. (Applaudissements.)

La commission des affaires sociales avait très favorablement accueilli la création d'un ministère unique des affaires sociales. Cette création avait été inspirée en 1966 tant par des considérations de simplification que d'accélération des problèmes à résoudre. M. Jeanneney, alors ministre de la santé publique, déclarait en effet à l'Assemblée nationale le 18 octobre 1966 :

« L'idée qui a conduit à la création d'un ministère des affaires sociales procédait du fait que nombre des questions traitées par l'un ou l'autre des deux anciens ministères étant connexes, elles ne pouvaient être traitées et résolues que par l'accord de deux administrations, de deux ministres, sans compter celui du ministre de l'économie et des finances, toujours en cause. Cette situation entraînait des retards ou des complications dans le traitement des affaires. »

M. Antoine Courrière. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Léon Messaud, rapporteur pour avis. Je vous en prie

M. le président. La parole est à M. Courrière, avec l'autorisation de M. le rapporteur.

M. Antoine Courrière. Je voudrais rappeler, dans le cas où le Sénat l'aurait oublié, qu'en 1956, sous le ministère de M. Guy Mollet, il n'y avait également qu'un ministère des affaires sociales.

M. Léon Messaud, rapporteur pour avis. Je vous remercie de ce rappel, mon cher collègue.

Cependant, les structures ministérielles intéressant les affaires sociales sont, ces temps-ci, en constante évolution. Les gouvernements se succèdent et les optiques ministérielles se modifient.

C'est très exact. Mais les difficultés à résoudre demeurent et s'amplifient parce qu'elles sont rarement entièrement résolues. Ainsi, moins de trois ans après la fusion réalisée, le ministère des affaires sociales a disparu, après une très courte existence, pour faire place à deux ministères : celui du travail, de l'emploi et de la population et celui de la santé publique, exigeant le concours de deux ministres et de deux secrétaires d'Etat.

Cette disparition prématurée n'a pas été sans émouvoir notre commission qui demeure persuadée que la discussion du budget de la santé publique qui va s'instaurer permettra au Sénat que soient révélés les mérites d'un dualisme retrouvé et que soient dissipées les inquiétudes sur le maintien des retards et des causes de dispersion dont le ministre des affaires sociales avait, en 1966, laissé espérer la disparition.

La publication de ce document budgétaire unique sous l'appellation « affaires sociales » a posé à votre commission un problème particulièrement difficile à résoudre. Devait-elle en effet procéder, selon un découpage entièrement inédit et comme pouvait l'y inciter l'existence de deux ministères nouveaux, l'établissement de deux rapports ? Ou bien, au contraire, devait-elle ne présenter qu'un seul rapport en raison de la publication par le Gouvernement d'un unique document budgétaire ? C'est finalement, aussi paradoxal que cela puisse paraître, une troisième solution qui a été adoptée, celle de la continuité. C'est en effet à la polarisation sur laquelle se sont depuis longtemps orientés ses travaux et spécialisés ses rapporteurs que la commission s'est ralliée, les crédits du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, d'une part, de la santé publique, d'autre part, devant donner lieu à des rapports pour avis évidemment distincts.

Il a paru cependant nécessaire, pour faciliter la comparaison entre l'exercice financier qui se terminait et celui à venir, que ces rapports comprennent une introduction et une partie commune, cette dernière relative à la présentation sommaire des grandes masses du budget des affaires sociales considéré *in globo*.

Cette solution a semblé la plus rationnelle après l'éclatement du ministère d'Etat chargé des affaires sociales et en présence des complications, que nous avons d'ailleurs jugées inévitables, nées du rattachement de certains services et organismes à l'un ou à l'autre des deux nouveaux ministères, voire, ce qui est plus grave, à l'un et à l'autre conjointement.

C'est donc une vue d'ensemble du budget des affaires sociales que la commission a estimé opportun de vous présenter dans la première partie de mon rapport.

Sans vouloir me livrer à des énumérations de chiffres toujours fastidieuses, il est cependant indispensable, pour me permettre de vous soumettre les conclusions qui s'imposent, que soient apportées quelques précisions sur le montant des dépenses ordinaires et en capital correspondant aux crédits de paiement.

La partie du budget recouvrant ces dépenses atteindra un montant total de 7.375.314.624 francs contre 6.749.750.555 francs en 1969 après la réduction subie du fait de l'application de la politique d'économie. Le rapport d'augmentation sera, en 1970, de 9 p. 100. Il avait été — cette précision est importante — de 21,5 p. 100 en 1968 et de 18,3 p. 100 en 1969. Les chiffres et les pourcentages que nous venons de citer dénotent un freinage particulièrement inquiétant de l'effort financier consenti pour les dépenses sanitaires et sociales de notre pays. Vous pourrez d'ailleurs, mes chers collègues, suivre l'évolution tant des dépenses ordinaires que des dépenses en capital du budget des affaires sociales dans les tableaux qui figurent dans mon rapport écrit auquel, bien sûr, dans un souci de brièveté, je vous prie de vouloir bien vous reporter.

J'en arrive à la deuxième partie de mon rapport : l'examen des crédits de la santé publique. Pour respecter l'horaire qui m'est imparti, je ne reprendrai pas dans le détail les divers chapitres du budget.

En ce qui concerne les deux grands postes budgétaires représentés par les dépenses ordinaires et les dépenses en capital vous avez pu, mes chers collègues, prendre connaissance des tableaux inclus dans mon rapport écrit. La lecture de ces tableaux vous a certainement permis de mesurer l'évolution, entre 1967 et 1970, des crédits prévus pour les dépenses ordinaires aux titres III et IV, et, pour les dépenses en capital, aux titres V et VI du budget de la santé publique.

Je me bornerai donc à appeler particulièrement l'attention du Sénat sur quelques observations inspirées par l'analyse détaillée à laquelle la commission s'est livrée.

La première de ces observations s'applique à certaines des mesures acquises prévues au titre III et plus particulièrement à l'incidence de la réglementation des loyers. Votre commission, je vous le rappelle, avait enregistré avec un espoir certain, mais tout de même atténué par un certain scepticisme, les promesses relatives à l'abandon imminent des immeubles de la rue de Tilsit dont le prix de location apparaissait exorbitant. Cet abandon devait, moralement au moins, représenter une contrepartie des importantes dépenses consenties pour l'édifi-

cation d'un nouveau ministère. Or, si les nouveaux bâtiments ont bien été construits, ceux de la rue de Tilsit n'ont pas été abandonnés. Ainsi, en dehors des immeubles dont l'Etat doit, en tant que propriétaire, et c'est normal, assurer l'entretien, l'administration centrale paiera, en 1970, un loyer de plus de 2.800.000 francs, ce qui constitue une charge financière à fonds perdus difficilement supportable, surtout dans un budget d'austérité.

La deuxième observation est inspirée, dans la rubrique des mesures nouvelles, par l'importance des économies jugées possibles sur les crédits de fonctionnement et les économies résultant de l'étalement des recrutements. Vous pouvez, dans mon rapport écrit, trouver l'énumération des divers organismes affectés par ces économies, dont le montant atteint le total de 7.283.212 francs pour l'ensemble du titre III. Ce chiffre, je ne vous le cache pas, a paru à votre commission tellement élevé qu'elle a cru devoir poser au Gouvernement une question de principe. La voici. En effet, ou bien ces économies sont possibles et elles sont compatibles avec les exigences du service, ou bien elles compromettent l'exécution par le ministre de la santé publique de sa mission sanitaire et sociale. Dans la première hypothèse, votre commission devrait s'élever contre le manque de sérieux présidant à l'élaboration des documents budgétaires et à leur présentation au Parlement et demander depuis combien d'années de tels procédés de surévaluation avaient cours.

Dans la deuxième hypothèse, c'est contre les sacrifices imposés à une administration qui, malgré elle, serait contrainte de faillir à sa mission que votre commission devrait alors s'élever.

Au terme de la trop rapide analyse du budget de la santé publique à laquelle j'ai dû procéder, quelques observations globales doivent permettre de caractériser les traits dominants de l'évolution des crédits.

C'est tout d'abord l'augmentation substantielle, d'ailleurs supérieure à celle qui affecte le budget général, des dépenses ordinaires et des crédits de paiement. Si l'on tient compte de l'importance relative des sommes figurant dans la colonne des services votés, celles-ci correspondent *grosso modo* à l'érosion monétaire réelle au cours de la période de référence. C'est ensuite un effondrement, que je qualifie de catastrophique, à la seule exception du chapitre 66-20, du volume des autorisations de programme. Il suffit, pour apprécier l'amplitude du mouvement, de considérer côte à côte, d'une part, le rapport 1969-1968, soit plus 25,9 p. 100, d'autre part, le rapport 1970-1969, soit moins 25,74 p. 100.

Votre commission, rappelant l'inquiétude générale avec laquelle avait déjà été accueillie dans toutes les parties de l'opinion le mouvement jugé très faible de la progression des autorisations de programme entre 1967 et 1968, progression qui atteignait cependant 4 p. 100, est tout naturellement portée à juger avec une très grande sévérité les propositions qui lui sont faites et qui dénotent par rapport aux années précédentes un renversement total de tendance ; les autorités gouvernementales cherchant alors avant tout à limiter la progression des débours presque immédiats auxquels conduit l'ouverture des crédits de paiement, manifestaient au contraire un relatif libéralisme en matière d'autorisations de programme, la procédure de ces dépenses à moyen ou à long terme paraissant sans doute plus souple et surtout moins contraignante.

La commission des affaires sociales souhaite, mais en toute objectivité, bien entendu, monsieur le ministre, que les motifs de la nouvelle doctrine et du revirement adopté puissent lui être, par vous, tout à l'heure clairement exposés.

Avant d'aborder la dernière partie de mon rapport et de formuler quelques observations sur certains problèmes spécifiques présentant un caractère d'urgence, je voudrais rendre le Sénat particulièrement attentif à l'état d'exécution du V^e Plan un an avant la date légale de son achèvement, soit le 31 décembre 1970.

Dès le 27 juin dernier, notre commission vous demandait, monsieur le ministre, de vouloir bien lui communiquer le bilan de l'exécution du V^e Plan en matière sanitaire et sociale. Il s'agissait de l'équipement. Elle précisait qu'elle pensait avoir trouvé la réponse à sa curiosité dans le document bleu diffusé en début d'année par le ministère des finances et annexé au projet de loi de finances pour 1969. Mais les données de ce document s'étaient révélées entièrement erronées, non seulement pour les chiffres avancés mais, ce qui était encore plus inquiétant, pour les simples additions, votre commission demandait quelle crédibilité pouvait dès lors être attribuée aux pourcentages proposés. C'est normal.

N'ayant pas obtenu de réponse à sa lettre du 27 juin, votre commission a alors posé, le 27 octobre, une question précise en espérant que les renseignements qui lui seraient fournis lui permettraient de formuler un jugement sur l'état d'exécution du V^e Plan. Aucune réponse n'a encore été apportée à ma connais-

sance aux demandes et questions posées le 27 juin. En revanche, la réponse apportée aux questions posées le 27 octobre paraît particulièrement incomplète.

Votre commission s'est d'autant plus étonnée de ce silence qu'elle sait, de bonne source et pertinemment, que le Gouvernement est depuis longtemps en possession des renseignements demandés. Il suffit, en effet, de se reporter à la circulaire adressée, le 10 juin 1969, par le ministre d'Etat chargé des affaires sociales, sous le timbre de l'équipement social, aux préfets de région, aux préfets et aux diverses autorités administratives complètes pour en être convaincu.

Dans cette circulaire qui figure en annexe aux pages 97 et 98 de mon rapport écrit, le ministre rappelait notamment « qu'il avait déjà demandé le 17 janvier qu'on lui fasse connaître les priorités régionales pour 1970-1971, bien entendu dans le cadre de l'enveloppe restante du V^e Plan ». Et le dernier paragraphe de la circulaire ministérielle précisait que « compte tenu des impératifs du calendrier budgétaire, les réponses devaient parvenir au ministre pour le 10 juillet 1969, délai de rigueur », ces derniers mots soulignés deux fois.

La carence initiale au niveau de l'information qu'il est permis de constater suffit à expliquer le défaut total de concordance des conclusions compétentes de l'Assemblée nationale. En ce qui concerne le pourcentage de réalisation du plan pour les équipements sanitaires et sociaux, vous avez pu apprécier, mes chers collègues, les différences et l'imprécision de ces pourcentages en vous reportant aux conclusions des divers rapporteurs et aux tableaux comparatifs figurant aux pages 34, 35, 36 et 37 de mon rapport écrit.

Il convient, au surplus, de rappeler que l'un des rapporteurs des crédits du commissariat au plan à l'Assemblée nationale, notre collègue M. Duval, constatant la détérioration de la situation du plan depuis son lancement, indiquait dans l'avis n° 837, tome XII, page 9, ce qui suit : « En fait, les réalisations dans le secteur social semblent ne pas devoir dépasser 63 p. 100 des prévisions ». Cette indication apparaît particulièrement importante et l'on me signalait tout à l'heure un renseignement précieux, à savoir que dans mon département de la Haute-Garonne, au bout de quatre ans d'exécution du Plan, les réalisations atteignent péniblement le taux de 40 p. 100.

La perplexité résultant de la confrontation simultanée de ces divergences se trouve, s'il en était besoin, aggravée par les indications contenues dans la brochure éditée en décembre 1968 par le ministre de l'intérieur sous le titre « Etude des problèmes municipaux et subventions de l'Etat aux communes », n° 16.

Nous avons, dans un souci de clarté, jugé opportun de vous soumettre dans un tableau comparatif — que vous avez certainement consulté à la page 39 de mon rapport écrit — les taux susceptibles d'être appliqués aux subventions accordées par l'Etat en 1970. Mais une constatation s'impose à la lecture de ces divers documents. C'est un freinage très net dans l'importance des subventions accordées par l'Etat et c'est ainsi une part croissante de la charge des opérations à réaliser qui est laissée aux collectivités et à la sécurité sociale. Il apparaît ainsi indiscutable qu'au-delà de la limite du supportable pour les collectivités, plus particulièrement, c'est finalement le volume global des équipements réalisés dont nous déplorerons la diminution. En effet, en présence des 73.928 lits ou places créés ou aménagés entre 1966 et 1968 on peut être sceptique, avouez-le, quant à la possibilité de voir combler en 1969 et 1970 le déficit de 216.767 lits qui subsiste.

Votre commission s'est, au surplus, justement émue en apprenant que cette année le Gouvernement avait renoncé à faire apparaître la liste des opérations à réaliser, ne permettant pas ainsi d'avoir une connaissance même approximative de celles qui seraient menées à bonne fin.

Aux observations présentées, il a été répondu que cette discrétion croissante ne présenterait que des avantages. Elle permettrait également de reporter sur d'autres dossiers les crédits affectés à telle opération qui subirait un accident de parcours technique ou financier.

Cette réponse n'a nullement paru déterminante à notre commission. La vérité, c'est que les jeux apparaissent déjà totalement brouillés et que personne, à l'exception peut-être du Gouvernement, ne peut actuellement apprécier ni davantage définir d'une façon indiscutable ce qui est déjà réalisé à la fin de 1969 et, a fortiori, ce qui le sera à la fin de 1970. Il semble que l'action du Gouvernement soit appelée à s'enfoncer dans un mystère de plus en plus profond, ce qu'on appelle la discrétion, dans un brouillard naturel ou artificiel qui apparaît de plus en plus épais.

Votre commission ne peut admettre cette évolution. C'est pour quoi elle se réserve d'utiliser les moyens qui peuvent être mis à sa disposition pour permettre au contrôle de l'exécution du plan de s'exercer normalement.

J'en arrive à la troisième partie de mon rapport.

Votre commission, en effet, s'est très longuement penchée sur quelques problèmes spécifiques qui lui ont paru, parmi bien d'autres d'ailleurs, présenter un caractère de particulière urgence. L'ensemble des observations que son examen a suggérées figure dans mon rapport écrit. Je limiterai donc mon observation, après une sélection — le mot est peut-être malheureux ; disons un choix — particulièrement difficile à opérer par l'évocation de quelques-uns seulement de ces problèmes.

Tout d'abord les fléaux sociaux. Votre commission a suivi avec une particulière inquiétude les développements des problèmes de la drogue. Elle a enregistré avec satisfaction à la fois les déclarations du ministre de la santé publique et les travaux réalisés par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale. Elle est résolue à apporter son concours le plus complet à la recherche de tous les moyens de prévention et de guérison de ceux parmi lesquels figurent un trop grand nombre de jeunes qui s'adonnent à l'usage des stupéfiants. Elle tient aussi à s'associer à une préparation qui devrait s'avérer sévère en ce qui concerne un trafic qui met en péril l'avenir de notre jeunesse. Elle déplore cependant qu'aucun crédit n'ait été envisagé dans le budget que nous discutons pour le dépistage des malades ainsi que pour les soins indispensables des cures et post-cures.

Je n'aborderai pas le problème de l'alcoolisme dont la commission des affaires sociales s'est préoccupée, mon collègue et ami le docteur Barbier devant, tout à l'heure, je pense, revenir sur ce sujet.

Toujours dans le domaine de ce que l'on peut qualifier des fléaux sociaux, j'évoquerai très rapidement les problèmes de la pollution de l'air, de l'eau et de l'intensité du bruit.

J'ai déjà eu l'occasion, à cette tribune, d'évoquer l'année dernière le danger que représentait la pollution atmosphérique. Je me bornerai donc à constater que la généralisation des réseaux de mesures sur l'ensemble du territoire, qu'un contrôle rigoureux, à savoir l'application des textes répressifs existants, ont trop insuffisamment retenu l'attention des services intéressés.

La même observation s'applique, et je n'insiste pas, en ce qui concerne la pollution de nos rivières et cours d'eau. Nous estimons qu'une action urgente et coordonnée doit enfin être rapidement entreprise si l'on veut que l'homme puisse bénéficier sans danger et pleinement des deux éléments indispensables à son existence : l'air et l'eau.

M. Marcel Souquet. Très bien !

M. Léon Messaud, rapporteur pour avis. Quant au bruit, votre commission a unanimement considéré qu'il avait atteint, dans les grandes agglomérations particulièrement, et dans les campagnes en bordure des routes nationales, une intensité et une fréquence intolérables contribuant largement à l'accroissement des affections souvent alarmantes du système nerveux et d'un déséquilibre mental. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater l'encombrement des centres de psychiatrie et de neurologie. Les pouvoirs publics, monsieur le ministre, je vous le disais en commission, ont les moyens de sévir. Il suffit qu'ils veuillent en user.

Ce qui est certain, c'est que le bruit constitue un moderne et nouveau fléau social qui atteint les limites de l'intolérable.

Vous avez d'ailleurs déclaré, monsieur le ministre, lors de votre audition par la commission « qu'il s'agissait bien là d'un problème fondamental à régler ». Cette déclaration nous permet donc d'espérer une action aussi rapide que pertinente dans la lutte contre le bruit.

C'est maintenant au problème du dépistage des maladies infantiles que je voudrais vous rendre attentif.

L'adaptation de la lutte contre la mortalité infantile met en évidence l'importance du rôle qui doit être réservé à la médecine préventive infantile et aux centres de dépistage de ces maladies.

D'éminents spécialistes ont, en effet, affirmé qu'il naissait et survivait dans notre pays un enfant anormal tous les vingt minutes et qu'un dépistage précoce des troubles physiques et caractériels de l'enfant devait permettre de réaliser, dans de nombreux cas, une prévention valable.

Notre collègue, le docteur Henriet, avait d'ailleurs déjà appelé l'attention de M. le ministre des affaires sociales sur le rôle particulièrement important dévolu à la prévention de l'inadaptation psycho-sensorielle de l'enfance. Il précisait que cette action préventive pourrait être largement facilitée grâce aux recherches effectuées par un institut du cerveau dont il demandait la création.

M. Jacques Henriet. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Léon Messaud, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Henriet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Henriet. Vous venez, mon cher collègue, de faire allusion à l'Institut européen du cerveau dont j'ai déjà entretenu le Sénat. Vous le faites au nom de la commission des finances; je vous en remercie et j'en remercie également la commission. Je ne veux pas de mon banc entretenir M. le ministre de cet institut et de ce qu'il conviendrait de faire. J'interviendrai sur ce sujet demain matin.

M. Léon Messaud, rapporteur pour avis. Je vous remercie de cette précision.

Certains parlementaires, d'ailleurs légitimement émus par le drame que constitue pour de trop nombreuses familles l'aliénation mentale, ont déposé une proposition de loi tendant à rendre obligatoire le dépistage à la naissance, parmi les multiples causes de l'arriération mentale, d'un trouble génétique: la phénylsétonurie.

Plus récemment, dans un important centre hospitalier régional, à Toulouse notamment, a été décidée la création d'un centre de dépistage des encéphalopathies chez les nouveau-nés, cette affection de l'encéphale étant provoquée par des troubles du métabolisme des acides aminés.

L'importance du rôle de la médecine préventive infantile est maintenant admise; la création de nombreux centres de dépistage précoce des maladies héréditaires pourra seule permettre l'établissement de précieux bilans de santé des enfants.

D'après les indications fournies par M. le ministre, un crédit de 3.500.000 francs a été prévu pour l'année 1970. Il s'agit là d'une initiative heureuse à laquelle il me plaît de rendre hommage, mais elle est totalement insuffisante — nous en sommes d'accord je pense; elle est purement indicative — pour atteindre le but recherché.

Il est encore un problème dont l'importance justifie l'évocation lors de chaque discussion de budget, c'est celui de la recherche médicale. Les crédits attribués à la recherche médicale apparaissent, en raison des restrictions des diverses affectations, d'une inadmissible insuffisance. La protection de la santé publique devrait pourtant être l'un des soucis prioritaires des pouvoirs publics.

La lutte contre les divers fléaux sociaux dont notre population continue de payer le lourd tribut exige en effet un effort sans cesse accru en faveur de la recherche. Comparativement à ceux qui sont accordés à l'étranger, nous ne pouvons que déplorer la modicité des crédits d'équipement réservés à nos laboratoires et une disproportion flagrante avec les dépenses de l'assurance maladie. Il ne peut être contesté, cependant, que les crédits attribués à nos centres de recherche contribuent largement, en raison de la découverte des moyens de protection plus nombreux, à réaliser une diminution importante de l'inquiétant déficit de la sécurité sociale. Ils apparaissent ainsi particulièrement productifs.

Devons-nous rappeler, en dehors des travaux de recherche, qu'il faut intensifier et faciliter en faveur de la lutte contre les grands fléaux que sont encore le cancer ou la sclérose en plaques, les améliorations apportées par les découvertes réalisées en particulier dans les centres de virologie ou de bactériologie. Je ne peux ignorer les résultats obtenus par la découverte des vaccins contre la poliomyélite, la rougeole, le tétanos et la coqueluche notamment, je ne parle pas de la grippe.

En ce qui concerne la situation de l'Institut Pasteur, nous constatons que la contribution de l'Etat qui, depuis 1965, n'avait cessé d'augmenter, connaîtra en 1970 une diminution supérieure à 150 millions et cette mesure intervient au moment même où la situation de la trésorerie de l'Institut apparaît la plus critique, sa survie, monsieur le ministre, se révélant très provisoire. L'Institut Pasteur qui, pourtant, a si largement contribué au prestige international de la science française, ne peut plus vivre sans une aide urgente, importante de l'Etat pour faire face aux charges incompressibles qui lui incombent. En effet, malgré un accroissement particulièrement sensible en 1969 de son chiffre d'affaires supérieur de 20,6 p. 100 à celui de 1968, le nouvel assujettissement à la T. V. A., soit une charge complémentaire de 3.170.000 francs, l'augmentation des charges salariales représentant pour les seuls centres de recherche 79,5 p. 100 des charges directes et aussi l'incidence de la dernière dévaluation sur le plan d'achat obligatoire du matériel étranger, ont contribué à accélérer la détérioration de la situation financière.

Malgré la bonne volonté de l'ensemble des fournisseurs qui ont accordé à l'Institut Pasteur de longs délais de paiement, le règlement des sommes dues au titre de la T. V. A. subit un retard considérable. Les paiements de la taxe pour les deux premiers mois de l'année 1969 viennent juste d'être effectués.

C'est donc un véritable cri d'alarme qu'adresse au Parlement et au Gouvernement l'Institut Pasteur. Il faut absolument que cet appel soit entendu. On ne pourrait admettre qu'une institution dont la renommée internationale est unanimement reconnue, qui a donné à notre pays cinq prix Nobel sur six, qui, grâce

à ses dix-neuf centres créés hors de France, contribue si largement au prestige de la France, puisse dès l'année prochaine procéder à la fermeture de six centres de recherche.

En ce qui concerne l'I. N. C. E. R. N., la création prévue de 70 nouveaux postes avait été annoncée, mais n'apporte aucune amélioration dans la situation des chercheurs de cet organisme dont le nombre n'est d'ailleurs pas augmenté. Il en est de même pour le laboratoire central de la santé, le centre de Montpellier n'étant encore depuis plusieurs années qu'en cours d'achèvement. La commission souhaite que l'effort de l'Etat en faveur de la recherche médicale soit rapidement accru.

J'en arrive aux problèmes hospitaliers. Ils ont eux aussi, en raison de leur actualité, tout particulièrement retenu l'attention de la commission. En ce qui concerne les problèmes de construction, toutes choses que nous avions longuement évoquées l'année dernière, je tiens à préciser qu'en dépit des espoirs qu'avaient fait naître les déclarations de M. Schumann, alors ministre de la santé publique, nous sommes obligés de constater qu'aucun progrès notable n'a été réalisé, que la situation de l'équipement sanitaire dans notre pays ne fait que s'aggraver.

Lors d'une émission assez récente à la télévision, vous auriez indiqué, monsieur le ministre, être débordé en 1970 par la visite de plusieurs hôpitaux par semaine. Cela me paraît difficile. Il faut en effet rappeler que la commission sanitaire et sociale du V^e Plan avait établi au chiffre de 29 milliards le montant nécessaire pour l'équipement sanitaire. Cela devait correspondre, compte tenu du prix d'un lit, à 216.917 lits d'hôpitaux publics. Or le V^e Plan n'a retenu que le tiers de la somme prévue, donc 2.950 millions seulement versés par l'Etat. Ainsi, en 1968, le nombre de lits créés dans les hôpitaux publics a représenté trois pour cent seulement du nombre de ceux déjà existants; le pourcentage s'est élevé à 5 p. 100 pour le secteur privé. Cela représente 52.193 lits dans les hôpitaux publics, et je me demande encore comment vous pourriez, monsieur le ministre, visiter chaque semaine plusieurs hôpitaux nouveaux.

Vous avez pu, mes chers collègues, prendre connaissance des nombreuses observations formulées par la commission en vue d'une utilisation optimale des ressources hospitalières du pays.

Il ne m'est pas permis d'insister comme il l'aurait fallu sur les mesures envisagées par notre commission, mais je peux dire que ces mesures permettraient de réaliser une politique générale d'équipement à la fois plus souple et plus normalisée, moins autoritaire et moins ambitieuse que celle qui a été adoptée.

En ce qui concerne le personnel médical, la réforme hospitalo-universitaire de 1958, peu à peu entrée dans les mœurs, serait en bonne voie si les recrutements n'avaient été suspendus voici plusieurs années, brisant son régime de croisière. Le système de plein temps se généralise.

Le recul est maintenant suffisant pour prendre conscience du fait que la médecine hospitalière n'aura demain que les médecins qu'on lui permettra d'avoir. Tout le monde reconnaît l'intérêt exceptionnel sur le plan du développement personnel des moyens de recherche de la médecine hospitalière, mais tout le monde sait aussi la différence qui existe entre la rémunération des médecins hospitaliers et celle de leurs confrères qui exercent une clientèle privée.

Les pouvoirs publics ont pour effet de veiller à ce que jamais cet écart ne prenne tant d'ampleur qu'il devienne dangereux pour l'équilibre nécessaire des diverses formes d'exercice. Ils doivent aussi, sans méconnaître bien entendu les impératifs d'une émulation qui amène les meilleurs aux premiers postes, donner à chacun les chances d'une carrière convenable. Or, celles-ci n'ont peut-être pas été données à tous par suite d'une trop longue interruption des recrutements et d'un malencontreux chevauchement des réglementations successives.

Pour arrêter ou pour freiner, dans toute la mesure du possible, une regrettable fuite vers le secteur privé et plus encore le lamentable exode vers l'étranger que nous appellerons la fuite des cerveaux, nous espérons qu'une réglementation souple et généreuse vienne rapidement effacer les quelques ombres que la réforme de 1958 traîne encore derrière elle en offrant à ceux qui les méritent les perspectives de carrières et de rémunérations qu'ils peuvent légitimement espérer.

A ce propos, je me permets de rappeler, car ils ont à mon sens une valeur exemplaire, certains extraits d'une lettre qui m'a été adressée par un éminent titulaire d'une chaire de clinique chirurgicale et traumatologique d'un grand centre hospitalier universitaire. Vous trouverez, mes chers collègues, ces extraits aux pages 49 et 50 de mon rapport écrit.

Mon exposé a déjà été trop long, j'en conviens volontiers. Dans un domaine aussi vaste que celui de la santé publique, il apparaît fort difficile de se limiter. Je voudrais cependant éviter, mes chers collègues, vos reproches pourtant toujours si

amicaux et je renoncerais donc à évoquer les problèmes pourtant si intéressants de l'aide aux handicapés et aux personnes âgées. Je m'en excuse. Les observations présentées par la commission des affaires sociales figurent d'ailleurs dans mon rapport écrit.

Mais il est un problème si actuel que je ne peux le passer sous silence : c'est celui de la réforme des études médicales. Comme il est naturel, votre commission des affaires économiques et du Plan, monsieur le rapporteur, qui a voulu porter attention à la réforme de l'enseignement médical au même titre qu'à ce qui concerne les meilleurs moyens d'assurer la défense des intérêts et de la protection sanitaire du pays, a suivi non sans quelque inquiétude l'évolution de la crise qui affecte les milieux hospitalo-universitaires, et ce notamment depuis la parution de l'arrêté interministériel du 26 septembre dernier.

Au cours de sa réunion du 13 novembre, la commission a enregistré les explications très intéressantes que vous lui avez fournies, monsieur le ministre, et notamment ces explications ont fait valoir les inconvénients très graves qui, pour les intéressés eux-mêmes, comme pour l'intérêt général, pourraient résulter de l'accès aux études médicales, longues et coûteuses, d'un nombre de jeunes gens trop élevé par rapport aux besoins réels et, par voie de conséquence, aux possibles débouchés. Vous avez ainsi marqué, monsieur le ministre, votre préférence pour des règles rigoureuses de contrôle des aptitudes dès la première année du premier cycle, seules capables, indiquez-vous, à votre sens, d'éviter une sélection progressive au long des sept années d'études qui serait désastreuse à la fois sur le plan psychologique pour les étudiants qui pourraient après plusieurs années d'études supérieures se voir contraints à des reconversions difficiles, et sur le plan économique, en raison des sommes importantes dépensées inutilement pour la formation d'étudiants qui n'achèveraient pas leurs études.

Sur le plan des principes, nul ne saurait s'élever contre ces déclarations. Mais il semble à votre commission, qui connaît la difficulté des études médicales et les exigences d'une médecine de qualité, que cette action perdrait toute sa signification si par un malencontreux hasard les besoins médicaux de la France de demain se trouvaient statistiquement sous-estimés, si une réduction néo-malthusienne plus ou moins officielle de la profession venait à épouser le jugement collectif, s'il existait dans l'esprit de certains étudiants des arrière-pensées n'ayant qu'un lointain rapport avec les problèmes posés, et aussi si les règles retenues n'étaient pas les meilleures du point de vue docimologique.

Enfin la limitation du nombre des étudiants n'est pas le moyen de masquer l'insuffisance actuelle du nombre de lits d'hôpital autour desquels peuvent se pratiquer l'enseignement. Nous nous trouverions dans la situation paradoxale d'être frappés par la pertinence des textes officiels et aussi par la qualité des arguments exposés par des personnalités souvent éminentes et par ceux qui, en fin de compte, sont le plus directement concernés.

Alors ce serait la dégradation actuelle de la situation trop souvent préjudiciable au repos des malades, à l'exécution du travail et à la réputation de l'hôpital. Votre commission formule le vœu que chacune des parties en présence juge à nouveau et face à soi-même l'ensemble du problème posé. Elle estime que de cette réflexion seulement naîtra une solution.

Et j'en arrive à la dernière partie, aux conclusions adoptées à l'unanimité par votre commission.

Le jugement porté au terme de l'examen du budget de la santé publique par la commission des affaires sociales est peu optimiste. On est en effet obligé de constater qu'à l'exception des dépenses de sécurité sociale, qui, reposant sur la notion de salaire différé, ne sauraient lui être agrégées, le budget de la sécurité sociale de notre pays est loin d'occuper dans l'ordre des priorités la place qui devrait lui être réservée.

Ainsi apparaît la faible part représentée dans le budget de l'Etat par les dépenses sociales, un peu moins de 4 p. 100, et plus spécialement par les dépenses afférentes à la santé publiques considérée *stricto sensu*, soit près de 7 p. 100. Le budget des affaires sociales occupe l'avant-dernière place dans la hiérarchie des sacrifices.

Mais ce qui présente un indiscutable caractère de gravité, c'est l'accumulation des difficultés, des complications administratives de toute sorte, rendant impossible l'usage optimum des crédits prévus. On assiste en effet à un tel degré de saturation dans la quasi-totalité de l'administration que l'on a l'impression que la machine administrative est maintenant grippée ... comme le rapporteur. (*Sourires.*)

Ainsi, à défaut de l'application d'une thérapeutique hardie et pratiquée d'urgence, que nous qualifierons de thérapeutique chirurgicale, aucune réforme de quelque importance, pourtant unanimement attendue, ne pourra être entreprise et menée à bonne fin, à moins de risquer l'affaiblissement simultané de l'ensemble de l'ossature administrative de l'Etat.

Tous ceux de nos collègues qui participent à la gestion des collectivités locales ne peuvent qu'assister angoissés au spectacle de cette paralysie de l'appareil administratif, et de nombreux exemples pourraient être cités pour illustrer cette situation.

Je me bornerai à évoquer deux d'entre eux, choisis dans des domaines divers.

Ai-je besoin de rappeler, en ce qui concerne le premier, la redoutable réputation, aussi bien parmi les élus nationaux que locaux, de la direction de l'équipement social, plus connue sous l'appellation familière « Le Vésinet ».

Nous connaissons tous trop bien, en effet, le caractère inutilement draconien des normes de construction fixées, des longues et tracassières procédures imposées, ainsi que l'institution d'un monopole de fait en faveur de quelques bienheureux architectes...

M. André Méric. Très bien !

M. Léon Messaud, rapporteur pour avis. ... rendant quasi impossibles les constructions humaines.

Le deuxième exemple, c'est celui des dépenses d'aide sociale, qui tendent à devenir un véritable gouffre pour les deniers de l'Etat. Alors qu'un pourcentage sans cesse en augmentation de personnes — malgré la modicité excessive des taux — bénéficient de droits à pension au titre de divers régimes de retraite qui ont été mis en place depuis 1930, ainsi que du droit à prestation d'un régime de protection sociale, les crédits relatifs à l'aide sociale et à l'aide médicale, qui représenteront en 1970 44,5 p. 100 du budget total des affaires sociales, n'ont cessé de croître d'année en année.

Dans ce domaine encore, il semble qu'il soit impossible de rompre l'enchantement existant, tant en ce qui concerne le rythme de la progression que l'injustice dont sont frappées les collectivités locales, faute de parvenir à régler la querelle de répartition des dépenses entre ces collectivités locales et l'Etat.

M. André Méric. Très bien !

M. Léon Messaud, rapporteur pour avis. Nous constatons, à la lumière de ces exemples, que les dépenses qui pourraient régresser sont au contraire en augmentation et que celles qui devraient diminuer sont en progression.

En présence de cette situation, que réalise-t-on ? La question se pose ! Eh bien ! on se contente d'entreprendre des études, certes intéressantes...

M. André Méric. Qui durent depuis longtemps !

M. Léon Messaud, rapporteur pour avis. ... mais qui trop souvent paralysent et remplacent l'action, et l'on établit des statistiques. Ce n'est que lorsqu'un problème est devenu trop aigu qu'une commission ou un comité de travail sont créés. Constitué au moment opportun dès la manifestation des problèmes à résoudre, ces commissions, ces comités de travail auraient très probablement permis de prévenir leur redoutable aggravation, mais « constitués trop tard » ils ne pourront dès lors que différer ou même ajourner le règlement attendu.

Tout cela apparaît à votre commission des affaires sociales comme le fruit de mauvaises méthodes de travail appliquées à un appareil administratif usé et peu capable de recevoir ou de se donner les adaptations nécessaires.

C'est donc, mes chers collègues, un jugement empreint de morosité et dépourvu d'enthousiasme que votre commission porte sur le budget qu'elle a examiné. Dans ces conditions, elle vous demande, ayant adopté à l'unanimité le présent avis, de bien vouloir, comme elle, admettre qu'elle ne peut donner un avis favorable à ce budget. La commission a décidé en effet de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits du budget de la santé publique pour 1970. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Kistler, rapporteur spécial.

J'indique au Sénat qu'en tout état de cause la séance doit être levée vers une heure et qu'il serait souhaitable, évidemment, d'entendre auparavant tous les rapporteurs.

M. Michel Kistler, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Sécurité sociale). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est une très petite partie du budget du ministère de la santé publique que je suis chargé de rapporter aujourd'hui devant vous, celle qui est relative à la sécurité sociale. Bien entendu, il faut entendre « petite partie » sur le plan purement budgétaire, car, parmi les problèmes qui se posent au nouveau ministère de la santé publique, ceux concernant la sécurité sociale sont certainement parmi les plus préoccupants et les plus difficiles à régler.

Du point de vue des crédits, seules figurent dans le fascicule budgétaire au titre de la sécurité sociale les dotations relatives aux services chargés du contrôle général, ainsi que celles portant sur certaines actions annexes. Elles n'appellent dans leur ensemble

aucune observatoir et, pour le détail, je ne puis que vous renvoyer à mon rapport écrit, qui vous a été distribué au tout début de la discussion budgétaire.

Je me bornerai donc à vous faire part à cette tribune de certaines remarques d'ordre général concernant la sécurité sociale.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la quasi-totalité de la population se trouve couverte par la sécurité sociale, puisque, depuis cette date, les membres de la dernière catégorie socio-professionnelle qui jusqu'ici ne possédait par de régime d'assurance maladie, les non-salariés des professions non agricoles se sont vu affilier à un régime obligatoire. On peut dire que, maintenant, tous les Français bénéficient de la sécurité sociale.

Sans doute l'affiliation des non-salariés non agricoles n'a-t-elle pas été sans soulever de sérieuses difficultés et sans provoquer bien des remous. Les intéressés, s'ils étaient dans l'ensemble désireux d'avoir droit à un régime de sécurité sociale, ont en revanche été déçus de constater que le nouveau système ne leur apportait que des prestations très inférieures à celles du régime général, alors qu'en contrepartie des cotisations importantes leur étaient réclamées.

Il est certain que le financement de tous les régimes de sécurité sociale pose des problèmes délicats, surtout dans le cas des non-salariés. En effet, pour qu'ils puissent bénéficier de prestations analogues à celles du régime général, il leur faudrait verser l'équivalent de la double cotisation patronale et salariale, ce qui représente évidemment une charge considérable. On a donc été amené à recourir à une solution intermédiaire, c'est-à-dire à réduire les prestations tout en maintenant des cotisations à un niveau relativement élevé.

Une telle solution a échoué et vous avez été obligé, monsieur le ministre, de déposer un nouveau projet de loi pour réformer ce régime et calmer, au moins en partie, le mécontentement des intéressés. Ce texte devant venir prochainement en discussion devant notre assemblée, je n'en parlerai pas.

Il y a toutefois un point sur lequel je voudrais attirer votre attention. Il serait souhaitable de permettre aux non-salariés de s'affilier volontairement au régime général, en payant bien entendu la totalité des cotisations, tant patronale que salariale, correspondantes à celles qui sont actuellement exigées dans le régime général. Sans doute conviendrait-il d'éviter que cette affiliation ne soit revendiquée par les seuls « mauvais risques », c'est-à-dire par ceux que l'âge ou l'état de santé conduisent à être fortement demandeurs de prestations. Aussi pourrait-on, au moins dans un premier temps, en limiter la possibilité aux jeunes et surtout à ceux qui, avant d'exercer une profession indépendante, avaient été immatriculés comme salariés au régime général.

Je voudrais maintenant dire un mot de l'équilibre financier de ce même régime général. A la suite des réformes intervenues en 1967, les comptes de la branche « assurances sociales » s'étaient trouvés équilibrés en 1968. Cet équilibre semble devoir être remis en cause par suite, à la fois de la progression des dépenses « vieillesse », situation qui tient au fait que le régime de croisière n'est pas encore atteint, et de l'accroissement constant des dépenses de la branche « maladie ». Aussi, la commission des finances souhaiterait-elle, monsieur le ministre, connaître les intentions du Gouvernement sur cet important problème et les mesures que, le cas échéant, il compte mettre en œuvre.

J'en arrive maintenant à la question des prestations familiales. Les caisses d'allocations familiales disposent à l'heure actuelle d'importants excédents, au moment même où l'on est obligé de constater que le niveau des prestations est très en retard sur celui des salaires. Il en résulte une diminution constante du niveau de vie des familles, surtout des familles nombreuses et très nombreuses, par rapport au niveau de vie des ménages sans enfant ou n'ayant qu'un enfant.

Indépendamment des considérations de caractère social que tout le monde comprend aisément, un tel état de choses risque, en se prolongeant, d'avoir de sérieuses répercussions sur la natalité. Celle-ci est, en France, moins brillante que l'on n'a tendance à le croire. Si, au cours des dernières années, la population française s'est accrue en moyenne d'environ 1 p. 100 par an, c'est surtout grâce à l'immigration. Passé l'effet de la grande vague de natalité du lendemain de la guerre, on en arrive maintenant à un taux de fécondité qui peut paraître faible si on le compare à celui de certains autres pays. Aussi votre rapporteur pense qu'un effort devrait être fait pour encourager les familles de trois enfants et plus. On peut en effet considérer qu'à l'heure actuelle un ménage a la possibilité, sans aide extérieure, d'élever un ou deux enfants ; au-delà la situation est inversée. Il conviendrait donc, nous semble-t-il, de réserver les prestations familiales aux familles de trois enfants et plus. Evidemment, il conviendrait de tenir compte des droits acquis et un tel changement dans notre législation ne pourrait être que progressif. Telle est la suggestion que je voulais faire en terminant, à titre personnel.

Une autre suggestion, également importante, concerne les veuves sans pension. A l'heure actuelle il arrive fréquemment que, soit par maladie, soit par accident, un homme meure jeune ou relativement jeune, laissant une veuve et des enfants dans le plus complet dénuement. Lorsque cette veuve exerce, ou peut exercer, une activité professionnelle, la situation n'est pas trop tragique. En revanche, il y a des cas où elle ne peut pratiquement pas travailler, soit, si elle est jeune, parce qu'elle a des enfants à élever, soit, si elle est moins jeune, parce qu'elle a passé l'âge où l'on peut débiter dans la vie active.

Une femme de trente ans, qui a trois ou quatre enfants à élever, une femme de cinquante ans qui n'a jamais travaillé, sont l'une comme l'autre lourdement handicapées lorsqu'il leur faut brusquement gagner leur vie.

Je sais que le Gouvernement envisage d'instituer une allocation en faveur des orphelins ; nous souhaiterions avoir de votre part, monsieur le ministre, des précisions quant à son montant et à ses conditions d'attribution. D'autre part, certaines veuves, bien que n'ayant pas d'enfant, se trouvent placées dans une situation tragique au décès de leur mari. Pour elles aussi il serait souhaitable de faire quelque chose.

Pour terminer, je voudrais aborder une question qui a préoccupé particulièrement votre commission des finances. Il s'agit de l'unification des formalités administratives mises à la charge des entreprises en matière de sécurité sociale. C'est un problème qui avait déjà été abordé dans notre rapport de l'année dernière et sur lequel nous devons revenir cette année.

Actuellement, les entreprises industrielles et commerciales n'ont pas à effectuer moins de onze versements différents : assurances sociales, allocations familiales, accidents du travail, retraite cadres au-dessus du plafond, retraite cadres sous plafond, retraite complémentaire ; participation à l'effort de construction ; taxe d'apprentissage ; fonds de chômage ; médecine du travail ; éventuellement : mutuelle.

Ces versements obligent les employeurs à effectuer annuellement entre soixante et soixante-dix déclarations et paiements.

Une telle situation paraît tout à fait anachronique et nous pensons qu'il serait facile d'y porter remède. Il suffirait, en effet, de demander aux employeurs de faire, avec une périodicité raisonnable — tous les mois ou tous les trimestres — un versement unique accompagné d'une seule déclaration englobant les différentes cotisations. Versement et déclaration seraient adressés à un centre spécialisé, doté de moyens électroniques, qui assurerait le *dispatching* entre les différentes parties prenantes et qui pourrait également servir de contentieux commun pour le recouvrement des impayés.

Il en résulterait des économies sensibles pour toutes les entreprises — et pour l'ensemble de notre économie — qui pourraient ainsi affecter à des tâches productives un certain nombre de leurs collaborateurs, accaparés à l'heure actuelle par l'établissement d'états multiples et de formulaires variés.

Quant aux administrations intéressées, elles y trouveraient également des avantages. D'une part, le centre de recouvrement leur adresserait des versements globaux, ce qui leur éviterait d'avoir à dépouiller un important courrier, à encaisser une multitude de chèques, etc. D'autre part, toutes les opérations relatives aux cotisations en retard et à la poursuite des débiteurs défaillants seraient unifiées, ce qui déchargerait d'autant les contentieux des différents organismes intéressés. Sans doute ceci pourrait nécessiter une certaine harmonisation des assiettes des différentes taxes, mais ce problème est loin d'être insurmontable.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, je vous propose de voter les crédits du budget des affaires sociales relatifs à la sécurité sociale. (*Applaudissements.*)

M. le président. Compte tenu de l'ampleur des débats auxquels nous devons consacrer la prochaine séance, qui vraisemblablement se prolongera fort tard dans la nuit, je pense que nos collègues trouveront sage d'arrêter maintenant nos travaux et d'en reporter la suite à la séance de ce matin. Ils comprendront aussi qu'après les efforts qu'il fournit depuis plus de dix jours, le personnel mérite un peu de repos. (*Assentiment.*)

— 3 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Marcel Prélot un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention sur la reconnaissance mutuelle des sociétés et personnes morales, signée à Bruxelles le 29 février 1969 (n° 170, 1968-1969).

Le rapport sera imprimé sous le n° 91 et distribué.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 9 décembre, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 55 et 56 (1969-1970). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

— **Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales.

— **Affaires sociales (suite et fin) :**

b) Santé publique et sécurité sociale.

MM. Paul Ribeyre et Michel Kistler, rapporteurs spéciaux (rapport n° 56, tome IV, annexes n° 4 et 5) ;

MM. Léon Messaud et Pierre Barbier, rapporteurs pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 60, tomes I et III).

— **Équipement et logement.**

c) Tourisme :

M. Lucien Gautier, rapporteur spécial (rapport n° 56, tome IV, annexe n° 15) ;

M. Victor Golvan, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan (avis n° 58, tome VIII).

— **Services du Premier ministre :**

I. — **SERVICES GÉNÉRAUX (suite).** — Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

IX. — **COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ :**

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (rapport n° 56, tome IV, annexe n° 19) ;

MM. André Barroux et Raymond Brun, rapporteurs pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 58, tomes IX et X).

V. — **JOURNAUX OFFICIELS.**

VIII. — **CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL :**

M. André Diligent, rapporteur spécial (rapport n° 56, tome IV, annexe n° 18).

— **Économie et finances :**

I. — **CHARGES COMMUNES :**

M. Henri Tournan, rapporteur spécial (rapport n° 56, tome IV, annexe n° 10).

II. — **SERVICES FINANCIERS (Services financiers. — Affaires économiques) :**

M. Paul Pauly, rapporteur spécial (rapport n° 56, tome IV, annexe n° 11) ;

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 58, tome IV).

— **Articles de totalisation des crédits :**

Budget général : articles 25 et 26 (mesures nouvelles) et article 24 (services votés) ;

Budgets annexes : article 31 (mesures nouvelles) et article 30 (services votés).

— **Comptes spéciaux du Trésor (y compris le fonds routier) :**

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (rapport n° 56, tome IV, annexe n° 36) ;

Articles 33 (mesures nouvelles), 32 (services votés) ;
Article 35, 36, 37, 38, 39 (mesures nouvelles), 34 (services votés) ;

Articles 61 et 62.

— **Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits :**

Articles 29 et état D, 40 et état E (sauf la ligne 106), 40 bis, 41 et état E, 42 et état G, 43 et état H, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 59 A, 64.

— **Explications de vote.**

— **Vote sur l'ensemble (scrutin public).**

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 9 décembre à zéro heure cinquante minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
RAOUL JOURON.

Erratum

à l'annexe du procès-verbal de la séance du 6 décembre 1969.

Page 1404, dans le scrutin (n° 14), sur l'amendement (n° 73) de M. Emile Durieux, au nom de la commission des affaires économiques, tendant à insérer un article additionnel après l'article 57 du projet de loi de finances pour 1970. (Dispositions concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles), le nom de M. Geoffroy de Montalembert porté, par suite d'une erreur matérielle dans la liste des sénateurs ayant voté « pour », doit être rétabli dans la rubrique « n'ont pas pris part au vote ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 8 DECEMBRE 1969

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être soigneusement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul Sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

9034. — 8 décembre 1969. — M. Emile Durieux rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances qu'un décret n° 69-579 du 13 juin 1969 relatif à la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision prononce l'exemption du droit d'usage au profit des bénéficiaires d'une pension ou rente de sécurité sociale ou d'une pension de retraite, lorsque le montant de leurs ressources ne dépasse pas, au moment où la redevance est due, les plafonds fixés par la réglementation pour avoir droit à l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. Il lui soumet le cas d'un vieillard qui, détenteur d'un appareil récepteur de radiodiffusion a reçu son appel de redevance venue à échéance au 1^{er} septembre 1969, redevance payable dans le délai de deux mois postérieur à l'appel. Or ce vieillard et son épouse, durant le premier semestre de 1969 bénéficiaient d'un revenu trimestriel de 1.305 F, revenu passé à 1.542 F durant le second semestre de 1969, pendant que le plafond annuel de ressources ouvrant droit au bénéfice de l'allocation du fonds national de solidarité se situait alors au montant annuel de 6.150 F ; soulignant que les ressources de ce vieillard se situent depuis lors au montant trimestriel de 1.542 F correspondant à un montant annuel de 6.168 F, il lui demande si c'est à bon droit qu'a été, en octobre 1969, refusé à ce vieillard le bénéfice de l'exonération de redevance alors que le plafond de ressources dont il est question plus avant s'est trouvé porté par décret n° 69-878 au montant annuel de 6.300 F à compter du 1^{er} octobre 1969, date sise au sein du délai de deux mois imparti à l'intéressé pour procéder au paiement du montant de sa redevance.

9035. — 8 décembre 1969. — M. Robert Liot demande à M. le ministre de l'économie et des finances si : 1° une friteuse à gaz achetée par un marchand forain constitue un bien susceptible d'ouvrir droit à la déduction fiscale pour investissement en 1968, toutes autres conditions étant remplies ; 2° la T. V. A. déductible du prix de revient conformément aux dispositions de l'article 23 du décret n° 67-92 du 1^{er} février 1967 doit, le cas échéant, être arrêtée au cinquième de la T. V. A. totale dans l'hypothèse où ledit matériel a été revendu l'année même de son acquisition.

9036. — 8 décembre 1969. — M. Robert Liot expose à M. le ministre de l'économie et des finances le cas d'un pâtissier en détail possédant un magasin ouvert toute la semaine et un étal couvert dans un marché de la commune ouvert trois jours par semaine. Il lui demande de bien vouloir lui préciser à quel lieu le personnel affecté à la vente, indifféremment au magasin ou au marché, doit être retenu pour la taxe par salarié.

9037. — 8 décembre 1969. — M. Robert Liot demande à M. le ministre de l'économie et des finances, si les prestations encaissées par un commerçant dans le cadre de l'assurance maladie maternité des non-salariés doivent entrer en compte dans la détermination de son bénéfice imposable et, dans l'affirmative, sous quelle rubrique il y a lieu de les mentionner sur les tableaux comptables prévus par les dispositions du décret n° 65-968 du 28 octobre 1965.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES

auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Sénat.)

PREMIER MINISTRE

N° 8147 Jean Lhospied ; 8409 Georges Rougeron ; 8411 Georges Rougeron ; 8546 Marcel Boulangé.

SECRETARE D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

N° 6359 Jean Bertaud ; 8311 Hector Viron ; 8480 Marcel Molle ; 8750 Pierre Giraud.

SECRETARE D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

N° 8878 Marcel Champeix.

MINISTRE D'ETAT CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

N° 8934 Général Béthouart.

MINISTRE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

N° 8467 Pierre-Christian Taittinger.

AFFAIRES ETRANGERES

N° 8367 Georges Cogniot ; 8743 Georges Cogniot.

AGRICULTURE

N° 6143 Michel Darras ; 6379 Edgar Tailhades ; 6911 Octave Bajeux ; 7275 Victor Golvan ; 7286 Jean Noury ; 7290 André Dulin ; 7418 Edgar Tailhades ; 7446 Louis Jung ; 7469 Robert Liot ; 7684 Victor Golvan ; 7701 Michel Yver ; 7775 Louis Jung ; 8134 Roger Houdet ; 8138 Henri Caillavet ; 8518 Jean Aubin ; 8625 Marie-Hélène Cardot ; 8632 Adolphe Chauvin ; 8677 Henri Caillavet ; 8761 Jean Deguisse ; 8769 Ladislav du Luart ; 8799 Jean Gravier ; 8927 Georges Portmann.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

N° 8865 Marcel Souquet.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

N° 8746 André Méric ; 8778 Marcel Martin ; 8794 André Méric.

ECONOMIE ET FINANCES

N° 5798 Louis Courroy ; 6133 Etienne Dailly ; 6150 Raymond Boin ; 6521 Marcel Martin ; 6774 Robert Liot ; 6840 Robert Liot ; 7082 Gabriel Montpied ; 7227 Raoul Vadepier ; 7464 Charles Durand ; 7512 Marcel Guislain ; 7658 Yvon Coudé du Foresto ; 7996 Gaston Pams ; 8039 Pierre-Christian Taittinger ; 8082 Pierre Schiele ; 8176 Roger Poudonson ; 8307 Ladislav du Luart ; 8344 Marcel Martin ; 8352 Robert Liot ; 8372 Jean Aubin ; 8380 André Méric ; 8477 André Fosset ; 8548 Robert Liot ; 8642 Robert Liot ; 8665 Emile

Durieux ; 8671 Antoine Courrière ; 8682 Jacques Piot ; 8694 Pierre-Christian Taittinger ; 8696 Marie-Hélène Cardot ; 8697 Jacques Piot ; 8700 Pierre-Christian Taittinger ; 8703 André Diligent ; 8705 Pierre Carous ; 8725 Jean Lecanuet ; 8730 Robert Liot ; 8731 Robert Liot ; 8734 René Tinant ; 8745 Georges Cogniot ; 8747 Amédée Bouquerel ; 8751 Emile Durieux ; 8753 Etienne Restat ; 8762 Antoine Courrière ; 8763 Pierre Prost ; 8765 Charles Bosson ; 8774 Pierre-Christian Taittinger ; 8779 Joseph Voyant ; 8790 Jean Aubin ; 8796 Henri Desseigne ; 8819 Jean Colin ; 8820 Jean Aubin ; 8823 Yves Estève ; 8835 Claude Mont ; 8842 Marcel Martin ; 8852 Eugène Romaine ; 8855 Octave Bajeux ; 8856 Pierre-Christian Taittinger ; 8862 Michel Chauty ; 8863 Michel Chauty ; 8868 Raymond Bonnefous ; 8886 Robert Liot ; 8891 Edouard Bonnefous ; 8897 Robert Liot ; 8898 Robert Liot ; 8899 Robert Liot ; 8902 André Diligent ; 8903 Marcel Lemaire ; 8904 Marcel Lemaire ; 8909 Marcel Guislain ; 8918 Jean Aubin ; 8920 Marcel Martin ; 8921 Marcel Martin ; 8922 Lucien Junillon ; 8923 Lucien Junillon ; 8924 Raoul Vadepiéd ; 8926 Emile Durieux ; 8935 Emile Durieux ; 8936 Robert Liot.

SECRETAIRE D'ETAT AU COMMERCE

N° 8880 Marcel Guislain.

EDUCATION NATIONALE

N° 5162 Jacques Duclos ; 5844 Louis Talamoni ; 7710 Pierre Mathey ; 8219 Georges Cogniot ; 8268 André Méric ; 8522 Georges Cogniot ; 8543 Jean Lecanuet ; 8545 Raymond Boin ; 8635 Catherine Lagatu ; 8650 Georges Cogniot ; 8717 Edouard Bonnefous ; 8811 Catherine Lagatu ; 8824 Marie-Hélène Cardot ; 8834 André Méric ; 8873 Jean Lecanuet ; 8885 Georges Rougeron ; 8931 Pierre-Christian Taittinger ; 8940 André Aubry.

EQUIPEMENT ET LOGEMENT

N° 8759 Georges Rougeron ; 8814 Marcel Gargar ; 8815 Marcel Gargar ; 8895 Henri Parisot ; 8919 Pierre Schiele.

INTERIEUR

N° 7696 Marcel Martin ; 7728 Georges Rougeron ; 7862 Edouard Bonnefous ; 8243 André Fosset ; 8279 Jean Bertaud ; 8280 Jean Bertaud ; 8342 Antoine Courrière ; 8451 Jean Bertaud ; 8491 Pierre Giraud ; 8508 André Fosset ; 8530 Pierre-Christian Taittinger ; 8690 Antoine Courrière ; 8786 Catherine Lagatu ; 8808 Jean Bertaud ; 8859 Jacques Pelletier ; 8930 Georges Portmann ; 8933 Jean Aubin.

JUSTICE

N° 8766 Marcel Lambert ; 8800 Edgar Tailhades ; 8861 Marcel Guislain ; 8908 Marcel Molle.

SANTE PUBLIQUE ET SECURITE SOCIALE

N° 7253 Michel Darras ; 8260 Georges Rougeron ; 8299 Edouard Le Bellegou ; 8318 Georges Portmann ; 8680 Jules Pinsard ; 8755 Marcel Martin ; 8771 Pierre-Christian Taittinger ; 8789 Jean Geoffroy ; 8807 Roger Poudonson ; 8830 Catherine Lagatu ; 8831 Catherine Lagatu ; 8913 Roger Houdet ; 8914 Roger Houdet ; 8929 Charles Cathala.

TRANSPORTS

N° 8916 Roger Deblock.

TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION

N° 8783 Guy Schmaus.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 8 DECEMBRE 1969
(Application des articles 76 et 78 du règlement.)

964. — 8 décembre 1969. — M. Louis Gros demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser que la promulgation de la loi du 6 novembre 1969 instituant certaines mesures en faveur des rapatriés et Français d'outre-mer, n'a pas et ne peut pas avoir pour effet : 1° de supprimer ou même de suspendre toutes les mesures d'accueil prévues par la loi du 26 décembre 1961 pour les Français rentrant des Etats et territoires visés à l'article 1^{er} de ladite loi ; 2° de mettre fin ou même de suspendre toutes les mesures financières, et notamment les prêts de réinstallation, prévues par la loi du 26 décembre 1961 en faveur des Français rapatriés des Etats et territoires visés à l'article 1^{er} de ladite loi. Et, d'une manière générale, il lui demande que tous les organismes, services et commissions à tous les échelons qui ont assuré jusqu'à ce jour l'application de la loi du 26 décembre 1961 continuent dans les mêmes conditions et avec les mêmes moyens à assurer l'application de ladite loi.